

Faculté de philosophie, arts et lettres

Devotus numini maiestatique eius

La formule de dévotion à la puissance divine et à la majesté de l'empereur dans les provinces danubiennes aux III^e et IV^e siècles apr. J.-C.

Auteur : Sébastien Marchand
Promotrice : Françoise Van Haeperen
Lecteur : Yann Berthelet
Année académique 2021-2022
Master en histoire, à finalité approfondie

Année académique : 2021-2022

Session : Septembre 2022

Nom : Marchand

Prénom : Sébastien

Titre du mémoire : *Devotus numini maiestatique eius*. La formule de dévotion à la puissance divine et à la majesté de l'empereur dans les provinces danubiennes aux III^e et IV^e siècles apr. J.-C.

Promotrice : Françoise Van Haepere

Résumé du mémoire :

La formule *devotus numini maiestatique eius*, « dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci », est un classique des hommages épigraphiques adressés aux empereurs romains et aux membres de la famille impériale aux III^e et IV^e siècles de notre ère. À ce jour, aucune étude systématique des attestations de la formule n'a cependant été réalisée. Il est donc nécessaire de combler ce vide de la recherche. Le présent travail constitue un premier point de départ consacré aux inscriptions présentant la formule de dévotion découvertes dans les provinces danubiennes de l'Empire. Il apparaît que ces inscriptions sont essentiellement le fait de corps constitués et d'acteurs institutionnels romains, parmi lesquels les corps militaires sont largement les plus représentés. Elles expriment donc avant tout une loyauté collective et pourraient être liées aux interventions des empereurs en faveur de la sécurité des provinces et aux actions des dédicants au service de cette politique impériale. La popularité de la formule atteint son sommet vers la fin de la première moitié du III^e siècle. Son usage devient ensuite plus rare et disparaît totalement vers le milieu du IV^e siècle.

I. Introduction

Devotus numini maiestatique eius, « dévoué à la puissance divine et la majesté de celui-ci » : la formule apparaît pour la première fois dans une dédicace destinée à Caracalla érigée par la cinquième cohorte des vigiles à Rome en 210¹. Elle connaît ensuite une diffusion rapide dans l'Empire, puisque le même empereur est déjà honoré de la sorte en 213 en Dacie, en Pannonie, et en Narbonnaise². Son usage est attesté ensuite durant tout le III^e siècle puis au IV^e siècle. Elle apparaît encore au V^e siècle, mais de manière anecdotique dans la seule ville de Rome, et disparaît totalement après 448³. La base de données épigraphique *Clauss-Slaby*⁴ nous permet d'estimer qu'il en existe environ un demi-millier d'occurrences connues. La répartition des dédicaces est cependant très inégale selon les provinces de l'Empire. À titre d'exemple, elles sont totalement absentes de la Gaule lyonnaise, alors que la Bétique en compte vingt-six. Ces disparités entre provinces et régions de l'Empire laissent transparaître un rapport différent à l'utilisation de cette formule selon le contexte local. Dès lors, une étude de cette formule circonscrite à une zone géographique particulière a toute sa pertinence. Notre ambition est donc, à partir de l'exemple de la Dacie⁵, d'élargir à l'ensemble des provinces danubiennes une analyse systématique des monuments épigraphiques présentant la formule de dévotion. Il ne s'agit en quelque sorte que d'un point de départ nécessairement restreint à une étude d'ampleur de la formule partout dans l'Empire.

Jusqu'à présent, la formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur – mais dans un certain nombre de cas également de membres de la famille impériale – n'a pas fait l'objet d'étude approfondie, à l'exception d'un article paru en 1953 dans la revue *Epigraphica*⁶. Son auteur, l'historien allemand Hans Georg Gundel, y retrace l'origine de la formule, ses premières attestations et l'étendue de son usage à travers le temps. Son approche est globale, il ne s'intéresse guère à l'ancrage dans un contexte local, qu'il soit régional, provincial ou civique, que peut recouvrir l'emploi de cette forme d'expression de loyauté au pouvoir impérial. Son exploitation du *corpus* d'inscriptions n'est d'ailleurs pas systématique, puisqu'il vise avant tout à discerner les tendances générales ayant trait à l'utilisation de cette formule. Son point de vue n'est que partiel, d'autant plus que de nouvelles découvertes d'inscriptions ou des relectures d'inscriptions déjà connues sont intervenues depuis lors. Par ailleurs, Gundel ne bénéficie pas des avancées historiographiques dont nous disposons aujourd'hui sur les aspects religieux du pouvoir impérial, sur les honneurs adressés aux empereurs et sur ce que l'on a appelé de manière globale le « culte impérial ». Le besoin se fait donc sentir d'une étude renouvelée et approfondie de cette formule incontournable dans les hommages rendus aux empereurs aux III^e et IV^e siècles.

Depuis la contribution de Hans Georg Gundel, l'importance de cette formule a toutefois amené plusieurs auteurs à l'évoquer dans des travaux consacrés au « culte impérial », voire plus spécifiquement au *numen Augusti*, « la puissance divine » de l'empereur régnant, qui fait l'objet d'un culte à Rome, en Italie et dans les provinces. Robert Étienne l'évoque brièvement dans

¹ *CIL* VI, 1058 sous la forme *devota numini et maiestati eius*.

² Pour ne citer que des inscriptions dont la datation exacte est connue et la présence de la formule bien attestée. Par ailleurs, cette dernière apparaît également en 211 dans une dédicace adressée à Geta et Julia Domna retrouvée à *Doura Europos* (*AE* 1934, 278 (1984, 921)).

³ Dernière occurrence connue *CIL* VI, 1762 en hommage à Valentinien III et Théodose II.

⁴ *Epigraphische Datenbank Clauss – Slaby* (www.manfredclauss.de)

⁵ Déjà abordé dans l'article suivant : MARCHAND Sébastien, « *Devotus numini maiestatique eius*. La formule de dévotion à la puissance divine et à la majesté de l'empereur en Dacie au III^e siècle apr. J.C. », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 100 (1), 2022, p. 209-230.

⁶ GUNDEL Hans Georg, « "Devotus maiestatique eius". Zur Devotions Formel in Weihinschriften der römischer Kaizerzet », dans *Epigraphica*, 15, 1953, p. 128-150.

son travail sur le culte impérial dans la Péninsule Ibérique, mais demeure à un très haut niveau de généralité dans ses considérations qui sont aujourd'hui dépassées⁷. Duncan Fishwick quant à lui aborde la formule à la fois dans ses articles sur le *numen Augusti*⁸ et dans ses travaux sur le « culte impérial » en Occident⁹. Robert Turcan lui a également consacré quelques lignes dans son article de l'*Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* traitant du culte impérial au III^e siècle¹⁰. De manière générale, chez ces auteurs, elle est d'une certaine façon considérée comme une simple déclinaison des hommages au *numen Augusti* que l'on peut rencontrer par ailleurs¹¹. Selon nous, l'importance de la formule est telle qu'il est nécessaire de la considérer pour elle-même, distinctement des autres témoignages épigraphiques se rapportant au *numen* de l'empereur. Certains savants comme Manfred Clauss¹² et plus récemment Cesare Letta¹³ ont bien considéré la formule pour elle-même, mais toujours de manière ponctuelle au sein de travaux plus larges consacrés au « culte impérial », en se restreignant à délimiter la période de son exploitation et à en discuter brièvement l'interprétation¹⁴. Ils n'apportent en réalité que peu d'éléments nouveaux par rapport à l'article de Hans Georg Gundel sur lequel ils s'appuient, même si les propositions de Cesare Letta sont néanmoins novatrices, nous y reviendrons plus loin.

Malgré leurs limites, ces recherches antérieures permettent cependant de replacer cette formule dans le contexte plus large des hommages épigraphiques adressés aux empereurs. Nous détaillerons l'interprétation de ces auteurs lorsque nous nous attarderons sur le contexte d'apparition de la formule et l'évolution du « culte impérial » au III^e siècle. Signalons également l'existence d'une série de travaux ayant trait le plus souvent aux études de la vie

⁷ ÉTIENNE Robert, *Le culte impérial dans la Péninsule Ibérique d'Auguste à Dioclétien*, Paris, De Boccard, 1958, p. 512.

⁸ Entre autres FISHWICK Duncan, « Numen Augustum », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 160, 2007, p. 247-255 ; ID., « Sanctissimum numen : Emperor or God ? », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 89, 1991, p. 196-200.

⁹ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leyde / Boston / Cologne, Brill, 1987-2005 ; ID., « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16 (2), 1978, p. 1201-1253.

¹⁰ TURCAN Robert, « Le culte impérial au III^e siècle », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16 (2), 1978, p. 997-1083.

¹¹ Cette conception demeure influente, on le voit par exemple dans FENECHIU Carmen, *La notion de « numen » dans les textes littéraires et épigraphiques*, Cluj-Napoca, Mega, 2008, qui s'intéresse au *numen* dans l'épigraphie de manière générale et intègre les manifestations de la formule à son corpus de recherche.

¹² CLAUSS Manfred, *Kaiser und Gott. Herrscherkult im römischen Reich*, Leipzig, Saur, 2001, p. 236-237.

¹³ LETTA Cesare, *Tra umano e divino. Forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano*, Lugano, Agora, 2021, p. 144-145.

¹⁴ Il faudrait également mentionner CHASTAGNOL André, « Le formulaire de l'épigraphie latine officielle dans l'Antiquité tardive », dans DONATI Angela (éd.), *La terza età dell' epigrafia*, Faenza, Lega, 1988, p. 11-65 (repris dans CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome. Figures et commémorations. Scripta varia IV*, éd. Benoist Stéphane e.a., Genève, Droz, 2008, p. 133-187, les pages 157-158 étant consacrées à la formule) qui s'intéresse uniquement à la chronologie et aux variations formelles de la formule au sein d'un travail plus largement consacré au formulaire officiel tardo-antique.

religieuse et du « culte impérial » et qui abordent la formule de façon connexe¹⁵ ou sous un angle extrêmement restreint¹⁶.

En définitive, l'étude de cette formule par une « enquête de terrain » systématique devrait nous permettre d'en apprendre davantage sur l'expression par les collectivités et institutions locales, civiles et militaires, de leur loyauté envers l'empereur et le pouvoir impérial de manière générale. Ces dédicaces nous renseignent sur le rapport qu'entretiennent les dédicants avec le pouvoir impérial, la manière dont ils le conçoivent et se positionnent par rapport à lui, et perçoivent le rôle de l'empereur. Il s'agit de comprendre la manière dont cet hommage aux empereurs est utilisé par des groupes ou des individus, ce qu'il signifie concrètement pour ceux-ci et sa spécificité par rapport à d'autres honneurs rendus à l'empereur.

L'enjeu est également de retracer la manière dont sont mises en place ces manifestations de loyauté. Il faut bien être conscient du fait que l'érection de ces dédicaces est sans doute l'aboutissement d'un processus décisionnel qui nous reste inconnu, mais sur lequel on peut tenter de lever le voile au moins partiellement. Une des clés est de comprendre quels sont les personnages et institutions à la manœuvre, possiblement une multiplicité d'acteurs à différents niveaux (assemblée provinciale, gouverneur, sénat ou magistrat local, tribun militaire, etc.). Les raisons pour lesquelles ces monuments épigraphiques ont été érigés constituent une autre zone d'ombre, car elles ne sont jamais mentionnées dans les textes des inscriptions. Replacer systématiquement les inscriptions dans le contexte dans lequel elles ont été réalisées devrait nous permettre de combler cette lacune dans la mesure du possible.

En guise de dernière remarque préliminaire, attirons l'attention sur l'étendue chronologique et géographique de notre étude, qui s'étend sur près de deux siècles, de l'époque sévérienne aux empereurs chrétiens, en passant par « l'anarchie militaire » et la Tétrarchie, et sur une région allant de la mer Noire aux Alpes. Il convient donc de rester prudent dans nos observations : ce qui est valable pour un lieu et une époque ne l'est pas forcément en d'autres

¹⁵ Ces articles et ouvrages peuvent être extrêmement variés et s'intéresser par exemple au culte impérial et aux hommages épigraphiques à l'empereur dans un contexte militaire. Citons par exemple SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 95-111 qui s'appuie notamment sur deux ouvrages plus anciens (ANKERSDORFER Hans, *Studien zur Religion des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian*, Constance, 1973 et STÄCKER Jan, *Princeps und miles. Studien zum Bindungs- und Nahverhältnis von Kaiser und Soldat im 1. und 2. Jahrhundert n. Chr.*, Hildesheim, Olms, 2003) traitant entre autres du formulaire dans les inscriptions honorifiques adressées aux empereurs dans un contexte militaire mais que nous n'avons pas pu consulter. D'autres portent sur la vie religieuse des unités militaires (POPESCU Mihai, « Les troupes de Dacie et les dieux : les témoignages collectifs de piété », dans *Pontica*, 37-38, 2004-2005, p. 199-220), sur le culte impérial dans un cadre géographique limité (LIERTZ Uta-Maria, *Kult und Kaiser. Studien zu Kaiserkult und Kaiserverehrung in den germanischen Provinzen und in Gallia Belgica zur römischen Kaiserzeit*, Rome, Institutum Romanum Finlandiae, 1998), ou bien encore sur les hommages épigraphiques adressés à un membre de la famille impériale (MARMOURI Khaled, « *Lepcitani Saloniniani*. À propos d'un bienfait impérial pendant la "crise" du III^e siècle », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 21, 2010, p. 63-87). Il ne faut pas oublier non plus les articles étudiant de manière individuelle des inscriptions comportant la formule, parmi lesquels entre autres exemples : ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », dans *Anuari de Filologia. Antiqua et Mediaevalia*, 8, 2018, p. 101-114 ; CHRISTOL Michel et CORBIER Mireille, « Un nouveau vice-gouverneur de Lyonnaise à la lumière d'une inscription romaine », dans *Revue des Études Anciennes*, 73 (3-4), 1971, p. 356-364 ; LAST Rosa, LANIADO Avshalom et PORATHA Pinchas, « A dedication to Galerius from Scythopolis. A revised reading », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 98, 1993, p. 229-237 ; LEFEBVRE Sabine, « Critères de définition des hommages publics dans l'Occident romain », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2002, p. 100-111.

¹⁶ BUCHI Ezio, « *L'ordo Tridentinorum, devotus numini maiestatique eius* », dans GIANFRANCO Paci (éd.), *Επιγραφαί. Miscellanea epigrafica in onore di Lidio Gasperini*, vol. 1, Tivoli, Tipigraf, 2000 (Ichnia, 5), p. 135-145 ; ECK Werner, *Devotus numini maiestatique eorum*. Repräsentation und Propagierung der Tetrarchie unter Diocletian, dans VON HESBERG Henner et THIEL Wolfgang (éd.), *Medien in der Antike. Kommunikative Qualität und normative Wirkung*, Cologne, Wasmuth, 2003 (Zakmira, 1), p. 51-62.

circonstances. Malgré tout, les provinces danubiennes, quelle que soit l'époque, restent des provinces frontalières et donc particulièrement exposées. Dans cette optique, on peut donc formuler la question suivante : cette situation particulière à la périphérie de l'Empire joue-t-elle un rôle sur la réalisation de ces hommages, en ce qu'ils seraient une manière pour les populations romanisées de ces provinces de rappeler leur appartenance à l'Empire et d'honorer l'empereur pour son rôle de protecteur des provinces ? Notre travail au bout du compte devrait pouvoir amener des éléments de réponse à cette question qui doit servir en quelque sorte de fil rouge à notre recherche.

1. Un avatar du « culte impérial » ?

Nous l'avons dit, dans l'historiographie, la formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas* impériaux a été envisagée dans des études portant sur « le culte impérial » ou en lien avec celui-ci. C'est le cas par exemple chez Duncan Fishwick, Robert Turcan, Manfred Clauss et Cesare Letta¹⁷. Hans Georg Gundel également cite abondamment la littérature qui se rapporte à ce « culte impérial ». Cette littérature est par ailleurs dépassée, car ce champ historiographique s'est beaucoup renouvelé ces quarante dernières années, ce qui rend d'ailleurs d'autant plus pertinente une nouvelle étude approfondie au sujet de cette formule. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de définir un certain nombre de termes et de concepts pour bien cerner notre objet d'étude et la manière dont on doit le considérer parmi la variété des hommages offerts aux empereurs et à la famille impériale. John Scheid souligne bien l'importance de « travailler avec des catégories qui font sens dans le monde antique pour proposer des questions pertinentes »¹⁸. La question du « culte impérial » ne doit en effet pas être envisagée en se reposant sur une conception moderne de la religion et de la division entre le politique et le religieux puisqu'elle relève fondamentalement des deux¹⁹. Il s'agit avant tout ici de définir un cadre théorique général avant de retracer dans un second temps le contexte d'apparition de la formule et revenir sur sa définition, de même que sur l'interprétation qu'en ont donnée les chercheurs.

La notion de « culte impérial » est en réalité une invention moderne, qui ne correspond en aucun cas à un phénomène antique identifiable comme singulier et uniforme²⁰. Ce que l'on entend par « culte impérial » dans la littérature scientifique renvoie donc à une multitude de réalités cultuelles qui varient notamment selon le contexte institutionnel, culturel et social²¹. L'ouvrage de Simon Price paru en 1984 sur le culte impérial en Asie Mineure²² et la synthèse de Duncan Fishwick sur le culte impérial dans les provinces occidentales de l'Empire²³ ont profondément renouvelé ce champ de la recherche²⁴. À leur suite, les savants ont pris conscience de l'intérêt d'étudier ces pratiques cultuelles dans leurs différents contextes sociaux

¹⁷ Tous sont cités précédemment.

¹⁸ SCHEID John, « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », dans *L'Antiquité Classique*, 73, 2004, p. 241.

¹⁹ ROSSO Emmanuelle, « Augustea et Caesarea. Modalités et espaces du "culte impérial" dans les cités de l'Occident romain d'Auguste aux Sévères », dans BELAYCHE Nicole et ESTIENNE Sylvia (éd.), *Religion et pouvoir dans le monde romain. L'autel et la toge. De la deuxième guerre punique à la fin des Sévères*, 2020 (Histoire), p. 319 ; GRADEL Ittai, *Emperor Worship and Roman Religion*, Oxford, Clarendon Press, 2002, p. 4 ; SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », dans *Cours et travaux du Collège de France*, 107, 2008, p. 665.

²⁰ GRADEL Ittai, *op. cit.*, p. 4 ; TURCAN Robert, *op. cit.*, p. 997.

²¹ LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 1.

²² PRICE Simon, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

²³ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, *op. cit.*.

²⁴ ROSSO Emmanuelle, *op. cit.*, p. 319.

et politiques de réception et de manifestation²⁵ et une perspective régionale voire provinciale s'est quelque peu imposée dans l'historiographie²⁶. Les provinces et les cités, les entités autonomes qui composent l'Empire, jouent en effet un rôle moteur dans l'établissement de ces cultes qui s'intègrent donc à chaque fois dans un contexte religieux particulier. Il ne faut donc pas parler d'un culte impérial, mais d'une multitude²⁷. Cela fait par conséquent particulièrement sens de traiter la question du « culte impérial » non pas à l'échelle de tout l'Empire, mais à l'échelle de quelques provinces, d'une région. Cet ancrage local n'empêche pas la circulation et les échanges des pratiques entre les provinces ni une certaine influence voire une politique en la matière de la part du pouvoir central. Une multiplicité d'acteurs à des échelons de pouvoirs différents (central, provincial, local) est en définitive impliquée dans le façonnement de ces cultes dont le dynamisme en fait un des ferments de l'unité du monde romain²⁸.

Le « culte impérial » correspond donc à des pratiques diverses selon les provinces qui ne sont pas simplement une copie de ce qui se fait à Rome²⁹. Entre Rome, l'Italie et l'Occident d'une part, et l'Orient d'autre part, il existe d'ailleurs une différence fondamentale dans la nature de ces cultes. En Occident et surtout à Rome, l'empereur régnant n'est jamais honoré directement comme un dieu, contrairement à ce que l'on observe en Grèce et en Orient, dans la continuation des honneurs accordés aux rois hellénistiques³⁰. Un culte est rendu aux *divi*, c'est-à-dire aux empereurs décédés qui ont bénéficié d'une *consecratio*. En ce qui concerne l'empereur vivant, ce n'est pas sa personne qui est honorée par un culte, mais son *genius*, à savoir son double divin, et son *numen*, à savoir sa puissance (ou volonté) divine³¹. Le *genius Augusti* et le *numen Augusti* sont en quelque sorte la divinisation des « modalités et [d]es effets de l'action impériale ». ³² Ces deux entités ne sont cependant pas identiques. Le *numen* est la divinisation de « la capacité [ou du pouvoir] d'action de l'empereur », et le *genius* « le moyen d'action de ces capacités »³³. Notons par ailleurs que le *numen* peut aussi se rapporter à une

²⁵ AUGIER Bertrand, « Le culte impérial », dans HUSQUIN Caroline et LANDREA Cyrielle (éd.), *Religions et pouvoir dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2020, p. 103.

²⁶ On le voit par exemple dans les études suivantes : LIERTZ Uta-Maria, *op. cit.*, et FRIJA Gabrielle, *Les prêtres des empereurs. Le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

²⁷ AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 103 ; ROSSO Emmanuelle, *op. cit.*, p. 320 ; SCHEID John, « I fondamenti religiosi del potere imperial », dans FERRARY Jean-Louis et SCHEID John (éd.), *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperiale da Augusto a Commodo*, Pavie, Iuss Press, 2015, p. 200 ; ID., « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », *op. cit.*, p. 239.

²⁸ AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 111-115 ; ROSSO Emmanuelle, *op. cit.*, p. 321. Voir aussi en particulier FRIJA Gabrielle, « Cultes impériaux et pouvoir impérial : diffusion et circulation des cultes des empereurs dans le monde romain », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 77-94.

²⁹ FRIJA Gabrielle, « Cultes impériaux et pouvoir impérial », *op. cit.*, p. 80.

³⁰ SCHEID John, « I fondamenti religiosi del potere imperial », *op. cit.*, p. 201.

³¹ DALLA ROSA Alberto, « Les aspects religieux de l'exercice du pouvoir impérial », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 70 ; LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 1-2 ; SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », *op. cit.*, p. 671 ; ID., « Épigraphie et rituel. De quelques formulations ambiguës relatives au culte impérial », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 21, 2010, p. 285-291 ; ID., « I fondamenti religiosi del potere imperial », *op. cit.*, p. 201 ; ID., « Les Augustea et le culte des empereurs. Réflexions sur les rites célébrés dans ces lieux de culte », dans GROS Pierre, MARIN Emilio et ZINK Michel (éd.), *Auguste, son époque et l'Augusteum de Narona*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2015, p. 18-21.

³² AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 106 ; SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », *op. cit.*, p. 676.

³³ SCHEID John, « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », *op. cit.*, p. 241.

divinité, et pour faire le lien avec notre formule, signalons qu'il en va de même pour la *maiestas*³⁴. Nous reviendrons plus loin sur la définition exacte de ces termes.

La question fondamentale qui s'impose à nous est la suivante : les dédicaces au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur s'inscrivent-elles dans ce que l'on a appelé le « culte impérial » ? L'historiographie du « culte impérial » a tenté de répondre à la question de la distinction entre ce qui relève du simple honneur, de l'hommage, et ce qui relève du culte³⁵. Pour John Scheid et Duncan Fishwick, la réponse est claire : les dédicaces usant de formules telles que *Pro salute imperatoris* ou *In honorem Domus divinae* relèvent bien de l'hommage et non du culte³⁶. Dans un article plus ancien, John Scheid explique plus précisément : « il ne faut pas placer tout hommage rendu à l'empereur sous le terme de culte impérial. Quel intérêt y aurait-il, en effet, de vouer un culte à l'empereur, avec des prêtres, des temples, des fêtes et des sacrifices, si une simple dédicace honorifique et des titres hyperboliques remplissaient le même rôle ? »³⁷. La religion romaine traditionnelle se caractérise en effet par la pratique de rites. Pour qu'il y ait « culte impérial », il faut donc prêtres, sacrifices, et temples, au même titre que les autres cultes religieux traditionnels³⁸.

Les dédicaces au *numen* et à la *maiestas* doivent dès lors être considérées comme ne relevant pas du champ des cultes impériaux, mais bien de celui plus vaste des hommages épigraphiques aux empereurs et à la famille impériale correspondant davantage à des manifestations de loyauté à leur égard qu'à des pratiques religieuses. Cette distinction fondamentale n'a cependant pas empêché les travaux consacrés à ces cultes impériaux d'inclure dans leur champ de recherche les hommages épigraphiques ne relevant pas à proprement parler du culte³⁹. Par ailleurs, il est indéniable que ces hommages épigraphiques partagent avec ces cultes un socle commun, culturel, et même pourrait-on dire « mental ». Autrement dit, même si les dédicants n'effectuent pas à proprement parler un rite religieux en érigeant ces monuments épigraphiques, ils connaissent ces cultes, en sont imprégnés et subissent leur influence. Ces inscriptions exploitent en outre des concepts qui se rapportent aux caractéristiques divines du pouvoir impérial. On pense en particulier au *numen Augusti* qui, on l'a dit, fait l'objet d'un culte, à Rome, mais aussi dans les provinces, et ce dès le règne d'Auguste⁴⁰.

D'autres parallèles entre pratiques cultuelles et hommages épigraphiques peuvent également être établis. Par exemple, l'on sait que les cultes impériaux sont avant tout une affaire institutionnelle, car ils sont célébrés par des magistrats, des officiers militaires, et des prêtres, au nom d'un collectif, que ce soit les citoyens d'une cité ou les soldats d'une unité militaire⁴¹. Or l'exemple de la Dacie a montré que les dédicaces employant la formule de dévotion émanent

³⁴ GIZEWSKI Christian, « *Maiestas* », dans *Brill's new Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 8, Leyde / Boston, Brill, 2006, p. 185-187 ; PRESCENDI Francesca, « *Numen* », dans *Brill's new Pauly*, vol. 9, 2006, p. 893-895.

³⁵ FRIJA Gabrielle, « Cultes impériaux et pouvoir impérial », *op. cit.*, p. 81.

³⁶ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, *op. cit.*, III (3), p. 359-360 ; SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », *op. cit.*, p. 676.

³⁷ SCHEID John, « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », *op. cit.*, p. 240.

³⁸ FRIJA Gabrielle, « Cultes impériaux et pouvoir impérial », *op. cit.*, p. 81 ; SCHEID John, « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », *op. cit.*, p. 241.

³⁹ ROSSO Emmanuelle, *op. cit.*, p. 320. Par exemple, LIERTZ Uta-Maria, *op. cit.*, inclut dans le périmètre de sa recherche les dédicaces destinées aux empereurs et à leur famille incluant des formules telles que *pro salute imperatoris*, *in honorem domus divinae*, ou *devotus numini maiestatique eius*. N'oublions pas bien sûr les ouvrages et articles qui ont abordé le culte impérial de manière beaucoup plus englobante (CLAUSS Manfred, *op. cit.* ; TURCAN Robert, *op. cit.* ; LETTA Cesare, *op. cit.*).

⁴⁰ BEARD Mary, NORTH John et PRICE Simon, *Religions de Rome*, trad. par M. Cadoux, Paris, Picard, 2006, p. 204 ; LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 72-77 ; PRESCENDI Francesca, *op. cit.*, p. 893-895.

⁴¹ SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », *op. cit.*, p. 675.

avant tout de corps constitués, civiques ou militaires. On retrouve donc bien cette dimension collective et institutionnelle, même si l'absence totale des flamines parmi les dédicants est pour le moins révélatrice.

Pour finir, rappelons que la perspective que nous avons décidé d'adopter pour ce travail est quelque peu analogue à celle des travaux récents sur le « culte impérial », puisqu'elle est focalisée sur une région particulière de l'Empire, un ensemble de provinces partageant des caractéristiques communes. Tout comme la pratique des cultes impériaux varie selon la région, la province et la cité, l'usage de la formule semble aussi grandement varier à travers l'Empire. Par conséquent, il est important de mettre en perspective les modalités de diffusion de la formule, mais aussi de s'intéresser aux lieux où elle se manifeste, de même qu'aux acteurs, institutions et pouvoirs impliqués dans son usage. La multiplicité de contextes particuliers, la variation dans le temps et dans l'espace, mais aussi l'interaction entre une multitude d'acteurs sont caractéristiques des pratiques visant à honorer l'empereur, qu'elles soient cultuelles ou simplement épigraphiques.

L'historiographie du « culte impérial » ne doit donc pas être négligée dans le cadre de notre travail, tant pour le cadre plus général qu'elle fournit et les approches qu'elle a développées, que pour l'attention, même limitée, qu'elle a apportée à la formule de dévotion. Il s'agit à présent d'en tirer parti pour éclairer le contexte d'apparition de la formule, mais aussi d'en cerner les principaux éléments d'interprétation qui ont été avancés par les auteurs et de définir plus concrètement les concepts mobilisés.

2. Définition, interprétation et contexte d'apparition de la formule

La formule de dévotion réunit en son sein les termes *numen* et *maiestas*, qui sont deux notions relativement anciennes et qui ont connu une longue évolution au cours de l'histoire romaine. Le substantif *numen* dérive du verbe *nuere*, « hocher la tête », et désigne à l'origine la volonté (ou la puissance) divine attachée à une divinité. Le témoignage de Cicéron⁴² nous apprend qu'il peut aussi apparaître en lien avec le sénat ou le peuple de Rome. Son sens évolue encore sous l'Empire puisqu'il se retrouve désormais associé au prince. Le *numen Augusti* fait l'objet d'un culte dès le règne d'Auguste, nous l'avons vu précédemment. Dans certains contextes, le *numen* peut également désigner une divinité et est alors un simple synonyme de *deus*⁴³. Cela a bien sûr contribué à entretenir une certaine ambiguïté sur la réception et l'interprétation du *numen Augusti*⁴⁴. Le substantif *maiestas* est quant à lui issu du comparatif de *magnus* (*maior*, *maior*, *maius*), et signifie donc littéralement « la qualité de ce qui est plus grand », « la supériorité ». Sous la République, la *maiestas* se rapporte au peuple romain, au sénat et aux hauts magistrats (préteurs et consuls). Elle peut également s'appliquer à une divinité et être employée dans un contexte strictement religieux. De manière générale, elle renvoie à la loyauté due à l'État et au respect de l'autorité supérieure. L'instauration du principat étend donc son champ d'application à l'empereur⁴⁵. La *maiestas Augusti* se manifeste néanmoins dans l'épigraphie essentiellement à travers la formule de dévotion⁴⁶.

⁴² Cicéron, *Philippiques*, III, 32 et ID., *Discours au peuple après son retour*, XVIII.

⁴³ *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 2001, p. 452 ; LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 74-75 ; SCHEID John, « numen », dans *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1025 ; PRESCENDI Francesca, « Numen », dans *Brill's new Pauly*, vol. 9, 2006, p. 893-895.

⁴⁴ LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 76. Duncan Fishwick, dont les travaux sont cités plus haut, s'est largement intéressé à cette problématique qui traverse par ailleurs toute la littérature consacrée au « culte impérial ».

⁴⁵ BALSDON John et LINTOTT Andrew, « maiestas », dans *The Oxford Classical Dictionary*, p. 889 ; *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 378 ; GIZEWSKI Christian, « Maiestas », dans *Brill's new Pauly*, vol. 8, 2006, p. 185-187.

⁴⁶ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 130 ; FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », *op. cit.*, p. 1244.

La réunion de ces termes aux connotations à la fois politiques et religieuses au sein d'une même formule épigraphique au III^e siècle constitue une indéniable nouveauté qu'il convient de recontextualiser plus largement avant de s'intéresser à l'interprétation qu'ont apportée les savants pour expliquer cette innovation. L'accession à la pourpre de Septime Sévère et de sa dynastie marque un tournant dans la définition même des fondements du pouvoir impérial, mais aussi dans le rapport avec la personne de l'empereur et les membres de la famille impériale. La fiction républicaine du principat s'estompe avec la transition vers un empereur dont le pouvoir est davantage d'essence divine que civique et dont la personne est de plus en plus sacralisée. Cela s'affirme notamment dans le développement du rituel de cour et l'emploi croissant de *dominus noster* comme formule d'appel à l'empereur, déjà apparue sous Commode, qui va avec l'utilisation d'épithètes superlatives, de titres laudatifs et de manière générale un langage grandiloquent vantant les mérites du prince dans les hommages épigraphiques qui lui sont destinés. L'empereur et ses proches sont aussi de plus en plus associés à la sphère divine et aux divinités et cela se traduit dans les représentations iconographiques, les inscriptions et les actes culturels effectués en sa faveur⁴⁷. Tout ceci est en réalité le fruit d'évolutions déjà entamées discrètement au siècle précédent et qui se poursuivent ensuite au III^e siècle⁴⁸.

Cette conception nouvelle de l'empereur et de son pouvoir qui émerge sous les Sévères et qui poursuit son développement durant la suite du III^e siècle se manifeste à la fois au travers des cultes impériaux, mais aussi des hommages épigraphiques. Le culte des *divi* connaît un certain déclin en faveur des actes culturels visant à honorer l'empereur vivant comme le culte de son *numen* et de son génie⁴⁹. Cette focalisation sur l'empereur vivant s'observe clairement dans les provinces latinophones, notamment dans les provinces danubiennes où le culte des *divi* n'a jamais été une réalité⁵⁰. Parallèlement les consécrationes et vœux *pro salute principis* (« pour le salut du prince »), qui lient bonne santé de l'empereur et sauvegarde de l'intégrité de l'Empire et de sa sécurité, s'imposent comme un phénomène omniprésent⁵¹. Tout cela contribue à donner à l'empereur et à sa famille une stature sacrée, presque divine. C'est d'ailleurs en ce sens qu'ont été interprétées par une grande partie des savants les mentions toujours plus nombreuses dans l'épigraphie de la *domus divina* et surtout du *numen Augusti*, notamment en raison de l'ambiguïté du terme qui ferait subtilement de l'empereur presque l'égal d'un dieu. La formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur (ou de ses proches), perçue comme dérivant de la dévotion au seul *numen*, est largement présentée dans la littérature comme participant de cette dynamique⁵².

Pour Hans Georg Gundel, la formule témoigne de l'évolution tardive du culte impérial, mais aussi de la conception de l'empereur et de son pouvoir qui émerge avec les Sévères, se développe ensuite au cours du III^e siècle et aboutit finalement au dominat à la fin du siècle⁵³.

⁴⁷ BECKER Audray, « La mauvaise santé de l'empereur et son illégitimité politique au début du III^e siècle. L'exemple de Caracalla », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Jérôme Million, 2020 (Horos), p. 202 ; CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 135 ; FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », op. cit., p. 1242-1243 ; ID., *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 198. Sur le formulaire épigraphique, voir CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 133-187.

⁴⁸ SOTINEL Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric 212-fin du V^e siècle*, Paris, Belin, 2019 (Mondes anciens), p. 106. Voir aussi TURCAN Robert, op. cit..

⁴⁹ FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », op. cit., p. 124-1250 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 108-109 ; TURCAN Robert, op. cit., p. 1000.

⁵⁰ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 197 et 209.

⁵¹ MARMOURI Khaled, op. cit., p. 81 ; TURCAN Robert, op. cit., p. 1016.

⁵² FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 198 ; MARMOURI Khaled, op. cit., p. 81 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 108-109 ; TURCAN Robert, op. cit., p. 1017.

⁵³ GUNDEL Hans Georg, op. cit., p. 133.

Elle serait issue de la formule *devotus numini* qui apparaît déjà dans la seconde moitié du II^e siècle⁵⁴, mais Gundel insiste bien sur l'association entre *numen* et *maiestas* comme caractéristique première de la formule de dévotion⁵⁵. Le *numen* se rapporterait à la dimension divine de l'empereur, tandis que la *maiestas* se rapporterait à son côté humain même si elle le place déjà au-dessus de ses semblables. En d'autres termes, l'empereur est à la fois l' élu des dieux, mais s'élève aussi par son mandat d'État, par son élection par le peuple et l'État romains⁵⁶. La formule selon Gundel présenterait ainsi l'empereur en intermédiaire entre le divin et l'humain, entre les dieux et les hommes : « *Der Kaiser ist noch nicht Gott, aber er ist auch nicht mehr Mensch* »⁵⁷. Elle serait donc symptomatique de l'évolution de la conception de l'empereur au III^e siècle aboutissant finalement au terme du siècle à un empereur *dominus* et *deus*⁵⁸. Cette interprétation est reprise par Manfred Clauss qui insiste également sur le fait que la signification de la formule est portée par les deux termes, le *numen* représentant le côté divin de l'empereur et la *maiestas*, son côté humain. Le *numen* se trouverait toujours en premier lieu en raison de la supériorité du divin sur l'humain⁵⁹. Duncan Fishwick considère aussi dans la même lignée que la formule participe à augmenter la stature divine de l'empereur⁶⁰.

Cesare Letta s'inscrit totalement en faux contre cette interprétation de la formule qui ferait de l'empereur régnant un être caractérisé par une double nature, divine et humaine. Pour cet auteur, la formule n'est pas l'expression d'une dévotion quasi divine, mais plutôt « *una dichiarazione di lealtà politica, un atto di sottomissione alla superiore autorità dell'imperatore* »⁶¹. Pour justifier sa position, il pointe les applications multiples des termes *numen* et *maiestas*. Si les deux concepts peuvent en effet être employés comme caractéristiques des dieux dont ils désignent respectivement la puissance divine et l'autorité supérieure, Cesare Letta montre bien que dès l'époque républicaine, ces termes peuvent se rapporter à des réalités humaines, en particulier aux institutions que sont le peuple et le sénat, sans pour autant leur donner statut de dieux. Dans le cadre de la formule, il faudrait donc plutôt comprendre *numen* dans le sens de « volonté souveraine » et *maiestas* dans le sens d'« autorité supérieure »⁶². Pour Letta, cela explique que la formule puisse être employée pour exprimer une loyauté à des empereurs chrétiens⁶³. Il n'empêche que les connotations païennes demeurent bien présentes et que, comme l'a montré Gundel, la formule disparaît complètement lorsque le triomphe du christianisme est total⁶⁴.

L'interprétation de Cesare Letta semble en définitive être la plus crédible. Le doute justifié d'une expression fondamentalement religieuse au profit d'un acte avant tout politique, mais aussi l'association constante du *numen* et de la *maiestas* dans une forme stéréotypée font que la formule de dévotion doit bien être considérée comme distincte du culte du *numen Augusti* ou des témoignages de dévotion à ce seul *numen*. Il est néanmoins incontestable qu'elle témoigne bien du développement des hommages à l'empereur vivant sous les Sévères et au III^e

⁵⁴ *Ibid.*.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 140.

⁵⁶ *Ibid.*.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 141.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 142.

⁵⁹ CLAUSS Manfred, *op. cit.*, p. 236-237.

⁶⁰ FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », *op. cit.*, p. 1243.

⁶¹ LETTA Cesare, *op. cit.*, p. 145.

⁶² *Ibid.*, p. 145. Le savant a bien montré par ailleurs que le *numen Augusti* ne doit pas être compris comme donnant un statut presque divin à l'empereur et que lorsqu'il est entendu comme « volonté souveraine », il peut ne pas s'appliquer à des dieux (*Ibid.*, p. 75).

⁶³ *Ibid.*, p. 145.

⁶⁴ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 134.

siècle de manière générale. Ces réflexions théoriques, toutes pertinentes soient-elles, et cette perspective surplombante doivent maintenant être approfondies et réévaluées à la lumière d'une étude de la formule pour elle-même dans toutes ses manifestations et contextes d'apparition prenant la forme d'une véritable « enquête de terrain ». Gundel lui-même pointait déjà la nécessité de réaliser une étude exhaustive de toutes les inscriptions existantes contenant la formule⁶⁵.

3. L'Empire de Caracalla à Constant et les provinces danubiennes

Précédemment, nous avons insisté sur l'importance d'étudier dans leur contexte particulier les honneurs destinés aux empereurs vivants et à la famille impériale. Il est donc pertinent de s'attarder quelque peu sur la situation politique, militaire et institutionnelle de l'Empire, et plus particulièrement celle des provinces danubiennes, espace retenu pour notre travail, à l'époque de l'utilisation de la formule, qui y apparaît sur une période s'étalant du règne de Caracalla comme seul Auguste (212-217) au règne conjoint des fils de Constantin (337-350)⁶⁶. Cela est d'autant plus important si l'on considère les dédicaces faisant état de la formule de dévotion avant tout comme l'expression d'une loyauté politique envers l'empereur.

Il convient d'abord de rappeler que les provinces danubiennes ont été tardivement intégrées à l'Empire. La conquête des territoires jouxtant le Danube et leur organisation en provinces n'intervient que sous les Julio-Claudiens. La Dacie fait cependant exception, car elle ne devient une province romaine qu'au début du II^e siècle à la suite des guerres daciques menées par Trajan. De nombreuses légions et unités militaires sont installées dans un réseau de camps et de forteresses le long de la nouvelle frontière. L'importance persistante de l'armée dans ces provinces en est une caractéristique importante tout au long de leur histoire. Ces régions sont progressivement romanisées en profondeur et la langue latine y devient dominante. Des cités, colonies et municipes, se développent à proximité des camps militaires. Ces agglomérations urbaines connaissent une réelle prospérité à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle sous les Sévères, ce qui coïncide aussi avec l'essor général de la région qui fait l'objet d'une attention et d'une faveur particulières de la part du pouvoir impérial dès le règne de Septime Sévère (193-211).

La situation change ensuite lorsque l'Empire bascule dans ce que l'on a nommé la « crise du III^e siècle ». Le monde romain est ainsi secoué par une série de troubles de la mort de Sévère Alexandre en 235 à l'avènement de Dioclétien en 285. Sur le plan intérieur, le pouvoir est constamment contesté et sur le plan extérieur, la pression des peuples « barbares » sur les frontières se renforce et prend régulièrement la forme de violentes incursions. La région du Danube joue un rôle crucial durant cette période. Particulièrement exposée aux invasions, elle requiert régulièrement la présence de l'empereur pour rétablir les frontières par la force militaire. Déjà sous Caracalla, puis plus tard sous Sévère Alexandre (222-235), des visites impériales sont attestées au cours desquelles les défenses de certaines provinces sont renforcées, leur dispositif militaire réorganisé et des accords diplomatiques conclus en vue de prévenir de futures

⁶⁵ *Ibid.*, p. 129.

⁶⁶ Concernant l'histoire des provinces danubiennes durant les trois premiers siècles de notre ère, voir WILKES John, « Les provinces danubiennes », dans LEPELLEY Claude (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 avant J.-C.-260 après J.-C.*, 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Nouvelle Clio), p. 231-297, mais aussi les synthèses qui ont été consacrées à certaines provinces, en particulier KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, Bonn, Habelt, 2014 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 65) pour la Pannonie, et ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *La Dacia romana*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2007, pour la Dacie. Pour ce qui est de l'histoire générale de cette période, voir entre autres SOTINEL Claire, *op. cit.*, mais aussi CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, Concile de Nicée)*, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Errance, 2006 (Collection des Hespérides. Histoire), et les articles couvrant les règnes des différents empereurs publiés dans *l'Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 2, 1975.

incursions. Les crises répétées sur les frontières à partir de la fin du règne de Sévère Alexandre ont pour conséquence une plus grande itinérance de la fonction impériale et un décentrement du pouvoir vers les frontières où l'empereur est souvent forcé de résider de façon prolongée.

Ces provinces sont également importantes en ce qui concerne les conflits internes pour le pouvoir impérial. Les troupes qui y sont stationnées en masse décident régulièrement du nouveau maître de l'Empire et les commandants militaires qui y sont nommés tentent régulièrement de revendiquer pour eux la dignité impériale. Ainsi Maximin le Thrace (235-238) et Dèce (249-251) notamment renversent chacun leur prédécesseur après avoir été proclamés empereurs par les armées du Danube. Cette importance décuplée de l'armée dans la désignation des empereurs fait qu'on a longtemps regroupé les empereurs de cette époque de crise sous la notion d'empereurs-soldats. Plusieurs de ces empereurs sont originaires des provinces danubiennes et certains d'entre eux sont directement issus des rangs de l'armée.

L'état de crise n'est cependant pas uniforme et permanent de 235 à 285. Sous Gordien III (238-244), les provinces danubiennes traversent encore une courte période de paix et de prospérité et l'intervention victorieuse de Philippe l'Arabe (244-249) contre les Carpes en Dacie permet de conserver cette province transdanubienne pourtant particulièrement exposée. La situation ne devient véritablement critique qu'à partir du milieu du siècle et le demeure durant les deux décennies suivantes. Plusieurs provinces sont dévastées et les positions de la rive gauche du Danube sont finalement abandonnées, ce qui résulte en la disparition définitive en 274 de la province de Dacie fondée par Trajan. La crise de l'Empire romain a aussi un impact sur la production épigraphique. Alors qu'elle est au plus haut sous les Sévères, elle connaît ensuite un déclin progressif à partir de 235, puis brutal durant la seconde moitié du siècle⁶⁷, ce qui est bien illustré par l'exemple de la Dacie⁶⁸.

Le règne de Dioclétien et l'instauration de la Tétrarchie marquent la fin de la crise et la restauration du pouvoir romain sur ses frontières. La structure institutionnelle du pouvoir impérial, des provinces et de l'armée est alors profondément réformée. Les campagnes impériales sur le Danube se poursuivent malgré tout durant la fin du III^e siècle et la première moitié du IV^e siècle même si les menaces pesant sur l'Empire et la stabilité du pouvoir impérial ne relèvent plus d'un niveau existentiel.

4. Les inscriptions de dévotion dans les provinces danubiennes : définition du *corpus*

Les attestations de la formule de dévotion se comptent par centaines dans l'Empire, nous l'avons expliqué précédemment. Par conséquent, nous avons fait le choix dans le cadre de notre travail de nous limiter aux manifestations de la formule dans les provinces danubiennes. La définition de ce qu'est une province danubienne peut varier. Nous avons opté pour une définition stricte à savoir celle d'une province jouxtant le Danube. L'espace retenu s'étend donc de la Rhétie à la Mésie inférieure et inclut outre ces deux provinces, celles de Norique, Pannonie (inférieure et supérieure), de Dacie et de Mésie supérieure⁶⁹. Sur une zone géographique aussi vaste, les contextes locaux peuvent être assez différents les uns des autres et ce qui est valable

⁶⁷ MROZEK Stanislaw, « La répartition chronologique des inscriptions latines datées au III^e siècle ap. J.-C. », dans FRÉZOULS Edmond et JOUFFROY Hélène (éd.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, Strasbourg, AECR, 1998 (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 8), p. 11-20.

⁶⁸ ARDEVAN Radu, « Once more on the last inscriptions of Roman Dacia », dans ARDEVAN Radu et BEU-DACHIN Eugenia (éd.), *Mensa rotunda epigraphica Napocensis*, Cluj-Napoca, Mega, 2016, p. 125-126.

⁶⁹ À ces provinces, on aurait pu ajouter celle de Dalmatie, qui se rattache à l'*Illyricum*, espace qui dans sa compréhension la plus large englobe la totalité des provinces danubiennes. La province de Thrace jouxtant les deux Mésies aurait également pu être prise en compte.

pour certaines provinces ne l'est peut-être pas forcément pour d'autres. Il faut rester attentif à ces éventuelles variations provinciales. Le contexte politique et militaire peut aussi varier substantiellement au cours de l'ère d'exploitation de la formule de dévotion dans ces provinces (ca. 212-350) comme nous venons de le voir.

Au total, notre *corpus* de recherche comprend 68 inscriptions (3 pour la Rhétie, 9 pour le Norique, 4 pour la Pannonie supérieure, 12 pour la Pannonie inférieure, 23 pour la Dacie, 5 pour la Mésie supérieure, 12 pour la Mésie inférieure). Certaines inscriptions en ont été écartées, car la présence de la formule de dévotion y paraissait trop incertaine⁷⁰. D'autres ont été conservées malgré leur état fragmentaire en raison d'indices sérieux pointant effectivement vers un usage de la formule. Elles doivent tout de même être considérées avec une certaine prudence. Pour ce qui est des inscriptions retenues, elles l'ont été en fonction d'un critère fondamental : la combinaison des termes *numen* et *maiestas*.

Nous avons précédemment présenté la formule de dévotion de la façon suivante : *devotus numini maiestatique eius*. En réalité, s'il s'agit sans doute bien de la forme la plus courante, il en existe cependant un certain nombre de variantes. *Numini* et *maiestati* sont parfois coordonnés différemment, par *et* ou *ac* plutôt que par *que*. Le dédicant se dit parfois « très dévoué », *dicatissimus*. L'adjectif exprimant la dévotion est parfois au pluriel ou au féminin selon l'identité du dédicant. Si plusieurs personnalités sont honorées, on trouvera *eorum* en lieu et place de *eius*. Dans certains cas on trouve aussi *eorum*, alors que le texte de la dédicace ne mentionne qu'un seul empereur, ce qui est une manière implicite d'honorer également le co-empereur ou un autre membre de la famille impériale. La formule peut aussi être abrégée de diverses manières, notamment en *DNMQE*, abréviation surtout utilisée au IV^e siècle, comme l'a déjà montré Gundel⁷¹.

Quelles que soient les différentes dispositions que l'on peut rencontrer, on peut résumer la formule de la façon suivante : l'expression de la dévotion à la fois au *numen* et à la *maiestas* d'un ou plusieurs empereurs, ou d'un ou plusieurs membres de la famille impériale, la combinaison des termes *numen* et *maiestas* étant fondamentale. Définir la formule de cette façon nous permet d'écarter du champ de notre étude les formulations *devotus numini* et *devotus maiestati* plus anciennes et qui continuent d'exister en parallèle. Il n'est pas évident qu'elles puissent être considérées comme de simples variantes de *devotus numini maiestatique eius*. Même si la forme est semblable, le nombre relativement restreint d'attestations rapporté à la masse de dédicaces adressées à la fois au *numen* et à la *maiestas* suggère qu'il s'agit de réalisations épigraphiques plus spécifiques et peut-être de nature différente.

La liste des inscriptions a été établie à l'aide de la base de données épigraphique *Clauss-Slaby* (EDCS). Cette dernière nous a servi uniquement à repérer toutes les inscriptions pertinentes pour notre étude, c'est-à-dire correspondant à notre critère fondamental tel que défini ci-dessus, et d'en relever les références au sein des différents *corpora* épigraphiques. Pour ce qui est de la lecture des inscriptions et des informations descriptives s'y rapportant (lieu de découverte, dimensions, matériau utilisé, etc.), nous nous sommes référés aux bases de données scientifiques telles que l'*Epigraphic Database Heidelberg* (HD), l'*Epigraphica romana* (EpRom), ou bien encore *Ubi Erat Lupa* (Lupa), de même qu'aux publications épigraphiques de référence, qu'elles soient générales, comme le *CIL* ou l'*AE*, ou spécialisées notamment par région comme l'*IDR*, l'*ILBulg*, etc. Les études approfondies disponibles pour certaines inscriptions ont également été prises en compte. L'objectif a été de nous appuyer sur les lectures les plus fiables des inscriptions et sur la documentation à leur sujet la plus complète possible pour ensuite établir nos analyses sur une base solide.

⁷⁰ Elles ont été regroupées dans les annexes 4 à 6.

⁷¹ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 139.

5. Problématique et méthode

Il s'agit maintenant de présenter la grille de questions qui va structurer notre recherche et en particulier notre analyse des inscriptions. Dans un premier temps en effet, chaque inscription sera individuellement passée au crible de ces interrogations. Cette partie prend la forme d'un catalogue des inscriptions regroupées par province et bénéficiant chacune d'une transcription, d'une traduction et d'une analyse détaillée. Dans un second temps, il s'agira de faire la synthèse de nos observations pour l'ensemble des provinces danubiennes et de les remettre en perspective, tout en restant attentif aux variations du contexte particulier.

Ce questionnement doit servir de squelette à un travail approfondi et systématique d'analyse des inscriptions de notre *corpus*, en les examinant dans leurs aspects matériels et textuels, en les replaçant dans leur contexte historique, mais aussi si possible, archéologique, en identifiant et caractérisant les individus et les groupes qui les ont produites, en déterminant les raisons qui les ont motivés, en évaluant les liens avec les activités impériales du moment, etc. Cela ne peut se faire évidemment sans s'appuyer largement sur la bibliographie disponible : les prosopographies, les synthèses sur la période ou la zone géographique concernée, des études plus ponctuelles, etc. Tout cela en définitive devrait nous permettre d'aboutir à une compréhension approfondie de nos sources, de leur contenu et de leur fonctionnement, et par corollaire de l'utilisation de la formule dans les provinces danubiennes.

Schématiquement, notre grille de questions se divise en huit grandes parties : le dédicant, le destinataire (empereur, co-empereur, César et prince de la jeunesse, *Augusta*, divinité, etc.), le contexte archéologique et géographique (localisation au sein de la province, découverte ou non *in situ*, lieu d'exposition), le contexte historique, politico-militaire et institutionnel, l'aspect matériel du monument (support de l'inscription, dimensions, qualité de la gravure, état de conservation, etc.), le financement du monument, la formulation du texte (structure, termes et qualificatifs, abréviations, etc.), et le motif de la réalisation. Ce dernier point n'étant jamais mentionné explicitement, il s'agira de formuler des hypothèses en se fondant sur les éléments précédents. Chacun de ces aspects sera passé en revue pour chacune des inscriptions et structurera également notre synthèse finale.

L'enjeu est de mener une analyse à la fois textuelle et contextuelle rigoureuse et fine. Chaque inscription doit être examinée pour elle-même, être restituée dans son contexte particulier et *in fine* dans la synthèse de nos observations, il faudra rester sensible aux variations notamment entre provinces et éviter les généralisations abusives. Il faut également être conscient des éventuels biais qui pourraient influencer nos analyses. En effet, les textes ne fournissant que peu d'informations sur leur contexte de réalisation, on pourrait être tenté de surinterpréter le peu d'éléments textuels et contextuels à notre disposition. Au niveau contextuel, s'il est par exemple envisageable que certaines inscriptions puissent être liées à des activités impériales dans la région qui nous sont connues, il ne faut pas pour autant négliger des interprétations alternatives. Au niveau textuel, la présence dans la titulature impériale d'un titre particulier comme celui de proconsul combiné au port d'une épithète impériale (*Antoniniana*, *Maximiniana*, *Gordiana*, etc.) par une unité militaire dédicante ne signifie pas nécessairement que la réalisation de la dédicace découle d'une campagne militaire sous commandement impérial à laquelle cette unité aurait participé, même si l'hypothèse peut être tout à fait crédible par ailleurs. Il est nécessaire de toujours garder un certain degré de prudence et de nuancer les interprétations possibles. La synthèse aura cette utilité de remettre en perspective ce genre d'observations et de voir ce qu'il en est véritablement.

Dans la mesure où cet exercice a déjà été fait pour la Dacie, et ce même si nos observations doivent être réévaluées à la lumière des inscriptions des autres provinces, il est nécessaire d'attirer l'attention sur un certain nombre de pistes à explorer et d'hypothèses à

vérifier. L'exemple de la Dacie avait montré l'importance parmi les dédicants des unités militaires stationnées dans la province, mais également, de manière secondaire, des autorités provinciales (gouverneur et assemblée provinciale) et des cités romaines (colonies et municipes). Cette tendance devrait *a priori* se confirmer dans les autres provinces étant donné la situation particulière des provinces danubiennes aux frontières de l'Empire et l'importance qu'y occupe l'armée.

L'utilisation de la formule en lien avec la précarité militaire provoquée par la pression des « peuples barbares » sur les frontières et avec les actions entreprises par l'empereur pour en assurer la défense est une autre hypothèse avancée pour la Dacie et pour laquelle une confrontation avec les autres provinces peut s'avérer pertinente. Une interrogation qui a également été soulevée par l'étude du cas de la Dacie et qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante est celle relative aux dédicaces honorant, non pas des empereurs, mais des membres de la famille impériale, en particulier les *Augustae*. Les honneurs qui leur sont rendus sont-ils personnels ou sont-ils simplement un moyen de rendre indirectement hommage à l'empereur à travers elles ? Si ce sont des dédicaces personnelles, doit-on y voir le signe d'un accroissement du rôle de l'épouse ou de parents de l'empereur dans la gestion du pouvoir ou simplement une amplification de la propagande du pouvoir central ? Ces hommages sont-ils spontanés ou commandités par une autorité supérieure ?

L'étude de la formule de dévotion dans les provinces danubiennes pourrait nous permettre également d'en apprendre davantage sur la dynamique globale qui sous-tend la diffusion et l'évolution de l'usage de cette formule dans l'Empire. Comment cette formule s'est-elle diffusée dans les provinces ? Quelle est la place des échanges entre provinces et celle du pouvoir central romain dans cette diffusion ? Il est difficile de répondre sans étudier le cas de Rome et de l'Italie. Toutefois, à l'intérieur des provinces danubiennes, il s'agit d'être attentif à l'articulation entre les différents échelons de pouvoir, le pouvoir local (magistrats et assemblées des cités, officiers et unités militaires), et provincial (assemblées provinciales et gouverneurs). Il y a enfin la question de l'évolution de l'usage de cette formule à travers le temps. Il serait intéressant de voir comment la christianisation progressive du pouvoir impérial et de l'Empire au IV^e siècle a pu influencer cet usage. Il est néanmoins peu probable que l'on puisse répondre à cette question à partir de l'exemple des provinces danubiennes puisque les attestations de la formule au IV^e siècle y sont de toute façon peu nombreuses comme nous allons le découvrir.

II. Catalogue et analyses des inscriptions

Cette première partie est consacrée à l'analyse systématique des inscriptions contenant la formule de dévotion retrouvées dans les provinces danubiennes. Elle prend la forme d'un catalogue présentant successivement chaque inscription bénéficiant d'une retranscription, d'une traduction et d'une analyse approfondie en fonction des différents critères définis plus haut. Les inscriptions sont classées par lieu de découverte et de la plus ancienne à la plus récente si elles proviennent d'une même localité. Les provinces se succèdent selon une logique géographique ouest-est : Rhétie, Pannonie supérieure, Pannonie inférieure, Dacie⁷², Mésie supérieure, Mésie inférieure. Les inscriptions retrouvées dans les provinces de Dalmatie et de Thrace, qui ne sont pas au sens strict des provinces danubiennes, sont reprises en annexe. Les éventuelles photos ou illustrations des inscriptions réalisées par les épigraphistes ont été placées en annexe (annexe 1).

⁷² La Dacie, seule province transdanubienne, aurait pu tout aussi bien se trouver entre les deux Mésie, mais il aurait été étrange de ne pas faire se succéder immédiatement ces deux provinces limitrophes et quasi-homonymes.

1. Rhétie

1. AE 1986, 529 (AE 1989, 586 ; add. AE 1995, 45)

Base de données : HD7875

Transcription :

[D(omino) n(ostro) Imp(eratori) Caes(ari)] / [M(arco) Aur(elio)] Se[vero] / [Alexa]ndr[o] / [Pio Felic]i In/[victo Aug(usto) pont(ifici)] / [ma]x(imo) [trib(unicia) p]ot(state) / [co(n)]s(uli) p[roco(n)s(uli) p(atri) p(atriciae)] / [al(a)] II [Fl(avia) |(miliaria) p(ia) f(idelis)] / [A]l[exandri]/an[a] devo[tis]/sim[a] num[i]n[i] / mai[e]statiq(ue) / eius.

Traduction :

À notre maître, l'Empereur César *Marcus Aurelius Severus Alexander*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, proconsul, père de la patrie, l'*ala II Flavia*, milliaire, pieuse et fidèle, alexandrienne, très dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est ici l'*ala II Flavia* dans son ensemble, pour peu que la restitution proposée soit correcte. Cette unité auxiliaire de cavalerie est stationnée en Rhétie depuis l'époque de Trajan et précisément dans le camp Aalen depuis l'an 160 environ⁷³. Une part importante des dédicaces au *numen* et à la *maiestas* impériaux découvertes dans les provinces danubiennes sont le fait d'unités auxiliaires (voir III.1).

- Le destinataire

L'empereur bénéficiaire est probablement Sévère Alexandre (222-235), comme en atteste la persistance sur la pierre des lettres SE et NDR. Son règne constitue une période de paix pour l'Empire, troublée d'abord par le conflit contre les Perses sassanides en 231-232, puis contre les Germains en 234-235⁷⁴.

- La datation et le contexte politico-militaire

A priori, le texte de l'inscription ne permet pas une datation plus précise que la période couvrant le règne de Sévère Alexandre, à savoir les années 222 à 235. On peut néanmoins tenter d'affiner la datation en avançant diverses hypothèses. Tout d'abord, une lecture littérale de la titulature impériale telle que reconstituée pourrait laisser penser que la dédicace a été réalisée au tout début du règne de Sévère Alexandre en 222. Cependant, il semble plus probable, au regard de ce qui a pu être constaté pour ce type d'inscriptions en Dacie, que cette dédicace ait été réalisée soit lors de la levée des troupes en 231 pour la campagne contre les Sassanides, soit lors du conflit contre les Germains en 234-235. La première possibilité impliquerait une participation de l'*ala II Flavia* aux opérations militaires en Orient, ce qui n'est pas attesté. En revanche, l'implication de l'unité lors des événements de 234-235 semble bien plus plausible, étant donné la proximité géographique du lieu de stationnement de l'unité avec ce théâtre d'opération. C'est donc cette dernière hypothèse qui a notre préférence.

⁷³ FARKAS István Gergő, *The Dislocation of the Roman Army in Raetia*, Oxford, Archaeopress, 2015 (BAR International series, 2723), p. 128 ; SPAUL John, *Ala². The auxiliary cavalry units of the pre-dioctletianic imperial roman army*, Andover, Nectora Press, 1994, p. 111-113.

⁷⁴ KIENAST Dietmar, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, 6^e éd., Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2017, p. 171-172 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 35-39.

- Le lieu de découverte et l'origine

Les fragments de cette inscription ont été retrouvés *in situ* dans les *principia* du camp de Aalen (Allemagne), où était stationnée l'*ala II Flavia*. Les *principia* constituent le centre névralgique d'un camp militaire romain et c'est également l'endroit où se retrouvent habituellement les dédicaces aux empereurs⁷⁵. Ce lieu de découverte n'est donc pas surprenant, mais cette information nous permet de saisir toute l'importance et le caractère officiel de ce genre de réalisation épigraphique.

- L'aspect matériel

Selon toute vraisemblance, il s'agit d'une table en pierre, dont les dimensions sont estimées à 100 x 50 x 4 cm. Le monument est éclaté en une multitude de fragments – on en dénombre 138 conservés – qui ne recouvrent que partiellement le texte de l'inscription.

- Le financement

La source du financement est inconnue, mais le plus vraisemblable est que l'unité ait financé le monument sur ses propres ressources financières (sa caisse) ou que la dédicace ait fait l'objet du patronage d'un haut personnage tel que le gouverneur de la province. Certaines inscriptions offrent ce genre de précisions (voir inscriptions 31, 40, 46, 49, 51, 56, 53, 65, 67 et 68).

- Le texte et sa formulation

Malgré l'état très fragmentaire du document, la formule, non abrégée, demeure bien identifiable. Sa forme est tout à fait traditionnelle, si ce n'est que l'unité dédicante se dit « très dévouée » (*devotissima*) et non simplement « dévouée » (*devota*), variante maintes fois attestée par ailleurs. Il en va de même pour la structure du texte de l'inscription, qui fait se succéder les noms et la titulature de l'empereur, le nom, les titres et distinctions du dédicant, et enfin la formule de dévotion.

Notons que l'empereur porte le titre de proconsul, d'après la restitution proposée qui semble tout à fait plausible. Peut-on y voir le signe qu'il se trouve alors dans la province ou tout du moins en séjour hors de Rome⁷⁶ ? Si l'inscription a été réalisée en 234-235, comme suggéré ci-dessus, il est alors effectivement présent dans la région pour contrer la menace des Germains. Le reste de la titulature est traditionnelle (séquence onomastique officielle suivie des titres et pouvoirs). Signalons juste les appellations laudatives *Dominus noster*, *Pius Felix* et *Invictus*, qui font leur apparition pour la première fois sous Commode⁷⁷.

L'aile de cavalerie est dite « milliaire », c'est-à-dire composée de mille cavaliers, « pieuse et fidèle », distinction obtenue sous Domitien⁷⁸, et « alexandrienne » (*alexandriana*), épithète impériale. Il est tentant d'interpréter cette dernière distinction comme un signe d'implication de l'unité dans des opérations militaires menées par Sévère Alexandre. Néanmoins il est relativement banal pour une unité militaire au III^e siècle d'arborer l'épithète se référant à l'empereur régnant⁷⁹.

⁷⁵ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel. Camps et piété militaires sous le Haut-Empire romain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (Histoire), p. 39.

⁷⁶ L'empereur est seulement appelé proconsul en dehors de Rome. Théodore Mommsen a soutenu la thèse selon laquelle l'empereur ne porte ce titre que lorsqu'il est présent dans la province. Cette thèse a toutefois été réfutée (LASSÈRE Jean-Marie, *Manuel d'épigraphie latine*, 3^e éd. revue et mise à jour, Paris, Picard, 2011, p. 602). Néanmoins cela reste interpellant : si l'empereur est effectivement présent dans la province pour commander les troupes, mentionner son *imperium* proconsulaire pourrait être un moyen de mettre en exergue son autorité sur les provinces et son rôle de commandant militaire suprême dans un contexte d'invasion.

⁷⁷ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 135, 138 et 152.

⁷⁸ SPAUL John, *Ala²*, op. cit., p. 113.

⁷⁹ Voir FITZ Jenő, *Honoric Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, trad. par M. Baranyai, Budapest / Bonn, Akadémiai kiadó, 1983.

- Le motif

La raison motivant la réalisation de cette inscription n'est pas explicitée, ce qui est habituel pour ce genre de dédicace. Par conséquent, il est nécessaire de faire appel au contexte politico-militaire afin de proposer des pistes d'interprétation. Nous l'évoquons plus haut, la réalisation de cette inscription pourrait coïncider avec le conflit sur la frontière rhéno-danubienne en 234-235. Dans ce cas, il s'agirait en quelque sorte pour l'unité dédicante de consigner sur la pierre son dévouement et sa loyauté envers l'empereur effectivement démontrés sur le terrain. Par ailleurs, on pourrait imaginer que cette unité ait voulu de la sorte manifester une forme de reconnaissance envers l'empereur pour avoir rempli son rôle de défenseur de l'Empire et de garant de la sécurité de ses habitants en s'étant déplacé personnellement sur la frontière. Néanmoins, le mécontentement de l'armée qui caractérise la fin du règne de Sévère Alexandre et dont témoigne Hérodien⁸⁰ ne semble pas être un contexte propice à la réalisation par une unité militaire de ce genre de dédicace honorant l'empereur. Enfin, une tout autre possibilité pourrait être de rendre hommage à l'empereur nouvellement entré en fonction, si l'inscription a été réalisée en 222.

2. Wagner II, 30 (Horster, p. 387)

Bases de données : Lupa 6463 ; HD 58015

Transcription :

[Restitutori pr]ovinciarum et operum [publi]/[corum providen]tissimo ac super omnes r[etro] / [principes for]tissimo Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Au[r(elio) Probo] / [P(io) F(elici) Invicto Aug(usto) p(ontifici)] m(aximo) trib(unicia) pot(estate) VI co(n)s(uli) IIII patri [patriae] / [proco(n)s(uli) - -]inus v(ir) p(erfectissimus) a(gens) v(ices) p(raesidis) prov(inciae) Raet(iae) n[umini] / [maiestatiq(ue) eius] dicatissimus.

Traduction :

Au restaurateur des provinces et des œuvres publiques, très prévoyant et au-dessus des princes qui l'ont précédé, très courageux Empereur César *Marcus Aurelius Probus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la sixième fois, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, (...) *inus, vir perfectissimus*, agissant à la place du gouverneur de la province de Rhétie, très dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est un chevalier de rang perfectissime (*vir perfectissimus*) dont le nom est inconnu et se présentant comme « agissant à la place du gouverneur de la province de Rhétie ». L'appellation *agens vices praesidis* désigne un chevalier chargé de gouverner une province à la place d'un légat d'Auguste propréteur, sénateur (*vir clarissimus*) de rang prétorien ou consulaire. Cette innovation dans l'administration des provinces durant la seconde moitié du III^e siècle est la conséquence de l'instabilité militaire qui caractérise cette époque⁸¹.

⁸⁰ HÉRODIEN, VI, 7, 9.

⁸¹ CHRISTOL Michel, « Les classes dirigeantes et le pouvoir dans l'État, de Septime Sévère à Constantin », dans *Pallas*, numéro spécial : *L'empire Romain de 192 à 325*, 1997, p. 69-73. Un autre *vir perfectissimus agens vices praesidis* est attesté dans la province en 260, également dans un contexte de raids de peuples germaniques requérant une intervention militaire (voir CHRISTOL Michel, « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus, agens vice praesidis*) », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 8, 1997, p. 231-241).

- Le destinataire

Le destinataire de cette dédicace est l'empereur Probus (276-282). Cet empereur connaît un règne agité, comme beaucoup d'autres au III^e siècle. Il doit repousser des incursions « barbares » et réprimer des révoltes et des usurpations⁸². On sait qu'il est passé entre autres par la Rhétie en 278 dans son effort pour protéger le *limes* rhéno-danubien⁸³.

- La datation et le contexte politico-militaire

La mention du consulat et de la puissance tribunicienne permet de dater cette inscription à l'année 281, au cours de laquelle Probus doit faire face à plusieurs tentatives d'usurpation, mais aussi mater une révolte de Germains installés dans l'Empire. La même année il célèbre un triomphe à Rome⁸⁴.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument a été retrouvé à *Augusta Vindelicorum* (actuelle Augsburg en Allemagne), capitale de la province de Rhétie⁸⁵. Il se tenait peut-être dans une des pièces de la résidence du gouverneur⁸⁶.

- L'aspect matériel

Il s'agit sans doute d'une base de statue, dont seule la partie centrale a été conservée en deux blocs dont les dimensions une fois réunis sont de 89 x 124 x 55 cm. Les blocs sont arrondis, ce qui pourrait indiquer qu'ils se trouvaient dans une abside.

- Le financement

La source du financement n'est pas connue, mais elle est à trouver à n'en pas douter dans les ressources financières mises à disposition du gouverneur pour assurer l'administration de sa province⁸⁷ ou provient dans tous les cas de fonds publics. L'hypothèse d'un financement personnel paraît peu vraisemblable dans la mesure où le dédicant aurait eu tendance à le mettre en avant à des fins d'autopromotion.

- Le texte et sa formulation

Probus est appelé « restaurateur des provinces et des œuvres publiques » (*restitutor provinciarum et operum publicorum*). L'explication la plus évidente à l'octroi de ces titres est à trouver dans son intervention militaire en Rhétie en 278, ou de manière générale dans ses campagnes victorieuses des années 277-278, et par les travaux de restauration et de renforcement des fortifications de la province qui ont dû suivre⁸⁸. Le reste de la titulature est traditionnelle (séquence onomastique officielle suivie des titres et pouvoirs).

Le dédicant se dit « très dévoué » (*dicatissimus*), variante déjà présente dans l'inscription précédente à la différence que le terme indiquant la dévotion se trouve ici à la fin du texte et non immédiatement après les noms et titres du dédicant. La *maiestas* n'est pas attestée sur la pierre, mais peu de doute demeure quant au fait qu'elle se trouvait sur le monument originel.

⁸² SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 156-160.

⁸³ KREUCHER Gerald, *Der Kaiser Marcus Aurelius Probus und seine Zeit*, Franz Steiner, Stuttgart, 2003 (Geschichte, 174), p. 145 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 158.

⁸⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 244 ; KREUCHER Gerald, *op. cit.*, p. 164-179 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 159.

⁸⁵ DRINKWATER John Frederick, « Augusta Vindelic(or)um », dans *The Oxford Classical Dictionary*, p. 206.

⁸⁶ D'après Claire Sotinel (*op. cit.*, p. 159), seule à mentionner cette hypothèse.

⁸⁷ Les gouverneurs bénéficiaient d'une indemnité octroyée par l'Etat romain (BÉRENGER Agnès, *Le métier de gouverneur dans l'empire romain, de César à Dioclétien*, Paris, De Boccard, 2014 (De l'archéologie à l'histoire, 62), p. 154).

⁸⁸ KREUCHER Gerald, *op. cit.*, p. 147 ; SCHÖNBERGER Hans, « The Roman Frontier in Germany: An Archaeological Survey », dans *The Journal of Roman Studies*, 59 (1), 1969, p. 179.

- Le motif

Le motif le plus probable est certainement un hommage après les guerres germaniques de 277-278 et l'intervention de Probus en Rhétie en 278 pour repousser les Vandales et les Burgondes. L'écart chronologique entre les actions militaires de l'empereur dans la province et la réalisation de la dédicace interpelle néanmoins. L'hypothèse avancée par Hans Schönberger et reprise par Gerald Kreucher d'un monument réalisé dans le cadre de l'entreprise de renforcement des fortifications de la province après les incursions de 278⁸⁹ apparaît dès lors comme particulièrement séduisante.

3. CIL III, 5810 (IBR 121 ; ILS 618 ; AE 1972, 358)

Bases de données : Lupa 6433 ; HD 9442

Transcription :

Providentissimo / principi rectori / orbis ac domino / fundatori pacis / aeternae / Diocletiano imp(eratori) / invicto Aug(usto) pont(ifici) / max(imo) Ger(manico) max(imo) Pers(ico) / max(imo) trib(unicia) pot(estate) VII / co(n)s(uli) IIII patri pat(riae) / proco(n)s(uli) Sept(imius) / [Val]entio v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) R(aetiae) / d(evotus) n(umini) m(aiestatique) eiusdem⁹⁰.

Traduction :

Au prince très prévoyant, gouverneur et maître du monde, fondateur de la paix éternelle, Dioclétien, empereur, Auguste invaincu, très grand vainqueur des Germains, très grand vainqueur des Perses, revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, proconsul, *Septimius Valentio*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province de Rhétie, dévoué à la puissance divine et à la majesté du même (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est le gouverneur (*praeses*) de Rhétie, *Septimius Valentio*⁹¹, porteur de la dignité équestre de *vir perfectissimus*. On a donc affaire tout comme pour l'inscription précédente à un chevalier exerçant la fonction de gouverneur de la province de Rhétie. Néanmoins, à la différence de son prédécesseur en fonction en 281, il n'est pas appelé *agens vices praesidis*, « agissant à la place du gouverneur », mais *praeses*, « gouverneur », titre générique désignant un gouverneur de province et le seul porté par ces nouveaux gouverneurs équestres situés au bas de la hiérarchie des gouverneurs⁹². Ce changement intervenu au cours de la décennie 280 manifeste donc la pérennisation de la gouvernance de la province par un

⁸⁹ Voir note précédente. C'est également l'avis de Michel Christol (« M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus*, *agens vice praesidis*) », *op. cit.*, p. 240).

⁹⁰ Les transcriptions données par les différentes publications (CIL, IBR, ILS et AE) indiquent *eius d(ecreto) d(ecurionum)*, corrigé à juste titre en *eiusdem* dans les transcriptions reprises par les bases de données HD et Lupa. Un examen attentif des photographies prises par Géza Alföldy et Christian Witschel révèle bien la présence des lettres EM et confirme donc cette lecture.

⁹¹ Ce personnage (PIR² S 493) est attesté quelques années plus tard, entre 293 et 297, en qualité de suppléant des préfets du prétoire à Rome (CHASTAGNOL André, « Deux chevaliers de l'époque de la Tétrarchie », dans *Ancient Society*, 3, 1972, p. 223-226).

⁹² CHRISTOL Michel, « Les classes dirigeantes et le pouvoir dans l'État, de Septime Sévère à Constantin », *op. cit.*, p. 70 ; GROß-ALBENHAUSEN Kirsten, « *Praeses* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 11, 2007, p. 768-769 ; LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 725.

chevalier perfectissime en lieu et place d'un légat d'Auguste propréteur appartenant à l'ordre sénatorial.

- Le destinataire

La dédicace est destinée à l'empereur Dioclétien (284-305). Prince réformateur, il change en profondeur le fonctionnement de l'administration de l'Empire. Il est également très actif militairement et œuvre à la défense des frontières de l'Empire contre les incursions de peuples « barbares ». Il se rend à plusieurs reprises dans la région danubienne pour y conduire des campagnes militaires⁹³.

- La datation et le contexte politico-militaire

La mention du consulat et de la puissance tribunicienne permet de dater l'inscription à l'année 290. Dioclétien passe les deux années précédentes (288 et 289) à combattre sur le Danube⁹⁴. En 288, il est en campagne en Rhétie⁹⁵. Il est probable que la dédicace soit liée d'une manière ou d'une autre à ces événements.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient d'*Augusta Vindelicorum* (Augsbourg, Allemagne), capitale de la province, tout comme la précédente, qui est également le fait d'un gouverneur. On ne sait pas avec exactitude où la dédicace devait se tenir à l'origine, car la pierre a été réemployée dans un édifice médiéval.

- L'aspect matériel

Le monument tel que visible aujourd'hui est une base en roche calcaire, dont les dimensions sont de 70 x 116 x 68 cm. Elle est endommagée et en partie brûlée. Une statue de Dioclétien se trouvait peut-être à son sommet.

- Le financement

La provenance des fonds qui ont servi à l'édification de ce monument n'est pas précisée dans le texte de la dédicace. On peut néanmoins postuler qu'il s'agit des ressources financières du gouverneur octroyées par l'État romain ou perçues dans la province.

- Le texte et sa formulation

Dioclétien est dit « fondateur de la paix éternelle » (*fundator pacis aeternae*), que l'on peut interpréter comme un indice du lien avec les accomplissements militaires récents de l'empereur dans la région.

La titulature présentée ici doit faire l'objet d'autres remarques. Les qualificatifs élogieux *providentissimus princeps* et *rector orbis ac dominus* correspondent à une « mode épigraphique » apparue au cours du III^e siècle et particulièrement marquée sous Dioclétien qui consiste à faire précéder la titulature traditionnelle débutant par *Imp(erator) Caes(ar)* ou *D(ominus) n(oster)* par une succession de formules élogieuses où abondent les superlatifs⁹⁶. La séquence onomastique officielle est fortement réduite et n'est constituée ici que de *Diocletianus imp(erator)*. Viennent ensuite les *cognomina ex virtute* parmi lesquels on note l'absence de *Sarmaticus Maximus*, pourtant officiel depuis 289⁹⁷, et la présence de *Persicus Maximus* qui

⁹³ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 257 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 165-169.

⁹⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 257 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 168.

⁹⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 257.

⁹⁶ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, *op. cit.*, p. 141-142. On observe déjà ce type de titulature pour désigner l'empereur Probus dans la dédicace précédente (inscription 2).

⁹⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 258.

n'est sans doute pas encore officiel en 290⁹⁸. Finalement, on trouve de manière traditionnelle les titres et pouvoirs de l'empereur parmi lesquels la dignité de proconsul.

La formule de dévotion est abrégée, à l'exception du pronom final, qui n'est pas *eius*, ni *eorum*, comme c'est généralement le cas, mais *eiusdem*, « du même ». Il s'agit peut-être d'un moyen pour le dédicant d'indiquer que la dédicace s'adresse exclusivement à Dioclétien. *Eorum* aurait en effet sous-entendu un hommage conjoint à son collègue Maximien, Auguste depuis 286. C'est donc un indice supplémentaire du lien entre la dédicace et les actions militaires personnelles de Dioclétien en Rhétie.

- Le motif

La raison motivant l'érection de ce monument en l'honneur de Dioclétien n'est pas mentionnée dans le texte de l'inscription. On peut néanmoins aisément postuler qu'il a été réalisé à la suite des actions militaires victorieuses de cet empereur dans la région au cours des années précédentes. C'est en tout cas ce que laissent penser le contexte de réalisation, de même que, on l'a vu, certains éléments textuels. Cette hypothèse pourrait même être davantage approfondie : il n'est pas impossible en effet que cette inscription de dévotion, à l'instar de la précédente, puisse avoir été réalisée dans le cadre de la construction ou de la restauration d'édifices défensifs dans la province à l'issue des opérations militaires qui y ont été menées. Cette explication aurait l'avantage aussi de justifier le décalage entre la venue de Dioclétien dans la province en 288 et la mise en place d'un tel hommage deux ans plus tard.

⁹⁸ Les circonstances de cette acclamation, qui serait intervenue en 295, ne sont pas claires (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 258 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 197). Ce qui est certain en revanche c'est qu'il est également octroyé, en plus de Dioclétien et Maximien, à Galère et à Constance Chlore, qui ne sont associés au pouvoir impérial comme Césars qu'en 293 (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 264, 269, 270, 272, et 274).

2. Norique

4. CIL III, 5207 (add. p. 2328 ; ILLPRON 1669 ; ILS 723 ; RICeleia 209)

Bases de données : HD 67237 ; Lupa 5274

Transcription :

[[[D(omino) n(ostro) Fl(avio) Cl(audio) Constantino]]] / [[[nobilis]]]simo [[[Caes(ari)]]] / filio d(omini) n(ostri) Constan/tini Maximi victori/osissimi semper Au<g>(usti) / nepoti M(arci) Aureli Ma/ximiani et Fl(avi) / Constanti divorum / et divi Claudi abne/poti Norici medi/ter(ranei) devoti numi/ni maiestatique / eorum.

Traduction :

À notre maître *Flavius Claudius Constantinus*, très noble César, fils de notre maître *Constantinus*, très grand, très victorieux et toujours Auguste, petit-fils des divins *Marcus Aurelius Maximianus* et *Flavius Constantius* et arrière-petit-fils du divin *Claudius*, les *Norici mediterranei*, dévoués à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est désigné par les termes *Norici mediterranei*. Il s'agit donc d'une collectivité, à savoir les habitants du Norique méditerranéen, province nouvellement créée par la division en deux parties de l'ancienne province du Norique à la suite des réformes de Dioclétien⁹⁹. Derrière cette appellation, *Norici mediterranei*, se cacherait en réalité l'assemblée provinciale¹⁰⁰. Cette interprétation semble cohérente dans la mesure où des inscriptions de dévotion au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur étant explicitement le fait du conseil provincial ont été retrouvées en Dacie (inscriptions 43 et 44). On sait par ailleurs que ces assemblées, qui représentent les cités et collectivités de la province, disposent d'attributions dans le domaine du culte impérial célébré dans la province¹⁰¹.

- Le destinataire

Le personnage honoré est ici Constantin II, alors qu'il n'est encore qu'un César sous l'autorité de son père Constantin. Durant son césarat, il mène des missions officielles au nom de ce dernier¹⁰² ; dès 322, il prend part à des campagnes militaires, puis plus tard il en dirige certaines sur le Rhin et sur le Danube contre les Francs, les Alamans, les Sarmates et les Goths¹⁰³. Comme son père et ses frères, Constantin II est chrétien et on pourrait par conséquent s'étonner qu'une figure impériale pourtant ouvertement chrétienne fasse ainsi l'objet d'un hommage aux connotations païennes. On accepte cependant facilement cette réalité lorsque l'on sait qu'à cette époque si la religion personnelle des empereurs est bien le christianisme, la majorité des habitants de l'Empire est toujours adepte des cultes polythéistes et la religion traditionnelle est encore bien présente dans les structures institutionnelles du pouvoir romain¹⁰⁴.

⁹⁹ FISCHER Thomas, *Noricum*, Mayence, Philippe von Zabern, 2002 (Orbis Provinciarum), p. 129.

¹⁰⁰ HAINZMANN Manfred, « Ovilave-Lauriacum-Virunum. Zur Problematik der Statthalterresidenzen und Verwaltungszentren Norikums ab ca. 170 n. Chr. », dans *Tyche. Beitrage zur Alten Geschichte, Papyrologie und Epigraphik*, 6, 1991, p. 84.

¹⁰¹ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 628.

¹⁰² MARAVAL Pierre, *Les Fils de Constantin. Constantin II (337-340). Constance II (337-361). Constant (337-350)*, Paris, Éditions CNRS, 2013, p. 15.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 20-21.

¹⁰⁴ MARAVAL Pierre, *Les Fils de Constantin*, *op. cit.*, p. 215 ; VEYNE Paul, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, éd. revue et augmentée, Paris, Albin Michel, 2007 (Idées), p. 159-166. On remarque bien cependant que l'émergence du christianisme comme religion impériale officielle et l'établissement de sa domination au

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription a été réalisée entre l'accession au Césarat de Constantin II en 317 et la mort de Constantin I^{er} en 337¹⁰⁵. Il est difficile d'être plus précis dans la datation en l'absence d'indices textuels ou contextuels supplémentaires. Si l'inscription est liée à ses actions personnelles en tant que César, on ne peut qu'argumenter pour une datation tardive. Elle a peut-être été gravée lors de ses campagnes sur le *limes* rhéno-danubien entre 328 et 332¹⁰⁶, mais rien n'est moins sûr. En revanche, s'il s'agit d'un hommage générique à un membre de la famille impériale, alors une datation précoce peut aussi être envisagée. Manfred Hainzmann propose comme datation l'année 317, à savoir le moment d'accession de Constantin II au rang de César¹⁰⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte à *Celeia* (Celje, Slovénie), cité qui bénéficiait du statut de municipe¹⁰⁸. La présence de cette dédicace et de la suivante dans cette cité pousse Manfred Hainzmann à postuler que celle-ci aurait pu reprendre une partie ou la totalité des attributions de la capitale provinciale de *Virunum*, dont celle d'accueillir les réunions du conseil provincial¹⁰⁹. La base en pierre a été réutilisée comme matériau de construction : peut-être était-elle à l'origine exposée avec sa statue sur le *forum* du municipe ?

- L'aspect matériel

Le monument en tant que tel est une base de statue en marbre rougeâtre dont les dimensions sont de 87 x 76 x 13 cm. Les premières lignes ont été martelées afin d'effacer les noms et la titulature de Constantin II, en application de la *damnatio memoriae* dont il fut victime après sa mort¹¹⁰. Le reste du texte est parfaitement lisible.

- Le financement

La source du financement de ce monument honorifique n'est pas précisée dans le texte de l'inscription. Cependant, si le conseil provincial est bien l'institution à l'origine de cet hommage impérial, il est probable qu'il l'ait financé sur ses fonds propres.

- Le texte et sa formulation

Constantin II est désigné par le titre d'usage *dominus noster* dans sa forme abrégée suivi de sa séquence onomastique et de ses liens de filiation avec son père, Constantin I^{er}, ses deux grands-pères, les empereurs Maximien Hercule (285-310) et Constance Chlore (293-306), et son arrière-arrière-grand-père, présenté comme étant l'empereur Claude le Gothique (268-270)¹¹¹. Tous ont été divinisés après leur mort et sont par conséquent qualifiés de *divi* dans le texte de l'inscription. Par ailleurs, on ne peut que souligner l'absence des titres de victoire

détriment de la religion traditionnelle vont de pair avec la raréfaction puis la disparition totale de ce genre de dédicaces à la fin du IV^e siècle et au V^e siècle (voir introduction).

¹⁰⁵ Le titre *semper Augustus* fait bien partie ici de la titulature de Constantin I^{er}, et non de celle de Constantin II (voir transcription), contrairement à ce qu'affirme de manière fautive *RICeleia* 209 qui donne en conséquence une datation erronée.

¹⁰⁶ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 296 ; MARAVAL Pierre, *Les Fils de Constantin*, *op. cit.*, p. 20-21.

¹⁰⁷ HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 84.

¹⁰⁸ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 85-87. Voir aussi ZIMMERMAN Markus, *Romanisation und Repräsentation in Noricum*, Bonn, Rudolf Habelt, 2017 (*Antiquitas*, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 71), p. 175-190.

¹⁰⁹ HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 84.

¹¹⁰ Comme en atteste par ailleurs le *Codex Theodosianus*, XI, 12, 1.

¹¹¹ Le caractère réel ou fictif de ce lien de parenté des membres de la dynastie constantinienne avec Claude le Gothique a fait débat (voir CHAUSSON François, *Stemmata aurea : Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle*, Rome, Erma di Bretschneider, 2007).

octroyés à Constantin II¹¹², mais son père bénéficie néanmoins du titre de « très victorieux » (*victoriosissimus*) porté normalement durant une période suivant de peu des succès militaires¹¹³.

La formule de dévotion n'est pas abrégée, ce qui mérite d'être signalé puisqu'elle est alors en usage depuis plus d'un siècle. Elle ne se conclut pas par *eius* mais par *eorum*, ce qui signifie que le dédicant se dit dévoué au *numen* et à la *maiestas* de plusieurs personnages. Trois possibilités peuvent être envisagées. La première serait que la dévotion s'applique également aux *divi* mentionnés. Elle peut d'emblée être écartée dans la mesure où ce genre de dédicace s'adresse à l'empereur régnant, ou à son ou ses César(s), ou à des membres de sa famille. La seconde engloberait dans le champ d'application de la formule tous les membres titrés de la famille impériale, à savoir l'Auguste Constantin et les Césars, Constantin, Crispus¹¹⁴, Constance et Constant. Enfin, il existe une dernière possibilité : la dédicace aurait été exposée conjointement avec la suivante honorant Constance II également en tant que César (et peut-être avec d'autres disparues honorant Constantin I^{er} et ses autres fils) en un même lieu, peut-être le *forum* du municipe. Le pronom *eorum* pourrait dès lors être une sorte de référence à l'autre (ou aux autres) dédicace située à proximité immédiate de celle-ci.

- Le motif

Manfred Hainzmann avance comme hypothèse la plus crédible celle d'un hommage spontané de la part des habitants de la province pour manifester leur loyauté envers le pouvoir impérial, mais il n'écarte pas celle d'une visite de Constantin II dans la province¹¹⁵. Les circonstances dans lesquelles une série d'autres dédicaces de ce genre ont été érigées (voir III.3) renforcent la solidité de la seconde hypothèse, sans toutefois écarter la première.

5. CIL III, 5208 (ILLPRON 1670 ; RICeleia 210)

Bases de données : HD 67238 ; Lupa 28691

Transcription :

[D(omino) n(ostro)] Fl(avio) [I]u[l(io)] / Constantio [nob(ilissimo)] / [C]a[es(ari)] filio d(omini) n(ostri) / Constantini ma/ximi victorios/simi semper Aug(usti) / nepoti M(arci) Aur(eli) Va[l(eri)] / Maximiani et Fl(avi) / Constanti / divorum N(orici) m(edi)/t(erranei) n(umini) m(aiestati)q(ue) e(orurum).

Traduction :

À notre maître *Flavius Iulius Constantius*, très noble César, fils de notre maître *Constantinus*, très grand, très victorieux et toujours Auguste, petit-fils des divins *Marcus Aurelius Valerius Maximianus* et *Flavius Constantius*, les *Norici mediterranei*, dévoués à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

On retrouve ici l'appellation *Norici mediterranei* (voir inscription 4). Il y a donc tout lieu de croire que c'est bien la même institution que celle qui a fait réaliser l'inscription précédente.

¹¹² De 328 à 332, il reçoit successivement pour ses actions militaires les titres *Alamannicus*, *Sarmaticus* et *Germanicus maximus*, mais aussi *Debellator gentium barbarum*, « celui qui soumet les nations barbares ». Certains lui sont octroyés exclusivement, d'autres en commun avec son père (MARAVALL Pierre, *Les Fils de Constantin*, op. cit., p. 20-21).

¹¹³ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 142.

¹¹⁴ À condition que la dédicace ait été réalisée avant sa mort en 326.

¹¹⁵ HAINZMANN Manfred, op. cit., p. 84.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à Constance II, petit frère de Constantin II et Constant I^{er}. Constance n'est pas encore un « empereur souverain », mais un César sous l'autorité de son père. On retrouve donc la même configuration que pour la dédicace précédente, à la différence que le César honoré n'est pas le même. Contrairement à Constantin II, Constance II ne dirige ni ne prend part de manière active à des campagnes militaires durant son César¹¹⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

La titulature de Constance oriente vers une datation entre 324 et 337, sans qu'on puisse y apporter davantage de précision. On ne peut exclure que la dédicace ait été élevée en synchronie avec la précédente, peut-être à l'occasion d'une visite des deux Césars dans le municipe ou dans la province à une date inconnue. Manfred Hainzmann date l'inscription à l'année 324, année de la nomination de Constance II comme César¹¹⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

Tout comme l'inscription précédente, celle-ci a été retrouvée dans le municipe de *Celeia* (Celje, Slovénie). On peut imaginer que les deux monuments devaient se dresser au même endroit, peut-être sur le *forum* du municipe. Leur réutilisation postérieure empêche de le savoir avec certitude.

- L'aspect matériel

Le monument a été perdu, mais il était sans doute similaire au précédent, et devait aussi probablement être une base de statue. Cela est d'autant plus plausible que la très grande majorité des textes de notre *corpus* ont été gravés sur ce qui a été identifié comme étant des bases de statues.

- Le financement

Voir inscription 4.

- Le texte et sa formulation

De prime abord, le texte est formulé d'une manière relativement semblable au précédent. Il s'en distingue néanmoins sur certains aspects. La titulature de Constance II ne fait pas mention du lien de parenté avec Claude le Gothique, contrairement à celle de Constantin II. Le lapicide a aussi usé de davantage d'abréviations. Le nom du dédicant (*Norici mediterranei*) est réduit seulement aux trois lettres N MT. La formule aussi est abrégée et, chose curieuse, ne contient pas l'expression de la dévotion du dédicant. L'abréviation aurait ainsi dû être DNMQE et non NMQE comme dans le cas présent. Il pourrait s'agir simplement d'un oubli du lapicide ou d'une erreur de celui qui a copié cette inscription perdue.

Ces différences portent à croire que les deux dédicaces n'ont sans doute pas été érigées exactement en même temps, mais néanmoins dans un intervalle de temps réduit, puisque les usages semblent très proches. Elles pourraient d'ailleurs s'expliquer par des développements qui auraient été jugés superflus, ce qui est plausible dans l'hypothèse où les deux dédicaces auraient été exposées ensemble.

- Le motif

La raison pour laquelle cette dédicace a été érigée ne peut être déterminée avec certitude. Il en va de même pour la précédente et pour la quasi-totalité de notre *corpus*, faute de précisions explicites à ce sujet dans les textes de ces inscriptions. Une visite impériale dans la province ou

¹¹⁶ MARAVAL Pierre, *Les Fils de Constantin*, op. cit., p. 21-22.

¹¹⁷ HAINZMANN Manfred, op. cit., p. 84.

un hommage spontané, peut-être à l'occasion de l'obtention du titre de César par Constance II, restent les deux hypothèses les plus probables. Manfred Hainzmann privilégie la seconde¹¹⁸, ce qui ne va pas nécessairement de soi à la lumière des autres inscriptions de dévotion retrouvées dans les provinces danubiennes.

6. CIL III, 5209 (ILLPRON 1671 ; RICeleia 211)

Bases de données : HD 67239 ; Lupa 13394

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Constanti(o) / clementissimo adque / victori(osissimo? semper?) Augusto / Martinianus v(ir) p(erfectissimus) praeses / provinciae Norici mediterranei) / d(evotus) n(umini) m(aiestatique) eius.

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantius*, très clément et très victorieux, toujours Auguste, *Martinianus*, *vir perfectissimus*, gouverneur du Norique méditerranéen, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est un certain *Martinianus*, chevalier de rang perfectissime attesté par cette inscription comme gouverneur (*praeses*) du Norique méditerranéen sous le règne de l'empereur Constant¹¹⁹. Les gouverneurs sont particulièrement bien représentés parmi les commanditaires de ce genre de dédicaces (inscriptions 2, 3, 10, 11, 63 et 66).

- Le destinataire

L'inscription est adressée à l'empereur Constant, alors Auguste dirigeant souverainement « sa partie » de l'Empire, qui s'étend à tout l'Occident à partir de la mort de Constantin II en 340. Le Norique est vraisemblablement placé sous son autorité dès 337¹²⁰. Très actif dans la défense des frontières, il voyage fréquemment dans les provinces sous son contrôle¹²¹. Il n'est pas impossible qu'il se soit rendu à *Celeia*¹²². Quoi qu'il en soit, on sait qu'en 341, il se trouve dans la province sur le *limes* à *Lauriacum*¹²³.

- La datation et le contexte politico-militaire

Sur la base des seules indications que nous fournit le texte, on ne peut établir de datation plus précise que les années du règne de Constant, à savoir entre 337 et 350. Néanmoins, la réalisation de cette inscription pourrait coïncider avec la présence de cet empereur dans la province en 341. C'est en tout cas l'hypothèse défendue par Manfred Hainzmann qui évoque la possibilité d'une halte de Constant à *Celeia* avant de se rendre à *Lauriacum* pour inspecter le *limes*¹²⁴.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ PLRE, I, p. 563, n° 3 ; WINKLER Gerhard, *Die Reichsbeamten von Noricum und ihr Personal bis zum Ende der römischen Herrschaft*, Vienne, Österreichische Akademie der Wissenschaften, 1969, p. 112.

¹²⁰ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 299 ; ZONARAS, XIII, 5.

¹²¹ BARNES Timothy, « Imperial Chronology », dans *Phoenix*, 34 (2), 1980, p. 164-166 ; SEECK Otto, « Constans », dans *RE*, IV, 1, 1900, p. 950 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 304.

¹²² WINKLER Gerhard, *op. cit.*, p. 112.

¹²³ BARNES Timothy, *op. cit.*, p. 165 ; *Codex Theodosianus*, VIII, 2, 1 et XII, 1, 31 ; *Codex Justinianus*, X, 71 [69], 1.

¹²⁴ HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 83.

- Le lieu de découverte et l'origine

Encore une fois, on a affaire à une inscription provenant de *Celeia*. Le fait qu'elle émane du gouverneur confirme l'importance de cette cité dans la vie provinciale à cette époque. La découverte dans ce municipe de ces trois inscriptions dédiées aux fils de Constantin argumente également en ce sens. Géza Alföldy avance que le gouverneur aurait pu alors se trouver en tournée d'inspection dans cette cité¹²⁵. En mettant en relation cette hypothèse avec celle de Manfred Hainzmann, on pourrait imaginer que *Martinianus* accompagnait Constant lors de sa traversée de la province.

- L'aspect matériel

L'inscription est perdue, mais par comparaison avec les autres dédicaces, on peut en déduire qu'elle devait certainement figurer sur une base de statue ou un autel.

- Le financement

La source du financement n'est pas précisée par le texte de l'inscription, ce qui est habituel. On ne peut donc qu'avancer la même hypothèse que pour les inscriptions dédiées par des gouverneurs vues précédemment (inscriptions 2 et 3), à savoir un financement sur les fonds de son administration ou de la province.

- Le texte et sa formulation

L'empereur est désigné par une titulature plus réduite qu'aux époques antérieures jusqu'à l'époque tétrarchique¹²⁶ : ses fonctions ne sont pas énumérées, seuls demeurent les noms précédés de l'appellation *dominus noster* abrégée et suivis de qualificatifs élogieux dont « très victorieux » que l'on retrouve également dans les dédicaces du règne de Constantin (inscriptions 4, 5 et 11), et du seul titre d'Auguste accompagné vraisemblablement de l'adverbe *semper*. La titulature de Constant est assez similaire à celle de son père telle que présentée dans ces autres inscriptions. Le dédicant se présente par son *cognomen* et précise son rang dans l'ordre équestre et sa fonction de gouverneur. La formule de dévotion est abrégée à l'exception du pronom final.

- Le motif

Pour Gerhard Winkler, le gouverneur aurait pu faire graver cette inscription à l'occasion d'une visite impériale¹²⁷, peut-être en 341 comme le suggère Manfred Hainzmann¹²⁸. C'est également notre avis et l'on pourrait par ailleurs argumenter que, plus que la simple présence de l'empereur dans la province, c'est son souci pour la défense du *limes* qui est célébré, démontré par sa présence au bord du fleuve en 341. On ne peut cependant pas écarter l'hypothèse d'une inscription réalisée à l'occasion d'une tournée d'inspection du gouverneur comme le propose Géza Alföldy¹²⁹, sans connexion particulière avec les agissements de l'empereur.

¹²⁵ ALFÖLDY Géza, *Noricum*, trad. par A. Birley, Londres, Routledge, 1974, p. 201.

¹²⁶ Se référer aux très nombreux exemples de notre *corpus*.

¹²⁷ WINKLER Gerhard, *op. cit.*, p. 112.

¹²⁸ HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 83.

¹²⁹ ALFÖLDY Géza, *op. cit.*, p. 201.

7. AE 1953, 129 (ILLPRON 963)

Bases de données : HD 18590 ; Lupa 4867

Remarque :

Cette inscription en majeure partie mutilée a fait l'objet de deux publications épigraphiques proposant chacune une retranscription différente du texte. La lacune où sont précisées les fonctions exactes exercées par le dédicant et l'unité militaire à laquelle celui-ci appartient n'a pas été restituée de la même manière dans les deux études. Étant donné qu'il est difficile de trancher en faveur de l'une ou de l'autre de ces restitutions et qu'il n'est pas non plus certain que la plus récente l'emporte nécessairement sur la plus ancienne, nous avons préféré reprendre ici les deux retranscriptions : la première correspond à celle de l'AE¹³⁰, la seconde à celle de l'ILLPRON¹³¹.

Transcription 1 :

[Imp(eratori) C]aes(ari) L(ucio) D[omitio] / [Aur]eliano P[io Felici] / [Aug(usto)] p(ontifici) m(aximo) trib(unicia) [potest(ate) -] / [co(n)s(uli) --?] p(atri) p(atriciae) proc[o(n)s(uli) ---] / [-] Ingenu[us |(centurio) l(egionis) III It(alicae)] / [Aug(usta)] Vin(delicorum) regi[onarius] / [dev]otus n(umini) m(aiestati)[que eius].

Traduction 1 :

À l'Empereur César *Lucius Domitius Aurelianus*, pieux et heureux, vaincu, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la (...) fois, consul pour la (...) fois, père de la patrie, proconsul (...), (...) *Ingenuus*, centurion de la *legio III Italica*, *regionarius* d'*Augusta Vindelicorum*, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Transcription 2 :

[Imp(eratori) C]aes(ari) L(ucio) D[omitio] / [Aur]eliano P[io F(elici) Invicto] / [Aug(usto)] p(ontifici) m(aximo) trib(unicia) [potest(ate) -] / [co(n)s(uli)] p(atri) p(atriciae) proc[o(n)s(uli) ---] / [---] Ingenu[us |(centurio) coh(ortis) -- pr(aetoriae)] / [pia] vin(dicis) regi[onarius] / [devo]tus n(umini) m(aiestati)[que eius].

Traduction 2 :

À l'Empereur César *Lucius Domitius Aurelianus*, pieux et heureux, Auguste vaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la (...) fois, consul, père de la patrie, proconsul (...), (...) *Ingenuus*, centurion *regionarius* de la cohorte (...) prétorienne, pieuse et vengeresse, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le nom complet du dédicant n'est pas connu, seul subsiste son *cognomen*, *Ingenuus*. Il s'agit d'un militaire du rang de centurion exerçant la fonction de *regionarius*. Un *centurio regionarius* est un officier détaché d'une légion pour assurer des missions de police dans une

¹³⁰ L'AE se base sur l'étude suivante : VETTERS Herman, « Ein neues Denkmal des Sicherheitsdienstes in den Provinzen ? », dans *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes*, 39 (suppl.), 1953, p. 103-106. La base de données *Lupa* reprend également cette transcription.

¹³¹ L'ILLPRON (= supplément au *CIL* III pour le Norique) s'appuie sur un travail inédit de EKKEHARD Weber, qui republie plus tard l'inscription dans UBL Hannsjörg (éd.), *Museum Lauriacum. Katalog zur Schausammlung "Römerzeit" des Museums Lauriacum-Enns*, 2, Enns / Wien, Museum Lauriacum, 1997, p. 35-36, n° I/26. C'est cette retranscription qui est reprise par la base de données *Heidelberg* (HD).

province auprès du gouverneur¹³². Herman Vetters considère qu'il devait être en poste à *Augusta Vindelicorum*, capitale de la Rhétie voisine, et par conséquent appartenir à la *legio III Italica* stationnée dans cette province. En revanche, selon Ekkehard Weber, ce centurion est issu d'une cohorte prétorienne¹³³. Cependant, le fait qu'un *regionarius* est normalement détaché d'une légion et basé dans une grande ville nous pousse à accorder davantage de crédit à la première hypothèse.

Quoi qu'il en soit, le dédicant est un officier militaire offrant une dédicace à l'empereur dans une localité qui ne correspond pas à son lieu de stationnement théorique¹³⁴. On peut en déduire que ce personnage se trouvait alors probablement en mission. Il est dès lors probable que derrière l'érection de ce monument honorifique se cachent des circonstances particulières, que l'on va tâcher de déterminer.

- Le destinataire

L'inscription est destinée à l'empereur Aurélien (270-275). Tout comme nombre de ses prédécesseurs du III^e siècle, il passe une bonne partie de son règne à mener des opérations militaires afin de protéger les frontières de l'Empire d'incursions de peuples « barbares », mais il doit aussi œuvrer au rétablissement de l'unité territoriale de l'Empire brisée par les sécessions en Gaule et en Orient. Tout cela implique de nombreux déplacements dans l'Empire et l'on sait qu'Aurélien s'est rendu à plusieurs reprises dans les provinces du *limes* du haut-Danube (Rhétie, Norique et Pannonie) pour contrer la menace d'envahisseurs extérieurs. Son règne se signale malgré tout par une certaine amélioration de la situation militaire après deux décennies de crise profonde¹³⁵.

- La datation et le contexte politico-militaire

A priori, le texte de l'inscription ne permet pas de dater la dédicace plus précisément qu'aux années de règne d'Aurélien. En revanche, si l'on tient compte des événements locaux et des déplacements de l'empereur, on ne peut qu'argumenter en faveur d'une datation plus précise. Dans ce cas, deux possibilités existent. L'inscription aurait pu être réalisée en 270-271, au début du règne d'Aurélien. Ce dernier se rend en effet à cette époque dans les provinces de Norique et de Rhétie pour combattre les Alamans et les Juthunges¹³⁶. Le siège d'*Augusta Vindelicorum* par ces mêmes peuples en 274¹³⁷ représente une autre piste envisageable si l'on prend en considération le profil supposé du dédicant. Le *regionarius* aurait alors été en mission à *Lauriacum* auprès du quartier général de la *legio II Italica*, légion sœur de la *legio III Italica* à laquelle il appartenait, peut-être en lien avec les événements qui agitaient la Rhétie, et aurait pu faire ériger cette dédicace en remerciement à l'empereur une fois la cité délivrée¹³⁸.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été retrouvée à *Lauriacum* (Enns, Autriche), *in situ*, dans les *principia* du camp de la *legio II Italica* stationnée dans cette localité depuis les guerres marcomanes¹³⁹. Les

¹³² PISO Ioan et CUPCEA George, « Ein centurio regionarius aus der legio X Fretensis in Dakien », dans *Tyche. Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik*, 29, 2014, p. 120 ; VETTERS Herman, *op. cit.*.

¹³³ Nous n'avons pas eu accès au travail de E. Weber, nous ne savons donc pas quels sont les éléments sur lesquels il s'appuie pour aboutir à une telle conclusion.

¹³⁴ Ce qui pourrait expliquer par ailleurs la mention de la ville d'affectation du centurion dans le texte de l'inscription.

¹³⁵ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 143-155. Voir aussi CIZEK Eugen, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (Histoire).

¹³⁶ CIZEK Eugen, *op. cit.*, p. 94-98 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 144-145.

¹³⁷ CIZEK Eugen, *op. cit.*, p. 191 ; *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXV, 4 et XLI, 8.

¹³⁸ C'est également une hypothèse avancée par Herman Vetters (*op. cit.*).

¹³⁹ ZIMMERMAN Markus, *op. cit.*, p. 256. Il n'est pas certain que la localité avait été élevée au rang de municipale (FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 92).

principia sont le lieu habituel où l'on s'attend à retrouver ce genre des dédicaces aux empereurs lorsqu'elles sont réalisées dans un contexte militaire (voir *supra* inscription 1). La particularité ici est que le dédicant ne fait pas partie des officiers de la légion en garnison à cet endroit, puisqu'il appartient à la *legio III Italica* basée en Rhétie.

- L'aspect matériel

La dédicace est conservée de manière très fragmentaire. Seul subsiste un morceau d'une plaque de marbre blanc, brisée de tous les côtés, et dont les dimensions sont de 18 x 29 x 9 cm. Si on ne peut exclure qu'elle figurait sur une base de statue, il est plus vraisemblable qu'il s'agisse simplement d'un autel ou d'une plaque honorifique apposée ou non sur une base de plus grande dimension. Il aurait en effet semblé étrange qu'un officier subalterne ait disposé des moyens permettant l'érection d'une statue. On observe par ailleurs que le monument semble être de taille plus réduite que ceux dédiés par des corps constitués.

- Le financement

Ce centurion a financé sa dédicace soit sur ses deniers personnels, soit sur les moyens dont il disposait pour l'accomplissement de sa mission. En l'absence d'indication textuelle, il est toujours difficile de se prononcer sur la question du financement de ce genre de réalisations épigraphiques. Néanmoins, pour faire progresser notre réflexion sur cette question, on pourrait postuler que puisqu'elles sont presque toujours le fait d'acteurs institutionnels (voir III.1), les fonds qui leur sont alloués pourraient l'être également. Dans ce cas-ci, la taille du monument et le profil du dédicant pourraient cependant pointer vers un financement personnel.

- Le texte et sa formulation

Le caractère fragmentaire de l'inscription nous contraint à nous baser en grande partie sur les restitutions proposées par les épigraphistes pour analyser sa formulation. La présence de la formule est en réalité à peu près la seule certitude que l'on peut avoir. La structure semble cependant assez classique avec la succession des trois éléments suivants : la titulature impériale, le nom et les fonctions du dédicant, et enfin la formule de dévotion. La titulature impériale est traditionnelle et se limite aux titres et fonctions officiels – parmi lesquels celui de proconsul¹⁴⁰ – entourant la séquence onomastique de l'empereur. Ce dernier n'est pas désigné par d'autres formules et qualificatifs élogieux comme on a pu le voir pour d'autres inscriptions plus tardives¹⁴¹. Nous ne revenons pas ici sur le dédicant qui a déjà fait l'objet d'un commentaire étendu. On rencontre en bout de texte la formule de dévotion, qui est ici partiellement abrégée.

- Le motif

Il semblerait bien que cette dédicace soit une conséquence d'une des interventions militaires d'Aurélien dans cette région du Danube. C'est une motivation que l'on sait, avec plus ou moins de certitude, à l'origine d'un bon nombre d'autres inscriptions de notre *corpus* (voir III.8). Il pourrait s'agir ici plus précisément d'un remerciement pour la rupture par Aurélien du siège d'*Augusta Vindelicorum* par des puissances « barbares » en 274, si l'auteur de la dédicace était effectivement basé dans cette cité.

¹⁴⁰ Voir à ce sujet l'inscription 1 où nous émettions l'hypothèse qu'il pourrait s'agir là d'un indice allant dans le sens d'une présence de l'empereur dans la province.

¹⁴¹ Par exemple les inscriptions 2 et 3 destinées respectivement à Probus et Dioclétien.

8. AE 1958, 83 (ILLPRON 1043 ; Gerstl 294 ; EQNoricum, A 5 ; Grabherr, 454-455, 18)

Bases de données : HD 19735 ; Lupa 11193

Transcription¹⁴² :

-----] / ordo A[gu]/nt(ensium) d(evotus) n(umini) m(aiestatique) / eiius(!).

Traduction :

(...) le sénat d'Aguntum dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci.

Analyse :

- Le dédicant

On a affaire ici à une inscription consacrée par un sénat municipal, ce qui n'est pas un cas unique (voir inscriptions 9, 33, 59 et 60). C'est donc un dédicant collectif et institutionnel agissant à un niveau local, à l'échelle d'une communauté civique. Notons aussi le « caractère romain » de ce dédicant, puisque *Aguntum* bénéficie du statut de *municipe* depuis l'époque de Claude. Au III^e siècle, la localité subit violemment les invasions et voit ses fortifications étendues¹⁴³.

- Le destinataire

Le texte est mutilé ce qui nous empêche de connaître l'identité de l'empereur honoré.

- La datation et le contexte politico-militaire

En l'absence de la titulature impériale, il est difficile de dater précisément cette inscription. Les épigraphistes ont néanmoins pu dater cette inscription au III^e siècle. Elle serait peut-être liée dans ce cas aux troubles auxquels le *municipe* est confronté à cette époque.

- Le lieu de découverte et l'origine

Les fragments de cette inscription ont été découverts dans une église près du site d'*Aguntum* (Lavant, Autriche).

- L'aspect matériel

Le monument tel qu'il se présentait à l'origine devait être un autel ou une base en marbre. Il n'en subsiste qu'une partie divisée en plusieurs fragments dont les dimensions une fois rassemblés sont de 40 x 69 x 62 cm.

- Le financement

Une fois encore, l'origine des fonds ayant financé la dédicace n'est pas mentionnée, mais les *décursions* ont probablement puisé la somme nécessaire dans le trésor public du *municipe*.

- Le texte et sa formulation

La formule est abrégée à l'exception du pronom *eius* qui comporte un double I, particularité attestée occasionnellement dans la province¹⁴⁴. Il y a peu de doute concernant la présence de la titulature impériale avant le nom du dédicant, même si la forme qu'elle revêtait, traditionnelle ou tardive, demeure inconnue.

- Le motif

Les raisons ayant motivé l'érection de ce monument honorifique par le sénat local ne sont pas connues. Si l'inscription est liée aux invasions du III^e siècle, elle pourrait constituer une sorte de remerciement pour le soutien apporté par l'empereur soit par une intervention militaire

¹⁴² Autre lecture possible : [--] ordo m[un(icipii)] / [Agu]nt(ensium) d(evotus) n(umini) m(aiestati)/q(ue) eiius(!).

¹⁴³ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 82.

¹⁴⁴ Exemples : CIL III, 5527 (ILLPRON 1054 ; EQNoricum I, 1) et AE 2009, 988.

soit par le renforcement des fortifications du municipe. En l'absence d'élément probant, cette hypothèse ne peut écarter celle d'un simple hommage administratif sans justification particulière.

9. *CIL* III, 4741 (add. p. 1811 ; *ILLPRON* 311 ; *EQNoricum*, T 4)

Bases de données : HD 56906 ; Lupa 4854 ; EPSG 140

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) / C(aio) Vibio / Afinio / Gallo / Veldum(n)i(a)no / Volusiano / P(io) F(elici) Invi(cto) Aug(usto) / ordo Teur(niensium) / devotus / numini maies/tatique eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Vibius Afinius Gallus Veldumnianus Volusianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, le sénat de *Teurnia* dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'institution à l'origine de cet hommage à l'empereur Volusien (251-253) est le sénat du municipe de *Teurnia*. L'inscription précédente (8) mentionne également un sénat municipal comme dédicant.

- Le destinataire

Le bénéficiaire de la dédicace est l'empereur Volusien, seul, sans son père Trébonien Galle avec lequel il règne conjointement de 251 jusqu'à leur mort en 253, assassinés par leurs propres troupes¹⁴⁵. L'empereur Volusien aurait pu se rendre dans les provinces, comme en témoignent une série d'inscriptions honorifiques à son égard¹⁴⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription pourrait dater de 252, lors d'un possible voyage de Volusien dans les provinces, ou lors de son accession à la dignité d'Auguste en 251. Dans tous les cas, elle date du règne de cet empereur, entre 251 et 253. Ces années coïncident avec une très grande instabilité politique et militaire. L'Empire est déchiré par des rivalités internes, dévasté par une épidémie et subit des invasions sur tous les fronts¹⁴⁷. Le Norique ne semble pas épargné. La présence de Valérien dans la région du haut-Danube, en Rhétie ou en Norique, lors de sa proclamation comme empereur par ses troupes en 253, laisse penser qu'il y avait été envoyé pour protéger la frontière contre les Alamans, selon Géza Alföldy¹⁴⁸.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument a été retrouvé près de *Teurnia*. Cette cité jouissait du statut de municipe et était une des plus importantes de la province dont elle devient même la capitale au V^e siècle¹⁴⁹. La dédicace était peut-être exposée sur le *forum* du municipe où se dressaient d'autres bases et statues honorifiques¹⁵⁰.

¹⁴⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 200-201 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 81.

¹⁴⁶ Voir *EQNoricum*, T 4.

¹⁴⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 123-128 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 78-82.

¹⁴⁸ ALFÖLDY Géza, *op. cit.*, p. 169.

¹⁴⁹ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 80 ; HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 84 ; PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 107, 1995, p. 304.

¹⁵⁰ ZIMMERMANN Markus, *op. cit.*, p. 206.

- L'aspect matériel

Ce bloc de marbre de 90 x 63 x 26 cm aurait pu faire partie d'une base de statue. Le texte est parfaitement lisible.

- Le financement

Le sénat du municipe a vraisemblablement financé la dédicace sur le trésor civique, même si ce n'est pas mentionné dans le texte de l'inscription.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale commence de manière traditionnelle par les titres *Imperator Caesar* avant la nomenclature de l'empereur, elle-même suivie par les titres « pieux et heureux » et « Auguste invaincu ». Les charges revêtues par l'empereur ne sont pas mentionnées. La formule n'est pas abrégée et se présente sous sa forme la plus générique : *devotus numini maiestatique eius*.

- Le motif

La dédicace pourrait se rattacher à un hypothétique passage de l'empereur Volusien dans la province, ce qui expliquerait pourquoi cet empereur est honoré sans son père et collègue Trébonien Galle. Nous n'avons cependant aucune information au sujet d'une telle visite, au cours de laquelle l'empereur aurait pu distribuer des bienfaits aux communautés civiques locales. On ne peut donc exclure un simple hommage, sans connexion avec les actions personnelles de Volusien, peut-être à l'occasion de son élévation au rang d'Auguste. Néanmoins, on a peine à croire qu'au milieu de cette période de grande instabilité le sénat de *Teurnia* ait puisé dans les ressources financières du municipe sans motivations particulières. Dès lors, la dédicace pourrait être une forme de remerciement pour le souci témoigné par Volusien envers la sécurité de la province, peut-être en mandatant Valérien à la tête d'une importante force armée.

10. *AE* 1992, 1359 (*AE* 1995, 1191 ; *ZPE* 107, p. 299 ; *AEA* 1983-1992, 392 ; *AEA* 1993-1998, 138)

Bases de données : HD 50932 ; Lupa 4890

Transcription :

Piissimo ac / retro temporis / principum / fortissimo / [[Imp(eratori) Ma[ximia]no]] / P(io) F(elici) I[nvicto] A]ug(usto) / Sep[timius ---]s / v(ir) [p(er)fectissimus] p(raeses) N(orici) m(editerranei)] n(umini) / m(aiestati)[que eius] / di[catissimus].

Traduction :

Au très pieux et au plus courageux des princes des temps antérieurs (*sic*), à l'empereur *Maximianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, *Septimius* (...), *vir perfectissimus*, gouverneur du Norique méditerranéen, très dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est le gouverneur du Norique méditerranéen, un certain *Septimius ...s*, dont l'existence est connue par cette seule attestation. Il est le premier gouverneur de la province, créée par la réforme de Dioclétien, et devait être en poste peu avant 305¹⁵¹. Les gouverneurs de province, quels que soient leur titre et statut officiels (ici un *praeses*

¹⁵¹ Voir PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 299-304.

appartenant à l'ordre équestre), sont particulièrement bien représentés parmi les dédicants de ce genre de dédicaces (inscriptions 2, 3, 6, 11, 63 et 66).

- Le destinataire

L'empereur honoré est Maximien Hercule (285-310). Auguste de la première Tétrarchie avec Dioclétien, il abdique en 305 en même temps que ce dernier¹⁵². En 307, il tente un retour politique infructueux, avant de mourir en 310¹⁵³. Son nom est frappé plus tard de *damnatio memoriae*¹⁵⁴, comme on peut d'ailleurs l'observer pour cette inscription qui a été partiellement martelée. Il est le seul bénéficiaire de la dédicace : aucun des autres tétrarques (Dioclétien, Galère et Constance Chlore) n'est mentionné.

- La datation et le contexte politico-militaire

Le texte de l'inscription ne nous permet *a priori* pas de proposer une datation plus précise que les années de règne de Maximien avant sa première abdication, entre 286 et 305. L'historien et épigraphiste roumain Ioan Piso estime quant à lui que l'inscription a été réalisée peu avant 305¹⁵⁵. On est alors au tout début de l'histoire de cette nouvelle province¹⁵⁶. Maximien n'est alors plus actif dans la défense des frontières et demeure en Italie, contrairement à son César Constance¹⁵⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient de *Teurnia* (Lendorf, Autriche), mais on ne sait pas où elle se tenait à l'origine, la pierre ayant été réutilisée par la suite. Compte tenu de l'importance de cette cité (voir inscription précédente), il n'est pas surprenant d'y retrouver une dédicace et une statue de l'empereur érigées par le gouverneur de la province, qui devait certainement s'y rendre régulièrement. Par ailleurs, comme le fait remarquer Ioan Piso, *Teurnia* est située sur un axe routier important, ce qui augmente la probabilité d'une visite impériale¹⁵⁸.

- L'aspect matériel

Le monument épigraphique en tant que tel est une base de statue en marbre de 84 x 65 x 46,5 cm. Cette base est en partie endommagée, mutilant au passage le texte de l'inscription¹⁵⁹. Le martèlement du nom de cet empereur est dû à la *damnatio memoriae* dont il a été frappé après sa mort.

- Le financement

En l'absence d'indication explicite à ce sujet, le plus probable reste un financement sur fonds publics (voir inscriptions 2, 3 et 6).

- Le texte et sa formulation

La forme de la titulature impériale, composée d'une séquence onomastique réduite entourée de formules et titres laudatifs, relève de pratiques épigraphiques qui se développent dans la seconde moitié du III^e siècle et culminent sous la première Tétrarchie (voir *supra* inscription 3). La formule *retro temporis principum fortissimus* en tant que telle est inédite, mais elle est

¹⁵² SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 167-169, 192-195.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 236-238.

¹⁵⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 263.

¹⁵⁵ PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 302.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 301

¹⁵⁷ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 178.

¹⁵⁸ PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 304.

¹⁵⁹ La lacune est restituée par Ioan Piso (« Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*).

similaire à d'autres¹⁶⁰. Sa signification est problématique puisque l'utilisation du génitif *principum* sous-entendrait que Maximien est un des « princes des temps antérieurs ». Il pourrait simplement s'agir d'une erreur¹⁶¹. Le dédicant se présente selon son nom, son rang équestre de perfectissime et sa fonction de *praeses*. La formule est abrégée à l'exception de l'expression de la dévotion, qui est ici au superlatif *dicatissimus*, et qui suit au lieu de précéder la mention du *numen* et de la *maiestas*, contrairement à ce que l'on rencontre habituellement.

- Le motif

L'érection de cette dédicace ne semble pas corrélée avec les actions de l'empereur durant cette période. On peut dès lors se demander ce qui a motivé le gouverneur dans sa démarche et pour quelle raison l'honneur est spécifiquement destiné à l'empereur Maximien. La création récente de la province pourrait avoir joué un rôle, mais on ne peut exclure un simple hommage générique à l'empereur régnant, peut-être réalisé à l'occasion d'une tournée d'inspection du gouverneur¹⁶².

11. CIL III, 5326 (ILLPRON 1398 ; RIS 173)

Bases de données : HD 37970 ; Lupa 6109

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Val(erio) / Constantino / maximo beatis/sim[o a]c supr[a om]/[ne]s retro prin/cipes piissimo / et victoriosiss/imo semper / Augusto b(ono) r(ei) p(ublicae) n(ato) / Fab(ius) Claudius / v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) N(orici) m(edi)t(erranei) d(evotus) n(umini) m(aiestati)/que eius semper.

Traduction :

À notre maître *Flavius Valerius Constantinus*, très grand, très heureux, et au-dessus de tous les princes qui l'ont précédé, très pieux et très victorieux, toujours Auguste, lui qui est né pour le bien de l'État, *Fabius Claudius*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province du Norique méditerranéen, toujours dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Cette dédicace est le fait du gouverneur du Norique méditerranéen, *Fabius Claudius*, connu uniquement par cette inscription. Il est en fonction sous le règne de Constantin (312-337), sans doute entre 324 et 337¹⁶³. Tout comme les deux autres gouverneurs de la province que nous avons rencontrés précédemment (inscriptions 6 et 10), il est issu de l'ordre équestre, occupe le rang de *vir perfectissimus* et porte le titre générique de *praeses*. Les gouverneurs sont particulièrement nombreux parmi les commanditaires de ce genre de monuments (inscriptions 2, 3, 6, 10, 63 et 66). On peut déjà décrire à ce stade ce que l'on pourrait assimiler à une habitude de la part des gouverneurs de province de la fin de cette époque de manifester ainsi leur loyauté à l'empereur. On verra si cette tendance se confirme dans les autres provinces.

¹⁶⁰ Selon AE 1992, 1359 et PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 300-301. Voir aussi LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 607.

¹⁶¹ L'inscription CIL XII, 78a (p. 804) retrouvée dans la province des Alpes cottiennes, datant de la même époque et contenant la formule de dévotion à la *maiestas* et au *numen* impériaux présente la même particularité.

¹⁶² Comme le suggère Géza Alföldy (*op. cit.*, p. 201) pour les inscriptions 6 et 11 de notre *corpus*.

¹⁶³ PLRE, I, p. 208, n° 9 ; WINKLER Gerhard, *op. cit.*, p. 111-112 ; PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 303.

- Le destinataire

Le bénéficiaire de cet hommage est l'empereur Constantin, vraisemblablement alors qu'il est le seul maître de l'Empire entre 324 et 337. Le pouvoir impérial connaît alors une période de stabilité et l'Empire bénéficie alors d'une période de paix restaurée sous l'égide du régime constantinien. Le monde romain est désormais éloigné de la crise profonde qu'il traversait au III^e siècle. Constantin s'affaire à la constitution d'un pouvoir dynastique en associant ses fils à son pouvoir. Il est également le premier empereur s'affirmant comme chrétien. Cela ne signifie cependant pas la mort des cultes traditionnels qui restent bien vivaces. L'empereur assume toujours son rôle de chef de la religion romaine et le culte impérial n'est pas non plus interrompu¹⁶⁴.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription daterait des années 324 à 337¹⁶⁵, ce qui correspond à une période de renforcement du *limes* rhéno-danubien. Des forts sont construits ou restaurés de part et d'autre du fleuve, tandis que les peuples voisins sont pacifiés au moyen d'interventions militaires et de traités¹⁶⁶. Plusieurs campagnes impliquant Constantin mais aussi les Césars ont lieu sur le Rhin et le Danube, en particulier entre 328 et 332¹⁶⁷. On ne sait pas si celui-ci s'est rendu en Norique au cours de son règne, mais il est à peu près certain qu'il a au moins traversé la province, vu ses nombreux déplacements dans l'Empire à proximité de la frontière.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été découverte près de *Flavia Solva* (Seggau, Autriche), cité bien romanisée bénéficiant du statut de municipes¹⁶⁸ et située sur un axe important du réseau routier romain¹⁶⁹. La dédicace et la statue qui l'accompagnaient étaient sans doute positionnées de manière à être visibles, peut-être sur le *forum* ou aux abords de la route qui traversait le municipes. Par ailleurs, on remarque que cette dédicace et celles dédiées par d'autres gouverneurs de la même province (voir inscriptions 6 et 10), ont toutes été retrouvées dans des localités différentes. Manfred Hainzmann explique cela par la mobilité des gouverneurs dans le cadre de leurs missions¹⁷⁰. Géza Alföldy avançait déjà l'hypothèse d'une dédicace érigée par le gouverneur à l'occasion d'une tournée d'inspection dans cette cité¹⁷¹.

- L'aspect matériel

Le monument tel qu'on l'a conservé constituait sans doute la partie centrale d'une base de statue. Il s'agit d'un bloc de marbre brisé en deux parties d'une dimension de 137 x 80,5 x 56,5 cm. Le côté gauche garde la trace d'une inscription plus ancienne, seulement quelques lettres que nous avons choisi de ne pas retranscrire.

- Le financement

La dédicace a plus que probablement été financée sur fonds publics. C'est en tout cas la piste à privilégier en l'absence de précision dans le texte de l'inscription.

¹⁶⁴ Voir SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 275-296 et MARAVAL Pierre, *Constantin le Grand. Empereur romain, empereur chrétien (306-337)*, Paris, Tallandier, 2011, p. 159-307.

¹⁶⁵ WINKLER Gerhard, *op. cit.*, p. 111-112, déduit cela de la formulation de l'inscription.

¹⁶⁶ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 292-294

¹⁶⁷ MARAVAL Pierre, *Constantin le Grand*, *op. cit.*, p. 227-230.

¹⁶⁸ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 84-85.

¹⁶⁹ PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », *op. cit.*, p. 304.

¹⁷⁰ HAINZMANN Manfred, *op. cit.*, p. 82.

¹⁷¹ ALFÖLDY Géza, *op. cit.*, p. 201.

- Le texte et sa formulation

Constantin est désigné selon la pratique de l'époque, à savoir *dominus noster* abrégé et sa séquence onomastique, suivis d'épithètes superlatives et de formules laudatives, ainsi que du qualificatif « toujours Auguste »¹⁷². Nous avons déjà rencontré la formule *supra omnes retro principes*, « au-dessus de tous les princes qui l'ont précédé », dans le texte de l'inscription 2 dédiée à l'empereur Probus. Quant à la formule *bono rei publicae nato*, ici abrégée, elle serait typique du règne de Constantin et de son « idéologie »¹⁷³. Les *cognomina ex virtute* attribués à l'empereur et les charges revêtues sont absentes, comme on peut l'observer pour les autres inscriptions de l'époque de Constantin et de ses fils (inscriptions 4, 5 et 6). Constantin porte le titre de « très victorieux » (*victoriosissimus*), ce qui pourrait signifier que la réalisation de la dédicace suit de peu des succès militaires¹⁷⁴. Le dédicant se présente de manière traditionnelle en énonçant, son nom, son rang de perfectissime, et sa fonction de *praeses* du Norique méditerranéen. La formule est abrégée et est suivie de l'adverbe *semper*, ce que nous n'avons pas observé jusqu'ici dans les textes des inscriptions précédentes.

- Le motif

Il est difficile d'invoquer une raison précise pour expliquer l'érection de ce monument. Le texte de l'inscription ne mentionne pas ce qui a motivé sa réalisation – tout comme la totalité des autres dédicaces analysées jusqu'à présent – et l'incertitude concernant sa datation empêche de formuler une quelconque hypothèse appuyée par le contexte politique immédiat. Nous pouvons tout au plus suspecter un lien avec l'effort de consolidation du *limes* danubien mené par Constantin ou avec l'une de ses campagnes dans la région. Dans ce cas, la dédicace constituerait une sorte de remerciement envers l'empereur pour son souci de la sécurité des provinces frontalières. Cependant, on ne peut exclure la simple volonté de la part du gouverneur d'ériger ainsi un signe visible de sa loyauté envers l'empereur, peut-être à l'occasion d'une tournée d'inspection comme le propose Géza Alföldy¹⁷⁵, sans que cela ne soit provoqué par un quelconque événement extérieur particulier.

12. AE 2004, 1093 (AEA 2004, 76 ; ZPE 209, p. 282)

Bases de données : HD 52217 ; Lupa 11228

Transcription :

Imp(eratori) Cae[s(ari) C(aio)] Valeri(o) / Diocletiano invicto Aug(usto), / pontifici maximo, / tribunic(ia) potestat(e), / iterum consuli, / patri patriae, pro/consuli, / ordo col(oniae) Ovil(avensium) / devoti(!) numini / maiestatiq(ue) eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Valerius Diocletianus*, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, père de la patrie, proconsul, le sénat de la colonie d'Ovilava, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

¹⁷² La titulature est du même type que celle de l'empereur Constant dans l'inscription 6.

¹⁷³ Voir MALIGORNE Yvan, « *Bono rei publicae natus* : une louange impériale sur quelques monuments de l'Antiquité tardive (à propos d'une inscription de Lancieux : CIL, XIII, 8994 = XVII-2, 420a) », dans *Revue archéologique de l'Ouest*, 25, 2008, p. 291-304.

¹⁷⁴ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 142.

¹⁷⁵ ALFÖLDY Géza, op. cit., p. 201.

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette dédicace est le sénat de la colonie d'*Ovilava*. Cette inscription est donc à mettre en rapport avec les autres dédiées par des assemblées civiques (inscriptions 8, 9, 33, 59 et 60). La cité d'*Ovilava* est élevée au rang de colonie par Caracalla et le développement subséquent qu'elle connaît en fait un des centres urbains les plus importants de la province¹⁷⁶. Elle subit cependant des destructions au III^e siècle dans un contexte d'invasion des peuples germaniques voisins. La réforme de Dioclétien en fait la capitale de la nouvelle province du Norique ripuaire¹⁷⁷, mais il est probable que la dédicace ait été érigée avant cette réorganisation administrative.

- Le destinataire

L'empereur honoré est ici Dioclétien, déjà rencontré plus haut dans une inscription rhétienne (inscription 3). Son règne est de première importance dans l'histoire romaine tardive. À l'époque de cette dédicace, il vient seulement de débiter, mais il va ensuite marquer une étape décisive dans le redressement de l'Empire après la crise profonde traversée par celui-ci durant une bonne part du III^e siècle. Dioclétien a alors réussi à prendre le contrôle de l'Empire après une période d'instabilité faite de règnes brefs et d'usurpations¹⁷⁸.

- La datation et le contexte politico-militaire

La dédicace a été érigée entre juillet 285 et le 31 décembre 286. Alexandra Stefan avance qu'elle aurait pu être réalisée durant la seconde moitié de l'année 285, lors de l'expédition de Dioclétien contre les Germains¹⁷⁹. Rien ne vient *a priori* contredire cette hypothèse, qui correspond par ailleurs assez bien aux circonstances de réalisation d'une série de dédicaces de notre *corpus* dont la série de dédicaces érigées en Dacie dans le sillage de la campagne de Philippe l'Arabe contre les Carpes vers 245-247 (voir III.2 et III.3) constitue sans doute l'exemple le plus édifiant.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient d'*Ovilava* (Wels, Autriche), mais elle n'a pas été retrouvée à son emplacement d'origine puisqu'elle a été réutilisée dans une église comme matériau de construction. *Ovilava* est situé à quelques kilomètres seulement du Danube. On peut aisément imaginer que la ville servait de base aux troupes impériales, ou a été tout du moins un point de passage clé durant l'expédition militaire de Dioclétien sur le Danube en 285. Cela appuie encore davantage l'hypothèse d'une dédicace liée à ces événements.

- L'aspect matériel

Il s'agit d'une plaque en roche calcaire de 133 x 80 cm qui aurait pu faire partie d'une base de statue. Elle semble avoir été réalisée dans la précipitation, ce qui, là encore, renforce l'idée d'un hommage réalisé dans le cadre d'une campagne militaire impériale¹⁸⁰. La pierre est endommagée, mais le texte reste cependant parfaitement lisible, à l'exception des trois premières lignes comportant une partie de la titulature impériale.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 183.

¹⁷⁷ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 88.

¹⁷⁸ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 164-165.

¹⁷⁹ STEFAN Alexandra, « *Caius Valerius Diocletianus*. Le seul nom de Dioclétien en 285-286 d'après les inscriptions, les papyrus et les monnaies », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 209, 2019, p. 283 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 165-166.

¹⁸⁰ STEFAN Alexandra, *op. cit.*, p. 283.

- Le financement

La source du financement n'est pas mentionnée, mais en toute logique le sénat local a financé cette dédicace sur fonds publics.

- Le texte et sa formulation

Dioclétien bénéficie d'une nomenclature traditionnelle avec sa séquence onomastique complète (introduite par *Imperator Caesar*) et l'énonciation de ses titres et charges dont on peut s'étonner que certaines ne soient pas abrégées. Il est ainsi dit *iterum consul* en toutes lettres. L'inscription mentionne également son titre de *proconsul*. Par ailleurs, le titre *Germanicus Maximus* obtenu par Dioclétien au terme de cette campagne n'est pas encore mentionné. La formule n'est pas abrégée et est énoncée dans sa forme canonique. Une particularité doit être signalée : la dévotion est exprimée par le nominatif pluriel *devoti* alors qu'elle se rapporte pourtant à un nominatif singulier, *ordo*. Ce n'est pas un cas unique (voir inscriptions 34, 43, 50 et 59) et c'est là le reflet du « caractère collectif » du dédicant.

- Le motif

Il semble fort vraisemblable que cette dédicace soit bien liée à l'expédition de Dioclétien sur le Danube durant la seconde moitié de l'année 285. Il s'agirait dès lors d'une forme de remerciement pour l'intervention directe de l'empereur en faveur de la sécurité de la région et donc indirectement de la colonie d'*Ovilava*.

3. Pannonie supérieure

Note : les inscriptions retrouvées à Brigetio ou à proximité (17, 18 et 19) ont été incluses parmi les inscriptions de Pannonie inférieure, province à laquelle cette cité se rattache à partir de la révision de la frontière entre les deux Pannonies sous Caracalla¹⁸¹.

13. *CIL* III, 11189 (*CSIR Oe I* (4), 503 ; *MaCarnuntum* 65 ; *CSIR Oe Carn*, suppl. I, 618)

Bases de données : HD 73138 ; Lupa 14784

Transcription :

[-----] // pro salute dd(ominorum) nn(ostrorum) Imp(eratorum) / [[-----]] / [[-----]] / [[-----]] / [[-----]] Augg(ustorum) to/tiusque domus divi/nae in honorem col(legii) / conveter(anorum) L(ucius) Cass(ius) Flore/ntinus vet(eranus) leg(ionis) XIII gem(inae) / [[M[aximini]anae]] ex c(ustode) a(rmorum) / mag(ister) coll(egii) s(upra) s(cripti) devotus / numini maies{s}tati.

Traduction :

(...). Pour le salut de nos maîtres empereurs (...) Augustes et de la maison impériale tout entière, en l'honneur de l'association des camarades de vétéranage, *Lucius Cassius Florentinus*, vétéran de la *legio XIV Gemina*, maximinienne, anciennement gardien des armes, président de l'association mentionnée au-dessus, dévoué à leur puissance divine et à leur majesté (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est *Lucius Cassius Florentinus*¹⁸², vétéran de la *legio XIV Gemina*, qui exerçait la fonction spécialisée de « gardien des armes ». C'est en qualité de président d'une association (*collegium*) de vétérans de la légion¹⁸³ qu'il a fait ériger cette dédicace. Ce n'est donc pas un particulier qui s'exprime en son nom propre, mais un responsable qui s'exprime au nom d'un groupe institué. Ce dédicant se situe aussi en marge du monde militaire qui a livré un grand nombre de dédicaces contenant la formule de dévotion.

Cependant, il faut bien admettre que l'on a là un type de dédicant qui diffère quelque peu de ce que l'on a pu voir précédemment. Il n'est pas le représentant d'une autorité officielle comme pourrait l'être un gouverneur de province, ni un corps constitué civique ou militaire, mais le dirigeant d'une association privée. Ce n'est d'ailleurs pas la seule singularité de cette inscription, qui se distingue également sur d'autres aspects.

- Le destinataire

Les noms et titulatures des destinataires ont été martelés, de même que l'épithète impériale accolée au nom de la *legio XIV Gemina*. Cette épithète, *Maximiniana*, reconstituée par les épigraphistes, permet de déterminer l'identité des personnages honorés, à savoir Maximin le

¹⁸¹ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 210-211.

¹⁸² Il pourrait également être l'auteur de l'inscription AE 2004, 1130 (add. AE 2008, 1092 ; *CSIR Oe Carn*, suppl. I, 757* ; *AEA* 2004, 59), *ex voto* offert à Mithra. Elle est cependant considérée comme fautive par Gabrielle Kremer (*CSIR Oe Carn*, suppl. I, 757*) et Peter Scherrer (« Silvanus unter Verdacht. Auf den Spuren einer Fälscherwerkstatt in Carnuntum », dans HAEUSSLER Ralph, KING Anthony C. (éd.), *Continuity and Innovation in Religion*, t. 2, Portsmouth (RI), Journal of Roman Archeology, 2008 (Supplementary Series, 67 (2)), p. 228).

¹⁸³ Sur le sujet des *collegia* militaires, qui se développent surtout à l'époque des Sévères, voir GINSBURG Michael, « Roman Military Clubs and Their Social Functions », dans *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 71, 1940, p. 149-156 et PEGLER Andrew, « Social Organisations within the Roman Army », dans FINCHAM Garrick, HARRISON Geoff, RODGERS HOLLAND Rene, REVELL Louise (éd.), *TRAC 99: Proceedings of the Ninth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference, Durham 1999*, Oxford, Oxbow Books, 2000, p. 37-43).

Thrace (235-238) et son fils, Maxime. Tous deux ont fait l'objet d'une *damnatio memoriae* après leur mort¹⁸⁴ ayant entraîné le martèlement que l'on peut observer sur la pierre. Le texte de l'inscription précise également qu'elle est destinée à « la maison impériale (*domus divina*) tout entière », ce qui inclut aussi les épouses, même si elles ne sont pas citées nommément. On est donc dans un cas de figure différent de ce que l'on a pu observer jusqu'à présent.

Maximin le Thrace entretient un lien particulier avec les troupes de Pannonie qui ont participé directement à sa prise de pouvoir en assassinant Sévère Alexandre et l'ont ensuite soutenu tout au long de son règne. C'est le cas notamment lorsqu'il mène campagne d'abord dans la région du Rhin contre les Germains puis dans celle du Danube contre les Sarmates et les Daces. Son quartier général se situe alors à *Sirmium* en Pannonie inférieure¹⁸⁵. Cet empereur se signale essentiellement par ses agissements militaires sur la frontière, étant d'ailleurs lui-même initialement un militaire de carrière¹⁸⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

A priori, le texte ne permet pas une datation plus précise que les années de règne de Maximin le Thrace, à savoir de 235 à 238. Cependant, la désignation non officielle de Maxime comme *Imperator* plaide plutôt selon nous pour une datation tardive, lors des troubles de 238¹⁸⁷, durant lesquels les troupes de Pannonie sont restées fidèles à Maximin jusqu'à sa chute¹⁸⁸. Durant les années précédentes, l'empereur réside à *Sirmium* en Pannonie inférieure d'où il gouverne l'Empire quand il n'est pas en campagne contre des peuples frontaliers¹⁸⁹.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte à *Carnuntum* (Bad Deutsch-Altenburg, Autriche). Cette cité située sur le *limes* danubien au bord même du fleuve remplit la fonction de capitale de la province de Pannonie supérieure. Elle bénéficie du statut de colonie à partir de Marc-Aurèle et connaît un développement important sous les Sévères à l'instar des autres cités des provinces danubiennes¹⁹⁰. À partir de la fin des années 110, c'est à *Carnuntum* que se situe le quartier général de la *legio XIV Gemina* à laquelle appartenait *Lucius Cassius Florentinus*¹⁹¹. La dédicace se trouvait possiblement à l'intérieur même de l'enceinte du camp de la légion¹⁹².

- L'aspect matériel

La dédicace est inscrite sur un bloc de grès de 172 x 75,5 x 20 cm qui pourrait être une base de statue, un autel ou une plaque honorifique. Sa surface est endommagée et rend le texte

¹⁸⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 176-178.

¹⁸⁵ Sur ces campagnes, voir HAEGEMANS Karen, *Imperial authority and dissent. The Roman Empire in AD 235-238*, Louvain, Peeters, 2010 (*Studia Hellenistica*, 47), p. 58-69 et KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 225-230.

¹⁸⁶ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 41-43. Sur le règne de Maximin le Thrace, voir aussi LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 2, 1975, p. 666-688.

¹⁸⁷ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43-50.

¹⁸⁸ HÉRODIEN, VII, 8, 11 et VIII, 6, 1 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 229-230.

¹⁸⁹ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 225-227 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43.

¹⁹⁰ HUMER Franz, « Eine Stadt entsteht und entwickelt sich rapide », dans HUMER Franz (éd.), *Carnuntum. Wiedergeborene Stadt der Kaiser*, Darmstadt, Philipp von Zabern, 2014, p. 37-38 ; WILKES John, « Les provinces danubiennes », *op. cit.*, p. 287-289.

¹⁹¹ FRANKE Thomas, « *Legio XIV Gemina* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 200.

¹⁹² La pratique pour les collèges de vétérans est attestée à *Carnuntum* (*CIL* III, 15191). Au sujet des dédicaces religieuses élevées par des vétérans voir SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel*, *op. cit.*, p. 202.

difficilement lisible. Certaines parties sont martelées, en raison notamment de la *damnatio memoriae* qui a frappé Maximin et Maxime. Sur la partie supérieure, des motifs végétaux en guise de décoration peuvent être observés. L'espace vierge situé entre la décoration en relief et le début du texte aurait pu accueillir une dédicace à une divinité, peut-être la divinité tutélaire du *collegium*, à laquelle serait adressée cette dédicace pour la bonne santé de l'empereur et de sa famille.

- Le financement

Le dédicant ne précise pas à quels frais il a financé l'inscription, mais il semble évident que le financement provient de l'association dont les membres devaient payer une cotisation¹⁹³ ou des fonds personnels du *magister*.

- Le texte et sa formulation

L'élément le plus caractéristique de cette inscription est sans conteste la formule « pour le salut des empereurs » (*pro salute imperatorum*) qui l'introduit. Bien plus ancienne que la formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas*, elle est un classique des dédicaces honorant les empereurs, notamment celles émanant de militaires¹⁹⁴. Il est interpellant de voir se mêler ces deux formes de manifestation épigraphique de la loyauté des communautés et individus envers l'empereur régnant. Ce n'est pas un cas unique dans notre corpus (voir inscriptions 15, 16 et 55).

La famille impériale est mentionnée par le biais de la notion de *domus divinae* qui apparaît fréquemment dans les dédicaces aux empereurs, en particulier celles érigées *pro salute imperatoris / imperatorum*¹⁹⁵. Maxime est désigné comme *Imperator* et Auguste, au même titre que Maximin, or il ne bénéficiait pas de ces dignités, tout du moins d'un point de vue légal et officiel. Ce n'est par ailleurs pas la seule inscription à octroyer par « erreur » des dignités à Maxime, qu'il ne possède pas en droit¹⁹⁶. Une hypothèse qui pourrait expliquer ce phénomène serait une hypothétique acclamation de Maxime comme empereur par les unités militaires de Pannonie pour manifester encore davantage leur soutien à Maximin le Thrace en 238 dans un contexte d'opposition avec le Sénat¹⁹⁷.

Le dédicant indique en plus de son nom, *Lucius Cassius Florentinus*, son statut de vétéran, ses anciennes fonctions au sein de la légion (*custos armorum*), ses fonctions actuelles de président d'une association de vétérans, et précise qu'il agit « en l'honneur du *collegium* ». La formule de dévotion est écrite en toutes lettres, mais n'est pas complétée par le pronom *eius* ou *eorum* comme c'est le cas dans sa forme « canonique ». Le lapicide a doublé par erreur le S de *maiestati*.

- Le motif

La dédicace se distingue de celles qu'on a pu voir jusqu'à présent, d'abord par son caractère « privé », mais aussi par la présence de la formule épigraphique *pro salute imperatorum*. Cette dernière nous renseigne plus précisément sur la nature de ce monument épigraphique et sur la

¹⁹³ GINSBURG Michael, *op. cit.*, p. 152 et 155.

¹⁹⁴ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 128 ; TURCAN Robert, *op. cit.*, p. 1016.

¹⁹⁵ DUNCAN Fishwick (*The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, III (2), Leyde / Boston / Cologne, 2003, p. 423-435) aborde en détail cette notion et ses attestations épigraphiques.

¹⁹⁶ Voir *PIR*² I 620 qui indique les inscriptions qualifiant erronément Maxime d'Auguste ou d'*Imperator*. L'inscription 17 présente également cette même particularité.

¹⁹⁷ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 229-230 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43-50.

fonction qu'il remplit. Érigée pour le salut de l'empereur et de la famille impériale, cette dédicace devait s'adresser à une divinité¹⁹⁸, même si cela n'apparaît plus sur la pierre. Ce type de consécration se multiplie à l'époque des Sévères¹⁹⁹, alors qu'en parallèle l'usage de la formule de dévotion se développe également. Néanmoins, il est difficile de déterminer à quel point cette inscription rejoint ou s'éloigne de l'emploi « habituel » de la formule de dévotion dans des dédicaces qui ne sont pas *pro salute imperatoris / imperatorum*, mais aussi de savoir si on est ici en présence d'un acte posé périodiquement, ou en raison d'un contexte particulier.

14. RIU II, 298

Base de données : HD 38788

Transcription :

-----]M[---] / [--- Ma?]xim[i?]ani LI(?)I(?)I(?)[---] / [---]am d(evotus) n(umini) m(aiestatique) e(orom?) [---] / [--- p]osu[i]t co(n)s(ulibus) / [--- Co]nstantino [---] / [---] Ianuari[---].

Traduction :

(...) à *Maximianus* (...) dévoué à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (...) a posé, étant consuls (...) *Constantinus* (...) de janvier (...).

Analyse :

- Le dédicant

L'identité du dédicant ne nous est plus accessible en raison des importantes mutilations subies par le monument. Par comparaison avec les autres inscriptions du *corpus*, on peut en déduire qu'il devait probablement s'agir du gouverneur de la province, d'une assemblée civique locale ou provinciale, ou d'une unité militaire. On pourrait également envisager une vexillation de passage à l'occasion d'une campagne militaire ou un militaire en mission, mais on entre là dans le domaine de la pure spéculation.

- Le destinataire

Les noms et titulatures des destinataires ne nous sont pas parvenus. Néanmoins, la mention du consulat de Constantin nous permet de restreindre les potentiels dédicataires. Si la lecture *Maximiani* est correcte, l'inscription pourrait être destinée à l'un des tétrarques en fonction entre 307, premier consulat de Constantin I^{er}, et 311, année de la mort de Galère qui porte le surnom *Maximianus*²⁰⁰. Le bénéficiaire pourrait aussi être l'un des fils de Constantin, ou ce dernier en compagnie d'un ou plusieurs de ses fils, ce qui n'entre pas en contradiction avec la lecture *Maximiani*²⁰¹. Dans l'éventualité où la dédicace aurait été érigée à la suite de la

¹⁹⁸ Cette divinité pourrait être Mithra, fréquemment invoqué dans les dédicaces *pro salute imperatoris* (CHRISTOL Michel, « Manifestations cultuelles et attitudes politico-religieuses à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle après J.-C. : Mithra, dieu des soldats, et la *salus* impériale », dans VIGOURT Annie e.a. (éd.), *Pouvoir et religion dans le monde romain. En hommage à Jean-Pierre Martin*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006 (Collection Passé/Présent), p. 430), si l'inscription AE 2004, 1130 (voir *supra*) est authentique. Le culte du dieu perse est bien implanté à *Carnuntum* où il compte des légionnaires parmi ses dévots (KREMER Gabrielle, « Les mithréums de *Carnuntum* », dans BRICAULT Laurent, VEYMIERS Richard et AMOROSO Nicolas (éd.), *Le mystère Mithra. Plongée au cœur d'un culte romain*, Morlanwelz-Mariemont, Musée royal de Mariemont, 2021, p. 251-256). L'un d'entre eux, « gardien des armes », a érigé en *ex voto* un autel « en l'honneur d'un collègue » (*Ibid.*, p. 256). Cette coïncidence, si elle mérite d'être signalée, n'est toutefois pas suffisante pour prouver qu'il s'agit bien de Mithra dans la dédicace de *Lucius Cassius Florentinus*.

¹⁹⁹ TURCAN Robert, *op. cit.*, p. 1016.

²⁰⁰ Tout comme Maximien Hercule (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 262 et 272.

²⁰¹ Voir inscriptions 4 et 5 où Constantin II et Constance II sont dits *nepoti* (...) *Maximiani*.

conférence de *Carnuntum* de 308, Dioclétien et Maximien Hercule pourraient figurer parmi les bénéficiaires. Quoi qu'il en soit, le plus probable reste que la dédicace s'adresse à l'un des empereurs ayant contrôlé la Pannonie entre 307 et 329, à savoir Sévère, Galère, Licinius ou Constantin I^{er}²⁰².

- La datation et le contexte politico-militaire

L'identification incertaine du dédicant nous a déjà permis de mettre en lumière la difficulté de situer dans le temps cette inscription. La seule certitude est que celle-ci a été gravée en janvier alors que Constantin I^{er} ou Constantin II exerçait le consulat²⁰³. Cette indication nous permet de placer le *terminus post quem* en 307 et le *terminus ante quem* en 329. À partir de cette première constatation, on peut avancer un certain nombre de datations potentielles en fonction des visites impériales en Pannonie supérieure ou des événements particuliers s'étant produits à cette époque dans la région. Là encore, les lacunes de l'inscription nous contraignent à n'avancer que de fragiles hypothèses.

On a déjà cité la conférence de *Carnuntum* en novembre 308 à laquelle sont présents les empereurs Dioclétien, Maximien, Galère et Licinius²⁰⁴. La dédicace aurait alors été réalisée en janvier 309. On peut également mettre en avant le drainage du lac Balaton ordonné par Galère. Dans ce cas, janvier 307 semble le plus probable, même si Péter Kovács estime qu'il est peu vraisemblable que l'opération se soit déroulée durant cette période où Galère ne reprend que brièvement le contrôle de la province²⁰⁵. En janvier 313, la présence de Licinius est attestée dans la province à *Carnuntum*²⁰⁶. C'est également durant le règne de Licinius en Pannonie que la province de Pannonie supérieure connaît une réorganisation²⁰⁷. À partir de 316, la province passe sous le contrôle de Constantin. L'inscription pourrait alors être liée à sa campagne de 322-323 contre les Sarmates et aurait alors été réalisée en janvier 324²⁰⁸.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été réutilisée dans la forteresse romaine tardive de Fenékpuszta (Hongrie) au bord du lac Balaton. Le municipe de *Valcum/Volgum* se tenait peut-être à cet endroit, même si les travaux récents pointent davantage en faveur d'une localisation au sud du lac et non à l'ouest où se trouve la forteresse²⁰⁹. L'emplacement d'origine de la dédicace est de toute façon inconnu, mais la proximité du lac Balaton avec le lieu de sa découverte pourrait aller dans le sens d'un lien avec les travaux dirigés par Galère.

- L'aspect matériel

Le monument est parvenu jusqu'à nous largement mutilé et endommagé. Il se présente sous la forme d'une plaque de grès cassée sur tous les côtés et dont les dimensions sont de 44 x 27 x

²⁰² KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late roman period I (284-363 AD)*, Bonn, Habelt, 2016 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 67), p. 29-50.

²⁰³ L'une des années suivantes : 307, 309, 312, 313, 315, 319, 320, 321, 324, 326, 327, 329 (BAGNALL Riger e.a., *Consuls of the later Roman Empire*, Atlanta, Scholars Press, 1987 (Philological monographs of the American philological association, 36), p. 148-193 ; DEGRASSI Attilio, *I fasti consolari dell'impero romano. Dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Rome, Storia e letteratura, 1952 (Sussidi eruditi, 3), p. 77-80).

²⁰⁴ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late roman period I (284-363 AD)*, op. cit., p. 30 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 237

²⁰⁵ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late roman period I (284-363 AD)*, op. cit., p. 30.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 65.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 33-34.

²⁰⁸ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late roman period I (284-363 AD)*, op. cit., p. 44 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 249.

²⁰⁹ TÓTH Endre, « Zur Urbanisierung Pannoniens. Municipium Volgum », dans *Folia Archaeologica*, 37, 1986, p. 163-181 ; KOVÁCS Péter, « The northern border of the Pannonians and the river Drava », dans *Acta Illyrica*, 2, 2018, p.217-229 ; ID., « Epigraphic research in Hungary, 2012-2017 », dans *Acta Archaeologica Academiae Scientiarum Hungaricae*, 69 (1), 2018, p. 97-106.

10 cm. Ce fragment aurait pu faire partie à l'origine d'un autel, d'une base de statue, ou simplement d'une plaque honorifique, par comparaison avec les autres dédicaces du *corpus*.

- Le financement

Le mode de financement est inconnu et rien ne nous permet de supposer qu'il était mentionné sur la pierre à l'origine.

- Le texte et sa formulation

Le mauvais état du document a pour conséquence nombre d'incertitudes concernant la retranscription du texte. Les lettres DNM apparaissent cependant clairement et correspondent parfaitement à l'abréviation de la formule de dévotion. La précision *posuit consulibus* est unique dans notre *corpus*.

- Le motif

Les très nombreuses mutilations dont souffre le document et qui rendent inaccessibles l'identité du dédicant et celle du dédicataire font que la raison pour laquelle cet hommage impérial a été réalisé ne peut que nous échapper. Néanmoins, on peut avancer sans crainte qu'elle est liée à l'activité des empereurs dans cette province, très intense durant la période 307-329. Parmi les événements qui pourraient être liés à la dédicace, on peut pointer l'assainissement du lac Balaton²¹⁰, dont la date demeure indéterminée²¹¹, la Conférence de Carnuntum en 308 et la campagne de Constantin contre les Sarmates en 322-323. On ne peut cependant pas tout à fait écarter non plus un simple hommage spontané, même si les constatations faites sur le reste du *corpus* ne vont pas dans le sens de cette hypothèse.

15. AIJ 273

Bases de données : HD 68691 ; Lupa 9429

Transcription :

[I(ovi)? O(ptimo)? M(aximo)?] / [pro salute] / [Imp(eratoris) Caes(aris)] / [M(arci) Aur]eli
[Ant(onini)] / [d(omini) no]stri A[ug(usti)] / [---] Ture[li]/[us] Paet[us] / [sp]ecul(ator)
l[eg(ionis)] / [X] Gem(inae) An[t]/on(inianae) quot(!) / magnis et / multis peri[culis]
maiest(ati) / [ac numin]i [eius] / [dev(otus) fel(iciter) evasit?].

Traduction :

[À Jupiter, très bon et très grand ?], pour le salut de l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus, notre maître, Auguste, Turelius Paetus, *speculator* de la *legio X Gemina*, antonine, parce qu'il s'est échappé avec bonheur de grands et nombreux dangers, dévoué à la majesté et à la puissance divine de celui-ci.

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette dédicace est le légionnaire Turelius Paetus, *speculator* de la *legio X Gemina*, inconnu par ailleurs. La *legio X Gemina*, dont l'histoire peut être retracée jusque sous la République, est basée à Vindobona en Pannonie supérieure depuis le début du II^e siècle. Elle est affectée à la protection du *limes*, mais participe également à de nombreuses campagnes

²¹⁰ La dédicace aurait alors été réalisée à la fin des travaux ou peu après, ce qui n'entre pas en contradiction avec la remarque de Péter Kovács au sujet de cette entreprise menée par l'empereur Galère (voir *supra*).

²¹¹ Péter Kovács estime que ces événements se sont déroulés à une époque antérieure (KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late roman period I (284-363 AD)*, op. cit., p. 30.), mais rien n'empêche une dédicace qui coïnciderait avec la fin des travaux ordonnés préalablement par Galère.

impériales au cours de son existence²¹². *Turelius Paetus* est un *speculator*, c'est-à-dire un espion, même si le terme peut aussi désigner un garde du corps, un éclaireur, ou un messenger²¹³. Cette dédicace d'un légionnaire apparemment à titre personnel doit selon nous être mise en rapport avec l'inscription 7 réalisée par un *centurio regionarius* de la *legio III Italica*. Il s'agit en effet dans les deux cas de légionnaires amenés à remplir une mission en dehors du cadre de la légion dont ils dépendent.

- Le destinataire

Le bénéficiaire de cette inscription serait Caracalla (211-217) ou Elagabal (218-222), deux empereurs de la dynastie des Sévères portant tous les deux les noms *Marcus Aurelius Antoninus*²¹⁴. La visite des deux empereurs en Pannonie est documentée²¹⁵, mais la mention de « grands et nombreux dangers » auxquels *Turelius Paetus* aurait échappé, qui se réfère probablement au conflit contre les Parthes commencé sous Caracalla et terminé sous Macrin (217-218)²¹⁶, rend Elagabal plus vraisemblable, d'autant plus que la participation de la *legio X Gemina* à cette campagne est bien attestée²¹⁷.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'épithète impériale *Antoniniana* portée par la *legio X Gemina* ne laisse aucun doute quant au fait que l'inscription a été réalisée sous le règne de Caracalla ou Elagabal, à savoir entre 211 et 222. Dans l'hypothèse où la dédicace est bel et bien adressée à Elagabal, le plus probable est alors la première partie de l'année 219 lors du retour d'Orient des troupes et de l'empereur faisant route vers Rome²¹⁸. Elagabal traverse à cette occasion la Pannonie comme le relate Dion Cassius²¹⁹ et les unités locales ayant participé à la campagne orientale regagnent sans doute alors leurs casernements²²⁰.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte sur le site de *Poetovio* (Ptuj, Slovénie), centre militaire provincial et carrefour routier important. Cette cité, qui possède le statut de colonie à partir de Trajan, est un carrefour routier important et un lieu stratégique qui a pu accueillir le siège du gouverneur de la province²²¹. Elle fait partie de l'itinéraire probable d'Elagabal lors de son voyage vers Rome²²².

- L'aspect matériel

Du monument ne subsiste plus qu'un bloc de marbre blanc (56 x 26 x 28 cm) cassé sur tout son pourtour, qui aurait pu être un autel ou une base de statue. Le texte est donc largement

²¹² GÓMEZ-PANTOJA Joaquín, « *Legio X Gemina* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 169-190.

²¹³ Au sujet des *speculatores* et des multiples fonctions qu'ils pouvaient remplir, voir DUBUISSON Michel, « Renseignement, espionnage et services secrets dans l'armée romaine », dans *Ktèma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 21, 1996, p. 305-312.

²¹⁴ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 156 et 165.

²¹⁵ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p.192-215.

²¹⁶ SOTINEL Claire, op. cit., p. 19-25.

²¹⁷ Au moins par l'inscription AE 1977, 821.

²¹⁸ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 165 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 30.

²¹⁹ DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXIX, 3, 2.

²²⁰ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 214.

²²¹ BURIAN Jan, « *Poetovio* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 11, 2007, p. 443-444.

²²² Une borne milliaire (*CIL* XVII, 4, 108 (*ILLPRON* 1612 ; *ILJug* II, 1195)) consacrée à Elagabal et datée de 219 a été retrouvée à *Celeia*. Elle devait se trouver à l'origine le long de la route *Poetovio-Celeia* dont la restauration coïncide donc avec le passage de l'empereur Elagabal en Pannonie et en Norique (KOLŠEK Vera, « Dva miljnika iz Celja », dans *Arheološki vestnik*, 11-12, 1960-1961, p. 147-148).

mutilé et même s'il a pu être en grande partie reconstitué, des incertitudes demeurent quant à son contenu exact (voir *infra*). La gravure de l'inscription a été réalisée avec grand soin, les lettres sont parfaitement régulières. Cela contraste avec la position subalterne qu'occupait le dédicant dans la hiérarchie militaire, mais ne nous choque pas dans la mesure où les dimensions de la base sont relativement réduites et la production épigraphique encore vivace durant la première partie du III^e siècle²²³.

- Le financement

La source du financement est inconnue. Cependant, la taille modeste du monument par rapport aux dédicaces érigées par des corps constitués ou des hauts responsables, ainsi que le caractère personnel du texte, portent à croire que l'inscription a été financée sur les fonds personnels du *speculator*.

- Le texte et sa formulation

La reconstitution proposée par AIJ 273 inclut la formule *pro salute imperatoris* déjà rencontrée précédemment (inscription 13) et qui se trouve également dans l'inscription suivante (16). On a donc la combinaison au sein d'une même dédicace de deux formules fréquentes dans les hommages épigraphiques à l'empereur régnant. La formule *pro salute imperatoris* implique que l'on s'adresse à une divinité en vue de garantir la bonne santé de l'empereur. Il pourrait s'agir de Jupiter capitolin comme indiqué dans la retranscription, mais sans certitude.

La formule de dévotion n'est attestée que par la présence de la *maiestas* qui se placerait donc avant le *numen*. Cette disposition est unique dans l'entière de notre *corpus*, ce qui alimente les doutes quant à la présence effective du *numen* impérial dans le texte de l'inscription²²⁴. La dévotion, dont l'expression a également disparu de la pierre, pourrait concerner uniquement la *maiestas* de l'empereur tout comme on peut l'observer pour deux autres inscriptions retrouvées en Pannonie inférieure²²⁵. Néanmoins cela pourrait résulter d'un « flottement » de la formule qui ne serait pas encore tout à fait bien figée dans les années qui suivent son apparition, surtout dans le cas d'une utilisation personnelle comme on le voit ici.

La titulature impériale a presque totalement disparu. Seul *nostri augusti* apparaît encore de manière partielle. Le génitif de *nostri* va dans le sens de la présence de la formule *pro salute imperatoris*. La *legio X Gemina* porte l'épithète impériale *Antoniniana* qui se réfère tant à Caracalla qu'à Elagabal. Le dédicant précise son nom et sa fonction de manière traditionnelle. La précision « [il] s'est échappé avec bonheur de grands et nombreux dangers » est quant à elle tout à fait remarquable et nous renseigne sur les circonstances de réalisation de la dédicace (voir *supra*).

- Le motif

L'objectif de la dédicace semble double : pour *Turelius Paetus* il s'agit sans doute d'abord de commémorer son retour sain et sauf en Pannonie supérieure après sa participation à la campagne militaire en Orient. Mais c'est aussi un moyen de manifester sa loyauté personnelle au nouvel empereur dont l'accession au pouvoir est intervenue en Orient au lendemain de la guerre contre les Parthes, justement grâce au ralliement des légions romaines alors présentes dans la région. Le retour de la *legio X Gemina* en Pannonie supérieure aux côtés d'Elagabal après avoir soutenu sa prise de pouvoir constitue un motif tout à fait plausible justifiant la

²²³ Voir MROZEK Stanislaw, *op. cit.*.

²²⁴ Il existe néanmoins un autre exemple de cette inversion des deux termes, à savoir l'inscription *CIL* II, 14, 20 (2, 3738 ; *ILS* 597), découverte en Tarraconaise et datée à l'année 280 (CLAUSS Manfred, *op. cit.*, p. 236 ; GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 143).

²²⁵ *CIL* III, 10490 (AE 2000, 1219 ; *TitAq* I, 23) et AE 1971, 335 (*RIU* V, 1144 ; *RHP* 325) reprises en annexe (7.1 et 7.2).

réalisation d'un texte épigraphique. Par ailleurs, on pourrait imaginer que *Turelius Paetus*, en tant que *speculator*, aurait pu jouer un rôle particulier lors des événements en Orient, raison pour laquelle il aurait érigé une dédicace à titre personnel.

16. *AquaeIasae* 69 (VAMZ 2017, 255)

Bases de données : HD 75019 ; Lupa 30105

Transcription :

Pro salute et victoriis / Imperatoris Caesaris / M(arci) Aurel(i) Antonini / Pii Felicis Augusti // L(ucius) Alfenus Avitianus leg(atu)s leg(ionis) X gemin(ae) / Antoninianae p(iae) f(idelis) praes(es) prov(inciae) Arab(iae) / devotus numini maiestatique eius.

Traduction :

Pour le salut et les victoires de l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, *Lucius Alfenus Avitianus*, légat de la *legio X Gemina*, antonine, pieuse et fidèle, gouverneur de la province d'Arabie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le commanditaire de cette inscription est *Lucius Alfenus Avitianus*, légat de la *legio X Gemina*, fonction qui justifie sa présence en Pannonie supérieure. Il exerçait précédemment la fonction de gouverneur de la province d'Arabie au début des années 210. Peu de temps après son commandement de légion, charge prétorienne, il devient légat d'Auguste propréteur gouverneur de la province voisine de Pannonie inférieure, charge consulaire, vers 213-214. Cela signifie donc qu'il a occupé le consulat suffect entre les deux fonctions vers 213. Il est attesté par ailleurs comme *promagister* des Frères arvaux en 218²²⁶. On est donc en présence d'un personnage de premier plan ayant occupé les plus hautes fonctions sénatoriales.

- Le destinataire

L'empereur honoré ne peut être que Caracalla (211-217) conformément à la chronologie de la carrière de *Lucius Alfenus Avitianus* et les divinités représentées sur le relief accompagnant l'inscription²²⁷. Il passe une bonne partie de son règne sur *limes* pour en renforcer la défense ou mener campagne contre des peuples voisins. Il combat ainsi les Alamans sur le Rhin et les Parthes en Orient où il meurt assassiné²²⁸. Il visite également les provinces danubiennes, notamment les Pannonies et la Dacie²²⁹.

- La datation et le contexte politico-militaire

La dédicace aurait pu être réalisée durant l'automne 213, au moment du passage de Caracalla en Pannonie. Néanmoins, la formule *pro salute et victoriis*, « pour le salut et les victoires », pourrait laisser entendre que l'empereur se trouvait alors en campagne. Or, ce ne peut être le conflit contre les Parthes puisque la participation de la *legio X Gemina* est attestée

²²⁶ PIR² A 519 ; SCHEID John, *Le collège des Frères arvaux. Étude prosopographique du recrutement (69-304)*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1990, p. 118

²²⁷ Salus-Hygie, Esculape et Télésphore. Or on connaît la mauvaise santé physique de Caracalla et son affinité particulière avec les divinités guérisseuses (CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 42, BECKER Audray, op. cit., p. 193-195).

²²⁸ SOTINEL Claire, op. cit., p. 16-20.

²²⁹ Le sujet est traité en détail par Péter Kovács (*A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 192-210) ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 41-45.

(voir *supra*) et il semble assez improbable que son légat *Lucius Alfenus Avitianus* ait été alors absent du théâtre des opérations. La campagne de l'été 213 contre les Alamans serait donc en définitive la plus vraisemblable.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le relief a été retrouvé sur le *forum* de *Aquae Iasae* (Varaždinske Toplice, Croatie), comme pierre de réutilisation dans le pavement. Ce municipe est un centre thermal et thérapeutique important à l'époque impériale²³⁰. Il n'est donc pas étonnant que *Lucius Alfenus Avitianus* ait choisi cette localité pour y consacrer sa dédicace. Il n'est pas non plus impossible que Caracalla se soit rendu en personne à *Aquae Iasae* dans sa quête de guérison. On sait en effet que cet empereur avait pour habitude lors de ses déplacements de se rendre dans les sanctuaires des dieux de la santé²³¹.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est un grand relief en marbre de 128 x 121 x 24/25 cm. Trois divinités sont représentées : Salus-Hygie à gauche, Esculape à droite et Télesphore au milieu. Le relief est du reste richement décoré. Le texte de l'inscription est séparé en deux parties. La formule *pro salute et victoriis* et la titulature impériale se trouvent sur la partie supérieure dans une *tabula ansata* entourée de représentations de victoires ailées et couronnées. Le nom et le cursus du dédicant ainsi que la formule de dévotion sont inscrits en dessous du relief.

- Le financement

On ne sait pas comment le relief a été financé, mais vu l'importance du dédicant, il aurait pu tout à fait puiser dans sa richesse personnelle pour faire réaliser un tel monument. On ne peut cependant exclure l'utilisation de fonds mis à disposition par l'État romain pour l'exécution de sa mission. La bonne santé du prince reste après tout une affaire d'État.

- Le texte et sa formulation

L'inscription est adressée « pour le salut et les victoires » de Caracalla. C'est donc un nouvel exemple de l'utilisation de la formule *pro salute principis* aux côtés de la formule de dévotion. Notons que dans les inscriptions analysées jusqu'à présent présentant cette configuration (inscription 13 et 15), le dédicant est toujours un individu et non une collectivité ou un corps constitué. L'empereur est désigné par sa séquence onomastique officielle et par les seuls titres de « pieux et heureux » et d'Auguste. Le dédicant ne précise pas son rang de sénateur, mais uniquement son nom, son commandement de légion et la fonction la plus significative qu'il a exercée jusqu'alors, à savoir gouverneur d'Arabie. La formule de dévotion n'est pas abrégée et se présente sous sa forme la plus générique, *devotus numini maiestatique eius*.

- Le motif

Cette dédicace est exceptionnelle à bien des égards. L'objectif qu'elle entend remplir est on ne peut plus clair : intercéder auprès de divinités thérapeutiques pour favoriser la bonne santé physique de Caracalla, mais aussi, semble-t-il, ses victoires dans son entreprise militaire au-delà du Rhin. Ce lien étrange entre santé physique du prince et combat sur les frontières n'est pas étonnant dans la mesure où l'idéologie impériale romaine lie directement la bonne santé de l'empereur à celle de l'Empire²³². Par ailleurs, ce souci pour sa bonne santé correspond aussi, on l'a vu, à une attitude personnelle de Caracalla, cherchant la guérison dans des sanctuaires

²³⁰ MIŠIĆ Blanka, *Cults and Religious Integration in the Roman Cities of the Drava Valley*, Royal Holloway, Université de Londres, 2013 [Thèse de doctorat], p. 54.

²³¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 42 ; BECKER Audray, op. cit., p. 193-195.

²³² Voir BECKER Audray, op. cit., p. 191-205, qui traite la question spécifiquement pour le cas de Caracalla.

liés à ces divinités. Par conséquent, on peut se demander dans quelle mesure *Lucius Alfenus Avitianus* n'agit pas comme un délégué de l'empereur. Il est frappant de constater que vers la même époque, ce personnage est gratifié du consulat suffect puis du gouvernement de Pannonie inférieure, et intègre durant ces mêmes années la confrérie des Frères arvaux²³³.

²³³ John Scheid estime qu'il a dû intégrer la confrérie après son consulat et il figure de toute façon sur le procès-verbal de 218 (SCHEID John, *Le collège des Frères arvaux*, op. cit., p. 116 et 118). Une fois gouverneur de Pannonie inférieure, *Lucius Alfenus Avitianus* commande à nouveau une dédicace pour le salut et la victoire de Caracalla (*CIL* III, 3637 ; *RIU* III, 800 ; *SIRIS* 670 ; *RICIS* II, 614/0201 ; *RICIS*, suppl. 2, p. 295 ; add. *AE* 2000, 1185), mais elle ne présente pas la formule dévotion, prend la forme plus classique d'un autel ou d'une base de statue et a été retrouvée dans la capitale provinciale d'Acquincum où siège le gouverneur de Pannonie inférieure (voir *infra*).

4. Pannonie inférieure

17. AE 2010, 1245 (ZPE, 174, p. 280)

Bases de données : HD 8564 ; Lupa 13736

Transcription :

[Im]p(eratori) // Gaio Iulio Ve/ro Maximo / nobilissimo Cae/sari Germ(anico) max(imo) Sar(matico) / max(imo) Dac(ico) max(imo) prin/cipi iuventutis / filio Maximini Aug(usti) / eqq(uites) alae III Aug(ustae) Thr(acum) / Maximiniana devoti numini maies/tatique eius.

Traduction :

À l'Empereur *Gaius Iulius Verus Maximus*, très noble César, très grand vainqueur des Germains, très grand vainqueur des Sarmates, très grand vainqueur des Daces, prince de la jeunesse, fils de *Maximinus* Auguste, les cavaliers de l'*ala III Augusta Thracum*, maximinienne, dévoués à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'inscription est dédiée par les cavaliers de l'*ala III Augusta Thracum*, unité auxiliaire présente en Pannonie depuis la première moitié du II^e siècle. Son rôle est de surveiller le *limes* entre *Brigetio* et *Aquincum*²³⁴.

- Le destinataire

Le personnage honoré est le fils de Maximin le Thrace (235-238), Maxime. Ce personnage n'est pas empereur, mais César et prince de la jeunesse, titres le désignant comme l'héritier de Maximin. Ce dernier n'est présent dans l'inscription qu'au travers de la mention de la filiation de Maxime. On peut s'interroger sur la signification d'un tel hommage spécifiquement destiné au prince de la jeunesse, mais il s'agit peut-être simplement d'une manière d'honorer le père à travers le fils. On a déjà évoqué précédemment (voir inscription 13) le soutien indéfectible des troupes de Pannonie envers Maximin le Thrace tant dans ses entreprises militaires que dans les luttes internes pour le pouvoir impérial.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription a été réalisée entre la fin de l'année 236 et le début de l'année 238. On peut déduire le *terminus post quem* des titres de victoire « très grand vainqueur des Sarmates » et « très grand vainqueur des Daces » octroyés à l'empereur et à son fils fin 236²³⁵. Début 238, Maximin part pour l'Italie avec ses troupes pannoniennes en vue de mater une révolte sénatoriale, mais il est finalement vaincu et tué, son fils subissant le même sort²³⁶. La réalisation de l'inscription est dès lors probablement antérieure à cet épisode. Elle daterait donc vraisemblablement de l'année 237. À cette époque, Maximin réside à *Sirmium*, dans la foulée de sa campagne contre les Sarmates et les Daces de 236²³⁷. La présence de l'empereur dans la province et la participation de l'*ala III Augusta Thracum* aux opérations militaires ont été très vraisemblablement des facteurs déterminants dans l'érection de cette dédicace.

²³⁴ SPAUL John, *Ala²*, op. cit., p. 235.

²³⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176 et 178.

²³⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 89 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 229-230 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 43-50.

²³⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 81 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 226-227 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 43.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte à *Azaum* (Almásfüzitő, Hongrie), sur le *limes* au bord du Danube, dans le camp romain tardif où elle a été réemployée comme élément de construction. À l'origine, elle se trouvait probablement dans les *principia* du camp de l'*ala III Augusta Thracum sagittaria* également à *Azaum*²³⁸.

- L'aspect matériel

Le monument sur lequel est gravé l'inscription est une base de statue en roche calcaire de 112 x 71 x 58 cm. Les bords sont brûlés et bosselés, mais les noms de l'empereur et de son fils n'ont pas été martelés, en contradiction avec la *damnatio memoriae* décrétée par le Sénat²³⁹. Cela est peut-être dû au lien privilégié qui existait entre Maximin et les troupes pannoniennes.

- Le financement

Comme souvent, le financement n'est pas mentionné par le texte, mais si l'on se base sur d'autres inscriptions d'unités auxiliaires (voir inscriptions 31?, 40, 49, 51 et 67), on peut raisonnablement penser que les fonds proviennent de la caisse de l'unité.

- Le texte et sa formulation

Maxime est désigné par sa séquence onomastique complète et porte les titres de César et de prince de la jeunesse traditionnellement octroyés à l'héritier de l'empereur²⁴⁰. L'inscription lui attribue aussi erronément le titre d'*Imperator*, qui ne fait pas partie de sa titulature officielle²⁴¹. Ce titre ne figure pas dans le champ épigraphique, mais sur le cadre supérieur. Il s'agit dès lors peut-être d'un ajout postérieur, qui pourrait résulter du soutien apporté par l'unité à Maximin et Maxime lors des révoltes de 238²⁴². Maximin quant à lui est désigné uniquement par son *cognomen* et par le seul titre d'Auguste.

Si l'on suit le texte, ce sont les cavaliers de l'*ala* et non l'unité elle-même qui dédient l'inscription. En principe cela revient au même puisqu'une *ala* est précisément une unité de cavalerie²⁴³. Cette dernière arbore, comme d'autres unités en Pannonie à la même époque, l'épithète *Maximiniana* se référant à Maximin le Thrace et attribuée à la suite des guerres de Maximin dans la région selon Péter Kovács²⁴⁴. C'est un indice supplémentaire que la dédicace est bien liée à ces conflits.

La formule de dévotion est indiquée en toutes lettres dans sa forme canonique. Le pronom personnel se rapportant à l'empereur étant *eius* et non *eorum*, cela veut dire que la dévotion s'applique en théorie uniquement à Maxime et ne s'étend pas à son père Maximin.

- Le motif

Il y a peu de doute quant au fait que la présence de l'empereur dans la région et les campagnes de ce dernier auxquelles l'*ala III Augusta Thracum* a vraisemblablement participé ont joué un rôle dans l'édification de cette dédicace. Il s'agirait par conséquent de la trace

²³⁸ Selon ZPE, 174, p. 281, ce qui concorde avec les découvertes *in situ* de telles inscriptions réalisées par des unités militaires (voir inscriptions 1, 7, 30, 31, 37, 45, 46, 47 et 48).

²³⁹ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 176.

²⁴⁰ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, 610-611.

²⁴¹ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 178. Cet écart par rapport à la titulature officielle de Maxime peut également être observé dans l'inscription 13.

²⁴² Hérodiens (VII, 8, 11) explique ainsi que les troupes pannoniennes prennent place à l'avant-garde de l'armée de Maximin marchant sur l'Italie, en raison justement de leur soutien antérieur. Il relate également (VIII, 6, 1) la consternation de ces mêmes troupes en apprenant la nouvelle de la mort de Maximin et de son fils et leur difficulté à accepter le changement d'empereur, même si elles finissent par s'y rallier. Voir aussi KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 229-230.

²⁴³ Voir SPAUL John, *Ala²*, *op. cit.*.

²⁴⁴ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 227-228.

épigraphique de la loyauté effectivement démontrée sur le terrain par l'unité. Il est interpellant néanmoins que cet hommage soit destiné uniquement à Maxime sans s'étendre à son père Maximin. On peut imaginer qu'un monument semblable aurait pu être édifié pour honorer Maximin le Thrace, mais n'a pas été retrouvé.

18. AE 2006, 1048 (Borhy 2006, 112)

Bases de données : HD 65731 ; Lupa 12739

Transcription :

[[*Iuliae Ma[mae]]]/[[*ae sancti[ss]i*]]/[*[[m]ae Aug(ustae) [matri]]*] / [*[[d(omini)? n(ostri)? invicti?]]*] / [*[[Imp(eratoris) [Severi]]*] / [*[[Alexandri]]*] / *Pii Fel(icis) Aug(usti) et / castror(um) / leg(io) I [[adi(utrix) [p(ia) f(idelis)]]*] / [*[[Severiana]]*] *devota / numini maies/tatiqu(e) eorum.**

Traduction :

À *Iulia Mamaea*, très vénérable *Augusta*, mère de notre maître, empereur invaincu, *Severus Alexandrus*, pieux et heureux, Auguste, et [mère] des camps, la *legio I Adiutrix*, pieuse et fidèle, sévérienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette dédicace est la *legio I Adiutrix* dans son ensemble. Cette unité est basée à Brigetio en Pannonie depuis le début du II^e siècle²⁴⁵. Elle participe à plusieurs campagnes impériales dont celle de Sévère Alexandre contre les Sassanides en 232²⁴⁶ et sans doute aussi à celle de 234 contre les Germains²⁴⁷. Il est néanmoins difficile de déterminer si toute la légion y a pris part ou seulement une vexillation.

- Le destinataire

L'inscription honore l'*Augusta Iulia Avita Mamaea*, mère de Sévère Alexandre (222-235), mais également Sévère Alexandre lui-même de manière secondaire (voir *infra*). La mainmise de cette *Augusta* sur le gouvernement impérial durant le règne de son fils est bien connue²⁴⁸. Dès lors, on peut se demander si cet honneur ne découle pas d'une demande d'une autorité supérieure plutôt que simplement d'une volonté propre du dédicant de rendre hommage à un membre de la famille impériale. Une autre inscription de notre *corpus* honorant *Iulia Mamaea* retrouvée en Dacie (inscription 40) mentionne en effet clairement l'intervention du gouverneur de la province.

Néanmoins, il convient de rappeler que les impératrices²⁴⁹ au III^e siècle (à partir de Julia Domna) sont de manière générale davantage associées à l'exercice du pouvoir impérial et prennent en conséquence une plus grande place dans la communication politique du régime. Cette nouvelle réalité se reflète dans les hommages épigraphiques et statuaire à leur égard qui

²⁴⁵ LÖRINCZ Barnabás, « *Legio I Adiutrix* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 155.

²⁴⁶ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 216-217 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 36-37.

²⁴⁷ On sait en tout cas que des troupes venues de Pannonie faisaient partie du contingent déployé (KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 217).

²⁴⁸ KOSMETATOU Elizabeth, « The Public Image of Julia Mamaea. An Epigraphic and Numismatic Inquiry », dans *Latomus*, 61 (2), 2002, p. 398-414 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 35.

²⁴⁹ Le terme est impropre à l'antiquité romaine mais est utile ici pour désigner à la fois les épouses des empereurs mais aussi leurs proches parents comme dans le cas des « princesses syriennes ».

se multiplient et parmi lesquels on trouve notamment des dédicaces militaires²⁵⁰. De ce point de vue, le présent monument offert à *Iulia Mamaea* ne revêt pas un caractère exceptionnel et rien ne permet donc de privilégier l'hypothèse d'un commanditaire haut placé, même si l'on ne peut totalement l'écarter.

- La datation et le contexte politico-militaire

La dédicace a été réalisée au plus tôt en 223-224, puisque *Iulia Mamaea* obtient vers cette époque le titre de *mater castrorum*²⁵¹ et au plus tard en 235, année de l'assassinat de Sévère Alexandre et de sa mère²⁵². Elle pourrait dater d'une des deux visites de l'empereur en Pannonie, en 231 et en 233, respectivement lors de son voyage vers l'Orient et lors de son retour²⁵³. On pourrait également envisager une troisième possibilité : la légion tout entière n'étant pas nécessairement impliquée dans les opérations contre les Sassanides, la dédicace aurait très bien pu être érigée pendant le déroulement du conflit parthique.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient de *Brigetio* (Komárom, Hongrie), municipe puis colonie, situé sur le *limes* où se trouvait le camp principal de la *legio I Adiutrix*²⁵⁴. Le monument en lui-même a été réutilisé comme linteau de porte, mais à l'origine il devait se tenir dans les *principia* du camp, si on se fie aux découvertes d'inscriptions militaires qui se trouvaient encore *in situ* (voir inscriptions 1, 7, 30, 31, 37, 45, 46, 47 et 48).

- L'aspect matériel

Il s'agit d'une base de statue en pierre calcaire (150 x 80 x 22 cm), forme habituelle pour ce genre de dédicace. Les noms de Sévère Alexandre et *Iulia Mamaea*, de même que la partie du nom de la légion contenant l'épithète impériale *severiana*, ont été martelés conformément à la *damnatio memoriae* qui a frappé ces deux personnages après leur mort²⁵⁵. Le monument semble avoir souffert des ravages du temps, mais la régularité du tracé des lettres et sa taille imposante témoignent du soin apporté à sa réalisation.

- Le financement

L'origine des moyens alloués à l'édification de ce monument n'est pas mentionnée, mais il s'agit probablement de la caisse de l'unité comme mentionné dans certaines inscriptions d'unités auxiliaires stationnées en Dacie (voir inscriptions 31?, 40, 49 et 51) et en Mésie inférieure (inscription 67).

- Le texte et sa formulation

Iulia Mamaea est qualifiée de *sanctissima Augusta*, « très vénérable *Augusta* ». Le titre d'*Augusta* au III^e siècle est devenu traditionnel pour désigner les impératrices²⁵⁶. En revanche,

²⁵⁰ Voir notamment MARMOURI Khaled, *op. cit.*, p. 63-87, qui aborde cette thématique au travers du cas de Salonine, épouse de Gallien, dans une perspective semblable à l'article d'Elizabeth Kosmetatou (*op. cit.*) qui s'intéresse spécifiquement au cas de *Iulia Mamaea*. Voir SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 118, pour les dédicaces militaires.

²⁵¹ KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*, p. 409.

²⁵² KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 171 et 174.

²⁵³ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 217.

²⁵⁴ BORHY László, « Das Legionslager Brigetio und sein ziviles und militärisches Umfeld in der Spätantike », dans KONRAD Michaela et WITSCHL Christian (éd.), *Römische Legionslager in den Rhein- und Donauprovinzen. Nuclei spätantik-frühmittelalterlichen Lebens ?*, Munich, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 2011, p. 533-534 ; BURIAN Jan, « Brigetio », dans *Brill's New Pauly*, vol. 2, 2003, p. 773.

²⁵⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 172 et 174 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43.

²⁵⁶ Voir KUHOFF Wolfgang, « Zur Titulatur der römischen Kaiserinnen während der Prinzipatszeit », dans *Klio*, 75, 1993, p. 244-256 ; KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*, p. 399, n. 7. Le terme « impératrice » est anachronique

l'adjectif *sanctissima* qui lui est accolé est d'usage plus récent. Il apparaît pour la première fois sous Elagabal pour *Iulia Aquilia Severa*, puis sous Sévère Alexandre d'abord pour *Iulia Maesa* et *Iulia Avita Mamaea*, grand-mère et mère de l'empereur, puis pour *Barbia Orbiana*, son épouse²⁵⁷. Elle porte en outre le titre de *mater castrorum* qui apparaît pour la première fois en 174 et est le titre honorifique le plus fréquent chez les *Augustae* sévériennes²⁵⁸. En revanche, le titre *mater senatus* est absent, ce qui signifie soit qu'il ne lui avait pas encore été octroyé au moment de la réalisation de la dédicace²⁵⁹, soit que le dédicant a fait le choix conscient de ne pas le mentionner afin de mettre en évidence le titre de « mère des camps » clairement lié à l'armée.

Le terme *mater* (au datif) sert aussi à désigner son lien de parenté avec Sévère Alexandre dont une partie seulement de la titulature – à savoir les titres « pieux et heureux » et « Auguste » – apparaît sur la pierre, le reste ayant été martelé. La légion précise également outre son nom, son titre « pieuse et fidèle » gagné sous Trajan²⁶⁰ et l'épithète impériale « sévérienne » renvoyant à Sévère Alexandre²⁶¹. La formule de dévotion n'est pas abrégée, à l'exception de la conjonction *que*, et se termine par le pronom *eorum* qui montre bien que la dévotion de l'unité concerne tout aussi bien *Iulia Mamaea* que Sévère Alexandre.

- Le motif

Il est fort probable que cette dédicace commémore d'une manière ou d'une autre la loyauté de la légion lors de la campagne de Sévère Alexandre en Orient. Il n'est pas impossible non plus que la présence de l'empereur et de sa mère dans la province pour se rendre sur le théâtre des opérations puis pour en revenir ait joué un rôle. La légion aurait bénéficié à ces occasions d'une certaine proximité avec les détenteurs du pouvoir suprême qui aurait pu l'inciter à ériger un hommage de ce type. Le fait que cet hommage soit destiné à *Iulia Mamaea* n'est pas anodin : celui-ci s'adresse à la dirigeante effective de l'Empire, mais correspond également à la communication politique du pouvoir central qui entend accorder plus de place aux femmes de la famille impériale. On pourrait dès lors émettre l'hypothèse que la dédicace résulte d'une demande du pouvoir central. Néanmoins, nous estimons qu'il est plus vraisemblable que le dédicant se soit ainsi aligné sur la propagande du régime avant tout afin de se présenter sous son meilleur jour et profiter de la faveur impériale.

19. CIL III, 4270 (ILS 523 ; RIU III, 704 ; RHP 207)

Bases de données : HD 38149 ; Lupa 6058

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) / Vibio Treb[o]/niano Ga[llo] / P(io) F(elici) Invicto / A[ug(usto) p]ont(ifici) m(aximo) trib(unicia) / potest(ate) [I]I co(n)s(uli) / p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) eqq(uites) / alae III Aug(ustae) Th/racum Gallia/n(a)e Volusianae / devoti numini m[ai]/[es]tatique eor[um](!).

mais est pratique pour désigner à la fois les épouses des empereurs mais aussi les autres femmes de la famille impériale qui leur sont proches comme dans le cas de *Iulia Mamaea*, mère de l'empereur.

²⁵⁷ KUHOFF Wolfgang, *op. cit.*, p. 254, n. 43.

²⁵⁸ KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*, p. 409.

²⁵⁹ Dietmar Kienast (*op. cit.*, p. 174) indique sans certitude que l'octroi du titre de *mater senatus* à *Iulia Mamaea* daterait de l'année 226.

²⁶⁰ LÖRINCZ Barnabás, « *Legio I Adiutrix* », *op. cit.*, p. 154.

²⁶¹ Notons que dans l'inscription I destinée à Sévère Alexandre également dédiée par une unité auxiliaire l'épithète impériale est *alexandriana*. Une troisième variante, *severiana alexandriana*, regroupe les deux épithètes. Ces différences ne sont pas le fait des unités, mais de l'administration impériale qui octroie ces épithètes (Voir FITZ Jenő, *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, *op. cit.*, p. 124).

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Vibius Trebonius Gallus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul, père de la patrie, proconsul, les cavaliers de l'*ala III Augusta Thracum*, gallienne, volusienne, dévoués à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Ce sont les cavaliers de l'*ala III Augusta Thracum* qui sont à l'origine de cette inscription. Il s'agit du même dédicant que pour l'inscription 17, une quinzaine d'années séparant les deux dédicaces.

- Le destinataire

Le personnage honoré est l'empereur Trébonien Galle, mais aussi secondairement son fils et co-empereur Volusien qui n'est pas cité nommément. Ce dernier a fait l'objet d'un hommage qui lui est exclusif en Norique peut-être à l'occasion d'un séjour dans la province (inscription 9). On ne peut réitérer cette hypothèse concernant son père Trébonien Galle et la présente dédicace, car cet empereur réside alors à Rome²⁶².

- La datation et le contexte politico-militaire

La puissance tribunicienne permet de déterminer que l'inscription a été gravée dans le courant de l'année 252²⁶³. L'Empire est alors au plus fort de la crise. Sur le plan militaire, de nombreuses incursions « barbares » ont lieu le long du Danube et sur le flanc oriental la menace des Perses sassanides dégénère en un conflit ouvert, qui force l'empereur à dégarnir les troupes de Pannonie pour renforcer le front oriental. Rien n'indique cependant que l'*ala III Augusta Thracum* faisait partie de la vexillation envoyée combattre les Perses. Des raids ont pu avoir eu lieu à cette époque en Pannonie, mais sans doute d'ampleur réduite, la situation étant alors beaucoup plus préoccupante dans la région du Bas-Danube²⁶⁴.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte près de *Brigetio* (Komárom, Hongrie). L'unité est effectivement active dans ce secteur (voir *supra*), ce qui signifie qu'elle se trouve en première ligne en cas d'incursion « barbare ». La dédicace devait se trouver à l'origine dans les *principia* du camp de l'unité à *Azaum*, si l'on se réfère aux découvertes *in situ* de ce genre de monuments (voir inscriptions 1, 7, 30, 31, 37, 45, 46, 47 et 48).

- L'aspect matériel

La dédicace revêt la forme habituelle d'une base de statue (120 x 59 x 48 cm) en pierre calcaire. Elle est fortement endommagée, mais le texte est parfaitement lisible dans sa quasi-totalité.

²⁶² SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 78.

²⁶³ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 200.

²⁶⁴ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 238-239 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 80-81. Une série d'indices épigraphiques et monétaires ont pu être interprétés comme le signe que la Pannonie inférieure a subi des attaques majeures dès 252 (BALTY Jean-Charles, « Apamée (1986) : nouvelles données sur l'armée romaine d'Orient et les raids sassanides du milieu du III^e siècle », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 131 (1), 1987, p. 233 ; MÓCSY András, *Pannonia and Upper Moesia. A history of the middle Danube provinces of the Roman empire*, trad. éd. par S. Frere, Londres, Routledge, 1974, p. 203), ce qui est contesté par Péter Kovács selon qui la Pannonie aurait été peu exposée durant le règne de Trébonien Galle et Volusien. Ces documents épigraphiques et numismatiques pourraient ainsi se rapporter à d'autres événements comme la guerre contre les Sassanides et la lutte pour le pouvoir impérial de l'année 253 (KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 238-240).

- Le financement

Cet aspect n'est pas mentionné dans le texte de l'inscription. L'unité a sans doute puisé dans sa caisse pour financer la dédicace, précision que l'on trouve dans certaines inscriptions retrouvées en Dacie (voir inscriptions 31?, 40, 49 et 51) et en Mésie inférieure (inscription 67).

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale est de forme traditionnelle et comprend le titre de proconsul, signe de l'autorité de l'empereur sur les provinces. Le texte précise que ce sont les cavaliers de l'unité qui sont à l'origine de la dédicace et non l'unité en elle-même, mais en pratique cela revient à la même chose. L'*ala* arbore les épithètes impériales *galliana* et *volusiana*, « gallienne et volusienne », signe de sa loyauté aux co-empereurs Trébonien Galle et Volusien. Elle n'est pas la seule unité de Pannonie à la même époque à arborer ces épithètes. Selon Péter Kovács, ces épithètes pourraient leur avoir été octroyées à la suite d'éventuelles incursions barbares qui n'ont sans doute pas requis l'intervention directe de l'empereur²⁶⁵. La formule de dévotion est écrite en toutes lettres et le pronom *eorum* implique que la dévotion s'applique tout autant à Trébonien Galle qu'à son co-empereur et fils Volusien. Ce phénomène n'est pas rare (voir inscriptions 4, 18, 39, 41 et 66) et nous amène à nous interroger sur l'existence éventuelle d'une dédicace jumelle dédiée à Volusien.

- Le motif

La raison pour laquelle l'*ala III Augusta Thracum* a érigé une dédicace à Trébonien Galle n'est pas renseignée par le texte de l'inscription. Il est toutefois significatif que cette unité ait pris la peine d'offrir une dédicace aux empereurs régnant dans un contexte de crise profonde et de grand péril pour l'intégrité et la sécurité de l'Empire. L'heure n'est plus à la prospérité et à l'Empire triomphant tel qu'il se présentait encore sous les Sévères avec une production épigraphique très prolifique²⁶⁶. On se trouve également sur le *limes*, première ligne de défense de l'Empire en cas d'attaque extérieure. Dans ce contexte, l'hypothèse d'une victoire militaire locale mettant un terme à un raid barbare doit selon nous être privilégiée. La dédicace serait ainsi un moyen de réaffirmer le lien avec le pouvoir impérial à une époque où l'Empire est exposé à de nombreuses menaces notamment pour son intégrité territoriale.

20. CIL III, 3520 (TitAq I, 24)

Bases de données : HD 67853 ; Lupa 10914

Transcription :

Imp(eratori) Caesari M(arco) / Antonio Gor/diano Pio Fel(ici) / Invicto Aug(usto) / pontifici max(imo) / trib(unicia) potest(ate) III / co(n)s(uli) proco(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) / leg(io) II adi(utrix) p(ia) f(idelis) / Gordiana / devota numini / maiestatique / eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul, proconsul, père de la patrie, la *legio II Adiutrix*, pieuse et fidèle, gordienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 239.

²⁶⁶ Voir MROZEK Stanislaw, *op. cit.*

Analyse :

- Le dédicant

La dédicace est le fait de la *legio II Adiutrix* dans son ensemble. Cette légion est installée de manière permanente en Pannonie inférieure à *Acquincum* à partir de 118²⁶⁷. Elle participe ensuite à de nombreuses campagnes impériales notamment au III^e siècle²⁶⁸. Ses activités sous Gordien III ne sont pas connues, mais elle a peut-être participé à la campagne en Orient de cet empereur. On sait en tout cas que des troupes ont été levées à cette fin dans les provinces danubiennes²⁶⁹.

- Le destinataire

L'empereur honoré est Gordien III (238-244). Son règne est globalement marqué par une paix intérieure restaurée. Sa politique parvient à contenter à la fois le sénat, l'armée, et les provinces. Il est particulièrement populaire dans ces dernières, en témoigne le grand nombre de dédicaces qui lui sont dédiées qui y ont été retrouvées. Malgré tout, la pression sur les frontières s'accroît encore. Gordien et ses conseillers y font face par la diplomatie ou des actions militaires locales. Des affrontements ont ainsi lieu dans la région du Danube inférieur. Dans la deuxième partie de son règne, le jeune empereur mène une expédition militaire majeure en Orient pour contrer une invasion sassanide et trouve la mort à cette occasion²⁷⁰.

- La datation et le contexte politico-militaire

La puissance tribunicienne permet de dater l'inscription à l'année 240²⁷¹. Ces années sont mal connues en Pannonie, mais le *limes* à cet endroit ne semble pas avoir été victime d'attaques de peuples « barbares », contrairement à celui du Danube inférieur²⁷². La levée des troupes pour aller combattre en Orient dans la guerre contre les Sassanides semble légèrement plus tardive puisque la contre-offensive romaine ne survient qu'en 242-243²⁷³. La dédicace ne peut donc pas raisonnablement être liée à cette expédition. D'autres événements en revanche pourraient avoir exercé une influence, notamment la révolte de la *legio III Augusta* qui, restée fidèle à Maximin, est vaincue et dissoute par Gordien en 238. Une partie de ses légionnaires est alors redéployée dans les provinces danubiennes²⁷⁴. Il faut aussi mentionner les entreprises de constructions et de restaurations menées dans les provinces du *limes* danubien en vue principalement de remettre en état leur dispositif défensif²⁷⁵.

²⁶⁷ LŐRINCZ Barnabás, « *Legio II Adiutrix* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 164.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 165-167.

²⁶⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 98 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 230-231 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

²⁷⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 96-99 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 51-58. Sur le règne de Gordien III, voir aussi LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 724-787.

²⁷¹ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187.

²⁷² KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 230-231 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 755.

²⁷³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 98-99 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 765-767 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

²⁷⁴ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 730 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 52.

²⁷⁵ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte au Moyen Âge à Óbuda (Budapest). C'est sur ce site bordant le Danube que se tenait la cité d'*Aquincum*. Cette dernière en plus d'accueillir la garnison de la *legio II Adiutrix* abrite aussi le centre de l'administration provinciale et le siège du gouverneur. Elle bénéficie du statut de colonie depuis 194²⁷⁶. Le monument devait être localisé sans doute dans les *principia* du camp de la légion, même si l'on n'en a pas la preuve.

- L'aspect matériel

Le monument sur lequel est gravée l'inscription est une base de statue, forme la plus courante pour ce genre de dédicace. Cette base est cependant perdue et ses dimensions ne sont pas connues.

- Le financement

Cet aspect n'est pas mentionné dans le texte de l'inscription. On peut simplement supposer que la dédicace a été financée sur les fonds propres de la légion.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Gordien est traditionnelle. Elle fait se suivre la séquence onomastique officielle, les titres et les charges de l'empereur, dont celle de proconsul. La légion est désignée par son nom, auquel est adjointe la distinction « pieuse et fidèle » (*pia fidelis*) octroyée sous Domitien²⁷⁷, et arbore l'épithète impériale « gordienne » (*gordiana*) se rapportant à Gordien III. La formule de dévotion est écrite en toutes lettres dans sa forme canonique.

- Le motif

Cette dédicace a été rapprochée par les auteurs de deux autres adressées la même année à Gordien III. Dans les deux cas, il s'agit de bases de statues dédiées par des unités auxiliaires portant également l'épithète impériale *gordiana*. L'une des deux inscriptions contient par ailleurs la formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas* de Gordien (inscription 27) tandis que la seconde ne fait état de la dévotion qu'au seul *numen* impérial²⁷⁸. L'hypothèse privilégiée est celle de témoignages de loyauté envers l'empereur en réaction à l'échec de la révolte de la *legio III Augusta*. Il n'existe en outre pas d'éléments solides permettant d'expliquer ces dédicaces par des actions militaires, offensives ou défensives, contre les « barbares »²⁷⁹. Un élément nous semble en revanche important, à savoir les travaux routiers menés sous Gordien III dans les provinces danubiennes, qui démontrent bien un souci de la part du régime impérial pour la sécurité de la Pannonie inférieure et son système défensif²⁸⁰.

21. CIL III, 10619 (ILS 507)

Base de données : HD 74974

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Iul(io) Philippo / P(io) F(elici) Invicto Aug(usto) / pont(ifici) maximo / Parthico maximo / trib(unicia) potest(ate) co(n)s(ul) / p(atr) p(atr)iae proco(n)s(uli)

²⁷⁶ BURIAN Jan, « *Aquincum* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 1, 2002, p. 935-936 ; PÓCZY Klára, *Städte in Pannonien*, trad. par V. Nagy et L. Dira, Budapest, Corvina, 1976, p. 41-55.

²⁷⁷ LŐRINCZ Barnabás, « *Legio II Adiutrix* », *op. cit.*, p. 162.

²⁷⁸ CIL III, 3331 (RIU V, 1143 ; RHP 318) reprise en annexe (7.3).

²⁷⁹ FITZ Jenő, *Les Syriens à Intercisa*, Bruxelles, Latomus, 1972 (collection Latomus), p. 114 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 231.

²⁸⁰ Une série de bornes milliaires datant du règne de Gordien III ont été retrouvées dans la province : Erdelyi 1954, 318 ; AE 1969/70, 522 ; AE 2015, 1106 ; CIL III, 3701 (Mirkovic 2017, 276) ; AE 1980, 714 ; CIL III, 10623 ; AE 1983, 780.

et / M(arco) Iul(io) Ph[il]i[pp]o / nobilis[si]mo Ca[es(ari)] / [et M]ar[ciae] Otaci[l]iae / Severae sanctissimae Aug(ustae) / coniugi Aug(usti) n(ostri) matri / castrorum et exercitus / leg(io) II adi(utrix) [p(ia)] f(idelis) / Philippiana devota / num[ini m]aiestati/[que eorum] -----

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste vaincu, grand pontife, très grand vainqueur des Parthes, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, proconsul, et *Marcus Iulius Philippus*, très noble César, et *Marcia Otacilia Severa*, très vénérable *Augusta*, épouse de notre Auguste, mère des camps et de l'armée, la *legio II Adiutrix*, pieuse et fidèle, philippienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (...).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est le même que pour la dédicace précédente, à savoir la *legio II Adiutrix*. On est alors environ cinq ans après la dédicace précédente. Sous Philippe l'Arabe, la légion est certainement impliquée dans les combats contre les Carpes en Dacie²⁸¹. Cet épisode suit de peu l'*expeditio orientalis* de Gordien III (voir *supra*) qui s'est achevée en 244. La légion a entretemps dû, pour regagner sa garnison de Pannonie, accompagner l'empereur nouvellement proclamé cheminant vers l'Ouest.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à l'empereur Philippe l'Arabe (244-249), mais aussi à son fils et héritier désigné, Philippe II, et à son épouse, l'*Augusta Marcia Otacilia Severa*. Cet hommage simultané à un empereur, une *Augusta*, ainsi qu'à l'héritier de la pourpre, prince de la jeunesse, est un cas unique (avec l'inscription suivante, quasi identique) dans notre *corpus*. C'est en quelque sorte la famille régnante qui est honorée au-delà de la simple personne du titulaire de la fonction suprême. Il est frappant de constater que cela correspond à la volonté de Philippe l'Arabe d'associer sa femme et son fils non seulement à son pouvoir par l'octroi de titres, mais aussi à sa communication politique comme le révèle l'étude des monnaies²⁸². Comme dans le cas de l'inscription 18 honorant *Iulia Mamaea*, l'hommage se situe en résonance par rapport à la propagande officielle du régime impérial.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription est difficilement datable précisément. Le consulat et la puissance tribunicienne de Philippe l'Arabe sont mentionnés, mais il n'est pas précisé s'il s'agit ou non d'une itération. Le titre de « très grand vainqueur des Parthes » permet tout de même de fixer le *terminus post quem* à la mi-244 et la titulature du jeune Philippe II de placer le *terminus ante quem* à la mi-247²⁸³.

Durant cette période, le *limes* rhéno-danubien est ébranlé par de nombreux raids barbares. La situation est particulièrement préoccupante dans la province de Dacie où l'empereur intervient personnellement à partir de 245 pour mener les opérations militaires contre les envahisseurs carpes et finalement triompher en 247²⁸⁴. Vers la même époque en Pannonie, des routes sont rénovées, ce dont témoigne entre autres le présent monument, qui est justement une

²⁸¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 231.

²⁸² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 104-105.

²⁸³ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 190, 192.

²⁸⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 231-232 ; LORIOT Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 2, 1975, p. 792-793.

borne milliaire²⁸⁵. Ces restaurations routières ont peut-être été initiées sans lien direct avec le conflit carpique, à la faveur de la présence de l'empereur dans cette région à l'occasion du retour de Philippe d'Orient en 244 ou lors de son voyage vers la Dacie en 245²⁸⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient d'*Aquincum* (voir *supra*). Elle devait se tenir le long d'une route à proximité de la ville.

- L'aspect matériel

Le monument adressé à la famille impériale est une borne milliaire dont les dimensions ne sont pas connues²⁸⁷. Contrairement aux bases de statues et autels que l'on rencontre habituellement, ce type de monument remplit une fonction particulière, à savoir celle de marquer les distances. Cette fonction pratique du monument n'est pas exclusive de celle de dédicace à l'empereur et à sa famille, qui caractérise aussi les bornes milliaires à partir des Sévères²⁸⁸.

- Le financement

La légion devait certainement disposer des fonds pour les travaux routiers qui ont dû servir également à ériger cette borne.

- Le texte et sa formulation

Le texte fait se succéder au datif les titulatures de Philippe l'Arabe, Auguste, Philippe II, César et prince de la jeunesse et celle de *Marcia Otacilia Severa, Augusta*. La titulature de Philippe est traditionnelle. Parmi les titres et distinctions qui suivent sa séquence onomastique se distinguent la charge de proconsul, rappelant son pouvoir et son autorité dans les provinces, mais aussi le *cognomen ex virtute* de « très grand vainqueur des Parthes » obtenu après la paix conclue avec les Sassanides. Philippe II est désigné simplement par son nom et par le titre de « très noble César » utilisé pour désigner l'héritier de l'empereur, tout comme celui de prince de la jeunesse²⁸⁹ qu'il porte également,²⁹⁰ mais qui est ici omis, sans doute car redondant.

La titulature de *Marcia Otacilia Severa* n'est pas sans rappeler celle de *Iulia Avita Mamaea* (voir inscription 18). Tout comme la princesse syrienne, elle est appelée « très vénérable (*sanctissima*) Augusta » et son lien avec l'empereur régnant est précisé. Elle est ainsi dite « épouse de notre Auguste » (*coniux Augusti nostri*). Attirons également l'attention sur la présence des titres de mère des camps et de l'armée, et sur l'absence de ceux de mères du Sénat et de la patrie qui lui ont pourtant aussi été octroyés²⁹¹. Cela s'explique bien sûr par le profil militaire du dédicant. Tous ces titres sont une manière pour Philippe l'Arabe d'associer sa femme et son fils au pouvoir tout du moins sur le plan symbolique et officiel.

La légion se dit « pieuse et fidèle » (voir *supra*) et « philippienne », épithète impériale se rapportant logiquement à Philippe l'Arabe. La formule n'a pas été abrégée et est présente dans sa forme habituelle. La partie inférieure de l'inscription est mutilée, mais devait certainement

²⁸⁵ Un nombre important de bornes milliaires datant du règne de Philippe l'Arabe ont été découvertes en Pannonie. Certains auteurs ont voulu y voir des travaux de reconstruction après des destructions causées par des incursions « barbares ». Péter Kovács (*A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 232) démontre qu'il n'en est sans doute rien.

²⁸⁶ PEACHIN Michael, « Philip's Progress : From Mesopotamia to Rome in A.D. 244 », dans *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 40 (3), 1991, p. 340.

²⁸⁷ L'inscription n'est pas perdue et est réputée se trouver au Musée national hongrois d'après l'EDH.

²⁸⁸ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 918-919.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 610-611.

²⁹⁰ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 192.

²⁹¹ *Ibid.*

présenter une indication de distance en milles romains tout comme on peut l'observer pour l'inscription suivante.

- Le motif

Le type de monument sur lequel est inscrite la dédicace nous indique la raison pour laquelle elle a été érigée, à savoir la réparation de routes par la *legio II Adiutrix*. Selon nous, elle est à situer dans le contexte des voyages de Philippe l'Arabe au travers des provinces danubiennes en 244 pour se rendre à Rome en revenant d'Orient ou en 245 pour gagner la Dacie. Il n'est pas à exclure que l'emploi de la formule de dévotion puisse découler de l'implication de la légion dans les combats en Dacie²⁹² ou bien dans la restauration de la voie, voire des deux. La proximité géographique de l'empereur pourrait en tout cas avoir joué un rôle. La légion se serait alors retrouvée sous le commandement direct de Philippe l'Arabe. Le fait d'avoir adjoint l'épouse et le fils de l'empereur dénote aussi une volonté claire de plaire au maître de Rome en reprenant les traits de sa propagande.

22. CIL III, 14354, 6

Base de données : Lupa 10828

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Iul(io) Philippo / p(io) f(elici) invicto Aug(usto) / pont(ifici) maximo / Parthico maximo / trib(unicia) potest(ate) co(n)s(uli) / p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) et / M(arco) Iul(io) Philippo / nobilissimo Caes(ari) / et Marciae Otaciliae / Severae sanctissimae / Aug(ustae) coniugi Aug(usti) n(ostri) / matri castrorum et / exercituus leg(io) II ad(iutrix) / p(ia) f(idelis) Philippiana devota / [n]umini maiestatique / eorum / [ab] Aq(uinco) m(ilia) p(assuum) / II.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste vaincu, grand pontife, très grand vainqueur des Parthes, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, proconsul, et *Marcus Iulius Philippus*, très noble César, et *Marcia Otacilia Severa*, très vénérable *Augusta*, époux de notre Auguste, mère des camps et de l'armée, la *legio II Adiutrix*, pieuse et fidèle, philippienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci, deux milles à partir d'*Aquincum* (a donné ceci).

Analyse :

Il s'agit d'une borne milliaire érigée par la *legio II Adiutrix* à la même époque que la précédente et découverte près d'*Aquincum*. Les destinataires et la formulation du texte sont identiques à la seule différence que l'indication de distance est toujours visible dans ce cas-ci. Notre analyse de cette inscription est donc identique à celle de l'inscription 21.

23. AE 2003, 1455 (TitAq I, 25)

Bases de données : HD 45140 ; Lupa 10750

Transcription :

Quinto / Herennio / Etrusco / Messio Decio / nobilissimo / Caesari nostr<o> / leg(io) II adi(utrix) ter / p<i>a ter fidelis / Consta{a}ns Tra/iana{nana} De/ciana devota / numini maies/tati<q>(u)e eius.

²⁹² Ou précédemment en Orient contre les Sassanides.

Traduction :

À *Quintus Herennius Etruscus Messius Decius*, très noble César, la *legio II Adiutrix*, pieuse à trois reprises, fidèle à trois reprises, constante, trajane, déciennne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit d'une quatrième dédicace étant le fait de la *legio II Adiutrix* (voir *supra*). À la fin du règne de Philippe l'Arabe, elle est placée sous le commandement de Dèce, éminent sénateur, tout comme le reste des troupes de Pannonie. Ces unités militaires proclament Dèce empereur et l'aident ensuite à s'imposer comme l'empereur reconnu en combattant contre Philippe l'Arabe qui est défait en 249 lors de la bataille de Vérone. Les troupes de Pannonie entretiennent dès lors un lien spécial avec le nouvel empereur puisque celui-ci leur doit sa position. Dèce est d'ailleurs lui-même originaire de Pannonie²⁹³. La *legio II Adiutrix* pourrait avoir été ensuite momentanément placée sous le commandement du fils de Dèce, *Herennius Etruscus*²⁹⁴.

- Le destinataire

Le personnage honoré est le fils de l'empereur Dèce (249-251), *Herennius Etruscus*. Il est associé au pouvoir impérial un an après la prise de pouvoir de son père par l'élévation au rang de César et de prince de la jeunesse en mai ou juin 250²⁹⁵. En plus de son rôle politique, il commande aussi les armées aux côtés de son père et est impliqué dans la guerre contre les Goths²⁹⁶. Sa première mission en tant que César fut manifestement le commandement des légions stationnées en Pannonie et en Mésie²⁹⁷.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription a été réalisée au plus tôt en mai-juin 250 et au plus tard durant les premiers mois de 251. On peut le déterminer en fonction de la nomination de *Herennius Etruscus* comme César puis comme Auguste peu de temps avant sa mort en juin 251 à la bataille d'Abrittus²⁹⁸. Le règne de Dèce est avant tout marqué par la guerre contre les Goths qui a lieu sur le Bas-Danube en Dacie, en Mésie et en Thrace, et monopolise les efforts de l'empereur et de son fils. L'Empire a alors atteint un stade de crise critique. La pression sur les frontières est plus forte que jamais et met à rude épreuve le pouvoir impérial menacé en parallèle sur le plan intérieur par de nombreuses usurpations²⁹⁹. La Pannonie semble néanmoins ne pas avoir subi d'incursions de grande ampleur sous le règne de Dèce³⁰⁰.

²⁹³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 120 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 234-237 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 794-795 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 64, 71. Au sujet des origines et de la carrière sénatoriale de Dèce, voir LORiot Xavier, « Un sénateur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce », dans FRÉZOULS Edmond et JOUFFROY Hélène (éd.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, op. cit., p. 43-55.

²⁹⁴ GROZDANOVA Lily, « What about Herennius Etruscus ? », dans GRUSKOVÁ Jana, MARTIN Gunther et MITTHOF Fritz (éd.), *Empire in Crisis : Gothic Invasions and Roman Historiography. Beiträge einer internationalen Tagung zu den Wiener Dexipp-Fragmenten (Dexippus Vindobonensis)*. Wien, 3.-6. Mai 2017, Vienne, Holzhausen, 2020 (Tyche Supplementband, 12), p. 238.

²⁹⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 197.

²⁹⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 122 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 76-78.

²⁹⁷ AURELIUS VICTOR, *De Caesaribus*, XXIX, 1 ; GROZDANOVA Lily, op. cit., p. 237-238.

²⁹⁸ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 197.

²⁹⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 122-123 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 73-78.

³⁰⁰ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 237.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été découverte à *Aquincum* (voir *supra*) où elle a été réemployée dans la nécropole du III^e siècle. Elle a sans doute été déplacée depuis les *principia* du camp de la *legio II Adiutrix* où elle a certainement dû être érigée à l'origine.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est une base de statue en calcaire de 135 x 75 cm, particulièrement bien conservée. Le texte ne souffre d'aucune mutilation. Un grand soin semble avoir été apporté à la réalisation de cet hommage épigraphique, ce qui est remarquable pour cette époque particulièrement troublée.

- Le financement

La dédicace a dû être financée sur les fonds propres de la légion.

- Le texte et sa formulation

Herennius Etruscus est présenté par sa titulature composée de sa séquence onomastique complète et du titre de « très noble César » qui fait de lui en quelque sorte l'héritier officiel³⁰¹. Le titre de « prince de la jeunesse » que portait également *Herennius Etruscus* est quant à lui absent de l'inscription. Les bornes milliaires du règne de Philippe l'Arabe érigées par la légion (inscriptions 21 et 22) omettent aussi ce titre dans la titulature de Philippe II.

Les distinctions « trois fois pieuse », « trois fois fidèle », et « constante » sont adjointes au nom de la légion. Seuls les adjectifs « pieuse et fidèle » étaient présents dans le texte des dédicaces à Philippe l'Arabe et sa famille. On peut donc en déduire qu'elles ont été obtenues récemment sans doute au moins en partie grâce au soutien de la légion à Dèce lors de son accession à la pourpre. Les épithètes « trajane » et « décienne » se réfèrent à l'empereur régnant et sont aussi significatives de la loyauté de la légion à son égard. La formule n'est pas abrégée et se termine par le pronom *eius* et non *eorum* ce qui signifie que *Herennius Etruscus* est honoré de manière exclusive.

- Le motif

La raison pour laquelle la deuxième légion *Adiutrix* a élevé ce monument témoignant de sa loyauté à *Herennius Etruscus* n'est pas explicitée par le texte de la dédicace. Le commandement militaire de ce personnage sur les légions de Pannonie apparaît comme la justification la plus évidente, d'autant plus que le prince de la jeunesse est honoré de manière exclusive, ce qui plaide en faveur d'un lien avec ses agissements personnels. Néanmoins, on ne peut exclure que la très grande proximité entre l'armée de Pannonie et Dèce ait été une motivation supplémentaire pour la légion d'exprimer dans les termes les plus forts sa loyauté envers le commandant et membre de la famille impériale que leur envoyait celui qu'elle avait proclamé empereur quelque temps plus tôt.

24. *CIL* III, 3521 (*ILS* 570 ; *TitAq* I, 26)

Bases de données : HD 67854 ; Lupa 9729 ; EPSG 143

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) / Aurel(io) Claudio / Germanico / P(io) F(elici) Invicto / Aug(usto) pont(ifici) max(imo) / trib(unicia) potest(ate) / III co(n)s(uli) pro/co(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) leg(io) II / [a]di(utrix) VI p(ia) VI f(idelis) / [co]nstans / [C]laudiana / numini ma/iestatique / eius / dicatissima.

³⁰¹ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 611.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Claudius Germanicus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul, proconsul, père de la patrie, la *legio II Adiutrix*, six fois pieuse, six fois fidèle, constante, claudienne, très dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit de la cinquième dédicace de notre *corpus* qui émane de la *legio II Adiutrix* (voir *supra*). Son implication dans la guerre contre les Goths sous Claude II le Gothique aux côtés des autres troupes de Pannonie est bien attestée³⁰².

- Le destinataire

L'empereur honoré est Claude II le Gothique (268-270). Originaire de la région du Danube, il fait partie de la série des empereurs illyriens qui ont régné durant la seconde partie du III^e siècle³⁰³. Il accomplit une carrière militaire avant d'accéder à la pourpre à la faveur d'un complot contre Gallien (253-268). Durant son court règne, il se signale surtout par sa guerre victorieuse contre les Goths qui lui vaut son surnom³⁰⁴.

- La datation et le contexte politico-militaire

La puissance tribunicienne permet de dater l'inscription à la première partie de l'année 270, ou au plus tôt, fin décembre 269³⁰⁵. En 269, Claude II mène une campagne contre les Goths et finit par les vaincre à *Naissus* en Mésie supérieure. Il regagne ensuite la ville de *Sirmium* où il meurt en septembre 270 emporté par une épidémie de peste³⁰⁶. Il réside donc probablement en Pannonie inférieure lors de la réalisation de cette dédicace. De manière générale sous Claude le Gothique, l'Empire connaît toujours une situation de crise critique. En plus de la menace constante des raids et invasions « barbares », l'Empire est fragmenté en raison des sécessions des empires des Gaules et de Palmyre³⁰⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription découverte à Buda au XVIII^e siècle provient de toute évidence d'*Aquincum* (voir *supra*). On peut supposer que son emplacement initial devait être les *principia* du camp principal de la légion.

- L'aspect matériel

Le texte de la dédicace est inscrit sur une base de statue en pierre calcaire de 146 x 80 x 56 cm qui a subi quelques dommages minimes qui n'affectent pas la lecture complète de l'inscription.

- Le financement

La légion a certainement financé le monument sur ses propres ressources financières.

³⁰² KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 257 ; LÖRINCZ Barnabás, « *Legio II Adiutrix* », op. cit., p. 167.

³⁰³ Voir FRÉZOULS Edmond et JOUFFROY Hélène (éd.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, op. cit.

³⁰⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 162-163 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 95-99.

³⁰⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 222.

³⁰⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 163 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 98-99.

³⁰⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 159-164 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 94-99.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Claude est tout à fait traditionnelle. Les titres « pieux et heureux » et « Auguste vaincu » sont suivis de la liste des charges et pouvoirs revêtus par l'empereur, dont celui de proconsul. Ils sont précédés par la séquence onomastique officielle de l'empereur introduite par *Imperator Caesar* (au datif) qui intègre le *cognomen Germanicus* obtenu en 268 à la suite de sa victoire contre les Alamans, mais pas celui de *Gothicus Maximus* qu'il porte à partir de sa victoire contre les Goths en 269³⁰⁸.

Les distinctions portées par la *legio II adiutrix* sont semblables à celles qu'elle arbore dans la dédicace précédente, une vingtaine d'années plus tôt. Les épithètes impériales se rapportant à Dèce ont logiquement été remplacées par celle se rapportant à Claude II le Gothique, et l'unité est désormais dite « pieuse et fidèle » à six reprises, contre trois sous Dèce. Ces décorations sont dues au moins en partie aux opérations militaires menées par Claude durant son règne et auxquelles la légion a participé³⁰⁹. La formule n'est pas abrégée et l'expression de la dévotion, qui est au superlatif, prend place en dernier.

- Le motif

Le texte de la dédicace et le contexte dans lequel se place sa réalisation incitent fortement à postuler qu'elle découle de l'implication de la *legio II Adiutrix* dans la guerre contre les Goths. Elle serait une forme d'acclamation d'un empereur qui a mené victorieusement ses troupes contre une force étrangère menaçant la sécurité de l'Empire. Elle pourrait être aussi une façon pour la légion de remercier l'empereur de l'avoir gratifiée de distinctions reconnaissant son rôle lors de ces événements. La présence de l'empereur en Pannonie inférieure en 270 est un élément qu'il ne faut pas non plus négliger. L'hommage n'est pas seulement adressé au dirigeant de l'Empire, mais aussi à celui qui exerce un commandement directement sur ses armées par l'établissement de sa résidence sur le *limes* danubien.

25. CIL III, 10205

Bases de données : HD 74932 ; Lupa 22329

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Ant(onio) Gor/diano P(io) F(elici) / Aug(usto) patri / patriae r(es) p(ublica) / col(onia) Bassian(a) / devota nu/mini maies/tatique / eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste, père de la patrie, la *res publica* de la colonie de *Bassiana*, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Cette dédicace émane de la cité de *Bassiana*, colonie depuis Caracalla³¹⁰. Ni les instances qui ont décidé de l'érection de ce monument ni le processus décisionnel ne sont connus. Ceux à l'origine de cette décision sont sans doute les décurions agissant au nom de la *res publica*, la cité en tant que collectivité dotée d'institutions³¹¹. On ne peut exclure que le

³⁰⁸ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 222.

³⁰⁹ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 257.

³¹⁰ ŠAŠEL KOS Marjeta, « *Bassiana(e)* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 2, 2003, p. 543.

³¹¹ LASSÈRE Jean Marie, *op. cit.*, p. 376.

peuple ait joué un rôle, faute de connaissances suffisantes du fonctionnement institutionnel de cette cité.

- Le destinataire

Le personnage honoré est l'empereur Gordien III. Une brève description de sa politique et de son règne est donnée *supra* (voir inscription 20). Rappelons simplement ici qu'il jouissait d'une popularité importante dans les provinces³¹².

- La datation et le contexte politico-militaire

Le texte à lui seul ne permet pas d'aboutir à une datation plus fine que les années de règne de Gordien III, à savoir entre 238 et 244. L'inscription pourrait être corrélée aux importants raids barbares de 242 en Dacie, en Mésie et en Thrace et qui provoquent l'intervention du préfet du prétoire Timésithée. Elle daterait alors dans ce cas de la deuxième partie de l'année 242 ou de 243 lorsque le calme est rétabli juste avant le règne de Philippe l'Arabe. Une autre possibilité existe : elle pourrait avoir été érigée durant la période de paix qui s'étale de fin 238 à 242, peut-être en 240 comme les inscriptions 20 et 27. Durant ces années les provinces danubiennes font l'objet d'une importante activité constructrice. Des routes et des monuments sont reconstruits et les défenses du *limes* renforcées³¹³.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte près de *Bassiana* (Ruma, Serbie). Cette localité se situe non loin de *Sirmium* sur un axe routier important allant de *Sirmium* à Byzance, en passant par *Taurunum* et *Philippopolis*, qui a justement fait l'objet d'une rénovation sous Gordien III entre 238 et 241³¹⁴. Cette position stratégique en fait aussi une candidate idéale pour une visite impériale en 242 alors que Gordien et Timésithée font route vers l'Orient et procèdent à une levée de troupes³¹⁵. Elle est en outre située dans l'extrême est de la province de Pannonie inférieure à proximité de la Dacie et de la Mésie et aurait par conséquent pu être affectée par les raids de la même année. L'emplacement d'origine de la dédicace n'est pas connu, mais il s'agit probablement du *forum* de la colonie où l'on peut s'attendre à retrouver ce genre de monument.

- L'aspect matériel

La dédicace revêt la forme habituelle d'une base de statue en roche calcaire. Ses dimensions sont de 102 x 58 x 32 cm.

- Le financement

Il est à peu près certain que la statue, sa base et l'inscription ont été élevées à frais publics, même si rien ne l'indique explicitement.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Gordien apparaît comme basée sur le modèle traditionnel introduit par les titres *Imperator* et *Caesar*, mais s'en éloigne quelque peu. La plupart des titres, distinctions et charges sont en effet omis. Seuls apparaissent en plus de la séquence onomastique de Gordien

³¹² SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 53.

³¹³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 755-757. En Dacie, les inscriptions dédiées à Gordien III datables précisément (inscriptions 29 et 43) sont antérieures à 242. En Mésie supérieure, l'inscription 56 date de 242, et en Mésie inférieure, l'inscription 61 est postérieure à 240.

³¹⁴ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756 ; ŠAŠEL KOS Marjeta, *op. cit.*.

³¹⁵ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 766 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 58.

les titres « pieux et heureux », « Auguste », et « père de la patrie ». Ce dernier est le seul à ne pas être abrégé ce qui signifie que le dédicant souhaitait sans doute le mettre en avant. La colonie voulait peut-être de la sorte présenter Gordien comme son protecteur³¹⁶. La cité se présente sous l'appellation *res publica* et rappelle son statut de colonie et son nom. La formule de dévotion est écrite en toutes lettres dans sa forme générique.

- Le motif

Il n'est pas possible de pointer un motif évident qui aurait justifié pour la colonie le don d'une statue à Gordien III, que ce soit en se référant au texte ou au contexte. Il pourrait s'agir d'un acte de gratitude pour avoir patronné la mise en œuvre de travaux de restauration de certaines structures sur le territoire de la cité entre 238 et 241. La remise en état sous Gordien de l'important axe routier qui traverse *Bassiana* milite en ce sens. Si la dédicace prend place en 242 ou 243, elle pourrait être une forme de remerciement pour avoir préservé la colonie des raids barbares. Par ailleurs la traversée de la province par l'empereur vers la même époque aurait aussi pu fournir une très bonne occasion à la colonie pour réaffirmer sa loyauté.

26. AE 1971, 336 (*RIU* V, 1114)

Bases de données : HD 11557 ; Lupa 11019

Transcription :

-----] / devo[ti] / numin[i] / maiest/atique / eius inpr/opulso(!) / suo posu/erunt // v(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Traduction :

(...) dévoués à la puissance divine et à la majesté de celui-ci, ils ont posé (ceci) sans y être contraints. Ils se sont acquittés de leur vœu, de bon gré et à juste titre.

Analyse :

- Le dédicant

Le début du texte est mutilé ce qui nous empêche de connaître l'identité des dédicants. On peut néanmoins déduire du verbe *posuerunt* que la dédicace est le fait de plusieurs individus. Ces derniers sont probablement des militaires si l'on se fie à une comparaison avec les autres dédicaces de notre *corpus* dédiées par des individus et aux caractéristiques de la localité dans laquelle l'inscription a été découverte (voir *infra*).

- Le destinataire

Tout comme le dédicant, le dédicataire est inconnu, mais devait être un empereur ou un membre de la famille impériale. Au vu des particularités du texte (voir *infra*), il est probable que la dédicace s'adresse aussi à une divinité.

- La datation et le contexte politico-militaire

Les bases de données et *corpora* épigraphiques indiquent que l'inscription peut être datée au III^e siècle. On peut ajouter qu'elle est nécessairement postérieure à 210, année de la première attestation de la formule à Rome (voir introduction).

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été réutilisée dans une tombe de la nécropole d'*Intercisa* (Dunaújváros, Hongrie). Cette localité est constituée avant tout d'un camp militaire dans lequel sont stationnées plusieurs

³¹⁶ Les exemples républicains témoignent bien de cette idée de protecteur véhiculée par le titre de *pater patriae* (voir LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 597).

unités auxiliaires, même si elle accueille aussi une agglomération civile³¹⁷. La nature de l'inscription nous pousse à croire qu'elle a peut-être été érigée dans une chapelle qui se trouvait à l'intérieur du camp ou dans les *canabae*.

- L'aspect matériel

La dédicace se présente sous la forme d'une dalle de pierre calcaire (95 x 42 x 13 cm) assez abîmée, fissurée, et dont la partie supérieure a disparu.

- Le financement

L'hommage a probablement été financé sur fonds privés, dans l'hypothèse où la dédicace a été élevée par des individus en leur nom propre.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale, de même que les noms et éventuels titres des dédicants sont manquants. En revanche, la formule de dévotion est bien attestée, écrite dans son intégralité. Le texte se distingue par les formulations qui suivent : *inpropulso suo* serait d'après *L'Année Épigraphique* une forme vulgaire de *sine propulso suo*, « sans y être contraint ». Le verbe *posuerunt* se rapporte à l'acte de consécration de la dédicace. Cette précision est rare, même si elle n'est pas inédite dans notre *corpus*. On la retrouve également dans l'inscription 14, mais qui est également largement mutilée et peu lisible.

L'inscription est complétée par la formule « ils se sont acquittés de leur vœu, de bon gré et à juste titre » (*votum solverunt libentes merito*) gravée de manière abrégée sur la partie inférieure du cadre entourant le champ épigraphique. La mention d'un vœu en lien avec la formule de dévotion est unique dans notre *corpus* mais est attestée dans d'autres provinces³¹⁸. Notre hypothèse est que ce vœu a été posé « pour la bonne santé » de l'empereur et que l'inscription intégrait donc la formule *pro salute principis/imperatoris* comme c'est le cas pour plusieurs retrouvées en Pannonie supérieure (inscriptions 13, 15 et 16) et une en Mésie supérieure (inscription 55). Cela pourrait impliquer que la dédicace ait été adressée à une divinité voire plusieurs.

- Le motif

La piste privilégiée est celle d'un vœu pour la bonne santé d'un empereur réalisé par des militaires ou des vétérans, qui ont agi dans le cadre d'un collège, mais il s'agit simplement d'une hypothèse, puisque les circonstances et les raisons exactes qui ont motivé ce vœu restent elles hors de portée.

27. AE 1947, 27 (RIU IV, 1044 ; RHP 402)

Bases de données : HD 19340 ; Lupa 5219

Transcription :

*Imp(eratori) Caesari / M(arco) Ant(onio) Gord(iano) P(io) F(elici) Invi(cto) Aug(usto)
pont(ifici) / maximo trib(unicia) / pot(estate) III p(atri) p(atriciae) co(n)s(uli) / proco(n)s(uli)
[[coh(ors) I]] / [[Noric(orum)]] Gordiana / eq(uitata) devota numini / maiestatique / eius.*

³¹⁷ BURIAN Jan, « *Intercisa* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 6, 2005, p. 847. Voir aussi FITZ Jenő, *Les Syriens à Intercisa*, op. cit., p. 17-44, et VISY Zsolt, *Intercisa. Dunaújváros in the Roman Period*, trad. par L. Halápy, Budapest, Corvina, 1977.

³¹⁸ Notamment en Dalmatie, les inscriptions *CIL* III, 3021 (10058) et *CIL* III, 10060 (voir annexes 2.2 et 2.3), dont les auteurs sont des militaires de rang intermédiaire qui se trouvaient manifestement en mission dans la province.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, père de la patrie, consul, proconsul, la *cohors I Noricorum*, gordienne, montée, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

La *cohors I Noricorum* est à l'origine de cette inscription. La zone d'activité de cette unité auxiliaire se situe le long du *limes* entre les actuelles villes hongroises d'Ócsény et Dunaszekcső. La présente inscription constitue sa dernière attestation datable³¹⁹. La cohorte a manifestement été frappée de *damnatio memoriae* puisque son nom est martelé et l'est également dans au moins une autre inscription découverte dans la même localité³²⁰.

- Le destinataire

L'empereur Gordien III est le bénéficiaire de la dédicace. D'autres hommages similaires lui sont consacrés en Pannonie inférieure (inscriptions 20 et 25)³²¹.

- La datation et le contexte politico-militaire

La dédicace a été réalisée durant la troisième puissance tribunicienne de Gordien III, qui s'étend du 10 décembre 239 au 9 décembre 240³²². Deux autres unités militaires stationnées en Pannonie ont également livré des dédicaces similaires la même année³²³. Cette coïncidence a été présentée par certains auteurs comme une conséquence de troubles locaux sous la forme d'incursions le long du *limes*³²⁴, mais cette hypothèse a été contestée³²⁵. La Pannonie est en effet réputée traverser une période de paix sous Gordien III. La situation politique et militaire aurait alors été propice à des constructions et restaurations³²⁶. Parmi les autres événements notables de cette époque, la dissolution de la *legio III Augusta* intervient durant les années précédentes et une partie de ses légionnaires est envoyée sur le *limes* danubien³²⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument a été découvert sur une île du Danube à Mohács (Hongrie), ville à proximité de *Lugio* où se trouvait le camp abritant la garnison de la cohorte³²⁸.

³¹⁹ SPAUL John, *Cohors?. The evidence for and a short history of the auxiliary infantry units of the Imperial Roman Army*, Oxford, Archaeopress, 2000 (International Series, 841), p. 297-298.

³²⁰ *CIL* III, 10279 (*RIU* IV, 1042 ; *RHP* 400). *L'Année épigraphique* 1947 indique qu'il s'agit de la seule attestation connue d'une *damnatio memoriae* pour un corps auxiliaire.

³²¹ Voir inscription 20 pour une description de son règne.

³²² KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 187.

³²³ L'inscription 20 et l'inscription *CIL* III, 3331 (*RIU* V, 1143 ; *RHP* 318) reprise en annexe (7.3).

³²⁴ C'est l'explication reprise par l'*AE* 1947.

³²⁵ FITZ Jenő, *Les Syriens à Intercisa*, *op. cit.*, p. 114 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 231.

³²⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 230-231 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 755-756.

³²⁷ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 730 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 52.

³²⁸ FÜLEP Ferenc, « Lugio », dans FITZ Jenő (éd.), *Der römische Limes in Ungarn*, Szekesfehervar, István Király Múzeum, 1976 (Bulletin du Musée Roi Saint-Etienne, série A 22), p. 113-115.

- L'aspect matériel

L'inscription est gravée sur une base de statue en pierre calcaire de 100 x 71 x 46,5 cm dont le coin inférieur gauche a disparu sans affecter le texte.

- Le financement

En l'absence de précision, il faut supposer que le financement provient de la caisse de l'unité.

- Le texte et sa formulation

Gordien III est désigné par sa titulature officielle³²⁹ reprenant sa séquence onomastique et ses titres et charges incluant la dignité de proconsul. Le nom de la cohorte a été martelé à l'exception de l'épithète impériale se rapportant à Gordien et la précision qu'elle était une cohorte « montée » (*equitata*). La formule est entièrement développée dans sa forme la plus habituelle.

- Le motif

Les raisons exactes pour lesquelles la *cohors I Noricorum* a tenu à manifester ainsi sa loyauté à l'empereur régnant ne sont pas connues. Ce n'est cependant probablement pas un hasard si plusieurs unités ont pris la peine de faire réaliser des hommages épigraphiques similaires la même année (voir inscription 20). On ne peut donc ici que réitérer l'hypothèse déjà énoncée pour l'inscription 20 sur base de ce qu'ont avancé certains savants, à savoir que ces dédicaces découleraient d'une volonté de la part de ces unités de réaffirmer leur loyauté après la révolte et la dissolution de la *legio III Augusta*. Néanmoins, le fait que ces unités dédicantes défendent toutes les trois la même portion du *limes* pannonien, à savoir le flanc oriental, accrédite la thèse d'hommages résultant d'événements locaux. En définitive, le relatif vide documentaire qui caractérise le règne de Gordien III³³⁰ et à plus forte raison la situation en Pannonie à cette époque³³¹ nous empêche de trancher clairement en faveur de l'une de ces hypothèses.

28. *CIL* III, 10375 (*ILS* 2552 ; *AE* 2001, 1678 ; *RIU* VI, 1428 ; *RHP* 382 ; *TitAq* IV, 1805)

Bases de données : HD 31996 ; Lupa 8158

Transcription :

-----]] / [[maximo]] / [[coh(ors) |(miliaria) Maur(orum)]] / [[Maximi[n]ian[a]]] / [[devotissim[a]]] / [[numini ma[ies]]]/[[ta[t]iqu[e eius]]].

Traduction :

(...) très grand, la *cohors Maurorum*, milliaire, maximinienne, très dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Cet hommage est le fait de la *cohors Maurorum*, unité auxiliaire appartenant à l'armée de Pannonie peut-être depuis les guerres Marcomannes de Marc Aurèle³³². Notons au passage qu'en Pannonie, les dédicants militaires, en tout cas pour ce qui concerne l'usage de la formule

³²⁹ Le titre *Invictus* n'est pas officiel pour Gordien III (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 187), mais est parfaitement habituel chez les empereurs du III^e siècle (CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome, op. cit.*, p. 152).

³³⁰ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 724.

³³¹ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate, op. cit.*, p. 230 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 51.

³³² SPAUL John, *Cohors², op. cit.*, p. 468-469.

de dévotion, sont présents en proportion écrasante par rapport aux dédicants civils (voir III.1), dont le seul connu est la colonie de *Bassiana* (inscription 25).

- Le destinataire

Le bénéficiaire de l'inscription est l'empereur Maximin le Thrace ou son fils, Maxime. Ils sont honorés à plusieurs reprises en Pannonie et en Mésie inférieure (inscriptions 17, 64 et 67). Rappelons simplement ici l'importance des troupes pannoniennes pour Maximin le Thrace tout au long de son règne et les séjours fréquents de cet empereur dans la province où *Sirmium* a été un temps sa résidence principale³³³.

- La datation et le contexte politico-militaire

Une datation plus fine que les années de règne de Maximin (235-238) ne peut pas être établie. Maximin renverse Sévère Alexandre avec les troupes de Pannonie et mène ensuite une série de campagnes au-delà du Rhin puis du Danube dans lesquelles l'armée de Pannonie est impliquée. *Sirmium* fait alors office de quartier général impérial³³⁴. Lors de la révolte sénatoriale de 238, c'est encore avec des forces armées de ces provinces qu'il se rend en Italie³³⁵.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient de *Matrica* (Százhalombatta, Hongrie) où elle a été découverte au nord de la *porta decumana* du camp. La cohorte était manifestement en garnison dans cette localité située sur le *limes* et constituée initialement d'un fort auquel se sont adjointes des *canabae*³³⁶. L'emplacement initial de la pierre n'est pas connu.

- L'aspect matériel

Le texte est inscrit sur une base de statue qui s'est fissurée en plusieurs parties dont seules certaines sont parvenues jusqu'à nous. Les blocs subsistants sont jointifs et leur dimension une fois réassemblés est de 65 x 52 x 17 cm. Le texte a été intégralement martelé, conséquence de la *damnatio memoriae* qui a frappé Maximin et son fils³³⁷.

- Le financement

Le monument a probablement été financé par les propres ressources financières de l'unité.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale a disparu. La cohorte est dite « milliaire », c'est-à-dire qu'elle comporte un millier d'hommes. Elle porte aussi l'épithète impériale *maximiniana*, « maximinienne », récompense de sa fidélité à Maximin le Thrace. La formule semble avoir été écrite en toutes lettres avec la dévotion exprimée au superlatif. La restitution épigraphique indique le pronom *eius*, mais il n'est pas impossible que l'unité ait choisi plutôt *eorum* pour honorer implicitement à la fois Maximin le Thrace et son fils.

- Le motif

Les campagnes victorieuses de Maximin dans la région, la participation de l'armée de Pannonie à ces opérations de combat, sa fidélité sans faille à l'empereur, et la résidence

³³³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 81 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 225-230 ; LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 673-676 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 43.

³³⁴ Voir note précédente.

³³⁵ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 229-230 ; LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 711-713 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 48-50.

³³⁶ MÓCSY András, « Matrica », dans FITZ Jenő (éd.), *Der römische Limes in Ungarn*, op. cit., p. 95 ; SPAUL John, *Cohors²*, op. cit., p. 469.

³³⁷ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176, 178.

impériale prolongée dans la province apparaissent comme autant d'éléments déterminants dans l'édification de cet hommage qui pourrait constituer en quelque sorte la matérialisation sur la pierre de la dévotion de la cohorte pour l'empereur démontrée sur le terrain.

5. Dacie

29. *CIL* III, 1175 (add. p. 1015, 1390 ; *IDR* III, 5, 4*)

Base de données : HD 49324

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Antonio Gor/diano Pio Felici / Aug(usto) pontif(ici) max(imo) / trib(unicia) pot(estate) II co(n)s(uli) p(atri) p(atriae) / colonia Ulpia / Trai(ana) Aug(usta) Dacic(a) / Sarmiz(egetusa) metrop(olis) / dicatissima nu/mini maiestati/que eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul, père de la patrie, la colonie *Ulpia Traiana Augusta Dacica Sarmizegetusa*, capitale de la province, très dévouée à la puissance divine et la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

C'est la colonie *Ulpia Traiana Augusta Dacica Sarmizegetusa* qui est à l'origine de cette inscription. On ne sait pas en revanche s'il s'agit d'une décision prise par l'assemblée des décurions, par le peuple réuni en assemblée, ou par les deux conjointement³³⁸. Cette cité a été fondée immédiatement après l'annexion de la Dacie par Trajan en 106 et obtient dès sa fondation le statut de colonie. Elle est la cité la plus importante de la province et joue aussi un rôle important dans la diffusion du culte impérial. Elle accueille dans ce cadre l'assemblée des trois provinces de Dacie (*concilium provinciarum Daciarum Trium*)³³⁹.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à l'empereur Gordien III³⁴⁰, dédicataire à travers les provinces danubiennes de nombreuses dédicaces comprenant la formule de dévotion (inscriptions 20, 25, 27, 31, 32, 43, 52, 53, 56 et 68). En Pannonie inférieure, il est notamment honoré par la colonie de *Bassiana* (inscription 25), hommage qui doit selon nous être mis en rapport avec celui d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa*.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription date de l'année 239, qui correspond au premier consulat et à la deuxième puissance tribunicienne de Gordien III³⁴¹. *Ulpia Traiana Sarmizegetusa* et la province de Dacie connaissent alors encore une certaine prospérité avant les années de crise et d'invasion qui caractérisent les dernières décennies d'occupation romaine de la province³⁴². Dans les provinces du Bas-Danube, les années 238 à 241 correspondent à une période de renforcement

³³⁸ L'initiative reviendrait à l'*ordo* qui aurait élevé la dédicace au nom de la colonie tout entière en raison de la dignité du personnage honoré (ROSSIGNOL Benoît, « Les cités des provinces danubiennes de l'Occident romain : vue cavalière depuis Sarmizegetusa », dans BERRENDONNER Clara, CÉBEILLAC-GERVASONI Mireille et LAMOINE Laurent (éd.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2008 (Collection Histoires croisées), p. 86).

³³⁹ COCIȘ Sorin et GĂZDAC Cristian, *Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, Cluj-Napoca, Mega, 2004 (Coins from roman sites and collections of roman coins from Romania, 1), p. 9-12 ; FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 173 ; *Ibid.*, III (3), 2004, p. 173.

³⁴⁰ Voir inscription 20 pour une brève description des caractéristiques de son règne.

³⁴¹ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187.

³⁴² ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 193-194 ; COCIȘ Sorin et GĂZDAC Cristian, op. cit., p. 12.

des défenses frontalières, qui passe notamment par la restauration de routes. Des travaux sont également effectués dans certaines villes³⁴³.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient à l'origine d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa* mais a probablement été déplacée au Moyen Âge à Alba Iulia où elle a été découverte³⁴⁴. Elle était sans doute exposée à l'origine sur le *forum* de la colonie où sont en général élevées les dédicaces de la cité aux empereurs et autres hauts personnages³⁴⁵.

- L'aspect matériel

Il s'agit sans doute d'une base de statue. Ni ses dimensions ni son état de conservation ne sont connus.

- Le financement

La source de financement n'est pas précisée, mais l'hypothèse du trésor de la colonie semble la plus vraisemblable.

- Le texte et sa formulation

L'empereur Gordien III est désigné par sa titulature officielle³⁴⁶. Notons l'absence de l'adjectif *invictus*, qui n'est pas officiel pour Gordien même s'il est présent dans un certain nombre d'inscriptions. Le titre de proconsul n'est pas non plus mentionné, ce qui est logique dans la mesure où l'empereur réside alors à Rome³⁴⁷. La cité précise son statut de colonie et adjoint à son nom l'épithète *metropolis*³⁴⁸ et se dit en outre « très dévouée » (*dicatissima*). La formule de dévotion n'est pas abrégée.

- Le motif

La raison précise pour laquelle la colonie a érigé cette dédicace n'est pas mentionnée dans le texte de l'inscription. Elle n'est peut-être pas étrangère aux efforts déployés durant le règne de Gordien III pour renforcer les défenses des provinces du *limes* danubien en vue de les protéger des incursions des peuples voisins. Il est également possible que la cité, dans une période faste, ait décidé spontanément de rendre hommage à l'empereur régnant, qui en garantissant la sécurité de la province a permis à la cité de prospérer. On ne peut exclure que la dédicace réponde à un bienfait impérial tel que le patronage d'entreprises de constructions ou de restaurations d'édifices publics dans la cité. L'hommage n'est en tout cas pas isolé. Les inscriptions 25 et 43 notamment renvoient également l'image d'un Gordien III bienfaiteur des cités et communautés civiques provinciales.

³⁴³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *Dacia. Eine römische Provinz zwischen Karpaten und Schwarzem Meer*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern, 2006 (Orbis provinciarum), p. 96 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

³⁴⁴ PISO Ioan, *Inscriptions d'Apulum (inscriptions de la Dacie Romaine – III 5)*, vol. 2, Paris, Diffusion de Boccard, 2001 (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 24), p. 525.

³⁴⁵ ROSSIGNOL Benoit, op. cit., p. 90.

³⁴⁶ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187.

³⁴⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 98 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

³⁴⁸ COCIȘ Sorin et GÂZDAC Cristian, op. cit., p. 9. *Metropolis* est ici à comprendre dans le sens de « capitale de la province », mais désigne aussi la colonie comme le centre du culte impérial à l'échelle provinciale (voir ARNAUD Pascal, « Titulatures municipales et réseaux urbains : le titre de métropole dans les provinces romaines d'Orient », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 64, 2002, p. 39-47).

Transcription :

[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aur(elio)] / [Antonino p(io) f(elici)] / [Aug(usto) ---] / [---] / [--- coh(ors)] / I [Ael(ia) Gaesa]/t[orum An]/to[niniana] / d[evota nu]/[mini maies]/[tatiq(ue) eius].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, [...] la *cohors I Aelia Gaesatorum*, antonine, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est la *cohors I Aelia Gaesatorum*. Cette unité auxiliaire est stationnée en Dacie Porolissensis à partir de l'an 133. La localisation de son lieu de garnison à *Resculum* (Bologa, Roumanie) n'est connue avec certitude que pour le III^e siècle³⁴⁹. Elle pourrait avoir participé aux campagnes militaires menées par Caracalla entre 213 et 217, même si ce fait n'est pas formellement attesté.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à Caracalla (211-217)³⁵⁰, fréquemment honoré de la sorte dans les provinces danubiennes, sans doute en raison de la tournée d'inspection qu'il y mène dans la foulée de sa campagne contre les Alamans en 213 (voir *infra*).

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription a été réalisée entre 212 et 217. Les lacunes dans la titulature empêchent toute datation précise. Le règne de Caracalla en tant que seul empereur est marqué par une série d'entreprises militaires, à commencer par la campagne contre les Alamans de 213. La même année, il chemine vers l'Orient pour combattre les Perses et traverse à cette occasion les provinces danubiennes, dont la Dacie. Au cours de cette visite, il œuvre au renforcement des défenses du *limes*, notamment en ordonnant la reconstruction de camps militaires, et mène une diplomatie active auprès des « peuples barbares » frontaliers³⁵¹. Il n'est pas impossible que la dédicace date de cette époque, mais l'état fort lacunaire du texte rend fragile cette hypothèse matériellement impossible à prouver.

- Le lieu de découverte et l'origine

Cette inscription a été retrouvée dans les *principia* du camp auxiliaire de *Resculum* (Bologa), situé à l'extrême nord-ouest de la Dacie, non loin de *Porolissum*³⁵².

³⁴⁹ HOLDER Paul, « Auxiliary units entitled Aelia », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 122, 1998, p. 258 ; SPAUL John, *Cohors²*, op. cit., p. 479 ; ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, « Alae et Cohortes Daciae et Moesiae. A review and updating of J. Spaul's Ala² and Cohors² », dans *Acta Musei Napocensis*, 39-40, 2004, p. 281-282.

³⁵⁰ Voir inscription 16 pour une brève description du règne.

³⁵¹ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 61 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 41-42, 44-45 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 96 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 192-210 ; OPREANU Coriolan Horațiu, « Caracalla and Dacia. Imperial Visit, a Reality, or only Rumour ? », dans *Journal of Ancient History and Archaeology*, 2 (2), 2015, p. 16-23.

³⁵² ÄHLFELDT Johan, *Digital Atlas of the Roman Empire*, Université de Göteborg, 2020 (<https://imperium.ahlfeldt.se/>). Voir aussi GUDEA Nicolae, « Das Römerlager von Bologa. Zur dakischen Tonware in den Militärlagern des römischen Dakien », dans *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, t. II, Cologne, Rheinland-Verlag, 1977, p. 313-338 ; ID., « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », dans *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseum Mainz*, 44, 1997, p. *39- *42.

- L'aspect matériel

Le texte est inscrit sur une base en calcaire dont il ne subsiste que trois fragments de 31 x 13 x 16 cm et sur laquelle devait sans doute reposer une statue pédestre. L'état fragmentaire du monument a pour conséquence que la retranscription du texte de l'inscription est dans sa majeure partie une reconstruction.

- Le financement

Le financement provient sans doute de la caisse commune de l'unité, mais on ne peut en être certain. Les fragments conservés de la dédicace ne permettent pas de déterminer la présence ou non d'indication explicite en ce sens.

- Le texte et sa formulation

La reconstruction du texte semble plausible, mais elle se base en réalité sur très peu d'éléments, les fragments subsistants ne laissant apparaître que quelques lettres isolées. La titulature impériale est entièrement reconstruite. Seule paraît assurée l'épithète impériale *antoniniana* qui se rapporte à Caracalla et exprime la fidélité de la cohorte à son égard, mais n'est sans doute pas suffisante pour prouver une quelconque implication de l'unité dans des opérations militaires. La formule de dévotion est attestée uniquement par la lecture, incertaine, de la lettre D. Le meilleur argument en faveur de cette lecture est finalement l'utilisation massive de la formule par les unités auxiliaires de la province.

- Le motif

Il serait facile de lier cette dédicace à la présence personnelle de l'empereur dans la province en 213. C'est en effet une possibilité, même s'il faut d'emblée exclure qu'il se soit rendu en personne à *Resculum*³⁵³. Une explication plus vraisemblable serait que la dédicace ait été édictée à la suite de travaux de restauration au sein du camp où stationnait la cohorte. Enfin, une dernière hypothèse serait de mettre l'inscription en rapport avec la campagne de 213 contre les Alamans. Elle serait alors une manière de célébrer une victoire militaire impériale et peut-être de commémorer la participation de la cohorte aux combats au cours desquels elle aurait démontré sa loyauté au prince de manière effective.

31. *AE* 1972, 474+475+476 (*AE* 2015, 1151 ; *ILD* II, 614+621+622+623 ; *AMP* 2015, p. 208, 28 ; *EpRom* 2015, 34, 5)

Base de données : HD 9733

Transcription :

[*Imp(eratori) Caesari*] / *M(arco) [Ant(onio) Gor]/d[iano p(io) f(elici) Aug(usto)] / po[nt(ifici) max(imo) tr(ib(unicia)] / po[t(estate) co(n)s(uli) ? coh(ors)] / I A[el(ia)] / Gaē[sat(orum)] / Gordia[na e]x (?) q(uaestura) (?) de[vota] / [numini maiesta]/[tique eius].*

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, la *cohors I Aelia Gaesatorum*, gordienne, à partir de sa caisse³⁵⁴, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

³⁵³ Voir OPREANU Coriolan Horațiu, *op. cit.*.

³⁵⁴ Le terme *quaestura* désigne bien dans ce contexte la caisse commune de la troupe (*AE* 2015).

Analyse :

- Le dédicant

Cet hommage à Gordien III est le fait de la *cohors I Aelia Gaesatorum*. Il s'agit de la même unité que dans l'inscription précédente, mais à une époque ultérieure. Ses activités exactes à cette époque ne sont pas connues³⁵⁵. Elle a peut-être combattu lors de la campagne de Gordien III en Orient puisque l'on sait que des troupes stationnant en Dacie y ont participé³⁵⁶.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à Gordien III bénéficiaire de nombreux hommages de ce type dans les provinces danubiennes et notamment en Dacie (inscriptions 20, 25, 27, 29, 32, 43, 52, 53, 56 et 68). Il n'est pas nécessaire de décrire à nouveau les caractéristiques de cet empereur et de son règne³⁵⁷. Rappelons simplement qu'il entreprend avec un certain succès de se concilier les différentes forces politiques de l'Empire, parmi lesquelles l'armée.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription date du règne de Gordien III (238-244). L'aspect fragmentaire de l'inscription nous empêche de prendre connaissance de la majeure partie de la titulature impériale et donc d'établir une datation plus précise. On a vu précédemment (voir inscription 29) que le règne de Gordien représente encore un dernier véritable moment de paix et de prospérité pour la Dacie romaine. Une attention est alors portée à la remise en état d'édifices assurant la défense de cette partie du *limes*³⁵⁸. En 242, l'empereur traverse les provinces danubiennes et lève un important contingent pour son expédition en Orient³⁵⁹. La même année, il doit repousser des incursions des Carpes et des Goths qui touchent la Mésie inférieure et peut-être aussi la Dacie³⁶⁰.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été retrouvée *in situ* dans les *principia* du camp de *Resculum* (voir *supra*).

- L'aspect matériel

Il s'agit d'une base en calcaire d'une statue pédestre. Ses dimensions sont de 45 x 50 x 16 cm. Seuls trois fragments subsistent, la lecture de l'inscription est donc en partie incertaine.

- Le financement

Le financement de cette dédicace viendrait de la caisse commune de l'unité (*quaestura*), si l'on se base sur la lecture proposée par les épigraphistes à partir des lettres encore lisibles X et Q, qui n'est pas certaine, mais cohérente avec d'autres inscriptions (voir inscriptions 49 et 51).

- Le texte et sa formulation

La reconstitution de la titulature impériale est en grande partie hypothétique. La cohorte est qualifiée de « gordienne », épithète impériale se rapportant à Gordien III. La formule de dévotion ne peut être identifiée qu'au travers des lettres DE.

³⁵⁵ SPAUL John, *Cohors²*, op. cit., p. 479.

³⁵⁶ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 194.

³⁵⁷ Voir inscription 20.

³⁵⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

³⁵⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 98 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 766.

³⁶⁰ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 194 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756-757.

- Le motif

Plusieurs explications peuvent être avancées concernant les raisons ayant motivé la réalisation de cette dédicace. Cette dernière pourrait être rapprochée des événements de l'année 242, que ce soient les combats contre les raids « barbares » ou la levée des troupes pour l'expédition orientale. Dans les deux cas, il est possible que la cohorte ait souhaité laisser un témoignage épigraphique de sa participation aux actions militaires du prince. La dédicace pourrait aussi résulter de travaux de construction entrepris dans le camp de *Resculum* sous patronage impérial, ou pourrait plus simplement être un hommage spontané à un empereur agissant en bienfaiteur de l'armée et garant de la paix et de la sécurité de l'Empire.

32. AE 1972, 472 (ILD 619)

Base de données : HD 9727

Transcription :

[Imp(eratori) Caes(ari)] / [M(arco) Ant(onio)] Gord/[ian]o P(io) F(elici) Au[g(usto)] / [pontifici max(imo)] / tr[ib(unicia)] pot(estate) c[o(n)s(uli)] / proco(n)s(uli) coh(ors) / II Hisp(anorum) [G]or/diana [de]vota / numi[ni maiest]a/[tique eius].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, proconsul, la *cohors II Hispanorum*, gordienne, dévouée à la puissance divine et la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est la *cohors II Hispanorum*. Cette unité auxiliaire au III^e siècle est stationnée dans le camp de *Resculum* tout comme la *cohors I Aelia Gaesatorum* (voir inscriptions 30 et 31)³⁶¹. Dans ce cas-ci également, nous ne disposons d'aucun élément concernant ses activités sous Gordien III. Néanmoins on peut raisonnablement supposer que le parcours des deux cohortes est alors similaire et qu'elles ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans les opérations militaires menées par cet empereur vers la fin de son règne.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à Gordien III, déjà rencontré à plusieurs reprises dans des dédicaces de Pannonie inférieure et de Dacie (voir *supra*).

- La datation et le contexte politico-militaire

La dédicace a été érigée sous le règne de Gordien III, entre 238 et 244, probablement en synchronie avec la précédente. La titulature impériale ne fournit aucun élément susceptible d'affiner cette datation, à moins d'admettre le titre de proconsul comme une indication que l'empereur se trouve alors en dehors de Rome dans les provinces. La dédicace pourrait dès lors avoir été réalisée en 242, ce que la présence de l'empereur dans la région du Danube inférieur cette même année³⁶² rend d'autant plus vraisemblable.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été retrouvée dans le camp de *Resculum* (voir *supra*) et se tenait sans doute dans les *principia*.

³⁶¹ SPAUL John, *Cohors*², op. cit., p. 129-130 ; ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, « Alae et Cohortes Daciae et Moesiae », op. cit., p. 286.

³⁶² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97-98 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

- L'aspect matériel

Il s'agit d'un autel honorifique en calcaire d'une largeur de 46 cm. Il n'est que partiellement conservé en raison de son état fragmentaire. La majeure partie du texte a disparu, mais a été reconstituée de manière convaincante par Nicolae Gudea sur base des lettres subsistantes.

- Le financement

La dédicace a sans doute été financée par la caisse commune de la troupe (*quaestura*), même si ce n'est pas mentionné explicitement dans le texte de l'inscription. Certaines unités auxiliaires de la province précisent en effet explicitement qu'elles ont recours à ce mode de financement (inscriptions 31?, 40, 49 et 51).

- Le texte et sa formulation

La titulature de Gordien III est en grande partie mutilée, mais ce qu'il en subsiste nous fait savoir qu'elle devait sans doute correspondre à sa forme officielle reprenant la séquence onomastique complète de l'empereur ainsi que ses différentes dignités et charges. Parmi celles-ci le titre de proconsul a encore pu être lu sur la pierre. Signe de l'*imperium* de l'empereur dans les provinces en dehors de Rome, il prend un sens particulier si l'empereur est alors présent sur le limes du Bas-Danube pour en repousser militairement des raids « barbares » et rassembler des troupes en vue de combattre les Sassanides en Orient. La *cohors II Hispanorum* est qualifiée de « gordienne », ce qui pourrait être rapproché d'une éventuelle implication dans les entreprises militaires de Gordien III. La formule a manifestement été rédigée sans abréviation, mais n'est plus qu'en partie lisible.

- Le motif

Les nombreuses similitudes avec l'inscription précédente nous incitent à formuler les mêmes hypothèses quant aux raisons de sa réalisation. Dans ce cas-ci, certains indices supplémentaires militent pour un rapprochement avec les actions entreprises par Gordien III et ses conseillers en 242, en particulier la défense des provinces de Dacie et de Mésie inférieure. Ce serait donc la piste à privilégier pour ces deux dédicaces. Rien ne permet cependant de l'affirmer et d'évacuer complètement la possibilité d'interprétations alternatives déjà énoncées plus haut.

33. CIL III, 1550 (IDR III, 1, 132)

Base de données : HD 46504

Transcription :

Corneliae / Saloninae / Aug(ustae) coniugi / Gallieni Aug(usti) n(ostri) / ordo mun(icipii) / Tib(iscensium) dev(otus) num(ini) / maiesta[t(ique)] eius.

Traduction :

À *Cornelia Salonina*, *Augusta*, épouse de *Gallienus* notre Auguste, le sénat du municipe de *Tibiscum*, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celle-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette dédicace est le sénat (*ordo decurionum*) du municipe de *Tibiscum*. Il s'agit du seul exemple connu en Dacie d'un sénat municipal dédiant ce genre de dédicace, mais le cas est attesté pour d'autres provinces (inscriptions 8, 9, 59 et 60). Initialement un camp militaire abritant plusieurs unités auxiliaires, la localité voit le développement d'une agglomération

civile à proximité du camp. Elle acquiert le statut de municipe probablement sous les Sévères, fait attesté par cette seule inscription³⁶³.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à Salonine, épouse de l'empereur Gallien. Ce dernier règne de 253 à 268, d'abord conjointement avec son père Valérien, puis seul de 260 à sa mort en 268³⁶⁴. Cette dédicace doit être mise en parallèle avec d'autres qui ont en commun d'honorer de manière principale une *Augusta* (inscriptions 18, 41 et 31) et non sur un pied d'égalité avec un empereur. C'est là le reflet de la plus grande place octroyée aux femmes de la famille impériale depuis Julia Domna dans l'exercice du pouvoir, mais aussi dans la propagande du régime et dans les hommages épigraphiques (voir inscription 18). On sait qu'une série d'hommages épigraphiques à Salonine où le dédicant se dit dévoué spécifiquement à son *numen* et sa *maiestas* ont été érigés à travers l'Empire³⁶⁵. On a donc affaire à ce qui est loin d'être un cas isolé et qui témoignerait d'une véritable reconnaissance du rôle politique de l'épouse de l'empereur³⁶⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

Il n'est pas possible sur base du seul texte de l'inscription d'établir une datation plus précise que les années de règne de Gallien, à savoir entre 254 et 268. De manière générale, cette période correspond au cœur de la « crise » qui caractérise ce siècle. Sur le plan intérieur, le pouvoir impérial est déstabilisé par de nombreuses usurpations et par une fragmentation de son territoire. Sur le plan extérieur, un état d'insécurité prolongée s'est installé aux frontières qui sont constamment menacées par des attaques d'ampleur variable³⁶⁷. Durant le règne conjoint de Gallien et son père Valérien, cette situation est la première des préoccupations des deux empereurs. Gallien consacre ses efforts à la défense du *limes* rhéno-danubien, tandis que Valérien se trouve en Orient³⁶⁸. En 254-256, il se trouve sur le Danube au sud de la Dacie d'où il mène une série de campagnes victorieuses contre les Carpes notamment³⁶⁹. On ne sait cependant pas dans quelle mesure la Dacie est affectée par ces événements, si ce n'est qu'un climat d'insécurité y persiste³⁷⁰. La présence prolongée de Gallien dans cette région de l'Empire durant ces années laisse penser que la dédicace pourrait avoir été réalisée à cette époque.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient de toute évidence de *Tibiscum*, localité située non loin d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa*³⁷¹, mais son emplacement initial exact n'est pas connu. Elle était peut-être exposée sur le *forum* du municipe où on s'attend *a priori* à retrouver les dédicaces à l'empereur et à sa famille.

³⁶³ BURIAN Jan, « *Tibiscum* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 14, 2009, p. 661.

³⁶⁴ KIENAST Dietmar, p. 209-212.

³⁶⁵ En plus de la présente inscription, il faut compter au moins les suivantes : *CIL* VI, 1110 ; *CIL* X, 5828 ; *CIL* IX, 4961 ; *CIL* XI, 3091 (*Horster*, p. 319) ; *CIL* XI, 3092 (*Horster*, p. 319) ; *CIL* II, 2200 (II, 7, 2200 ; *ILS* 552) ; *Hep* 2001, 251 ; *ILAfr*, 566 (*AE* 1914, 182 ; *Dougga* 17 ; *Aounallah* 2016, p. 247).

³⁶⁶ MARMOURI Khaled, *op. cit.*, p. 81-82.

³⁶⁷ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 82-95.

³⁶⁸ Sur ce sujet, voir CHRISTOL Michel, « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268): travaux d'ensemble, questions chronologiques », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 2, 1975, p. 809-817.

³⁶⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 132 ; ID., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268) », *op. cit.*, p. 814-815 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *op. cit.*, p. 97 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 85.

³⁷⁰ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 196-197.

³⁷¹ ÄHLFELDT Johan, *op. cit.*.

- L'aspect matériel

L'inscription a été perdue après sa découverte au XVII^e siècle et n'est connue que par des retranscriptions. Il devait s'agir sans doute d'un autel honorifique ou d'une base de statue.

- Le financement

La source de financement de la dédicace n'est pas précisée, mais le trésor du municiple reste le plus probable.

- Le texte et sa formulation

Salonine et son époux ne sont pas désignés par leurs titulatures complètes respectives, mais seulement par les titres d'Auguste et d'*Augusta*. Ce dernier titre est parfaitement habituel pour l'épouse de l'empereur au III^e siècle, en revanche les qualificatifs « très vénérable » (*sanctissima*) et « mère des camps, du Sénat et de la patrie » ne sont pas repris, bien qu'ils soient aussi octroyés de manière régulière aux *Augustae* depuis les Sévères, y compris à Salonine³⁷². Son lien avec l'empereur est précisé, comme dans toutes les inscriptions dédiées à des femmes de la famille impériale. Ici, il s'agit de son statut d'épouse de « l'Auguste Gallien », identifié uniquement par son *cognomen*. La formule de dévotion est en partie abrégée et s'achève par le pronom *eius* qui appuie bien la dimension exclusive de cet hommage.

- Le motif

La raison de cet hommage à Salonine n'est pas connue, mais elle n'est sans doute pas étrangère aux entreprises militaires de Gallien dans cette région du Danube vers le milieu de la décennie 250-260. Reste à savoir pourquoi l'inscription est spécifiquement destinée à l'épouse de l'empereur et non au couple impérial. Il n'est pas impossible que la dédicace ait été réalisée à la demande d'une autorité supérieure, peut-être l'assemblée provinciale qui siège à *Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, ou le gouverneur de la province, voire du Sénat romain, mais aucun élément dans le texte de l'inscription ne vient soutenir cette hypothèse. Selon nous, il faut d'abord privilégier la piste d'une reconnaissance du rôle politique de l'épouse de l'empereur et d'un alignement sur la propagande impériale de la part du sénat de *Tibiscum*. En outre, Salonine aurait pu tout à fait être présente aux côtés de son mari sur le Danube et à cette occasion distribuer des bienfaits à des collectivités locales, par exemple en patronnant des entreprises de construction ou de restauration dont *Tibiscum* aurait bénéficié.

34. *CIL* III, 12573 (*AE* 1891, 78 ; *AE* 1967, 411 ; *IDR* III, 3, 214)

Base de données : HD 14950

Transcription :

Imp(eratori) Ca[es(ari)] M(arco) Iul(io) Phi(lippo) [P]i[o] Fe[l(l)ici)] Aug(usto) / pon[t(ifici)] max(imo) trib(unicia) pot(estate) / II co(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) / n(umerus) sing(ularium) Brit(annicorum) Philip(piani) devoti nu/[mini] maiestatique] / [eius].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul, père de la patrie, proconsul, le *numerus singularium Britannicorum*, philippiens, dévoués (sic) à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

³⁷² KIENAST Dietmar, p. 212 ; MARMOURI Khaled, *op. cit.*, p. 77. Voir aussi KUHOFF Wolfgang, *op. cit.*.

Analyse :

- Le dédicant

Le *numerus singularium Britannicorum*, unité auxiliaire stationnée en Dacie à *Germisara* depuis le II^e siècle³⁷³, est à l'origine de cette dédicace à Philippe l'Arabe. Puisqu'il s'agit d'un *numerus* composé de *singulares*, il forme sans doute la garde du légat d'Auguste propréteur gouverneur de la Dacie supérieure (Apulensis) à *Apulum* ou à *Ulpia Traiana Sarmizegetusa*³⁷⁴. Cette inscription constitue la dernière trace épigraphique datable de ce *numerus*³⁷⁵.

- Le destinataire

L'inscription est dédiée à l'empereur Philippe l'Arabe (244-249). C'est un personnage clé pour les dédicaces de notre *corpus* retrouvées en Dacie, puisqu'une très large proportion de ces inscriptions lui sont dédiées (inscriptions 35, 36, 37, 38?, 42, 44, 46 et 49). Cela s'explique nécessairement au moins en partie par l'implication personnelle de cet empereur dans les opérations militaires visant à repousser les Carpes qui assaillent la province et dans les entreprises de reconstruction et de fortification qui ont suivi³⁷⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'itération de la puissance tribunicienne permet de dater cette inscription à l'année 245³⁷⁷. C'est vraisemblablement au cours de cette année que Philippe se rend en Dacie³⁷⁸ pour contrer une incursion des Carpes d'ampleur dévastatrice. C'est alors le début d'une guerre qui occupe une bonne partie du règne de Philippe l'Arabe puisqu'elle ne s'achève que deux années plus tard sur une victoire romaine³⁷⁹. La dédicace aurait donc été élevée durant les premiers moments du conflit et surtout de l'intervention impériale dans la province. Néanmoins, la chronologie exacte de ces événements reste floue et il convient donc de rester prudent dans nos conclusions.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte à *Germisara* (Cigmău, Roumanie), mais elle ne se trouvait plus *in situ*. La localité, située entre les colonies d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa* et d'*Apulum*, est composée d'un fort et d'une agglomération civile³⁸⁰.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est un autel en grès de 74 x 75 cm qui pourrait être une base de statue. Franz Cumont et István Téglás ont retranscrit l'inscription et ont noté des dégradations de la surface écrite dues à un martèlement³⁸¹.

³⁷³ IVLEVA Tatiana Alexandrovna, *Britons abroad. The mobility of Britons and the circulation of British-made objects in the Roman Empire*, Université de Leyde, 2012 [thèse de doctorat en archéologie], p. 193-194.

³⁷⁴ LASSÈRE Jean Marie, *op. cit.*, p. 789.

³⁷⁵ IVLEVA Tatiana Alexandrovna, *op. cit.*, p. 193 ; IDR III, 3, 214.

³⁷⁶ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 194-195 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 105.

³⁷⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190.

³⁷⁸ Sa présence est attestée à *Aquae* en Dacie le 12 novembre 245 (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190 ; LORIOT Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 793).

³⁷⁹ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 194-195 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 105 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *op. cit.*, p. 96 ; LORIOT Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 792-793 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 62-63.

³⁸⁰ BURIAN Jan, « *Germisara* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 5, 2004, p. 816 ; GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *103.

³⁸¹ IDR III, 3, 214.

- Le financement

La source de financement de la dédicace n'est pas précisée par le texte. On peut supposer qu'il provient de la caisse du corps militaire comme c'est le cas pour plusieurs autres inscriptions de ce type retrouvées en Dacie (inscriptions 31?, 40, 51 et 49) et en Mésie inférieure (inscription 67).

- Le texte et sa formulation

L'empereur Philippe l'Arabe est désigné par sa titulature officielle³⁸² qui débute par l'appellation « Empereur César » et s'achève par le titre de proconsul, signe de son commandement militaire dans les provinces. Le *numerus* des *singulares* est qualifié de *Philippiani*, épithète honorifique accordée par l'empereur³⁸³. On pourrait sans doute y voir un indice de la participation du *numerus* à la campagne de Philippe l'Arabe dans la région, mais la date précoce de la dédicace rend cette explication incertaine. La formule de dévotion semble ne pas avoir été abrégée, mais n'apparaît plus dans son intégralité. Le nominatif pluriel de *devoti* est étrange, puisqu'il doit normalement s'accorder avec *numerus*, nominatif singulier. Cette particularité est également attestée par ailleurs en Dacie (inscriptions 43 et 50), mais aussi dans les provinces de Norique (inscription 12) et de Mésie inférieure (inscription 59).

- Le motif

Si la raison à l'origine de la réalisation de cette dédicace n'est pas précisée, on peut cependant raisonnablement penser qu'elle est liée à la campagne militaire de l'empereur et donc à sa présence personnelle en Dacie. Le *numerus* aurait alors probablement participé d'une manière ou d'une autre aux opérations sous commandement impérial. Une autre hypothèse serait celle d'un hommage spontané à l'empereur régnant, ce qui est peu plausible vu le contexte dans lequel l'inscription a été réalisée.

35. AE 1944, 101 (AE 1959, 311 ; AE 1960, 350 ; AE 1960, 360a ; IDR II, 10)

Base de données : HD 19537

Transcription :

[Imp(eratori)] Caes(ari) [[[M(arco) Iul(io)]]] / [[[Philippo]]] Aug(usto) pontif(ici) / maximo trib(unicia) pot(estate) / co(n)s(uli) p(atr) p(atr)iae proco(n)s(uli) / coh(ors) I sag(ittariorum) [[[Philip]]]/[[[piana]]] / (miliaria) / equitata devo/ta numini ma/iestatique eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, proconsul, la *cohors I sagittariorum*, philippienne, milliaire et montée, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est à nouveau une unité auxiliaire, à savoir la *cohors I sagittariorum*, stationnée en Dacie supérieure (Apulensis) depuis le début du II^e siècle, où elle est attestée d'abord à *Tibiscum* puis à *Drobeta*³⁸⁴. Elle a certainement dû participer à la campagne militaire menée par Philippe l'Arabe contre l'invasion de la province par les Carpes.

³⁸² KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190.

³⁸³ IVLEVA Tatiana Alexandrovna, *op. cit.*, p. 194.

³⁸⁴ SPAUL John, *Cohors²*, *op. cit.*, p. 480-482 ; ȚENEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, « Alae et Cohortes Daciae et Moesiae », *op. cit.*, p. 291-292.

- Le destinataire

Le martèlement des noms de l'empereur et de l'épithète impériale attribuée à l'unité n'a pas empêché les épigraphistes d'identifier son destinataire en la personne de Philippe l'Arabe. Cette inscription est donc à rattacher à la série de dédicaces adressées à cet empereur par des unités auxiliaires de l'armée de Dacie. En plus d'honorer le dirigeant suprême de l'Empire, ces corps militaires rendent également hommage à celui qui les commande effectivement sur le terrain. Cet aspect ne doit pas être négligé puisque le départ du front danubien pour Rome est justement ce qui a précipité la chute de Philippe : les troupes danubiennes proclament empereur leur nouveau commandant, Dèce, qui affronte et vainc Philippe à la bataille de Vérone³⁸⁵.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription a été réalisée durant le règne de Philippe l'Arabe (voir *supra*), entre 244 et 249. L'absence des chiffres du consulat et de la puissance tribunicienne empêche de dater plus précisément l'inscription, mais on peut raisonnablement la situer pendant les années durant lesquelles l'empereur séjourne dans la province pour combattre les Carpes, à savoir de 245 à 247, ou immédiatement après, début 248, lors de l'effort de reconstruction et de réorganisation des défenses de la province³⁸⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte lors de fouilles dans le camp de *Drobeta* (Drobeta-Turnu Severin, Roumanie), qui protégeait un important point de passage sur le Danube, un pont construit sur l'ordre de l'empereur Trajan lors de sa première guerre dacique³⁸⁷. Le fort est également situé à proximité de la cité de *Drobeta* qui possède le statut de colonie depuis Septime Sévère³⁸⁸. Le positionnement stratégique de la cohorte combiné à cette dédicace laisse entrevoir un rôle particulier de cette unité lors de la campagne de Philippe, peut-être simplement en sécurisant la traversée du Danube de l'empereur.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est un autel en pierre calcaire de 167 x 75 x 50 cm, qui pourrait aussi être une base de statue. Des motifs végétaux décorent la partie supérieure de la pierre. La surface de l'inscription s'est quelque peu effritée au cours du temps en raison du matériau employé. Les noms de l'empereur ont été martelés, de même que l'épithète impériale « philippienne » portée par la cohorte. Cela est peut-être dû à une *damnatio memoriae* qui aurait frappé Philippe et son fils, mais cette condamnation n'est pas formellement attestée³⁸⁹. Dans ce cas précis, on pourrait l'expliquer par un ralliement de l'unité à Dèce, usurpateur puis empereur reconnu.

- Le financement

Cette dédicace a sans doute été financée par la caisse commune de l'unité, même si rien ne l'indique dans le texte de l'inscription.

³⁸⁵ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 120 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 794-796 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 63-64.

³⁸⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105-106 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 793.

³⁸⁷ Voir TUDOR Dimitrie, *Les ponts romains du Bas-Danube*, trad. par A. G. Boeşteanu, Bucarest, Académie de la République socialiste de Roumanie, 1974 (Bibliotheca historica Romaniae, 51), p. 47-134.

³⁸⁸ GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 24. Voir aussi GĂZDAC Cristian, GĂZDAC-ALFÖLDY Ágnes, NEAGOE Marin et NEAGOE Oana, *Drobeta. The never abandoned city of roman Dacia*, Cluj-Napoca, Mega, 2015 (Coins from roman sites and collections of roman coins from Romania, 9).

³⁸⁹ Ce martelage résulte d'une possible *damnatio memoriae* (KIENAST Dietmar, op. cit., p. 190 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 73).

- Le texte et sa formulation

L'empereur est désigné par sa titulature officielle, mais qui n'indique pas si la puissance tribunicienne et le consulat sont ou non déjà des itérations. La présence du titre de proconsul permet d'argumenter encore davantage en faveur d'une dédicace liée à la guerre contre les Carpes³⁹⁰, de même que l'épithète impériale « philippienne » portée par la cohorte. Cette dernière est aussi qualifiée de « milliaire » par l'intermédiaire d'un symbole, ce qui signifie simplement qu'elle est composée d'un millier d'hommes. La formule de dévotion est rédigée en toutes lettres dans sa forme la plus habituelle.

- Le motif

On peut encore une fois faire le rapprochement entre cette dédicace et l'intervention militaire de Philippe l'Arabe en Dacie. La présence de l'empereur sur le front et l'implication de la *cohors I sagittariorum* dans les opérations ont sans doute été des éléments déterminants dans l'érection de ce monument honorifique. On pourrait en outre imaginer, vu le lieu de garnison de l'unité, que celle-ci aurait été gratifiée d'une visite impériale lorsque Philippe est entré dans la province. Quoiqu'il en soit, cette inscription pourrait tout à fait être pour la cohorte un moyen de commémorer à la fois sa loyauté à l'empereur régnant démontrée sur le terrain et des événements importants pour l'unité.

36. IDR II, 12

Transcription :

[[[-----]C]] / [[-----]] / [[-----]] / [[[-----]PPO]] / [[[devota numini]]] / [[[maiestati]que eius]].

Traduction :

(...) dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci.

Analyse :

- Le dédicant

L'identité du dédicant n'est pas connue, en raison de l'état de dégradation du monument. Si l'on se réfère aux autres dédicaces de ce genre découvertes en Dacie, il est probable que son auteur soit une unité militaire, stationnée dans la province ou appartenant à une vexillation, mais on ne peut exclure qu'elle ait été réalisée au nom d'une colonie, d'un municipe, ou à titre privé.

- Le destinataire

Les lettres qui peuvent encore être distinguées permettent d'identifier Philippe l'Arabe comme le bénéficiaire probable de l'inscription (voir *supra*), ce qui est appuyé par ailleurs par le nombre important de monuments honorifiques qui lui sont dédiés dans cette province.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'identité du dédicataire porte à croire que l'inscription a sans doute été réalisée dans le contexte de la guerre contre les Carpes, entre 245 et 248 (voir *supra*).

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte à *Drobeta* (voir *supra*), mais elle a été réutilisée et l'on ignore si elle provenait initialement du camp militaire ou de l'agglomération civile.

³⁹⁰ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190.

- L'aspect matériel

Il s'agit d'un autel en marbre de 160 x 64 x 51 cm agrémenté de décorations composées de motifs végétaux. L'inscription a été martelée en vue de réutiliser la pierre et par conséquent une grande partie du texte n'a pas pu être déchiffrée. Seule la formule *devota numini maiestatique eius* a pu être reconstituée de manière fiable.

- Le financement

Il est impossible de déterminer comment la dédicace a été financée puisqu'aucune information à ce sujet n'a pu être décelée sur la pierre et que l'identité du dédicant n'est pas connue.

- Le texte et sa formulation

La formulation du texte suivait sans doute le modèle classique faisant se succéder la titulature impériale officielle, celle du dédicant et la formule de dévotion. Cette hypothèse reste la plus probable par comparaison avec le reste des inscriptions du *corpus* et en particulier celles retrouvées en Dacie.

- Le motif

Le peu d'informations dont nous disposons au sujet de ce monument honorifique ne permet de présumer rien d'autre qu'une dédicace résultant de la guerre de Philippe l'Arabe contre les Carpes. Il est nécessaire de se référer aux autres inscriptions se rattachant à ces événements pour imaginer quelles pouvaient être les motivations du dédicant : une implication dans les opérations militaires, une entreprise de reconstruction, une visite impériale lors de la traversée du pont de Trajan, sont autant d'explications possibles sans qu'il soit possible de trancher, mais cela est parfois le cas même pour les inscriptions les plus complètes et les mieux conservées.

37. AE 2006, 1127 (AE 2013, 1284 ; CERom XXVI, 1188)³⁹¹

Base de données : HD 58904

Transcription :

[[[Imp(eratori) Caes(ari)]]] / [[[M(arco) Iulio Phi]]]/[[[li]ppo [Aug(usto)]]] / ala [Fronto]/nian[a [[Phi]]]/[[lippia[na]] de]/vota [numi]/ni m[aiesta]/[tique eius].

Traduction :

À l'Empereur César Marcus Iulius Philippo, Auguste, l'ala Frontoniana, philippienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le lieu de découverte et l'épithète *Frontoniana* permettent d'identifier formellement le dédicant comme étant l'ala I Tungrorum Frontoniana³⁹². Cette unité auxiliaire basée à Arcobadara opérait sur la frontière nord de la Dacie. Elle n'est plus attestée après le règne de Philippe l'Arabe³⁹³. Par ailleurs, on peut raisonnablement soupçonner son implication dans les opérations militaires contre les Carpes qui ont été menées sous la direction de cet empereur.

³⁹¹ À ces références, il faut également ajouter la contribution suivante d'où provient la retranscription de l'inscription : PISO Ioan, « Studia Porolissensia IV », dans *Revista Bistriței*, 27, 2013, p. 49-50.

³⁹² *Dizionario epigrafico di antichità romane*, vol. 3, réimpr., Rome, L'Erma di Bretschneider, 1962, p. 221.

³⁹³ MATEI-POPESCU Florian, « The Auxiliary Units in Moesia Superior and Dacia. A Review and an Update », dans VAGALINSKY Liudmil et SHARANKOV Nikolaï (éd.), *Limes XXII. Proceedings of the 22nd International*

- Le destinataire

Le personnage honoré est à nouveau Philippe l'Arabe (voir *supra*), identifié par le biais de l'épithète impériale portée par l'unité. Cette dédicace peut donc être rapprochée de la série d'hommages à cet empereur résultant probablement de la guerre carpique.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'identité du dédicataire permet de dater avec certitude l'inscription aux années 244 à 249. La titulature impériale ayant disparu, on ne peut établir avec certitude une datation plus précise. Il est néanmoins fort vraisemblable qu'elle ait été réalisée lors de la présence de Philippe l'Arabe dans la province lors des combats pour repousser l'incursion carpe ou durant la période de restauration qui a suivi le conflit, ce qui permet d'affiner sensiblement la fourchette chronologique aux années 245 à 248.

- Le lieu de découverte et l'origine

Tout comme les autres inscriptions de notre *corpus* découvertes *in situ* et émanant de corps militaires, elle a été mise au jour dans les *principia* du camp militaire où était basée l'unité. Il s'agit dans ce cas-ci du fort de la localité d'*Arcobadara* (Ilișua, Roumanie), située à la limite septentrionale de la province, constituée en outre d'un *vicus* de citoyens romains³⁹⁴.

- L'aspect matériel

L'inscription est inscrite sur une plaque en tuf volcanique appartenant à la base d'une statue pédestre de l'empereur. Seul subsiste un fragment de cette plaque, cassé en deux parties, dont les dimensions sont de 45 x 40 x 9 cm, la largeur totale devant faire environ 80 cm. L'épithète « philippienne » a été martelée, et il en va de même pour la titulature impériale, dont on dispose de traces sur un second fragment. Ce martèlement, qui s'apparente à l'exécution d'une *damnatio memoriae*, peut être observé pour d'autres inscriptions dédiées à cet empereur (inscriptions 35, 36, 38? et 39).

- Le financement

On ignore si le texte de la dédicace précisait son mode de financement, mais on peut tout de même supposer que la caisse commune de la troupe a été mise à contribution.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale suivait sans doute la forme traditionnelle composée de la séquence onomastique complète de l'empereur, ainsi que ses charges et titres officiels³⁹⁵. L'unité est qualifiée de « philippienne », distinction qui pourrait éventuellement découler de sa possible participation à la campagne de Philippe l'Arabe. La formule de dévotion semble avoir été rédigée en toutes lettres.

- Le motif

L'identité du dédicant et du dédicataire nous pousse à y voir une réalisation dans le contexte de la guerre contre les Carpes et de l'intervention personnelle de l'empereur dans le conflit. Cet hommage pourrait commémorer d'une certaine manière la participation de l'*ala* à la campagne sous commandement impérial. Il s'agirait donc en quelque sorte de transcrire sur la pierre la fidélité et la dévotion de l'unité sur le terrain. On pourrait également imaginer une dédicace liée à des travaux de construction ou de restauration dans le fort d'*Arcobadara* sur initiative

Congress of Roman Frontier Studies, Ruse, Bulgaria, September 2012, Sofia, National Archaeological Institute, 2015, p. 415 ; SPAUL John, *Ala²*, *op. cit.*, p. 121-122 ; ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPEȘCU Florian, « *Alae et Cohortes Daciae et Moesiae* », *op. cit.*, p. 271-272.

³⁹⁴ NEMETI Sorin et BĂRBULESCU Mihai, « *Arcobadara* », dans *Latomus*, 69 (2), 2010, p. 446-455 ; GUDEA Nicolae, « *Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte* », *op. cit.*, 1997, p. *53- *54.

³⁹⁵ Voir KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190.

impériale, dans une volonté de renforcer les défenses de la province après l'incursion des Carpes.

38. AE 1988, 970 (AE 2018, 1354 ; IDR III, 4, 265 ; ILD 439 ; CERom VIII, 497)

Base de données : HD 9392

Remarque :

La retranscription de l'AE 2018³⁹⁶ s'oppose aux autres en suggérant comme destinataires de l'inscription Philippe l'Arabe et son fils Philippe II plutôt que Caracalla, ce qui est justifié par le martelage de la deuxième ligne. Il existe pourtant d'autres inscriptions desquelles le nom de cet empereur a été martelé³⁹⁷. Quoi qu'il en soit, sans accès à la pierre, il est difficile de trancher en faveur ou non de cette nouvelle retranscription. Nous avons donc fait le choix de les reprendre toutes les deux. La première correspond à celle de l'IDR et de l'AE 1988³⁹⁸, tandis que la seconde correspond à celle de l'AE 2018.

Transcription 1 :

[I]mp(eratori) C[ae]s(ari) M(arco) / [[Aur(elio) Antonino]] / [Pio] Felici A[ug(usto)] / [Part]hico [max(imo)] / [-----] / [[Britannico]] ma[x(imo)] / [coh(ors) II]II His[p(anorum) eq(uitata)] / [[Antoniniana devo]]/[ta n]]umi[ni ma]/[i]estati[que eius] / [---] fec(it) / OTCEL(?)

Traduction 1 :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, très grand vainqueur des Parthes (...), très grand vainqueur des Bretons, la *cohors IIII Hispanorum*, montée, antonine, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (...) a fait (...).

Transcription 2³⁹⁹ :

[I]mp(eratori) Ca[es(ari)] [[M(arco) Iul(io) / Philippo]] [Pio] / Felici [Aug(usto) tr(ibunicia) p(otestate)] / [I]III co[(n)s(uli) proco(n)s(uli) p(atriae) / [[et M(arco) Iul(io) Philippo]] / [[iun(iori)]] I]m[p(eratori) co(n)s(uli) coh(ors) / [I]II[I His[p(anorum) eq(uitata)] / [[[Philippiana]]] / [n]umin[i et ma]/[i]estati [eor(um) d(evota)] / fec[it per ? --] / -----

Traduction 2 :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste, revêtu de la puissance triunicienne pour la quatrième fois, consul, proconsul, père de la patrie, et au plus jeune *Marcus Iulius Philippus, Imperator*, consul, la *cohors IIII Hispanorum*, montée, antonine, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (...) a fait (...).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de la dédicace est la *cohors IIII Hispanorum*, unité auxiliaire de l'armée romaine en garnison à Inlăceni sur le *limes* de Dacie supérieure (Apulensis)⁴⁰⁰. On ne dispose d'aucun

³⁹⁶ Reprise de l'article suivant : ARDEVAN Radu, « Einige Inschriften aus Inlăceni (Dakien) », dans BOTEVA-BOYANOVA Dilyana, DELEV Peter et TZVETKOVA Julia (éd.), *Society, Kings, Gods. In memoriam professoris Margaritae Tachevae*, Sofia, St Kliment Ohridski University Press, 2018 (*Jubilaus*, 7), p. 533-542.

³⁹⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 157.

³⁹⁸ Les notices ILD 439 et CERom VIII, 497 n'ont pas pu être consultées.

³⁹⁹ L'AE ajoute le commentaire suivant : « L. 6 : *iunior* et le consulat sont improbables, tandis qu'aux l. 8-10 il faudrait lire *[dev(ota)] / [n]umin[i ma]/iestati/[qu]e eo[rum]*, donc sans *fec[it]* à la l. 11. »

⁴⁰⁰ ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », *op. cit.*, p. 101 ; SPAUL John, *Cohors², op. cit.*, p. 133-134.

renseignement précis sur les activités de cette unité sous Caracalla, ni sous Philippe l'Arabe. Il est néanmoins vraisemblable qu'elle ait été partie prenante au moins à certaines des entreprises militaires de ces deux empereurs vers l'époque de leurs passages respectifs dans la province.

- Le destinataire

Deux possibilités existent : le destinataire pourrait être Caracalla comme le propose la majorité des retranscriptions produites à ce jour (transcription 1), ou bien Philippe l'Arabe et son fils comme le suggère Radu Ardevan, repris par l'AE 2018 (transcription 2). Quoi qu'il en soit, ces trois empereurs ont fait l'objet d'autres hommages épigraphiques semblables ailleurs dans la province. Faisons remarquer cependant que s'il s'agit effectivement de Philippe l'Arabe et de Philippe II, alors cette dédicace ferait figure d'exception dans la mesure où une autre dédicace statuaire à Philippe l'Arabe a été érigée par cette unité (inscription 39), ce qui serait un cas unique dans notre *corpus*⁴⁰¹.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'incertitude en ce qui concerne l'identité du dédicataire ou des dédicataires a pour corollaire une incertitude en ce qui concerne la datation de la dédicace. S'il s'agit de Caracalla et si l'on accepte également la restitution des titres de victoire « très grand vainqueur des Parthes » et « très grand vainqueur des Bretons » respectivement en 210 et en 211, l'inscription serait alors postérieure à 210⁴⁰². Notre hypothèse est qu'elle pourrait avoir été réalisée à l'occasion de la visite impériale en Dacie dans les mois qui ont suivi la campagne contre les Alamans en 213⁴⁰³. Si en revanche il s'agit de Philippe l'Arabe et de son fils et si l'on se fie aux titulatures telles que reconstituées, alors l'inscription pourrait dater de mi-247 au moment du triomphe de l'empereur à Rome et de la proclamation du jeune Philippe comme Auguste⁴⁰⁴.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre sur laquelle a été gravée l'inscription provient du camp d'Inlăceni, où elle a été utilisée pour en bloquer la porte lors d'un assaut des Goths sur la province sous le règne de Gallien. Il est probable qu'elle se tenait initialement dans les *principia* où sont placées habituellement les dédicaces aux empereurs et à leur famille. Le camp d'Inlăceni bénéficie d'importantes restaurations sous Caracalla, tandis que vers le milieu du III^e siècle, des travaux hâtifs de réparation et de renforcement sont effectués⁴⁰⁵. C'est sans doute de cette époque que doit dater le déplacement de l'inscription et non sa réalisation.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est une plaque en calcaire qui devait être fixée sur la base d'une statue impériale. Il n'en subsiste plus qu'un grand fragment dont les dimensions sont de 95 x 22 x 14 cm. Certaines parties de l'inscription ne sont plus lisibles en raison notamment du martelage des termes permettant d'identifier l'empereur honoré.

- Le financement

La dédicace a peut-être été financée par la caisse commune de l'unité, mais sans certitude.

⁴⁰¹ En dehors des inscriptions 21 et 22 qui sont des bornes milliaires.

⁴⁰² KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 157.

⁴⁰³ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 61 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 44 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *op. cit.*, p. 96 ; OPREANU Coriolan Horațiu, *op. cit.*.

⁴⁰⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 106 ; KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 192 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 63 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 793.

⁴⁰⁵ GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *59- *60.

- Le texte et sa formulation

Il convient à nouveau d'établir une distinction selon la transcription retenue. La première fait succéder à la séquence onomastique de Caracalla la mention de ses triomphes, alors que la seconde complète la titulature de Philippe l'Arabe par ses titres et fonctions officielles. Cette dernière ajoute également la titulature de Philippe II, mais uniquement composée par ses *tria nomina*, d'une acclamation impériale et du consulat. Ce dernier élément est jugé peu vraisemblable par l'AE. Quelle que soit la restitution retenue, la cohorte bénéficie de l'épithète impériale, qu'elle soit « antonine » ou « philippienne ». La formule de dévotion semble avoir été gravée dans son intégralité. Elle est suivie d'une série de lettres dont la signification n'a pas pu être éclaircie.

- Le motif

Ce point dépend encore une fois de la restitution choisie. Une première possibilité serait de rapprocher cette dédicace des reconstructions majeures observées dans le camp d'Inlăceni sous le règne de Caracalla. Ces travaux eux-mêmes doivent sans doute être replacés dans le contexte du passage de cet empereur dans la province et aux actions entreprises à cette occasion afin de protéger le *limes* danubien des incursions « barbares ». Si en revanche, la dédicace est attribuée à Philippe l'Arabe et à son fils, alors l'explication la plus probable reste l'implication de ces deux empereurs dans la campagne contre les Carpes. Par ailleurs, cet hommage aurait pu être érigé parallèlement à la célébration du triomphe de Philippe à Rome et avec la proclamation de Philippe II comme Auguste durant l'été 247⁴⁰⁶.

39. AE 1988, 973 (AE 2018, 1353 ; IDR III, 4, 269)

Base de données : HD 9401

Transcription :

[Imp(eratori) Caesari] / [[[Marco Iulio]]] / [[[Philippo]]] pio felici Au]/[g(usto) p]on[t(ifici) max(imo) tri]/[bunici]ae po[te]/[statis] IIII co(n)[s(uli) pro]/[co(n)s(uli) p(atri)] p(atriciae) coh(ors) I[III His]/[pan(orum) [[Philippia[na]] n]umini [et mai]/[esta]ti e[o]ru[m ---].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la quatrième fois, consul, proconsul, père de la patrie, la *cohors IIII Hispanorum*, philippienne, à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (...).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit de la seconde dédicace qui peut être attribuée à la *cohors IIII Hispanorum*. On peut raisonnablement avancer à son sujet qu'elle a combattu lors de la campagne de Philippe l'Arabe contre les Carpes, même si l'on ne dispose d'aucun élément l'attestant formellement.

- Le destinataire

Cet hommage s'ajoute à la longue liste des honneurs épigraphiques adressés à Philippe l'Arabe en Dacie. La formulation de l'inscription laisse entendre que celle-ci est également – mais de manière indirecte – destinée à Philippe II, fils du précédent, associé au pouvoir en tant que César dès 244 et en tant qu'Auguste à partir de l'été 247⁴⁰⁷.

⁴⁰⁶ Si l'on se fie à la datation établie par Radu Ardevan (« Einige Inschriften aus Inlăceni (Dakien) », *op. cit.*).

⁴⁰⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 192.

- La datation et le contexte politico-militaire

Le chiffre de la puissance tribunicienne permet de déterminer que le monument a été édifié en 247. Durant la première moitié de cette année, l'empereur et son fils résident encore dans la province en raison du conflit contre les Carpes, mais leur retour à Rome est cependant attesté dès la fin de l'été 247⁴⁰⁸. Si à première vue la présence impériale dans la province apparaît comme particulièrement favorable à la réalisation d'une telle dédicace, on ne peut *a priori* exclure qu'elle est intervenue durant les mois suivant le départ des deux Philippes à l'occasion de la réorganisation des défenses de la province et peut-être de la célébration de la victoire impériale.

- Le lieu de découverte et l'origine

À l'instar de l'inscription précédente, la pierre a été utilisée pour bloquer la porte du camp d'Inlăceni, sans doute sous Gallien. Mais on peut aisément postuler qu'elle provenait probablement des *principia*.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription devait être une base de statue pédestre, dont il ne subsiste qu'un seul grand fragment de 96 x 26 x 30 cm. Les noms et l'épithète permettant d'identifier Philippe l'Arabe ont été martelés, phénomène observé à de nombreuses reprises par ailleurs (inscriptions 35, 36, 37, 38? et 39). Le texte, mutilé et gravé de manière médiocre, est en grande partie illisible, mais les éléments subsistants ont permis de le reconstituer de manière fiable⁴⁰⁹.

- Le financement

En l'absence de précision textuelle sur ce point, l'hypothèse demeure celle d'un financement à partir de la caisse commune de l'unité.

- Le texte et sa formulation

On peut déduire de certaines lettres apparaissant encore partiellement sur la pierre que Philippe l'Arabe était désigné par sa titulature officielle intégrant sans doute le titre de proconsul, bien attesté dans d'autres dédicaces dédiées à cet empereur dans la province (inscriptions 34, 35, 38?, 44, 46 et 49). On peut également supposer que la cohorte bénéficiait de l'épithète impériale « philippienne », renvoyant à Philippe l'Arabe, mais qui a également été martelée. Il n'y a pas de doute en revanche en ce qui concerne la présence de la formule, dont une partie importante des lettres sont encore bien attestées sur la pierre. Elle semble se conclure par le pronom *eorum*, « de ceux-ci », or seul Philippe l'Arabe est cité par le texte de l'inscription. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la disposition à proximité d'une hypothétique dédicace à Philippe II⁴¹⁰.

- Le motif

La réalisation de cette dédicace peut parfaitement être justifiée par la présence de l'empereur en Dacie dans le cadre de sa campagne contre les Carpes et par la participation de l'unité dédicante aux opérations militaires. C'est en tout cas l'hypothèse retenue par Radu Ardevan⁴¹¹, et celle que nous estimons également la plus probable. Dans ce cas, on pourrait considérer qu'il s'agit là du témoignage d'une loyauté effectivement démontrée sur le terrain au maître de l'Empire œuvrant pour sa sécurité, mais ayant aussi la qualité de commandant en

⁴⁰⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105-106 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 793 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 63.

⁴⁰⁹ Les restitutions sont celles de Radu Ardevan (« Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », dans *Anuari de Filologia. Antiqua et Mediaevalia*, 8, 2018, p. 101-114) reprises par l'AE 2018.

⁴¹⁰ Selon ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », op. cit., p. 107, n. 37, qui exclut cependant l'inscription 38.

⁴¹¹ ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », op. cit., p. 108.

en exercice des troupes combattant dans la province. Néanmoins, on ne peut écarter une réalisation à l'occasion de la célébration de la victoire sur l'ennemi ou lors de l'effort de restauration qui a suivi immédiatement les hostilités.

40. AE 1912, 5 (IDR III, 1, 76)

Base de données : HD 27840

Transcription :

[[Iuliae Mam(a)ae Aug(ustae)]] / [[matri sanctissimi]] / [[Imp(eratoris) Caes(aris) Severi Ale]] / [[xandri Aug(usti) et cas]] / [[trorum senatusq(ue)]] / [[coh(ors) III Delmatarum]] / [[Alexand(r)iana / (miliaria) eq(uitata)]] / [[c(ivium) R(omanorum) p(ia) f(idelis) numi[ni] maiesta]] / [[tique eius e[x] quaes]] / [[tura sua dedicante]] / [[Iasdio Domitiano]] / [[leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) co(n)s(ulari)]] / [[Daciar(um) trium]].

Traduction :

À Iulia Mamaea, Auguste, mère du très vénérable Empereur César Severus Alexander, Auguste, et aussi des camps et du sénat, la cohors III Delmatarum, alexandrienne, milliaire, montée, [composée] de citoyens romains, pieuse et fidèle, à la puissance divine et à la majesté de celle-ci, (a donné ceci) à partir de sa caisse, Iasdius Domitianus légat d'Auguste propréteur consulaire des Trois Dacies consacrant (ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Ce monument est à nouveau le fait d'une unité auxiliaire issue des troupes formant le contingent permanent de la province, dans ce cas-ci la cohors III Delmatarum, stationnée dans le camp de Praetorium (Mehadia, Roumanie)⁴¹². Il présente néanmoins une certaine particularité dans la mesure où le gouverneur de Dacie⁴¹³, Iasdius Domitianus⁴¹⁴, est également associé à la dédicace. Il n'est cependant pas présenté sur le même plan que la cohorte, mais simplement comme celui « consacrant » l'hommage réalisé par l'unité.

La présence du gouverneur de province dans des inscriptions figurant sur des piédestaux (voir *infra*) élevés en don à l'empereur par des unités auxiliaires est un phénomène bien attesté par ailleurs⁴¹⁵. Ce schéma est cependant rare en Dacie (seule l'inscription 46 est également concernée) et ne s'observe pas du tout dans les provinces danubiennes plus occidentales et seulement à trois reprises en Mésie (inscriptions 56, 67 et 68) en tout cas pour ce qui est des inscriptions de notre corpus. Il semble découler du rôle dévolu aux gouverneurs dans l'exercice des actes religieux liés à l'État romain dans les provinces⁴¹⁶.

Cette consécration d'une dédicace impériale par Iasdius Domitianus n'est d'ailleurs pas isolée⁴¹⁷. Une inscription réalisée pour le salut de Sévère Alexandre (*pro salute imperatoris*) par l'assemblée des trois provinces de Dacie présente aussi la formule *dedicante Iasdio*

⁴¹² SPAUL John, *Cohors², op. cit.*, p. 305-306.

⁴¹³ La Dacie est gouvernée par un légat d'Auguste propréteur de rang consulaire à la tête d'une administration unifiée à partir de la réorganisation de la province sous le règne de Marc Aurèle (FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West, op. cit.*, III (1), p. 174).

⁴¹⁴ PIR² I 12 ; PISO Ioan, *Fasti provinciae Daciae*, t. I : *Die senatorischen Amtsträger*, Bonn, Habelt, 1993 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 43), p. 192-196.

⁴¹⁵ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel, op. cit.*, p. 190.

⁴¹⁶ *Ibid.*.

⁴¹⁷ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West, op. cit.*, III (2), p. 258-259.

*Domitiano*⁴¹⁸. Néanmoins, la nature exacte du rôle de *Iasdius Domitianus* dans l'érection de la dédicace reste incertaine. On ignore en effet s'il l'a commanditée ou s'il a simplement apposé sa sanction et apporté son patronage, voire s'il a présidé en personne une cérémonie de consécration du monument.

- Le destinataire

Cet hommage est adressé à l'*Augusta Iulia Avita Mamaea*, mère de Sévère Alexandre (222-235). Elle est par ailleurs la dédicataire de l'inscription 18 élevée par la *legio I Adiutrix* en Pannonie inférieure. Rappelons brièvement son ascendant sur l'exercice du pouvoir impérial durant le règne de son fils, dans un contexte où les femmes de la famille impériale sont davantage associées au régime et à sa communication politique depuis Julia Domna⁴¹⁹. Une conséquence importante de l'évolution du statut des *Augustae* est une augmentation des hommages épigraphiques, notamment militaires, qui leur sont spécialement destinés à travers l'Empire⁴²⁰. Cette situation, combinée à l'intervention du gouverneur, pose question : la dédicace pourrait résulter d'une volonté du pouvoir central à laquelle les autorités provinciales entendraient se conformer en encourageant ce genre de réalisation de la part des troupes sous leur commandement.

- La datation et le contexte politico-militaire

Le titre de « mère du Sénat » porté par *Iulia Mamaea* indique que l'inscription a été réalisée probablement entre 226 et 235⁴²¹. Sous Sévère Alexandre, la Dacie connaît sa dernière période de paix et prospérité. Aucun conflit ou campagne militaire n'est à signaler dans la région et la production épigraphique témoigne d'une grande activité institutionnelle dans la province⁴²². Par ailleurs, il n'est pas impossible que le conflit de 232 contre les Sassanides ait mobilisé des unités stationnées en Dacie, dans la mesure où l'on sait que l'empereur a traversé les provinces danubiennes pour se rendre sur le front et y a levé des troupes⁴²³.

- Le lieu de découverte et l'origine

La découverte de la dédicace est survenue lors de fouilles dans le camp de *Praetorium* (Mehadia, Roumanie), qui se trouve non loin de la frontière danubienne de la province. Le rôle de cette garnison était de protéger un axe stratégique reliant la Dacie et la Mésie. Un *vicus* était implanté à proximité⁴²⁴.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription pourrait être un autel ou une base de statue. Le texte a été martelé dans son intégralité vraisemblablement en raison de la *damnatio memoriae* ayant frappé *Iulia Mamaea* et Sévère Alexandre sous Maximin le Thrace. D'après le dessin de l'inscription publié dans l'*IDR*, les noms et les fonctions de *Iasdius Domitianus* sont mis en évidence par une écriture plus grande. La réalisation du monument et la gravure de l'inscription apparaissent *a priori* comme relativement soignées, comme on pourrait l'attendre à cette époque encore prospère pour les provinces danubiennes.

⁴¹⁸ *IDR* III, 2, 79.

⁴¹⁹ Voir KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*.

⁴²⁰ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 118.

⁴²¹ L'année d'octroi du titre n'est pas certaine (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 174).

⁴²² ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 62-63.

⁴²³ Le fait est bien attesté pour la Pannonie (KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 216 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 36).

⁴²⁴ GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *31- *32.

- Le financement

Fait rare, le texte de l'inscription en précise le mode de financement. L'expression *ex quaestura* précise que c'est la caisse commune de l'unité qui est intervenue. Par conséquent, le gouverneur *Iasdius Domitianus* ne semble pas être intervenu sur le plan financier.

- Le texte et sa formulation

Iulia Mamaea est désignée par sa titulature officielle incluant outre le titre d'*Augusta* ceux de « mère de l'empereur, des camps et du Sénat » qui sont courants pour les *Augustae* sévériennes et qui reflètent leur association plus étroite à l'exercice du pouvoir impérial⁴²⁵. La titulature de Sévère Alexandre, intégrée donc à celle de sa mère, est quelque peu réduite, car elle ne contient que sa séquence onomastique réduite à « Empereur César » et aux *cognomina* *Severus Alexander*, et complétée par le titre d'*Augusta*.

La cohorte est associée à l'empereur par l'épithète « alexandrienne ». Elle porte une série de qualificatifs, dont ceux de « pieuse et fidèle » et « [composée] de citoyens romains », qui sont des récompenses clairement antérieures au règne de Sévère Alexandre⁴²⁶. Chose curieuse, la formule est amputée de l'adjectif *devota* censé exprimer la dévotion du dédicant au *numen* et à la *maiestas*, qui sont tous deux écrits en toutes lettres selon toute vraisemblance. Distincte du reste du texte de l'inscription, la mention de la consécration par *Iasdius Domitianus*, rédigée sous la forme d'un ablatif absolu, est introduite par *dedicante* suivi du nom du gouverneur et de son titre de « légat d'Auguste propréteur consulaire des Trois Dacies ».

- Le motif

En principe, semblablement à l'inscription 18, la dédicace pourrait résulter d'un éventuel engagement de la cohorte dans le corps expéditionnaire rassemblé par Sévère Alexandre pour combattre en Orient. Cette hypothèse se heurte néanmoins au fait que le dédicataire n'est pas l'empereur, pourtant commandant des troupes, mais sa mère, liée toutefois à l'armée par sa dignité de « mère des camps ». Quoi qu'il en soit, ce choix pourrait s'expliquer par la visibilité et le pouvoir dont jouissait *Iulia Mamaea*. L'unité se serait ainsi conformée à la communication politique du régime et pris en compte le rôle décisionnel de l'*Augusta*.

On peut toutefois s'interroger sur le réel degré d'autonomie de la cohorte dans cette entreprise. La consécration par le gouverneur laisse ouverte la possibilité que la dédicace ait été commanditée. Étant donné que ce cas de figure reste anecdotique en Dacie, le plus probable reste un simple patronage. On pourrait imaginer toutefois que *Iasdius Domitianus* ait pu influencer le contenu du texte, notamment en ce qui concerne le choix du destinataire. Quelle que soit la nature exacte du rôle du gouverneur, il n'en demeure pas moins qu'on dispose ici d'un exemple manifeste d'une interaction entre le niveau local et provincial – voire central, puisque le gouverneur est avant tout un représentant de l'empereur – dans l'érection d'un monument honorifique associant la puissance divine et la majesté impériales.

41. *CIL* III, 1577 (add. p. 1017 ; 8010 ; add. AE 2018, 1314 ; *IDR* III, 1, 77 ; *ILD* 188 ; *CERom* I, 67)

Bases de données : HD 44786 ; Lupa 15189

Transcription :

[I]mp(eratori) Caes(ari) P(ublio) [Lici(nio)] / Gallieno [P(io)] F(elici) Au[g(usto)] / pont(ifici) max(imo) tr(ibunicia) po[t(estate)] / cons(uli) III procons(uli) / coh(ors) III De[l]matarum /

⁴²⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 174 ; KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*, p. 411 ; KUHOFF Wolfgang, *op. cit.*, p. 254.

⁴²⁶ SPAUL John, *Cohors*², *op. cit.*, p. 305-306.

Valerian(a) Gallie/[na] / (miliaria) eqq(uitata) c(ivium) R(omanorum) p(ia) f(idelis) / [dev]ota numini / [maie]statique eo[r(um)](!).

Traduction :

À l'Empereur César *Publius Licinius Gallienus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois, proconsul, la *cohors III Delmatarum*, valérienne et gallienne, milliaire et montée, [composée] de citoyens romains, pieuse et fidèle, dévouée à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit du même dédicant que pour l'inscription précédente, à savoir la *cohors III Delmatarum*, mais ici à une époque ultérieure. Tout comme le reste de l'armée de Dacie au milieu du III^e siècle, elle a certainement dû subir de plein fouet les nombreuses incursions « barbares » et a sans doute été associée aux diverses entreprises militaires impériales visant à rétablir l'intégrité de la province et à garantir sa sécurité.

- Le destinataire

L'empereur honoré est ici Gallien (253-268), mais aussi secondairement son père et co-empereur Valérien (253-260). Si l'hommage s'adresse principalement à Gallien, c'est sans doute car il exerce l'autorité impériale dans cette région, sa mission étant de protéger le *limes* rhéno-danubien, tandis que Valérien est établi en Orient et combat les Sassanides⁴²⁷.

- La datation et le contexte politico-militaire

La numérotation du consulat de Gallien permet de dater précisément l'inscription à l'année 257⁴²⁸. Les trois années précédentes ont été consacrées à la sécurisation des frontières de l'Empire, Gallien menant campagne sur le Danube et Valérien en Orient. En 256, Gallien victorieux quitte la région danubienne, y délègue le commandement à son fils, Valérien le Jeune, César et prince de la jeunesse, et se rend sur le front rhénan. Début 257, Gallien et les deux Valériens se retrouvent à Rome où a lieu la célébration de leurs succès militaires et rejoignent ensuite chacun leur zone d'opération respective⁴²⁹.

La dédicace est donc élevée à un moment de relatif calme et de restauration de la puissance romaine sur ses frontières. Curieusement, 257 est la seule année entre 254 et 259 pendant laquelle Gallien est absent de la région danubienne. En Dacie, durant cette période, la pression reste maximale sur les frontières, mais la frontière ne semble pas encore submergée. Une partie des troupes qui y sont stationnées sont ainsi mobilisées sur d'autres théâtres d'opérations en raison notamment de leur loyauté au pouvoir central⁴³⁰.

- Le lieu de découverte et l'origine

Tout comme l'inscription précédente, ce monument provient du camp de *Praetorium*. Les deux se tenaient probablement dans les *principia*, mais le contexte exact de leur découverte reste inconnu.

- L'aspect matériel

L'inscription figure sur une dalle de calcaire de 135 x 59 x 22 cm, entière lors de sa découverte et il n'en subsiste aujourd'hui plus que trois fragments. Par comparaison avec les

⁴²⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 132-136 ; ID., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268) », op. cit., p. 814-815 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 82-85.

⁴²⁸ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 210.

⁴²⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 132-136 ; ID., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268) », op. cit., p. 814-815 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 82-85.

⁴³⁰ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 196-197.

autres dédicaces, on peut penser qu'il est probable que cette *tabula* ait été rattachée à une base de statue de l'empereur. L'écriture est régulière et soignée, ce qui vaut la peine d'être signalé dans un contexte de crise politico-militaire et financière majeure.

- Le financement

La caisse commune de la troupe est probablement intervenue dans le financement de la dédicace, mais le texte ne le mentionne pas comme c'est d'ailleurs le plus courant.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Gallien suit le schéma officiel. Elle comprend notamment le titre de proconsul, mais celui de « père de la patrie » est quant à lui absent. La désignation de la cohorte est identique à celle de l'autel érigé sous Sévère Alexandre en hommage à *Iulia Mamaea*, à la différence des épithètes impériales, *Valeriana* et *Galliena*, qui ont remplacé de manière logique *Alexandriana*. Ces épithètes témoignent de la loyauté de l'unité aux deux empereurs, tout comme le pronom *eorum* concluant la formule de dévotion rédigée en toutes lettres. Seul Gallien est pourtant cité nommément comme dedicataire. Cela peut s'expliquer *a priori* de deux manières différentes. Il pourrait s'agir du même phénomène que celui avancé par Radu Ardevan pour l'inscription 39 dédiée à Philippe l'Arabe⁴³¹, à savoir la proximité d'un monument similaire dédié au second co-empereur. Une autre possibilité est une prise en compte par l'unité dedicante de la collégialité du pouvoir impérial à cette époque, mais elle aurait choisi d'honorer uniquement Gallien en raison de motivations qui lui sont propres.

- Le motif

Deux possibilités existent essentiellement en ce qui concerne les motivations ayant poussé la *cohors III Delmatarum* à ériger ce monument honorifique. Celle que nous estimons la plus probable est une dédicace résultant des campagnes de Gallien dans la région danubienne de 254 à 256. L'unité aurait parfaitement pu participer aux opérations de combats pilotées par cet empereur. L'inscription commémorerait ainsi la loyauté et la dévotion de l'unité envers Gallien au cours de ces épisodes guerriers et serait également un moyen de célébrer la victoire impériale. Une seconde hypothèse ferait de ce monument une partie d'un ensemble plus vaste visant à honorer sur le même pied Valérien, voire aussi d'autres membres de la famille impériale tels que Valérien le Jeune et Salonine. Son élévation aurait alors pu survenir à l'occasion du passage dans la région danubienne de Valérien cheminant depuis Cologne vers Antioche⁴³².

42. AE 1939, 28 (IDR II, 327 ; ILD 136 ; CERom I, 47 ; CERom II, 111 ; Legio II Parth 43)

Base de données : HD 22407

Transcription⁴³³ :

[Salvi]s dd(ominis) nn(ostris) / [Phili]ppis Aug/g(ustis) felix leg(io) VII / Cl(audia) p(ia)
f(idelis) vestra / (cohortis) VI (centuriae) ha[st(ati) pr(ioris)] et / post(erioris) dev(otae)
[n(umini)] m(aiestatique) / eorum // [---p]r(idie) n(onas) S(eptembrias)(?).

Traduction :

Nos maîtres les Philippes, Augustes, étant saufs, votre heureuse *legio VII Claudia*, pieuse et fidèle, les centuries du *hastatus prior* et (du *hastatus*) *posterior* de la sixième cohorte, dévouées

⁴³¹ ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d'Inlăceni (Dacie) », *op. cit.*, p. 107, n. 37.

⁴³² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 136.

⁴³³ La transcription se base sur celle de PISO Ioan, « Les légions dans la province de Dacie », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, *op. cit.*, p. 218, qui repose en grande partie sur des publications antérieures. L'interprétation des trois lettres finales est celle présente dans l'IDR.

à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (ont donné ceci) (...) la veille des nones de septembre.

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit ici de deux centuries appartenant à une vexillation de la *legio VII Claudia* envoyée en Dacie lors de la guerre de Philippe l'Arabe contre les Carpes. À l'issue des hostilités, ces unités ont été assignées à la reconstruction de la colonie de *Romula* et à l'établissement d'un mur d'enceinte visant à protéger la ville de futures incursions⁴³⁴.

- Le destinataire

Philippe l'Arabe et Philippe II sont honorés conjointement. On a déjà évoqué à plusieurs reprises l'implication personnelle de Philippe l'Arabe dans la conduite des opérations militaires entre 245 et 247 visant à repousser l'incursion menée par les Carpes dans la province. Cet empereur est par ailleurs dédicataire d'une très large part des dédicaces dévotionnelles retrouvées en Dacie (inscriptions 34, 35, 36, 37, 38?, 42, 44, 46 et 49), parfois accompagné de son fils Philippe II (inscriptions 38? et 42), avec lequel il co-règne à partir de 247⁴³⁵.

- La datation et le contexte politico-militaire

La titulature impériale permet de déterminer que l'inscription a été gravée au plus tôt à la mi-247, lorsque Philippe II est proclamé Auguste⁴³⁶. Une autre inscription (*CIL* III, 8031 (*ILS* 510)) retrouvée à *Romula* et datable à l'année 248 remercie les princes pour avoir ceint la ville de remparts. Or la dédicace étant incorporée à cet édifice nouvellement construit, elle ne peut être postérieure à 248. Dans tous les cas, elle a été érigée après la fin des hostilités de la guerre carpique, pendant la période de reconstruction et de renforcement des défenses de la colonie, alors que les deux empereurs étaient déjà rentrés à Rome⁴³⁷. Si la lecture *[---p]r(idie) n(onas) S(eptembrias)* est correcte, la datation correcte pourrait être le 4 septembre de l'année 247 ou 248.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre était incorporée au mur d'enceinte de la ville de *Romula* (Dobrosloveni, Roumanie), capitale de la Dacie inférieure (Malvensis). Cette cité s'est développée dans le voisinage d'établissements militaires et possédait le statut de colonie à l'époque de Philippe l'Arabe⁴³⁸.

- L'aspect matériel

La dédicace est en réalité une inscription de construction gravée sur une dalle en calcaire de forme carrée de 56 cm de côté et de 11 cm d'épaisseur. Il s'agit donc d'une exception dans la mesure où toutes les autres inscriptions de ce type retrouvées en Dacie figuraient sur des autels honorifiques ou des bases de statues. La dalle a été brisée en plusieurs fragments dont seule une partie a été conservée.

⁴³⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105 ; HORSTER Marietta, *Bauinschriften römischer Kaiser. Untersuchungen zu Inschriftenpraxis und Bautätigkeit in Städten des westlichen Imperium romanum in der Zeit des Prinzipats*, Stuttgart, Steiner, 2001, p. 171 ; PISO Ioan, « Les légions dans la province de Dacie », op. cit., p. 218.

⁴³⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 190-193.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 192.

⁴³⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105-106 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 63.

⁴³⁸ GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », op. cit., p. *31 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 24. Voir aussi TĂTULEA Corneliu Mărgărit, *Romula-Malva*, Bucarest, Museion, 1994.

- Le financement

Comme il s'agit d'une inscription de construction, on peut raisonnablement penser que les fonds ayant servi à réaliser cette dédicace sont les mêmes que ceux ayant servi à ériger le mur d'enceinte de la colonie.

- Le texte et sa formulation

La formule *Salvis dominis nostris ... Augustis Felix* est unique dans notre *corpus* mais est bien connue par ailleurs. On la retrouve sous différentes formes un peu partout dans l'Empire à partir du règne de Tibère. Elle renvoie au rôle de l'empereur comme garant du salut des habitants du monde romain, autrement dit au lien entre la bonne santé de l'empereur et la sécurité de l'Empire⁴³⁹. Les deux empereurs sont désignés par une titulature unique qui ne reprend que le cognomen *Philippus* et le titre d'Auguste à l'ablatif pluriel et est introduite par la désignation « nos maîtres », unique parmi les inscriptions de notre *corpus* retrouvées en Dacie. Ce dernier point n'est guère étonnant dans la mesure où on la retrouve davantage à des époques ultérieures à l'évacuation de la Dacie ou alors dans des inscriptions relatives au salut de l'empereur – catégorie à laquelle on peut rattacher la présente dédicace –, du moins pour ce qui est de notre *corpus*. La *legio VII Claudia* est dite « votre » (*vestra*) et arbore les épithètes « pieuse et fidèle » (*Pia Fidelis*) obtenues à une époque plus ancienne. Les deux centuries se désignent par le rang d'ancienneté des centurions qui les dirigent (*Hastatus prior* et *hastatus posterior*)⁴⁴⁰. La formule de dévotion semble avoir été abrégée.

- Le motif

Il semble assez évident que cette dédicace découle de la participation de ces deux centuries à la construction des remparts de *Romula*. Il s'agit clairement d'un cas à part des autres inscriptions de la province pour lesquelles le contexte ne permet pas le plus souvent de pointer une cause exacte qui en serait à l'origine. Néanmoins, elle nous renforce dans notre conviction que la série d'autels et de bases de statues identifiés comme étant destinés à Philippe l'Arabe et quelquefois aussi à Philippe II résulte bien de l'intervention militaire de 245-247 et des efforts subséquents de restauration de la province et de renforcement de ses défenses.

43. *CIL* III, 1454 (*ILS* 7128 ; *IDR* III, 2, 80)

Bases de données : HD 46318 ; Lupa 15269

Transcription :

Imp(eratori) Caesari / Marco Anton(io) / Gordiano Pio / Felici Aug(usto) pont(ifici) / max(imo) trib(unicia) pot(estate) IIII / co(n)s(uli) II p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) / concilium prov(inciarum) / Daciarum III / devoti(!) numini / maiestatique / eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la quatrième fois, consul pour la deuxième fois, père

⁴³⁹ SCHEITHAUER Andrea, « Epigraphische Studien zur Herrscherideologie I. *Salvis Augustis Felix* ... Entstehung und Geschichte eines Formulars », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol. 114, 1996, p. 213-226. On retrouve cette formule dans les Actes des frères Arvales, en lien avec les vœux et les sacrifices pour l'empereur, sur des inscriptions de construction, sur des objets d'usage quotidien, etc. (*Ibid.*, p. 213). Sa signification change à partir de la fin du IV^e siècle pour devenir un simple élément de la titulature impériale dans les inscriptions (*Ibid.*, p. 217).

⁴⁴⁰ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 756 ; LE BOHEC Yann, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3^e éd. revue et augmentée, Paris, Éditions Picard, 2002, p. 44.

de la patrie, proconsul, l'assemblée des trois provinces daces, dévoués (sic) à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'assemblée des trois provinces de Dacie (*concilium provinciarum Daciarum Trium*), institution supra-civique, est à l'origine de cette dédicace. Ce conseil provincial, attesté à partir du règne de Sévère Alexandre (222-235), mais sans doute antérieur de plusieurs décennies⁴⁴¹, réunit les délégués des cités de la province et joue un rôle important dans la diffusion du culte impérial provincial. Sa fonction première est d'ailleurs d'élire le prêtre responsable de ce culte⁴⁴². Cette institution provinciale demeure la seule du genre dans les provinces danubiennes au III^e siècle à avoir livré des dédicaces impériales intégrant la formule de dévotion⁴⁴³. Au siècle suivant, seul le Norique méditerranéen (inscriptions 4 et 5) se démarque de la sorte.

- Le destinataire

Le conseil provincial adresse sa dédicace à Gordien III, empereur connu pour sa politique intérieure conciliatrice, mais aussi pour sa popularité dans les provinces⁴⁴⁴. Il est l'objet de nombreux hommages dans la plupart des provinces danubiennes (inscriptions 20, 25, 27, 29, 31, 32, 52, 53, 56 et 68), qui émanent par ailleurs de différents types de dédicants, que ce soient des unités militaires, des communautés civiques ou supra-civiques comme c'est le cas ici.

- La datation et le contexte politico-militaire

Les chiffres du consulat et de la puissance tribunicienne permettent d'avancer avec certitude que cette inscription a été érigée en 241⁴⁴⁵. La Dacie, tout comme les autres provinces danubiennes, traverse alors une période de relative prospérité et surtout de paix. La présente dédicace en est la parfaite illustration puisque son existence implique un déplacement des délégués des cités vers la capitale provinciale qu'un contexte d'insécurité ne permet pas. D'importants travaux publics sont réalisés et concernent notamment le renforcement des défenses du *limes* et la restauration du réseau routier⁴⁴⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument provient de la colonie d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa* (voir *supra*), capitale de la province et siège de l'assemblée provinciale⁴⁴⁷. Il a été découvert dans les ruines de la ville au 18^e siècle et a ensuite été déplacé. Son emplacement initial demeure inconnu. Étant donné l'importance du dédicant et du dédicataire, il paraît vraisemblable qu'il ait été érigé sur le *forum* de la colonie.

- L'aspect matériel

L'inscription figure sur une dalle de 114 x 77 x 34 cm. Il s'agit d'un autel, peut-être la base d'un monument. L'écriture est bien soignée et régulière, ce qui ne surprend pas pour une dédicace officielle émanant d'une institution de cette importance.

⁴⁴¹ FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 173-174.

⁴⁴² COCIȘ Sorin et GĂZDAC Cristian, op. cit., p. 11-12 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 628.

⁴⁴³ Cela vaut également si l'on tient compte de la Thrace et de la Dalmatie.

⁴⁴⁴ Se référer *supra* à l'inscription 20 pour une description générale du règne de cet empereur.

⁴⁴⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187.

⁴⁴⁶ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 193-194 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 96 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

⁴⁴⁷ COCIȘ Sorin et GĂZDAC Cristian, op. cit., p. 10 ; FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West*, op. cit., III (1), p. 173.

- Le financement

Le mode de financement de la dédicace n'est pas précisé dans le texte, on peut donc en déduire que l'assemblée l'a érigée à ses frais, mais n'a pas jugé utile de le préciser dans le texte de l'inscription. Il ne faut pas oublier que cette institution représente les cités de la province et que par conséquent celles-ci financent ses activités auxquelles se rattache aussi cette réalisation épigraphique.

- Le texte et sa formulation

Gordien III est désigné par sa titulature officielle⁴⁴⁸ intégrant le titre de proconsul, qui est sans doute ici avant tout le symbole de l'autorité impériale sur la province plutôt qu'une conséquence d'un éventuel déplacement de l'empereur hors de Rome durant l'année 241. La formule est rédigée dans son intégralité. L'expression de la dévotion du *concilium* est au pluriel (*devoti*), la logique étant qu'il représente avant tout un collectif⁴⁴⁹. Cette incongruité se rencontre par ailleurs en Dacie (inscriptions 33 et 50) et dans d'autres provinces (inscriptions 12 et 59).

- Le motif

Si le texte de l'inscription ne contient aucune indication au sujet des motivations à l'origine de la dédicace, le contexte général en revanche permet d'éclairer quelque peu les circonstances de cette déclaration solennelle de loyauté de la province. La province traverse une période de paix et bénéficie de la politique de Gordien III, soucieuse des privilèges des cités, de la sécurité des frontières et promotrice de travaux publics. Dès lors, il nous semble probable que Gordien III est ici célébré avant tout comme le bienfaiteur de la province et le garant de sa sécurité. Ce deuxième aspect est particulièrement évident à la lumière de l'inscription suivante dédiée par le conseil des Trois Dacies au successeur de Gordien, Philippe l'Arabe. Rien n'indique en tout cas que cette réalisation épigraphique puisse-t-êtré le produit d'un acte routinier ou spontané, sans lien avec la situation particulière de cette partie de l'Empire ou avec la politique impériale.

44. AE 1914, 113 (IDR III, 2, 81)

Bases de données : HD 21020 ; Lupa 13228

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iulio / Philippo Pio Felici / Aug(usto) pont(ifici) max(imo) / trib(unicia) pot(estate) V co(n)s(uli) III / p(atri) p(atriciae) p[roco(n)s(uli) c]on/cil[ium III pr]o/vi[nciar(um) Dac]iar(um) / de[votum n]umi[ni] [maiestat]iq(ue) / [eius].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la cinquième fois, consul pour la troisième fois, père de la patrie, proconsul, l'assemblée des trois provinces daces, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit d'une seconde dédicace émanant de l'assemblée des trois provinces de Dacie, sept ans après la précédente. La grande proximité entre ces deux dédicaces offre la possibilité

⁴⁴⁸ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 187.

⁴⁴⁹ *Devoti*, nominatif pluriel, se rapporte à *concilium*, nominatif singulier (IDR III, 2, 80).

d'opérer une fine comparaison et d'en apprendre davantage sur les modalités ayant poussé cette institution à exprimer sa loyauté de la sorte à l'empereur régnant.

- Le destinataire

La dédicace est destinée à Philippe l'Arabe, récipiendaire d'une bonne partie des hommages du genre retrouvés dans la province (inscriptions 34, 35, 36, 37, 38?, 42, 46 et 49) et qui se signale comme le restaurateur de la province après avoir repoussé une incursion des Carpes, peuple voisin de la Dacie, lors du conflit de 245-247 (voir *supra*). Notons l'absence de Philippe II, pourtant déjà co-Auguste au moment de la consécration de la dédicace, qui s'explique aisément par le rôle secondaire du jeune prince dans la politique impériale.

- La datation et le contexte politico-militaire

On peut déduire des chiffres de la puissance tribunicienne et du consulat que la dédicace a été érigée en 248. Son érection prend donc place à l'issue du conflit carpique se soldant par la restauration de la province par Philippe l'Arabe. Le fait que le conseil provincial puisse se réunir à nouveau est un signe important du retour de la paix. Les hostilités ont cessé et l'empereur est rentré à Rome en compagnie de son fils, Philippe II, pour célébrer le millénaire de la Ville. La province connaît alors des restaurations d'édifices publics, ce dont témoigne notamment une inscription de *Romula* datée de la même année⁴⁵⁰.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument provient d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, siège de l'assemblée des trois provinces de Dacie (voir *supra*), mais son emplacement initial demeure inconnu. Sans doute était-elle disposée à proximité de la précédente, dans un lieu indéterminé, mais qui pourrait être le *forum* de la colonie, assurant à la dédicace une visibilité maximale.

- L'aspect matériel

Le texte est gravé sur une dalle de marbre de 117 x 70 x 17 cm, amputée en son centre d'un bloc rectangulaire de 42 x 30 cm⁴⁵¹. La lacune peut être comblée par comparaison avec l'inscription précédente dont la présentation matérielle et textuelle est similaire.

- Le financement

Voir inscription 43.

- Le texte et sa formulation

Philippe l'Arabe est désigné par sa titulature officielle complète. La restitution y intègre le titre de proconsul, alors que l'empereur se trouvait probablement à Rome. Le constat est donc le même que pour Gordien III dans l'inscription précédente. La formule de dévotion semble avoir été écrite dans son intégralité (à l'exception de la conjonction *que*) d'après les lettres subsistantes et une comparaison avec l'autre monument laissé par le *concilium*.

- Le motif

Les nombreuses similitudes avec la dédicace précédente laissent penser que les deux inscriptions ont été réalisées pour des raisons similaires. Le contexte est néanmoins différent : l'hommage à Gordien III fait suite à plusieurs années de paix, alors que la présente inscription intervient lors d'une paix tout juste retrouvée et résulte assez clairement du conflit carpique et plus exactement de l'intervention personnelle de Philippe l'Arabe dans la province. Toutefois, si le premier apparaît comme le garant de la paix sur le Danube et le second comme son

⁴⁵⁰ CIL III, 8031 (ILS 510). ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 195 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 105-106 et 109-110 ; LORJOT Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 793 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 63.

⁴⁵¹ « probablement à l'époque moderne » d'après l'IDR.

restaurateur, dans un cas comme dans l'autre, la dédicace pourrait résulter de leurs actions en faveur de la sécurité de la province. L'activité de construction et de restauration en Dacie à l'initiative de ces deux empereurs pourrait aussi avoir joué un rôle. Le synchronisme avec l'inscription de *Romula CIL III, 8031 (ILS 510)* accrédite en tout cas cette hypothèse pour Philippe l'Arabe.

45. AE 2018, 1362

Transcription :

----- / [devota nu]mi/[ni maies]tati/[q(ue) eius ---].

Traduction :

(...) dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (...).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est sans doute l'*Ala I Hispanorum* tout comme les autres dédicaces découvertes dans le camp de Slăveni où l'unité est stationnée depuis la conquête de Trajan⁴⁵². Elle est probablement impliquée dans la guerre carpique et la campagne de Philippe l'Arabe visant à la repousser, même si l'on ne dispose pas de preuve formelle en dehors des inscriptions honorifiques qu'elle a fait réaliser sous cet empereur.

- Le destinataire

Selon Dan Bălțeanu, le dédicataire pourrait être n'importe quel empereur ou membre de la famille impériale⁴⁵³. Dans les *principia* du même camp ont été mis au jour de nombreux fragments dont certains ont été identifiés comme provenant de deux bases de statues, l'une dédiée à Philippe l'Arabe (inscription 46), l'autre à son épouse, l'*Augusta Marcia Otacilia Severa* (AE 2018, 1361). L'analyse paléographique et matérielle de ces bases exclut de leur rattacher le fragment faisant connaître la présente inscription⁴⁵⁴. Ce ne peut donc être l'un de ces deux personnages. Il pourrait s'agir de leur fils, Philippe II, ou d'un autre empereur, d'un César, ou d'une *Augusta* voire de plusieurs destinataires.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'identité du dédicant ne pouvant être déterminée, une datation précise ne peut également être envisagée. On ne peut donc que retenir une fourchette chronologique large allant de 210, année de la première utilisation attestée de la formule, à 275, année d'abandon de la province par l'armée et les institutions romaines. Il convient de rappeler que durant cette période l'activité impériale dans la région danubienne a été intense. Les menaces d'incursions ont ainsi été à l'origine de nombreuses campagnes impériales pour défendre le *limes* mais aussi de projets de construction et de restauration, en particulier des infrastructures défensives⁴⁵⁵.

⁴⁵² SPAUL John, *Ala², op. cit.*, p. 144-145.

⁴⁵³ BĂLTEANU Dan, « Two imperial statue bases for Philip the Arab and Marcia Otacilia from the auxiliary camp of Slăveni », dans *Oltenia. Studii și comunicări. Arheologie-Istorie*, 25, 2018, p. 130.

⁴⁵⁴ *Ibid.*.

⁴⁵⁵ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 60-63 et 193-200 ; WILKES John, « Les provinces danubiennes », *op. cit.*, p. 285, 294-296.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription est gravée sur un des fragments exhumés dans les *principia* du camp de Slăveni (Roumanie), localité située près de *Romula*, au sud de la colonie⁴⁵⁶. Le camp s'insère dans le système défensif du *limes Alutanus* protégeant la Dacie Inférieure (Malvensis)⁴⁵⁷. Il est construit à l'époque sévérienne et fait l'objet de restauration sous Philippe l'Arabe après la guerre contre les Carpes, mais est ravagé et abandonné quelque temps après, peut-être déjà sous Dèce⁴⁵⁸. D'autres fragments de dédicaces impériales ont été exhumés au même endroit⁴⁵⁹.

- L'aspect matériel

Ne subsiste du monument sur lequel était gravé l'inscription qu'un fragment brisé en deux (18,6 × 14,3 × 15,2 cm) qui se rattachait sans doute à une base de statue impériale, forme la plus courante pour ce genre de dédicaces (voir III.5).

- Le financement

En partant du principe que l'auteur de l'inscription est bien l'*Ala I Hispanorum*, on peut en déduire que l'unité a financé elle-même ce don à partir de sa caisse commune.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale n'apparaît plus, mais devait sans doute suivre un schéma officiel comme dans les autres inscriptions retrouvées dans la province. Les lettres subsistantes semblent indiquer que la formule n'était pas abrégée. Le pronom renvoyant au destinataire pourrait être *eorum* et non *eius*, dans l'éventualité où plusieurs personnages étaient honorés ou d'exercice collégial de la fonction impériale.

- Le motif

Le caractère fragmentaire du texte occulte les circonstances dans lesquelles l'inscription aurait pu être réalisée. Par conséquent, il n'est pas possible de se prononcer sur les raisons potentielles qui se cachent derrière. Les motifs que l'on pourrait invoquer sont nombreux : la présence de l'empereur dans la province, la participation de l'unité à une campagne impériale, des travaux dans le fort ou sur cette partie du *limes*, sont ainsi autant de motivations probables entre lesquelles il n'est pas possible de trancher.

⁴⁵⁶ ÄHLFELDT Johan, *op. cit.*.

⁴⁵⁷ BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 112.

⁴⁵⁸ GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *85.

⁴⁵⁹ C'est le cas de l'inscription 46 dédiée à Philippe l'Arabe et de l'inscription AE 2018, 1361 dédiée à l'épouse de celui-ci, *Marcia Otacilia Severa*, qui contenait peut-être elle aussi la formule de dévotion, mais cela ne peut être prouvé (BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 116). La retranscription de cette seconde inscription est la suivante (*Ibid.*) : *Marc[i(a)?e Ot]aci/li(a)e Seuer(a)e Aug(ustae) / con[i]ucis (sic) M(arci) Iu[l(ii)] / [P]hil[ippi] P(ii) F(elicis) [A]ug(usti) / [e]t m[a]tr[i] Caes(aris) / nos[tri et] cas/[t]ro[r]u[m] ala I Hi/sp(anorum) Philip]pi[ana] / -----*

46. AE 2018, 1360 (IDR II, 500+501+502+503)⁴⁶⁰

Base de données : HD 47029

Transcription⁴⁶¹ :

*Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iul(io) P]hi/[l]ippo Pio Fel(ici) Invicto / Aug(usto),
p[o]nt(ifici) max(imo), trib(unicia)/ pot(estate), p(atri) [p(at)riae), pr]oco(n)s(uli), [a]la / I
Hisp(anorum) [Philippiana] / [dev]ota nu[mini] mai[es]/[tatiq(ue) ei]us [de]dic(ante) V[---] /
-----*

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, proconsul, l'*ala I Hispanorum*, philippienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci), V(...) consacrant (ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit d'une seconde inscription érigée par l'*ala I Hispanorum* (voir *supra*). Elle constitue la dernière attestation connue de l'unité⁴⁶². Étant donné la localisation de sa garnison en Dacie, elle a été nécessairement concernée de manière frontale par l'incursion des Carpes vers 245, puis par la campagne de Philippe l'Arabe pour la contrer. La dédicace a fait l'objet d'une consécration par un personnage tiers, sans doute le gouverneur des Trois Dacies, à l'instar de l'inscription 40, mais son nom n'est plus accessible et son identité demeure inconnue à ce jour⁴⁶³.

- Le destinataire

Philippe l'Arabe est honoré seul, mais un monument semblable a été érigé en l'honneur de sa femme par le même dédicant dans les *principia* du camp où devait se trouver une galerie de portraits impériaux⁴⁶⁴. Le jeune Philippe II devait sans doute aussi disposer d'un tel monument statuaire. Cette dédicace doit quoi qu'il en soit être mise en relation avec la longue série d'hommages semblables adressés à cet empereur dans la province.

- La datation et le contexte politico-militaire

Cette question est particulièrement épineuse. L'enjeu est de déterminer si l'inscription a été réalisée ou non dans le contexte de la guerre carpique ou conséquemment à celle-ci. La retranscription de l'IDR II, 500 reprenait les chiffres des consulats des deux empereurs correspondant à l'année 248⁴⁶⁵. Dan Bălteanu, qui a récemment proposé une nouvelle retranscription du texte, s'inscrit en faux contre cette datation. Selon lui, elle ne peut être

⁴⁶⁰ L'IDR II considère les fragments 501, 502 et 503 comme distincts de l'inscription 500 du même volume. Dan Bălteanu (*op. cit.* ; repris par AE 2018, 1360) considère qu'ils font tous partie d'un même monument. C'est la retranscription de cet auteur que nous avons reprise.

⁴⁶¹ À titre indicatif, la transcription fournie par l'IDR II, 500 est la suivante : *Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iul(io) P]hi/[l]ippo Pio Fel(ici) Invict(o) / Aug(usto) p[o]nt(ifici) max(imo) t[ri]b(unicia)] / po[t(estate) co(n)s(uli) pr]oco(n)s(uli) [p(at)ri) p(at)riae) et] / [I]mp(eratori) [Caes(ari) M(arco) Iul(io) P]hi/[l]ippo] Pio Fel(ici) [I]nvict(o) / [Aug(usto) po]n[t(ifici) max(imo)] t[ri]b(unicia)] / pot(estate) [co(n)s(uli) proco(n)s(uli) p(at)ri) p(at)riae) ala] / I Hi[s]p(anorum) devota nu[mi]/[ni et maies]tati / [eorum Impp(eratoribus) Philippo] / III [et Philippo II co(n)s(ulibus)].*

⁴⁶² BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 127.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 128-130.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 130.

⁴⁶⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190.

ultérieure à l'inscription AE 2018, 1361 dédiée à *Marcia Otacilia Severa*, nécessairement érigée avant l'été 247 puisque Philippe II est encore désigné comme César⁴⁶⁶. L'absence d'itération de la puissance tribunicienne et l'omission du consulat ne peuvent en revanche pas être considérées comme des preuves incontestables d'une réalisation au cours de la première année du règne de Philippe, en 244⁴⁶⁷. Dan Bălțeanu semble néanmoins plutôt privilégier cette hypothèse, même si on ne peut totalement exclure une datation plus tardive, jusque mi-247⁴⁶⁸. En ce qui nous concerne, c'est cette deuxième hypothèse qui a notre faveur. L'inscription aurait pu être réalisée vers la fin de la contre-offensive impériale, dans la première partie de l'année 247, avant son retour à Rome et l'élévation de Philippe II comme Auguste.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte dans les *principia* du camp de Slăveni (voir *supra*). Le camp est restauré par Philippe l'Arabe en 248⁴⁶⁹ dans un effort de fortification du flanc oriental de la Dacie inférieure (Malvensis)⁴⁷⁰.

- L'aspect matériel

Il s'agit d'une base de statue. Cette base n'existe plus qu'à l'état de fragments dont beaucoup sont perdus. Ses dimensions d'origine devaient être d'environ 90 x 70 cm. Aucune trace de martèlement n'est à relever, contrairement à ce que l'on peut observer pour d'autres inscriptions honorant cet empereur.

- Le financement

La dédicace a peut-être été financée par la caisse commune de la troupe, mais cela n'est pas précisé dans le texte de l'inscription.

- Le texte et sa formulation

La titulature officielle suit un schéma officiel dont le titre de consul est absent. Cela ne veut pas dire nécessairement que Philippe l'Arabe n'exerçait pas alors le consulat, puisqu'il existe d'autres exemples de ce phénomène⁴⁷¹. En revanche, le titre de proconsul est mentionné ce qui signifie que l'empereur ne se trouve pas à Rome, mais n'est pas suffisant pour lier l'inscription au conflit carpique ou avec un quelconque autre épisode politico-militaire⁴⁷². La formule de dévotion semble avoir été écrite dans son intégralité si l'on se fie aux lettres subsistantes. Elle est suivie du terme *dedic(ante)* introduisant le nom du consécuteur, si l'on se fie à la restitution de Dan Bălțeanu. Ce terme n'est cependant jamais abrégé lorsqu'il apparaît dans d'autres inscriptions de notre *corpus* (voir inscriptions 40, 53, 56, 65, 67 et 68).

- Le motif

L'incertitude concernant la chronologie ne permet pas d'affirmer que nous sommes bien en présence d'une dédicace liée au conflit carpique et à la participation de l'unité aux opérations militaires sous commandement impérial, mais cela demeure néanmoins une possibilité. Il en va de même pour la remise en état du camp et les efforts de consolidation du *limes* de la province à la fin du conflit, mais cela semble improbable si la dédicace a effectivement été réalisée avant

⁴⁶⁶ BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 118.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 121.

⁴⁶⁹ DAMIAN Paul-Cristian, OPRIS Ioan-Carol, ȚENEA Ovidiu e.a., *Raport științific privind derularea proiectului Strategii defensive și politici transfrontaliere. Integrarea spațiului Dunării de Jos în civilizația romană (STRATEG)*, Faza I : *Evaluarea contextului patrimonial și teoretizarea modelului cognitiv și tehnologic al cercetării*, 2007, p. 22.

⁴⁷⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁷¹ BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 118-119.

⁴⁷² *Ibid.*, p. 119-121.

mi-247 comme l'avance Dan Bălteanu. Ce dernier considère que cet hommage ne peut être lié à des événements politiques et militaires particuliers, mais serait plutôt une manière d'honorer de manière spontanée l'empereur récemment entré en fonction.

47. AE 2012, 1208 (*ILFPotaissa* 12 ; *EpRom* 2015, 35, 13)

Base de données : HD 72647

Transcription :

[*Imp(eratori) Caesari M(arco) A(ureli) Ant(onia)ni(o) Pio / Fel(ici) Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) tr(ibunicia) p(otestate) XVI ? imp(eratori) II co(n)su(uli) IIII p(atri) p(atriciae) ? [proc(o)n(suli)] prin(cipi) --- ac ---]o / [---]n(io) Ga[---] / [--- leg(ionis) V] Mac(edonicae) p(iae) Antoninian[ae] / [devoti nu]m[in]i [m(aiestati)]q(ue) eius.*

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la seizième fois, salué du titre d'*imperator* pour la deuxième fois, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, proconsul, prince (...) Ga(...) de la pieuse *legio V Macedonica* antonienne, dévoués à la puissance divine de celui-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Les noms des dédicants ont disparu, seules quelques lettres subsistent. Tout ce qu'on sait à leur sujet est qu'ils appartenaient à la *legio V Macedonica*, qui stationnait dans le camp de *Potaissa* en Dacie Porolissensis dont elle avait la charge de défendre le *limes*⁴⁷³, et étaient probablement des hauts gradés. Une vexillation de cette légion a peut-être participé à l'expédition de Caracalla contre les Alamans de l'été-automne 213⁴⁷⁴.

- Le destinataire

L'hommage est ici destiné à Caracalla dont l'activité dans la province et de manière générale dans la région du Danube est bien connue (voir *supra* inscription 16 et 30).

- La datation et le contexte politico-militaire

Telle que reconstituée, la mention du consulat indiquerait une datation à l'année 213⁴⁷⁵. Le contexte serait donc celui de la campagne germanique de Caracalla ou de sa visite des différentes provinces danubiennes qui le conduit notamment en Dacie⁴⁷⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument se tenait dans la basilique des *principia* du camp de *Potaissa* (Turda, Roumanie) lorsqu'il a été découvert, ce qui témoigne bien de l'aspect officiel de cette dédicace, mais aussi du statut des dédicants, sans doute d'un niveau élevé dans la hiérarchie de la légion. Une agglomération civile s'est développée à proximité du camp et à l'époque de Caracalla, elle bénéficiait du statut de colonie⁴⁷⁷.

⁴⁷³ PISO Ioan, « Les légions dans la province de Dacie », *op. cit.*, p. 215.

⁴⁷⁴ OPREANU Coriolan Horațiu, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁷⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 157.

⁴⁷⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 41-42, 44 ; OPREANU Coriolan Horațiu, *op. cit.*.

⁴⁷⁷ GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *op. cit.*, p. 24 ; GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *109- *111.

- L'aspect matériel

Le support sur lequel est gravé le texte de l'inscription est une plaque de marbre encadrée dans une base sur laquelle se tenait probablement une statue pédestre de Caracalla. De cette base ne subsistent plus que trois fragments, eux-mêmes brisés en plusieurs morceaux, quinze au total.

- Le financement

La piste à privilégier est sans doute celle d'un financement à titre individuel de la part des dédicants. Néanmoins, l'exposition de cette dédicace dans les *principia*, centre névralgique du camp, parmi les monuments épigraphiques érigés par la légion pourrait impliquer que celle-ci aurait pu participer à son financement.

- Le texte et sa formulation

Peu d'éléments de la titulature impériale sont parvenus jusqu'à nous. Elle devait suivre au moins en partie le schéma officiel faisant se succéder séquence onomastique officielle et liste des titres et dignités revêtues par l'empereur. Le dernier titre pouvant être identifié est celui de *princeps* (au datif) sans doute accompagné d'adjectifs au superlatif, tels que *indulgentissimo*, *felicissimo* et *fortissimo*⁴⁷⁸. La *legio V Macedonica* se dit « pieuse », distinction obtenue à une époque antérieure, et porte l'épithète impériale « antonine » renvoyant à l'empereur Caracalla, que l'on pourrait éventuellement rapprocher de la campagne de 213. La restitution présente la formule de dévotion comme étant partiellement abrégée : la *maiestas* aurait été indiquée par la seule lettre M. Sans aller jusqu'à exclure purement et simplement cette hypothèse, il nous semble qu'une dévotion au seul *numen* doit également être envisagée, puisqu'il s'agit du seul terme encore attesté sur la pierre, avec le pronom *eius*⁴⁷⁹.

- Le motif

La visite de Caracalla dans la province durant la deuxième partie de l'année 213 semble être la justification la plus évidente, mais la participation de la légion par l'envoi d'une vexillation à l'expédition contre les Alamans représente une seconde possibilité n'excluant d'ailleurs pas nécessairement la précédente. La dédicace aurait en effet pu être érigée alors que le détachement ayant participé aux opérations impériales venait de regagner le quartier général de la légion après avoir accompagné l'empereur dans sa traversée des provinces danubiennes. Dans cette optique, les dédicants pourraient d'ailleurs être les commandants des unités envoyées sur le front germanique. Quoiqu'il en soit, cela reste une hypothèse qui ne peut être étayée de manière indéniable par d'autres éléments. Dans tous les cas, l'activité impériale sur le *limes* rhéno-danubien en 213 apparaît comme un facteur important qui aurait pu influencer de différentes façons la concrétisation de cet hommage.

48. AE 2012, 1210a (*ILFPotaissa* 14 ; *EpRom* 2015, 35, 14)

Base de données : HD 72649

Transcription :

[Imp(eratori) Caes(ari) [[M(arco) Aur(elio) Antonino P(io) F(elici) Aug(usto)]] et [[Iuliae Mae]]]/[[şaę Aug(ustae)]] ay[iae [[Aug(usti) n(ostri)]] et [[Iuliae Soaemiadi Aug(ustae)]]] /

⁴⁷⁸ Attestés pour Caracalla notamment dans les inscriptions suivantes AE 2012, 1207 (*ILFPotaissa* 11 ; *EpRom* 2015, 35, 12) ; *CIL* XII, 1851 (*ILN* V, 1, 42 ; *CAG* 38, 3, p. 489) ; *CIL* III, 05745 (*CIL* XVII, 4, 90 ; *ILLPRON* 1061) ; *CIL* VI, 1065 (add. p. 3071, 4321) ; *CIL* VI, 1082 (add. p. 3777, 4322).

⁴⁷⁹ La photographie (voir annexe 1) ne permet pas de corroborer la présence du Q abrégé la conjonction *que*.

[[*maṭṛi Au[g(usti) n(ostri)]*] --- *evo*]/*cati qu[orum nomina subscripta sunt ---]* / *devoti [numini maiestatique eorum]*.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, et à *Iulia Maesa*, Auguste, grand-mère de notre Auguste et à *Iulia Soaemias*, Auguste, mère de notre Auguste (...) les *evocati* dont les noms ont été inscrits en dessous (...) dévoués à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (ont donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Cette dédicace est le fait de plusieurs *evocati*⁴⁸⁰ dont les noms ne nous sont plus accessibles, appartenant probablement à la *legio V Macedonica* qui stationnait dans le camp de *Potaissa*. Ce n'est pas la seule inscription de notre *corpus* réalisée par des légionnaires de rang intermédiaire. C'est le cas par exemple de l'inscription 15, érigée vers la même époque par un *speculator* de la *legio X Gemina*. Tout comme ce personnage, ces *evocati* auraient très bien pu prendre part à la campagne orientale de Caracalla et regagner la base de leur légion à *Potaissa* lors du voyage d'Elagabal vers Rome en 218-219⁴⁸¹.

- Le destinataire

Le nom de *Iulia Maesa*, grand-mère d'Elagabal, apparaît partiellement sur le fragment subsistant de l'inscription. On peut donc en déduire que les personnages honorés sont, outre *Iulia Maesa*, l'empereur Elagabal et sa mère, *Iulia Soaemias Bassiana*⁴⁸². Les deux femmes ont œuvré à l'élévation d'Elagabal à la pourpre en 218 et ont ensuite exercé une influence étroite sur l'exercice du pouvoir impérial⁴⁸³. Cette mise en avant dans l'épigraphie des femmes de la dynastie sévérienne connues sous l'appellation des « princesses syriennes » s'observe également dans les hommages adressés à *Iulia Mamaea*, sœur de *Iulia Soaemias Bassiana* et mère de Sévère Alexandre (voir inscriptions 18 et 40), successeur immédiat d'Elagabal, qui n'en sont finalement que le prolongement.

- La datation et le contexte politico-militaire

Cette dédicace a été érigée durant le règne d'Elagabal (218-222) à une date indéterminée. La titulature impériale ayant disparu, on ne peut en effet s'appuyer sur le consulat ou la puissance. Le principat d'Elagabal correspond à une période de paix pour l'Empire. L'empereur n'est pas amené à faire face à un conflit extérieur ou frontalier et réside constamment à Rome. Elagabal n'y est cependant pas proclamé empereur, mais en Orient après la campagne parthique de Caracalla, achevée par Macrin⁴⁸⁴. En 218-219, il parcourt triomphalement l'Empire jusqu'à Rome. Il traverse à cette occasion les provinces danubiennes et les troupes l'accompagnant regagnent alors sans doute leurs casernements⁴⁸⁵. La consécration de la dédicace pourrait avoir eu lieu dans ce contexte, mais il faut rester prudent. Sous Elagabal, la Dacie continue à jouir d'une certaine prospérité tandis que l'armée semble bénéficier d'importants financements⁴⁸⁶.

⁴⁸⁰ Un *evocatus* est un « militaire maintenu au service au-delà de la durée légale ». Cela concerne essentiellement « des soldats possédant une haute qualification dans l'administration, la police », etc. Leur rang est juste en dessous de celui de centurion (LE BOHEC Yann, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 50).

⁴⁸¹ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 214 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 30.

⁴⁸² PISO Ioan, « Epigraphica Potaissensia », dans ZERBINI Livio (éd.), *Culti e religiosità nelle province danubiane. Atti del II Convegno Internazionale Ferrara 20-22 Novembre 2013*, Bologne, I Libri di Emil, 2015, p. 429-433, n° 2.

⁴⁸³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 53-55 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 26-34.

⁴⁸⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 53-56 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 27-35.

⁴⁸⁵ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 214 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 30.

⁴⁸⁶ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 62.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le fragment subsistant de cette inscription a été exhumé lors de fouilles dans les *principia* du camp de *Potaissa*, tout comme l'inscription précédente. Ce lieu de découverte est habituel pour les hommages épigraphiques aux empereurs et membres de la famille impériale. Il ne s'agit cependant pas d'un monument érigé par l'unité militaire dans son entièreté, ce qui pourrait suggérer que cette dédicace est liée à l'exercice des fonctions de ses auteurs au service de la légion, par exemple leur hypothétique implication dans le conflit parthique sous Caracalla. Cette hypothèse est néanmoins fragile et ne repose pas sur des éléments matériels tangibles.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est une plaque de marbre rectangulaire dont il ne subsiste qu'un fragment de 14,5 x 17,5 x 1 cm. Il s'agit d'une plaque opisthographe, c'est-à-dire qu'elle est inscrite des deux côtés. Le côté sur lequel se trouve l'inscription qui nous intéresse ici (face a) a été brûlé, et les noms ont été martelés, conformément à la *damnatio memoriae* ayant frappé les personnages honorés⁴⁸⁷. La majeure partie du texte a disparu, mais a pu être reconstituée de manière plus ou moins assurée. Sur l'autre côté (face b) figure une inscription honorifique, dont le texte est bien plus lacunaire, probablement dédiée à Philippe l'Arabe, Philippe II et *Marcia Otacilia Severa*⁴⁸⁸.

- Le financement

Les *evocati* ont peut-être utilisé leurs fonds propres pour financer la dédicace, mais dans le cas où le monument se rapporte effectivement à leurs missions menées au service de la légion, la caisse commune de la troupe aurait pu éventuellement intervenir.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale telle que reconstituée se limite à la séquence onomastique officielle d'Elagabal, mais les charges, fonctions et distinctions (grand pontife, père de la patrie, consul, etc.) en dehors de cette séquence ne sont pas reprises. En revanche, *Iulia Maesa* et *Iulia Soaemias Bassiana* sont *a priori* désignées par leurs titulatures complètes se composant de leurs noms, du *cognomen* honorifique *Augusta*, et de leur lien de parenté avec l'empereur régnant⁴⁸⁹. La formule de dévotion semble avoir été gravée dans son intégralité, si l'on se fie à la reconstitution du texte de l'inscription. On ne peut affirmer en raison des lacunes que la dévotion, mentionnée en toutes lettres (*devoti*), s'appliquait bien à la fois au *numen* et à la *maiestas*, même si c'est probable.

- Le motif

Les raisons motivant cette dédicace n'étaient probablement pas mentionnées par le texte de l'inscription. Les lacunes du texte et le manque d'éléments contextuels solides, en raison notamment de l'absence de datation précise, affaiblissent d'emblée les hypothèses que l'on pourrait avancer. Ainsi, il n'est pas impossible que le monument ait été érigé lors du retour des forces expéditionnaires dans les provinces danubiennes en 219 alors qu'Elagabal parcourait ces mêmes provinces pour se rendre à Rome. Si aucun élément ne vient *a priori* contredire cette hypothèse, nous ne disposons pas non plus véritablement des preuves tangibles pour l'étayer. Rien ne permet non plus d'écarter l'hypothèse d'une dédicace sans lien avec des événements particuliers. Une dernière possibilité que l'on pourrait évoquer est celle d'un remerciement pour

⁴⁸⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 166-169.

⁴⁸⁸ Cette inscription (AE 2012, 1210b) est retranscrite de la manière suivante : [--- P]io Felic[i] / [--- Aug(usto) et] / [---]ae con(iugi) / [Aug(usti) n(ostri) et matri ? Au]g(usti) n(ostri).

⁴⁸⁹ Elles ne bénéficient pas, du moins officiellement, des titres *mater castrorum* et *mater senatus* octroyés à *Iulia Domna* puis plus tard à *Iulia Mamaea* (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 152, 168-169, 174) pour ne citer que des *Augustae* appartenant à la dynastie des Sévères.

la politique financière d'Elagabal vis-à-vis de l'armée de Dacie, dont ces *evocati* auraient pu directement bénéficier, par exemple par une hausse de leur solde.

49. *CIL* III, 1379 (*IDR* III, 3, 58)

Bases de données : HD 45040 ; Lupa 11704

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Iul(io) / Philippo Pio F(elici) / Invicto Aug(usto) / pontifici maximo / trib(unicia) potestat(e) I[I] / [p]ater(!) patriae / [c]o(n)s(uli) proco(n)s(uli) coh(ors) / II Fl(avia) Com(magenorum) Philip/[p]iana devota nu/mini maiestatiq(ue) / [eiu]s ex quaestura.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, invaincu, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, père de la patrie, consul, proconsul, la *cohors II Flavia Commagenorum*, philippienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci, à partir de sa caisse (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit à nouveau d'une dédicace émanant d'une unité auxiliaire, dans ce cas-ci la *cohors II Flavia Commagenorum*, stationnée dans le fort de *Micia* en Dacie supérieure (*Apulensis*) dès le règne de Trajan⁴⁹⁰. Il est probable qu'à l'époque de Philippe l'Arabe, tout comme le reste de l'armée de Dacie, elle a dû être impliquée d'une manière ou d'une autre dans les opérations visant à repousser l'incursion des Carpes.

- Le destinataire

L'empereur honoré est encore une fois Philippe l'Arabe. Cette dédicace doit donc être mise en relation avec la longue série d'hommages dédiés à cet empereur en Dacie.

- La datation et le contexte politico-militaire

Ce monument honorifique est le second en Dacie à pouvoir être daté précisément à l'année 245, avec l'inscription 34 dédiée au même empereur par le *numerus singularium Britannicorum*. Cette année est cruciale dans l'histoire de la province puisque les Carpes y mènent une incursion de grande envergure déclenchant alors l'intervention personnelle de Philippe l'Arabe dans la province, menant campagne jusqu'en 247⁴⁹¹. L'enjeu est de déterminer si l'incursion a effectivement déjà débuté lors de la réalisation de la dédicace et surtout si l'empereur est alors présent dans la province. L'incertitude chronologique qui caractérise cette période rend cependant vaine toute tentative de répondre à cette question de manière définitive.

- Le lieu de découverte et l'origine

Découverte à *Micia* (Vețel, Roumanie) dans les ruines antiques, la dédicace se tenait probablement dans les *principia* du camp auxiliaire. Ce dernier abritait plusieurs unités

⁴⁹⁰ SPAUL John, *Cohors²*, op. cit., p. 404-405 ; ŢENŢEA Ovidiu, *Ex Oriente ad Danubium. The Syrian auxiliary units on the Danube frontier of the Roman Empire*, Bucarest, Mega, 2012 (The Centre for roman military studies, 6), p. 46.

⁴⁹¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 96 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 792-793.

militaires⁴⁹² et l'agglomération civile qui s'est développée dans son voisinage jouissait du statut de municipale à l'époque de Philippe l'Arabe⁴⁹³.

- L'aspect matériel

L'inscription est perdue, mais elle figurait sur un autel, qui pourrait être une base de statue.

- Le financement

On est face à un des rares cas où le financement de la dédicace est précisé par le texte de l'inscription. Il provient dans ce cas-ci de la caisse commune de la troupe, ce qui est explicité par la formule *ex quaestura*, « à partir de la caisse commune de la troupe ».

- Le texte et sa formulation

La titulature de Philippe l'Arabe suit le schéma habituellement rencontré pour cet empereur⁴⁹⁴. La distinction *pater patriae* est au nominatif pour une raison inconnue, sans doute une erreur introduite par le lapicide. Philippe l'Arabe porte le titre de proconsul, ce qui est systématiquement le cas pour cet empereur lorsqu'il est désigné par sa titulature officielle complète dans les inscriptions de notre *corpus*. La cohorte bénéficie de l'épithète impériale « philippienne », adjectif se rapportant logiquement à Philippe l'Arabe, qui pourrait être interprété comme un indice d'une probable participation de l'unité à la guerre contre les Carpes. La formule de dévotion n'est pas abrégée, à l'exception de la conjonction *que*.

- Le motif

La dédicace est probablement liée à la campagne militaire de Philippe l'Arabe en Dacie, en témoigne le grand nombre d'inscriptions de ce type dédiées à cet empereur et retrouvées dans la province. La chronologie néanmoins pose question, puisque si cette réalisation est antérieure à l'incursion des Carpes et à la campagne de Philippe, elle ne peut pas logiquement résulter de ces événements.

50. CIL III, 1380 (IDR III, 3, 59)

Bases de données : HD 45041 ; Lupa 11705

Transcription :

*M(arco) Iul(io) Philippo / nobilissimo / Caes(ari) princ(ipi) iuve/ntutis filio I/mp(eratoris)
M(arci) Iul(i) Phil(ippi) in(victi) Aug(usti) al(a) / I Hisp(anorum) Camp(agonum) / Philipp(iana)
devoti(!) / num(ini) maiestat(i)que.*

Traduction :

À *Marcus Iulius Philippus*, très noble César, prince de la jeunesse, fils de l'empereur *Marcus Iulius Philippus*, vaincu, Auguste, l'*ala I Hispanorum Campagonum*, philippienne, dévoués (sic) à sa puissance divine et à sa majesté, (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est ici l'*ala I Hispanorum Campagonum*, unité auxiliaire qui stationne à partir de la première partie du II^e siècle dans le fort de *Micia* en Dacie supérieure (Apulensis)⁴⁹⁵. Cette unité est bien distincte de l'*ala I Hispanorum* présentée plus haut (voir inscriptions 45 et 46).

⁴⁹² GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », *op. cit.*, p. *37.

⁴⁹³ ID. et LOBÜSCHER Thomas, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁹⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 190. La distinction *Invictus*, « vaincu », n'est néanmoins pas officielle (*Ibid.*).

⁴⁹⁵ SPAUL John, *Ala²*, *op. cit.*, p. 74-76.

Dans ce cas-ci également, il faut partir du principe que ce détachement a pris part à la campagne de Philippe contre les Carpes.

- Le destinataire

Le personnage honoré est Philippe II, fils de Philippe l'Arabe (voir *supra*). Il n'occupe alors que les fonctions de César et de prince de la jeunesse, qui le désignent comme l'héritier officiel de son père. Il accompagne celui-ci en Dacie lors de la campagne contre les Carpes au terme de laquelle il est élevé au rang d'Auguste lors de leur retour à Rome⁴⁹⁶. Cet hommage exclusif de Philippe II étonne dans la mesure où son jeune âge exclut tout rôle actif dans la politique impériale et les actions militaires entreprises par son père. L'objectif de l'unité aurait pu être avant tout d'honorer un membre de la famille impériale et donc indirectement l'empereur. En outre, un monument non retrouvé dédié par ailleurs uniquement à Philippe l'Arabe aurait très bien pu être érigé par l'unité.

- La datation et le contexte politico-militaire

La consécration de la dédicace est postérieure à la mi-244, moment de l'obtention par Philippe II des titres de César et de « prince de la jeunesse », et nécessairement antérieure à son accession à la dignité d'Auguste, à l'été 247⁴⁹⁷. Elle a donc potentiellement lieu dans le contexte de la guerre carpique, hypothèse renforcée par le grand nombre d'hommages adressés à Philippe l'Arabe en Dacie. L'érection du monument à l'occasion de l'élévation de Philippe II au césarat à l'été 244 représente une autre possibilité crédible.

- Le lieu de découverte et l'origine

Réutilisée comme pierre de construction, l'inscription provient du fort de *Micia* (voir *supra*), mais est perdue à ce jour.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est apparemment un autel en pierre dont les dimensions sont de 117 x 50 cm. Une comparaison avec le reste de notre *corpus* nous incline à croire que cet autel pourrait en réalité être une base de statue.

- Le financement

On peut supposer que la dédicace a été financée par la caisse commune de l'unité, même si le texte de l'inscription ne le précise pas.

- Le texte et sa formulation

Philippe II est désigné par sa titulature officielle, à une époque où il n'est encore que « prince de la jeunesse » et « très noble César ». Sa filiation avec Philippe l'Arabe est précisée. Le nom de l'unité auxiliaire est complété par l'épithète impériale « philippienne », qui peut se rapporter ici tant à Philippe II qu'à Philippe l'Arabe. Dans ce cas-ci comme dans les précédents, il est difficile de conclure avec certitude que cette distinction découle bien d'une participation à de quelconques opérations militaires, même si le contexte rend ici ce fait probable.

La formule de dévotion a été partiellement abrégée. L'expression de la dévotion en elle-même est au nominatif pluriel (*devoti*), mais se rapporte bien à *ala*, nominatif singulier. Ce cas particulier n'est pas unique en Dacie (voir inscriptions 33 et 43) et reflète simplement le caractère collectif du dédicant. Le pronom renvoyant à l'empereur (*eius* ou *eorum*) est absent, ce qui ne change en rien la signification du texte.

⁴⁹⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 106 ; KIENAST Dietmar, op. cit., p. 192 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 793.

⁴⁹⁷ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 192.

- Le motif

On peut une fois encore rapprocher l'inscription de la campagne militaire de Philippe l'Arabe dans la région. Cela est d'autant plus probable que la majorité des dédicaces dévotionnelles sont adressées à cet empereur ou à son fils comme c'est le cas ici. Les dédicants sont en quasi-totalité des unités militaires, à l'exception du monument érigé par le conseil provincial (inscription 44). Un bon moyen de mettre à l'épreuve cette hypothèse serait de la confronter aux dédicaces provenant d'autres provinces de l'Empire. Une hypothèse tout autre que l'on pourrait évoquer serait celle d'un hommage célébrant l'élévation du jeune Philippe au rang de César.

51. AE 1983, 847 (ILD 308 ; CERom III, 232 ; CERom IV, 289b)

Base de données : HD 2483

Transcription :

[Im]p(eratori) Caes(ari) C(aio) M(essio) / [Q(uito)] Traiano De/[ci]o Pio Felici / [Aug(usto)] pont(ifici) max(imo) / [trib(unicia)] pot(estate) co(n)s(uli) II / proco(n)s(uli) ala / I Hisp(anorum) Camp(agonum) De/ciana c(ivium) R(omanorum) devo/ta numini ma/iestatiq(ue) eius / ex quaestura / sua.

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Messius Quintus Traianus Decius*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, proconsul, l'*ala I Hispanorum Campagonum*, décienne, [composée] de citoyens romains, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci, à partir de sa caisse (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Il s'agit d'un second monument dédié par l'*ala I Hispanorum Campagonum* mais cette fois-ci sous le règne de Dèce. Cette unité n'est plus attestée par après. Il est probable qu'elle s'est jointe aux troupes illyriennes ayant proclamé Dèce empereur à la fin du règne de Philippe l'Arabe⁴⁹⁸. Elle doit ensuite faire face aux incursions carpiques et gothiques de 250 et est sans doute engagée dans la campagne impériale⁴⁹⁹ visant à les repousser.

- Le destinataire

La dédicace est destinée à l'empereur Dèce (249-251). En 249, alors qu'il est nommé par Philippe l'Arabe à la tête des troupes danubiennes, celles-ci le proclament empereur et l'aident à renverser son ancien maître⁵⁰⁰. L'année suivante il est confronté à des incursions de grande ampleur sur le Danube inférieur et doit intervenir personnellement pour les repousser⁵⁰¹.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'itération du consulat nous permet de dater l'inscription à l'année 250. Cette année correspond à l'incursion des Goths en Mésie inférieure et des Carpes en Dacie. Dèce se rend dans la région pour faire face à cette double menace. Ces événements correspondent au début

⁴⁹⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 120 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 794-795 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 64.

⁴⁹⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 122-123 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 73-78.

⁵⁰⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 120 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 794-795 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 64.

⁵⁰¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 122-123 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 73-78.

de la phase la plus critique de la longue période de crise qui caractérise le III^e siècle⁵⁰². La Dacie romaine bascule définitivement dans une période d'insécurité qui aboutit moins d'un quart de siècle plus tard à son abandon⁵⁰³.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été retrouvée dans le camp de *Micia* (voir *supra*). Sans doute était-elle exposée dans les *principia* comme c'est le plus souvent le cas pour ce genre de monument dédié à l'empereur ou à un membre de la famille impériale.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est décrit comme étant un autel de 135 x 63 x 55 cm, mais on ne peut sans doute tout à fait exclure qu'il s'agisse en réalité d'une base de statue.

- Le financement

La précision *ex quaestura*, « à partir de la caisse commune de la troupe », indique clairement l'origine du financement de la dédicace. Il s'agit d'un des rares cas où l'on trouve ce genre de précision, avec les inscriptions 40, 49 et 67, et peut-être l'inscription 31, toutes dédiées par des unités auxiliaires.

- Le texte et sa formulation

Dèce est désigné par sa titulature officielle⁵⁰⁴, comportant le titre de proconsul, ce qui est assez peu surprenant étant donné le peu de temps passé par cet empereur à Rome et son implication personnelle sur le front danubien. L'unité est qualifiée de « déciennne », épithète impériale se rapportant à l'empereur régnant, signe peut-être de sa loyauté à l'empereur et de sa participation aux opérations militaires sous commandement impérial. Elle ajoute également qu'elle est composée de citoyens romains. Cette précision est rare dans l'histoire de l'unité⁵⁰⁵ et n'apparaît d'ailleurs pas dans le texte de l'inscription précédente. Elle est d'ailleurs pour le moins curieuse, près de 40 ans après la promulgation de la constitution antonine par Caracalla. La formule de dévotion n'est pas abrégée, à l'exception de la conjonction « et » (*que*).

- Le motif

L'inscription est probablement liée à l'invasion de la province par les Carpes et à la présence de l'empereur Dèce sur le front danubien pour contrer cette agression. L'*ala I Hispanorum Campagonum* a certainement participé à cette guerre, tout comme elle avait déjà certainement participé à la campagne de Philippe l'Arabe quelques années plus tôt. La dédicace pourrait dès lors être une forme de commémoration de ces événements ainsi que de la loyauté et du dévouement démontrés par l'unité sous le commandement de l'empereur.

⁵⁰² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 117-123 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 67-71.

⁵⁰³ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, op. cit., p. 196-207.

⁵⁰⁴ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 195.

⁵⁰⁵ SPAUL John, *Ala²*, op. cit., p. 74.

6. Mésie supérieure

52. *CIL* III, 8154 (*IMS* I, 24)

Base de données : HD 35440

Transcription :

Imp(eratori) Caesari / M(arco) Antonio / Gordiano / Pio Felici In/victo Aug(usto) / leg(io) IIII F[l(avia) fe]l(ix) / Gordiana / devota numi/ni maiestati/que eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, la *legio IV Flavia Felix*, gordienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

La *legio IV Flavia* dans son ensemble est à l'origine de cet hommage. Installée à *Singidunum*, cette légion (ou des vexillations ou certains de ses légionnaires) s'est déplacée à de nombreuses reprises ailleurs dans l'Empire en fonction des besoins de la politique impériale⁵⁰⁶. Ses activités exactes sous Gordien III ne sont pas connues, mais on peut imaginer qu'elle a pu se joindre à l'expédition orientale de cet empereur en 243 et peut-être à la campagne contre les barbares qui avaient envahi la Mésie inférieure en 242. Cette dédicace d'une légion dans son ensemble n'est pas sans rappeler la série d'hommages laissés par la *legio II Adiutrix* en Pannonie inférieure. L'un d'entre eux (inscription 20) date d'ailleurs de la même époque.

- Le destinataire

Gordien III est le bénéficiaire de cet hommage. Cet empereur est honoré à plusieurs reprises dans les provinces de Pannonie inférieure, Dacie et Mésie inférieure (inscriptions 20, 25, 27, 29, 31, 32, 43, 53, 56 et 68). En Mésie supérieure, il est le dédicataire de trois inscriptions contenant la formule de dévotion sur les cinq retrouvées dans la province. Cela peut s'expliquer d'une part par l'attention impériale particulière pour la défense des provinces frontalières du Danube moyen et inférieur de 238 à 241⁵⁰⁷, et d'autre part par la présence personnelle de l'empereur dans cette région en 242 lors de la préparation de la campagne contre les Sassanides⁵⁰⁸. Il faut aussi rappeler la popularité de Gordien dans les provinces et son souci de contenter les différentes forces politiques au sein de l'Empire, parmi lesquelles l'armée⁵⁰⁹.

- La datation et le contexte politico-militaire

Les éléments textuels à eux seuls ne permettent pas d'avancer une datation plus précise que les années de règne de Gordien III, à savoir entre 238 et 243⁵¹⁰. À partir de ce constat, deux solutions peuvent être envisagées. La première voudrait que le monument ait été érigé entre 238 et 241, durant la période de paix relative sur le Danube et de renforcement de la frontière par le

⁵⁰⁶ LE BOHEC Yann et WOLFF Catherine, « *Legiones Moesiae Superioris* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 239-242.

⁵⁰⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

⁵⁰⁸ SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

⁵⁰⁹ LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 729-732 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 52-54.

⁵¹⁰ Gordien III meurt près de Ctésiphon au début de l'année 244 lors de la campagne contre les Sassanides (CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 99 ; KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58).

pouvoir impérial. Ce dernier dans la région du Bas-Danube maintient à l'écart les peuples frontaliers par la négociation ou l'action armée et conduit de grands travaux affectant le réseau routier et les villes⁵¹¹. La seconde serait l'année 242, au moment du ralliement des troupes composant le corps expéditionnaire chargé de repousser l'assaut des Sassanides en Orient et du passage de Gordien dans la province⁵¹², ou la même année lors de la campagne du préfet du prétoire Timésithée en Mésie inférieure⁵¹³. Une autre dédicace à Gordien III (inscription 56) a en tout cas été érigée dans la province en 242 par une unité militaire.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument de la dédicace a été découvert à *Singidunum* (Belgrade) et se tenait sans doute dans les *principia* du camp de la légion, par comparaison avec les inscriptions militaires de notre *corpus* exhumées *in situ*. Cette localité possède le statut de colonie, fraîchement acquis en 238⁵¹⁴. Elle se situe près de *Sirmium* et *Bassiana*, dans la région où a lieu en 242 le ralliement des troupes partant combattre en Orient⁵¹⁵. Ces trois colonies sont situées sur un axe routier important reliant *Sirmium*, *Philippopolis* et Byzance dont on sait qu'il a fait l'objet de restaurations sous Gordien⁵¹⁶. Rappelons par ailleurs que la colonie de *Bassiana* a dédié à ce même empereur une inscription contenant la formule de dévotion (inscription 25).

- L'aspect matériel

La pierre est perdue, mais les publications épigraphiques nous informent qu'il s'agit d'un autel honorifique.

- Le financement

La source du financement est inconnue, mais en l'absence d'indications contraires, il est probable que la légion ait financé elle-même son monument honorifique.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Gordien III comprend uniquement sa séquence onomastique officielle, à savoir les *praenomina* *Imperator Caesar*, sa nomenclature (*Marcus Antonius Gordianus*), et le *cognomen* *Augustus* complété par l'adjectif *invictus*, « invaincu », non officiel, mais courant⁵¹⁷, et les *cognomina* *Pius* et *Felix*, « pieux et heureux ». Le nom de la légion est complété par l'adjectif *felix*, déjà ancien dans l'histoire de la légion⁵¹⁸, et surtout l'épithète impériale *gordiana*, témoignant de sa loyauté et de son dévouement à l'empereur, tout comme la formule de dévotion, ici présentée dans sa forme canonique non abrégée.

- Le motif

Le critère de datation est évidemment déterminant. Si la réalisation se situe dans les années 238-241, alors elle découle possiblement de projets de construction ou d'actions militaires

⁵¹¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 753-757.

⁵¹² L'hypothèse est privilégiée par le rédacteur de la notice de la notice *IMS* I, 24 et DUMITRACHE Iulia, « Les données épigraphiques du culte impérial en Mésie supérieure », dans BOTEVA-BOYANOVA Dilyana e.a. (éd.), *Pax Romana : Kulturaustausch und Wirtschaftsbeziehungen in den Donauprovinzen des römischen Kaiserreichs. Akten der Tagung in Varna und Tulcea 1.-7. September 2008*, Kaiserslautern, Parthenon Verlag, 2012, p. 58. L'auteure dans ce second cas a écrit 272, mais voulait évidemment dire 242.

⁵¹³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756-757 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

⁵¹⁴ CABANES Pierre, « *Singidunum* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 13, 2008, p. 495-496.

⁵¹⁵ LORIOT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 766.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 756.

⁵¹⁷ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 187.

⁵¹⁸ PISO Ioan, « Les légions dans la province de Dacie », op. cit., p. 208.

limitées contre des peuples extérieurs à l'Empire. La légion aurait ainsi pu être associée à la restauration de la route *Sirmium-Philippopolis-Byzance* qui traverse *Singidunum* ou être impliquée dans des opérations contre les peuples frontaliers. En 242, elle aurait pu prendre part à la campagne de Mésie inférieure sous la direction de Timésithée. La raison la plus vraisemblable reste sans doute la présence de Gordien III dans la province lors de la levée des troupes pour l'expédition orientale⁵¹⁹.

53. *ILJug* II, 503

Base de données : HD 33718

Transcription :

Invicto et / super omnes / indulgentis/simo Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Ant(onio) Gordiano / nobilissimo prin/cipi / dedicante Tit[i]/eno Vero v(iro) e(gregio) / proc(uratori) mm(etallorum) DD(ardanorum) / ordo colonor(um) / devotus numi/ni maiestati/que eius.

Traduction :

À l'invaincu et plus indulgent que tous Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, très noble prince, *Titienus Verus*, *vir egregius*, procurateur des mines de Dardanie, consacrant (ceci), l'*ordo* des *coloni*, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Contrairement à ce que l'expression *ordo colonorum* pourrait suggérer, le dédicant n'est pas une assemblée civique, mais une association corporative regroupant les *coloni*, c'est-à-dire dans ce contexte les exploitants de concessions minières appartenant directement à l'empereur⁵²⁰. Ces concessions sont regroupées au sein d'un district minier local placé sous la responsabilité d'un procurateur équestre, fonctionnaire impérial et délégué de l'empereur⁵²¹. Ce procurateur des mines, *Titienus Verus*⁵²², est ici mentionné comme ayant consacré la dédicace des *coloni*. Ce schéma est similaire à celui de certaines dédicaces érigées par des unités auxiliaires présentant le gouverneur de la province comme consécuteur du monument (inscriptions 40, 46, 56, 67 et 68). En outre, tout comme le gouverneur commande les troupes de la province au nom de l'empereur, le « procurateur des métaux » exerce son autorité sur les exploitants miniers de son district en tant que représentant personnel du prince.

- Le destinataire

Le dédicataire est à nouveau Gordien III, mais on est ici dans un contexte différent, ni militaire, ni civique, de celui dans lequel on rencontre habituellement les dédicaces au *numen* et à la *maiestas* de cet empereur. Cet empereur est honoré de la sorte de nombreuses fois dans les provinces du Danube moyen et inférieur (inscriptions 20, 25, 27, 29, 31, 32, 43, 52, 56 et 68).

⁵¹⁹ Cette hypothèse est privilégiée par l'IMS.

⁵²⁰ Dans d'autres contextes, il peut s'agir de fermiers, le droit romain ne faisant pas de distinction entre la propriété du sol et celle du sous-sol (DOMERGUE Claude, *Les mines antiques. La production des métaux aux époques grecque et romaine*, Paris, Picard, 2008 (Antiqua), p. 190 ; KRAUSE Jens-Uwe, « *Colonatus* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 3, 2003, p. 538-541). L'article de MARICIC Gordan et ŠAJIN Željka, « The status of the *coloni* in the mining district of Vipasca in view of the provisions of the *Lex metallis dicta* », dans *Starinar*, 69, 2019, p. 287-296, s'intéresse spécifiquement aux *coloni* exploitants les mines impériales et à leur statut.

⁵²¹ DOMERGUE Claude, *op. cit.*, p. 191 et 197. Sur la question de l'exploitation minière dans les provinces danubiennes, il faut se référer à l'article essentiel de DUŠANIĆ Slobodan, « Aspects of Roman Mining in Noricum, Pannonia, Dalmatia and Moesia Superior », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 6, p. 51-94.

⁵²² *PIR*² T 254.

- La datation et le contexte politico-militaire

Aucun élément textuel ne permet de déterminer une datation plus précise que les années de règne de Gordien III, à savoir entre 238 et 244. Il est cependant probable que la dédicace ait été érigée avant 242, alors que les provinces danubiennes n'ont pas à souffrir d'assauts majeurs de peuples extérieurs sur le *limes* romain⁵²³. Un effort impérial important est alors fourni pour garantir la sécurité de ces provinces. Dans ce cadre, en 239, un atelier de monnaies servant à financer l'armée du Danube est installé dans la province à *Viminacium*⁵²⁴. La production de monnaies impliquant l'extraction de métal, les mines de Dardanie auraient ainsi pu être mises à contribution dans la mise en œuvre de cette politique monétaire.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument a été découvert sur le territoire du *Municipium Dardanorum* (Leposaviq / Leposavić, Kosovo) dans le sud de la province de Mésie supérieure. Cette localité est étroitement associée à l'exploitation minière des *Metalla Dardanica* (ou « mines dardaniennes ») situées à proximité et spécialisées dans l'extraction de plomb et d'argent. Ce schéma de champs de mines (*metalla*) liés à un *municipium* homonyme se retrouve ailleurs dans la province⁵²⁵.

- L'aspect matériel

Des traces de fixations sur la partie supérieure de la pierre permettent d'en déduire qu'elle devait servir de base de statue. Ses dimensions sont de 169 x 60 x 55 cm.

- Le financement

Si le texte ne précise rien à ce sujet, on peut néanmoins partir du principe que l'*ordo colonorum* l'a financée à partir de ses ressources financières propres alimentées par l'exploitation des mines. Un apport financier du procureur est à écarter.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale s'éloigne largement de son modèle officiel et reprend une série de formules laudatives plutôt présentes au sein des titulatures que l'on retrouve plus tardivement dans les hommages épigraphiques. En revanche Gordien est bien toujours appelé *Imperator Caesar* et non *Dominus noster*, appellation caractéristique des évolutions formulaires des titulatures non officielles au III^e siècle⁵²⁶. Cette titulature se distingue également par l'absence du titre d'Auguste, pourtant le plus important pour identifier la dignité du prince, et par la présence de l'adjectif *nobilissimus*, normalement associé au titre de César et ce dès 198, puis aux III^e et IV^e siècles jusqu'à Julien⁵²⁷.

L'expression *ordo colonorum* fait naturellement penser à celle d'*ordo* dans un contexte civique, rencontrée dans plusieurs dédicaces de notre *corpus* dédiées par des municipes (inscriptions 8, 9, 33, 59 et 60) et une colonie (inscription 12). Ce type particulier d'*ordo* ne semble attesté que par cette inscription, si l'on se réfère à l'*EDCS*⁵²⁸. Le haut personnage consacrant la dédicace est désigné par un ablatif absolu introduit par *dedicante* et se composant

⁵²³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

⁵²⁴ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

⁵²⁵ DUŠANIĆ Slobodan, op. cit., p. 77-79 ; MÓCSY András, *Pannonia and Upper Moesia*, op. cit., p. 131-133 ; WILKES John, « Les provinces danubiennes », op. cit., p. 278.

⁵²⁶ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 134-135 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 606-607.

⁵²⁷ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 139-140 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 611.

⁵²⁸ Si l'on exclut bien sûr les cas d'un *ordo colonorum coloniae* qui relèvent d'un contexte civique, sans lien avec l'exploitation minière ou agricole.

de ses noms, son statut de *vir egregius* et sa fonction de procureur des mines. C'est la configuration que l'on retrouve habituellement pour ce type de consécration, à la différence qu'elle est généralement placée après la mention du dédicant et la formule de dévotion (voir inscriptions 40, 46, 56, 65, 67 et 68), contrairement à ce que l'on observe ici. La formule est rédigée intégralement dans sa forme canonique et est finalement le seul élément banal dans la manière dont est rédigée cette inscription.

- Le motif

Cette dédicace se distingue de ce qu'on a pu voir précédemment : son dédicant n'appartient pas à la sphère militaire, ni véritablement à la sphère civique, et le modèle de rédaction suivi est exceptionnel pour cette époque dans la mesure où le prince n'est absolument pas désigné par sa titulature officielle. Par conséquent, il n'est pas impossible que les raisons ayant motivé la réalisation de ce monument aient été éloignées de celles ayant cours habituellement. Le caractère unique de cette inscription pointe vers des motivations particulières qui pourraient être liées au financement de la politique sécuritaire de Gordien dans la région. Le monument aurait pu en outre avoir été érigé lors d'une inspection du procureur voire commanditée par celui-ci.

54. *CIL* III, 14506 (*AE* 1901, 11 ; *IMS* II, 38)

Base de données : HD 32313

Transcription :

[N]eptun[o] / Conservat[or(i)] / [A]ugg(ustorum) et Cae[ss(arum)] / [l]eg(io) VII Cl(audia) d(evota) n(umini) / ma(iestati)q(ue) eoru[m].

Traduction :

À Neptune Sauveur des Augustes et des Césars, la *legio VII Claudia* dévouée à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de cette inscription est la *legio VII Claudia* dans son ensemble. Avec la *legio IV Flavia*, elle est une des deux légions stationnées dans la province de Mésie supérieure. Au cours de son existence, elle a été amenée à se déplacer à travers l'Empire à de nombreuses reprises⁵²⁹. Sous la première Tétrarchie, il est fort probable qu'elle soit impliquée dans certaines des nombreuses campagnes menées par les tétrarques, que ce soit dans son entièreté ou par l'envoi de vexillations selon le lieu et les besoins du théâtre d'opérations⁵³⁰.

- Le destinataire

Les bénéficiaires de l'inscription sont de toute évidence les quatre tétrarques, Dioclétien, Maximien, Galère et Constance Chlore, qui ne sont cependant pas cités nommément. Ils ne sont en outre que les destinataires indirects de la dédicace puisque celle-ci est adressée avant tout à une divinité, dont on sollicite l'action en faveur des empereurs, à la manière des inscriptions *pro salute*. Cette divinité est Neptune, qualifié ici de « sauveur » (*conservator*), dieu des fleuves et des mers, souverain au même titre que Jupiter, et dont le culte est bien implanté dans la sphère

⁵²⁹ LE BOHEC Yann et WOLFF Catherine, *op. cit.*, p. 242-245.

⁵³⁰ Voir CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 196-203 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 172-178.

militaire⁵³¹. Cette dédicace à *Neptunus Conservator* reste unique dans l'épigraphie romaine⁵³². Ce choix de divinité est sans doute dû à la proximité du Danube.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'absence de titulature impériale en dehors des titres « Augustes » et « Césars » empêche de dater l'inscription plus précisément qu'aux années couvrant la durée de la première Tétrarchie, à savoir de 293 à 305. Cette période est particulièrement riche en événements et se caractérise par une intense activité militaire des quatre empereurs répartis en plusieurs zones d'opération. L'enjeu est de sécuriser durablement les frontières de l'Empire et de garantir son intégrité. Dans ce cadre, le *limes* danubien apparaît comme stratégique. La présence impériale dans cette région est particulièrement importante dans les années 290, mais elle ne concerne que Dioclétien et Galère, qui ont autorité sur ces provinces⁵³³.

- Le lieu de découverte et l'origine

La dédicace a été découverte à *Viminacium* (Kostolac, Serbie), localité située sur le Danube et qui accueille le quartier général de la *legio VII Claudia*⁵³⁴. Son agglomération civile bénéficie du statut de colonie depuis Gordien III⁵³⁵. Le retrait romain de Dacie sous Aurélien a eu pour résultat de placer *Viminacium* sur la frontière qui correspond désormais au fleuve sur toute la longueur de son tracé⁵³⁶. L'emplacement d'origine du monument est inconnu. Il pourrait avoir été placé à proximité du pont enjambant le Danube comme le pensait Alfred von Domaszewski⁵³⁷, ou dans un sanctuaire du dieu, voire dans les *principia* du camp légionnaire.

- L'aspect matériel

Le monument a disparu, mais est décrit comme un autel de 40 x 32 x 27 cm.

- Le financement

Rien ne permet de soupçonner autre chose qu'un financement par la légion elle-même, à partir de sa caisse commune comme on peut le savoir pour certaines unités auxiliaires.

- Le texte et sa formulation

Même si la formule en tant que telle est absente, l'inscription doit selon nous être rapprochée des dédicaces érigées *pro salute principis*. L'idée de faire appel à une divinité intercédant en faveur de la bonne santé du prince et donc indirectement en faveur de la sécurité et de la prospérité de l'Empire est bien comprise dans le terme *conservator*, unique dans l'épigraphie appliqué à Neptune, mais que l'on retrouve parfois qualifiant Jupiter ou *Liber Pater*⁵³⁸. Les tétrarques ne sont désignés que par les titres « Augustes et Césars ». La formule est abrégée à l'exception du pronom *eorum* qui indique par ailleurs que le *numen* et la *maiestas* sont bien ceux des empereurs et non de la divinité, ce qui est théoriquement possible rappelons-le (voir introduction I.2).

- Le motif

On a affaire ici à une inscription d'un genre différent de tout ce que l'on a pu observer précédemment puisqu'elle est dédiée directement à une divinité et n'intègre pas pour autant la

⁵³¹ SCHMIDT HEIDENREICH Chritophe, *Le Glaive et l'Autel*, op. cit., p. 165.

⁵³² En tout cas si l'on se réfère à l'EDCS.

⁵³³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 197 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 168-169, 174, 178.

⁵³⁴ LE BOHEC Yann et WOLFF Catherine, op. cit., p. 242.

⁵³⁵ MÓCSY András, *Pannonia and Upper Moesia*, op. cit., p. 225.

⁵³⁶ WILKES John, « Les provinces danubiennes », op. cit., p. 296.

⁵³⁷ Cité par l'IMS II, 38.

⁵³⁸ Notamment CIL X, 5576 (ILS 612) pour Jupiter et entre autres AE 1995, 1328 (AE 1927, 45 ; ILBulg 8b ; Lungarova 2012, 136b) et AE 2013, 1336 (Tyche 2013, 136) pour *Liber Pater*.

formule « pour le salut des empereurs ». Il est assez peu aisé de relier ce monument dévotionnel à des événements particuliers, et *a fortiori* aux activités impériales durant cette période. Il est vrai que la dédicace pourrait éventuellement être liée aux campagnes des tétrarques dans la région, tout comme elle pourrait se rapporter à des activités de la légion ailleurs dans l'Empire sous commandement impérial. Aucun élément ne vient cependant supporter l'une ou l'autre hypothèse. Néanmoins, l'érection de cette dédicace par l'entière d'une légion, qui plus est à une divinité dont l'attestation épigraphique sous cette forme est unique, ne semble pas être un acte banal. Cette réalisation revêtant certaines caractéristiques exceptionnelles, il doit sans doute en être de même pour les raisons l'ayant motivée.

55. AE 1934, 198 (IMS IV, 62)

Bases de données : HD 27043 ; Lupa 29851

Transcription :

*I(ovi) O(ptimo) M(aximo) ceterisque / dis deabusque / [i]mmortalibus pro sa/lute dominorum
nn(ostorum) / Imperatorum [A]ugg(ustorum) L(ucius) Aur(elius) Iusti/nus v(ir)
c(larissimus)(?) numini / [m]aiestatique / [eo]rum dicatis//simus.*

Traduction :

À Jupiter, très bon, très grand, et à tous les autres dieux et déesses immortels, pour le salut de nos maîtres, empereurs et Augustes, *Lucius Aurelius Iustinus*, *vir clarissimus*, très dévoué à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de l'inscription est un certain *Lucius Aurelius Iustinus*. Ce personnage pourrait être un sénateur occupant le rang de *vir clarissimus*. Il n'est pas attesté par ailleurs et les fonctions qu'il exerçait peut-être au moment de la consécration de sa dédicace ne sont pas connues. Il paraît néanmoins improbable qu'il ait été gouverneur de la province ou légat d'une des deux légions locales, car il aurait été étrange de ne pas le mentionner. Une lecture antérieure indique *v(eteranus)* en lieu et place de *v(ir) c(larissimus)(?)*.

- Le destinataire

Le texte de l'inscription permet seulement de savoir qu'elle était destinée à plusieurs empereurs, mais leur identité ne peut être déterminée avec certitude. Les solutions suivantes peuvent néanmoins être considérées comme les plus probables : Philippe l'Arabe et Philippe II, Dèce et *Herennius Etruscus*, Trébonien Galle et Volusien, Valérien et Gallien, Dioclétien et Maximin. Tous sont honorés par au moins une autre inscription découverte dans les provinces danubiennes. Tout comme l'inscription précédente, les empereurs ne sont que les destinataires indirects. Elle est en réalité dédiée à Jupiter capitolin et à l'ensemble des divinités devant intercéder « pour le salut des empereurs » selon la formule consacrée que l'on retrouve à plusieurs reprises dans notre *corpus*.

- La datation et le contexte politico-militaire

Deux éléments doivent être considérés pour établir une datation plausible : le co-règne de deux Augustes et la période d'exploitation de la formule dans les provinces danubiennes. Sur cette base, on peut estimer que la dédicace a été érigée au plus tôt en 247, lors de la nomination de Philippe II comme co-Auguste de Philippe l'Arabe, et au plus tard en 293, lors de l'établissement de la Tétrarchie, puisqu'au-delà de cette date, on pourrait s'attendre à ce que tous les membres du collège impérial soient inclus, donc également les Césars. Au sein de cette fourchette chronologique (247-293), il faut encore exclure les années où un seul Auguste se

trouve en fonction, à savoir de 260 à 286. Les années 247 à 260 correspondent au plus fort de la crise qui caractérise le III^e siècle tandis que les années 286 à 293 sont plutôt un moment de restauration de la puissance impériale. Mais dans les deux cas, les empereurs se trouvent en campagne presque permanente sur les frontières de l'Empire, parmi lesquelles celle du Danube, constamment menacées par des incursions de peuples « barbares »⁵³⁹.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été découverte dans un village près de Svrljig en Serbie. Elle a été réemployée comme matériau de construction, encadrée dans un moulin à eau. Son emplacement d'origine n'est donc pas connu. Peut-être était-elle placée dans un sanctuaire de la région ?

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est un autel en calcaire, 84 x 45 x 33 cm. Le champ épigraphique est en partie endommagé parmi d'autres dégradations de la pierre qui se sont progressivement élargies depuis la première transcription du texte.

- Le financement

Étant donné que le texte ne mentionne aucune fonction officielle, on doit partir du principe que *Lucius Aurelius Iustinus* a financé personnellement sa dédicace.

- Le texte et sa formulation

Cette dédicace se distingue en premier lieu par l'usage de la formule *pro salute imperatoris* (ici au pluriel) déjà rencontrée dans d'autres inscriptions de notre *corpus* (inscriptions 13, 15 et 16). Cette formule est précédée par l'appel aux divinités devant intercéder pour la bonne santé des empereurs, dans ce cas-ci « Jupiter très bon, très grand, et tous les autres dieux et déesses immortels », formule dont l'usage semble assez répandu⁵⁴⁰. Les empereurs sont désignés en plus des titres traditionnels *Imperator* et *Augustus* (au génitif pluriel) comme « nos maîtres » (*domini nostri* au génitif), appellation apparue sous Commode et qui se répand largement au III^e siècle, reflétant l'évolution du rapport des populations à la personne de l'empereur et de la conception de la nature de son pouvoir⁵⁴¹.

Le dédicant se présente par ses *tria nomina* et son statut de clarissime (ou de vétéran selon les lectures), mais n'indique aucune fonction particulière. La formule de dévotion est rédigée en toutes lettres, mais l'expression de la dévotion est placée en dernier lieu et est exprimée par le superlatif *dicatissimus*. Le pronom *eorum* pourrait laisser penser que le *numen* et la *maiestas* pourraient-être ceux des dieux, au moins autant que ceux des empereurs, mais une comparaison avec l'inscription précédente prouve qu'il n'en est rien.

- Le motif

Commençons par rappeler l'évidence : la dédicace a été érigée pour le salut des empereurs alors en fonction. On retrouve de nouveau cette association entre vœu pour le salut de l'empereur et formule de dévotion au *numen* et à la *maiestas*. Dans l'état de notre documentation, cela semble relever plus d'une « créativité personnelle » mêlant deux grandes formes d'hommages aux empereurs du III^e siècle plutôt que d'une pratique largement répandue. La Dacie dont les dédicaces s'inscrivent toutes dans un cadre institutionnel officiel (civique ou militaire) n'a livré aucune dédicace pouvant être rattachée à ce genre hybride. Si la fonction

⁵³⁹ Voir les passages correspondant dans CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit. et SOTINEL Claire, op. cit..

⁵⁴⁰ Citons par exemple dans la province voisine de Dacie, l'inscription *CIL* III, 1063 (*IDR* III, 5, 184 ; *ILS* 3922) pour le salut impérial, mais qui ne contient pas la formule de dévotion et l'inscription *CIL* III, 1060 (*IDR* III, 5, 183) pour un salut personnel.

⁵⁴¹ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 135 et 141 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 607-608.

du monument est clairement indiquée, il est en revanche difficile de déterminer si cet acte dévotionnel est simplement spontané ou s'il est en réalité motivé par des raisons particulières. La présence régulière et prolongée des empereurs dans la région à cette époque pourrait en effet ne pas y être totalement étrangère.

56. AE 1952, 191 (IMS III, 2, 22 ; ILJug III, 1287)

Bases de données : HD 19208 ; Lupa 29849

Transcription :

[Im]p(eratori) Caes(ari) M(arco) Antonio / [Go]rdiano Pio Felici / [in]victo Aug(usto) trib(unicia) p(otestate) V / [c]o(n)s(uli) II p(atri) p(atriciae) proco(n)s(uli) coh(ors) / [I]I Aurel(ia) Dardanor(um) / [G]ordiana devota / [n]umini maiestati/[q]ue eius dedicante / [Lu]cio Catio Celere / [leg(ato) Aug(usti)] pr(o) pr(aetore) Attico / [et Pra]etextato [co(n)s(ulibus)].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, revêtu de la puissance tribunicienne pour la cinquième fois, consul pour la deuxième fois, père de la patrie, proconsul, la *cohors II Aurelia Dardanorum*, gordienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci), *Lucius Cadius Celer*, légat d'Auguste propréteur consacrant (ceci), *Atticus* et *Praetextatus* étant consuls.

Analyse :

- Le dédicant

La *cohors II Aurelia Dardanorum* dont émane la présente inscription est la seule unité auxiliaire à avoir livré une dédicace contenant la formule de dévotion en Mésie supérieure. Cela tranche par rapport à ce que l'on observe dans la province voisine de Dacie où les unités auxiliaires ont laissé de nombreux monuments de ce type. Cette unité est stationnée depuis sa création vers 169 en Mésie supérieure à *Timacum Minus* sur la route entre *Naissa* et *Ratiaria*⁵⁴².

En plus du dédicant « principal », le texte précise que le monument a été consacré par le gouverneur de la province, *Lucius Cadius Celer*. Ce personnage a précédemment exercé la position de gouverneur de Thrace entre 238 et 241, puis sans doute celle de *consul suffect* vers 241, ce qui lui a permis d'accéder à la charge consulaire de gouverneur de Mésie supérieure⁵⁴³. La même année, il est mentionné à cette même fonction sur une borne milliaire de la région⁵⁴⁴.

On est donc dans une situation semblable à celle de l'inscription 40 en Dacie, consacrée par le gouverneur *Iasdius Domitianus*, et d'autres encore (inscriptions 46, 67 et 68). La présence du gouverneur dans les dédicaces statuariques à l'empereur régnant par des unités auxiliaires est un phénomène bien connu qui semble se rattacher à l'exercice des tâches religieuses du gouverneur dans la province⁵⁴⁵. Cet élément indique clairement que la consécration s'inscrit dans un cadre officiel, mais le rôle exact du gouverneur reste trouble. Il est difficile de déterminer en effet s'il a agi comme commanditaire ou s'il a simplement apporté son « patronage » officiel.

⁵⁴² ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, *Auxilia Moesiae Superioris*, Cluj-Napoca, Mega, 2018 (The Center for Roman Military Studies, 9), p. 53-54 ; SPAUL John, *Cohors*², op. cit., p. 350-351.

⁵⁴³ Recensé erronément comme *C. Attius Celer* par PIR² A 1350 ; MENNEN Inge, *Power and Status in the Roman Empire, AD 193-284*, Leyde, Brill, 2011 (Impact of Empire, 12), p. 94-95.

⁵⁴⁴ PETROVIĆ Vladimir P., « Une nouvelle borne milliaire découverte sur la voie romaine *Naissus-Lissus* », dans *Starinar*, 56, 2006, p. 371-372.

⁵⁴⁵ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel*, op. cit., p. 190.

- Le destinataire

Le monument est érigé en l'honneur de Gordien III, empereur déjà présenté à maintes reprises (voir *supra*).

- La datation et le contexte politico-militaire

La mention de la cinquième itération de la puissance tribunicienne et des consuls alors en fonction permet de dater avec certitude cette inscription à l'année 242, riche en événements pour cette province. Le fait le plus significatif est sans doute le rassemblement des troupes en vue de l'expédition orientale de Gordien III en Orient et la campagne de Timésithée dans la région pour en repousser une incursion des Carpes⁵⁴⁶. Vers cette époque également ont lieu des travaux de réfection des routes dans la province dont témoigne sans doute la borne milliaire dédiée à Gordien mentionnant *Lucius Catius Celer* (voir *supra*)⁵⁴⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été retrouvée dans la forteresse romaine tardive de *Timacum Minus* (Ravna, Serbie). Le lieu a connu une série de phases de constructions au cours de son histoire. Le monument était peut-être exposé à l'origine dans les *principia* du camp de la cohorte, où l'on s'attend logiquement à retrouver ce genre de dédicaces à l'empereur régnant. À proximité de la forteresse, on trouve un *vicus* apparu vraisemblablement en raison de l'exploitation minière des mines de Dardanie situées dans la région⁵⁴⁸. Cette localité de *Timacum Minus* est située en bordure d'un axe routier stratégique reliant au sud *Lissus* et *Naissus* et qui aboutit à l'est à *Ratiaria*⁵⁴⁹.

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est une base en marbre sur laquelle devait reposer une statue de Gordien. Cette base est légèrement amputée de quelques centimètres de son côté gauche, ainsi que de sa partie inférieure ce qui affecte le texte qui a néanmoins pu être reconstitué entièrement. Les dimensions résiduelles du piédestal sont de 70 x 67 x 57 cm. L'écriture est bien soignée et régulière. De manière générale, la réalisation de ce monument et de l'inscription semble avoir fait l'objet d'une grande attention. Cela met encore davantage en évidence la dimension officielle que revêt la dédicace.

- Le financement

La cohorte a probablement financé sa dédicace à partir de la caisse commune de l'unité. À en juger par l'inscription 40, consacrée par *Iasdius Domitianus* mais financée *ex quaestura*, une intervention financière du gouverneur doit être écartée.

- Le texte et sa formulation

Le modèle rédactionnel de l'inscription est celui que l'on observe le plus couramment au travers de notre corpus, et qui fait se succéder la titulature officielle de l'empereur, la désignation officielle du dédicant, et la formule de dévotion. Cette titulature impériale intègre l'adjectif *invictus*, non officiel, mais que l'on observe par ailleurs à plusieurs reprises pour Gordien III⁵⁵⁰, et le titre de proconsul, tout à propos si l'empereur se trouve alors dans la

⁵⁴⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97-98 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756 et 766 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

⁵⁴⁷ PETROVIĆ Vladimir, op. cit., p. 371-372.

⁵⁴⁸ Voir PETROVIĆ Petar, *Inscriptions de la Mésie Supérieure (IMS)*, III (2) : *Timacum Minus et la Vallée du Timok*, Belgrade, Centre d'études épigraphiques et numismatiques, 1995, p. 37-50.

⁵⁴⁹ Voir LUKA Krassimira, FILIPOVIC Vojislav et PETROVIĆ Vladimir P., « The roman road *Naissus – Timacum Maius – Timacum Minus – Conbustica – Ratiaria* », dans IVANOV Rumen (éd.), *Ratiaria semper floreat*, t. 1 : *Ratiaria and its territory*, Sofia, Association archéologique bulgare, 2014, p. 97-142.

⁵⁵⁰ Exemples : inscriptions 20, 27 et 52.

province ou en campagne contre les Perses. La cohorte porte l'épithète impériale renvoyant à l'empereur régnant ce qui est habituel. La formule de dévotion n'est pas abrégée et est présentée sous sa forme canonique.

À ce modèle de référence, il faut encore ajouter la mention plus rare de la consécration par un haut personnage, dans ce cas-ci le gouverneur de la province, sous la forme d'un ablatif absolu introduit par le participe *dedicante* suivi des noms et fonctions du responsable impérial. Le fait de préciser les noms des consuls alors en fonction est une autre rareté au sein de notre *corpus* mais n'est pas en soi extraordinaire.

- Le motif

On a déjà évoqué l'aspect très officiel de cette inscription, qui fait en outre l'objet d'un « patronage » de la part du gouverneur de la province. Ce dernier met en évidence le relais entre l'autorité provinciale et le niveau local dans la réalisation de la dédicace mais interroge en ce qui concerne le degré d'autonomie de l'unité dédicante : l'érection de ce monument résulte-t-elle de la volonté propre de la cohorte ou bien d'une commande du gouverneur ?

Quoi qu'il en soit, il est possible que la dédicace résulte d'un des événements ayant marqué l'année 242 dans la région du Bas-Danube. La présence de Gordien dans la province aurait pu être un facteur important, à plus forte raison si la cohorte se préparait alors à rejoindre le corps expéditionnaire en partance pour l'Orient. On pourrait également rapprocher cette dédicace de la campagne de Timésithée contre les Carpes à laquelle l'unité aurait pu prendre part. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agirait de commémorer sur la pierre une dévotion démontrée ou étant sur le point d'être démontrée sur le terrain. Aucune de ces deux hypothèses ne peut cependant être appuyée, et encore moins prouvée, par des éléments matériels. Une dernière possibilité pourrait être la participation de la cohorte aux travaux de restauration du réseau routier de la province effectués à cette époque. Rappelons que cette unité stationnait le long d'une route stratégique (voir *supra*).

7. Mésie inférieure

57. *CIL* III, 6231 (7597)

Base de données : HD 43488

Transcription :

[I]mp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurel(io) / [S]evero Antonin[o] / [I]nvicto P(io) F(elici) Aug(usto) Ar[abico] / [A]diab(enico) Part(hico) Brit(annico) / [Ge]r(manico) max(imo) ex usur[is] / [---]rian(ae) pec(uniae) tem[p(lum)] / [---? fece]r(unt?) c(ives?) R(omani?) Clevant[---] / [de]voti num(ini) et m[ai]/[es]tati eiusd[em] / [constituerunt].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Severus Antoninus*, vaincu, pieux et heureux, Auguste, très grand vainqueur des Arabes, des Abiadéniens, des Parthes, des Bretons et des Germains les citoyens romains de *Clevant(...)* dévoués à la puissance divine et à la majesté du même ont fait un temple à partir des intérêts de l'argent de (...) et y ont placé (ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'identité du dédicant ne peut être établie avec certitude. Le pluriel *devoti* permet néanmoins de déduire qu'il s'agit d'un ensemble d'individus, peut-être des citoyens romains habitant un *vicus* nommé *Clevant(...)*, si l'on se fie à la lecture et au commentaire fournis par le *CIL*. Le dédicant se rattacherait donc plutôt à la sphère civile, voire civique, plutôt que militaire.

- Le destinataire

La nomenclature permet d'identifier avec certitude Caracalla comme l'empereur bénéficiaire. Ce dernier a peut-être visité la Mésie inférieure lors de sa traversée des provinces danubiennes durant la fin de l'année 213. Ses activités consistent alors à renforcer la défense de ces provinces et à maintenir des relations pacifiques avec les peuples voisins⁵⁵¹.

- La datation et le contexte politico-militaire

Grâce à la titulature impériale, nous pouvons savoir que l'inscription a été gravée entre 213⁵⁵² et 217, période durant laquelle Caracalla règne seul. Il serait tentant de lier la réalisation de ce monument à la traversée des provinces danubiennes par cet empereur et sa probable présence dans la province. Cette hypothèse ne peut cependant pas être prouvée. Aucun événement d'importance sur le plan militaire ne semble survenir dans la province à cette époque et l'activité impériale après 213 se déplace très nettement vers l'Orient⁵⁵³.

- Le lieu de découverte et l'origine

La provenance exacte du monument est inconnue. Le *CIL* indique qu'il a été découvert à Moara Domnească (Roumanie) et qu'il était placé à l'origine dans un temple dédié au culte de Caracalla⁵⁵⁴. Ce dernier point est sans doute déduit à partir des éléments subsistants du texte et ne doit sans doute pas être tenu pour certain.

⁵⁵¹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 44. Cette tournée des provinces danubiennes a déjà été évoquée plus haut au sujet de la Pannonie (voir OPREANU Coriolan Horațiu, op. cit.) et de la Dacie (voir KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 192-210).

⁵⁵² Le titre *Germanicus maximus*, « très grand vainqueur des Germains » n'est en effet porté par Caracalla qu'à partir de la fin septembre 213 (KIENAST Dietmar, op. cit., p. 157).

⁵⁵³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 44-45 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 16-19.

⁵⁵⁴ Le commentaire fourni par la notice *CIL* III, 7597 est le suivant : « Basis satuae imperatoriae erat in templo eiusdem imperatoris cultui dedicato posita ».

- L'aspect matériel

Le support de l'inscription est sans doute une base de statue. Son état de conservation, son aspect et ses dimensions ne sont pas connus.

- Le financement

Le texte de l'inscription contenait manifestement des informations d'ordre financier, dont témoignent les termes *ex usuris*, « avec intérêts », et *pec(un)iae*. La dédicace aurait ainsi été financée à partir des intérêts tirés d'une donation financière effectuée par un particulier.

- Le texte et sa formulation

Le texte est difficilement déchiffrable, mais semble plus complexe que le modèle habituel faisant se succéder titulature impériale, les noms et fonctions du dédicant et la formule de dévotion. Il convient de reprendre les éléments dans l'ordre, à commencer par la titulature impériale.

La séquence onomastique officielle de Caracalla intègre le *cognomen Severus* acquis à la mort de Septime Sévère en 211⁵⁵⁵. Le titre *invictus*, attesté pour la première fois pour Commode, se généralise au III^e siècle⁵⁵⁶. Pour Caracalla, il n'est attesté que rarement avant la mort de Septime Sévère, mais devient plus fréquent par la suite⁵⁵⁷. Les *cognomina ex virtute Arabicus* et *Adiabenicus* (avec ou sans *maximus*) découlant de victoires de Septime Sévère sont attestés pour Caracalla dès 198 de manière non officielle, mais deviennent eux aussi plus fréquents pour cet empereur après 211 accompagnant généralement *Parthicus* comme c'est le cas ici. Les *cognomina Britannicus maximus*, *Parthicus maximus* et *Germanicus maximus* sont portés par Caracalla à partir respectivement de 209 (ou 210), 211 et 213⁵⁵⁸. Notons par ailleurs l'absence des charges et dignités de l'empereur qui ne sont pas intégrées à sa séquence onomastique telles que le consulat, le grand pontificat, etc.

Le cœur du texte est quelque peu problématique, seules quelques lettres ayant manifestement pu être déchiffrées. Le *CIL* (III, 7597) explique qu'il y avait là des dispositions relatives à un don ou un legs testamentaire par un individu aux citoyens romains habitant le *vicus Clevant(...)*⁵⁵⁹. La présence de la formule de dévotion partiellement abrégée ne semble pas faire de doute. Le pronom final serait *eiusdem*, particularité attestée également dans l'inscription 3, et non *eius* que l'on rencontre habituellement.

- Le motif

La datation imprécise, combinée au flou qui entoure l'identité du dédicant, la provenance du monument et le contenu exact, empêche de se prononcer sur les raisons ayant motivé la réalisation de cette dédicace, voire même d'énoncer des hypothèses qui ne seraient pas purement spéculatives. La dédicace pourrait être liée à l'activité de l'empereur dans cette région de l'Empire ou y être totalement étrangère. Rien ne permet de se prononcer sur la question ni même d'argumenter en faveur de l'une ou l'autre possibilité. Par ailleurs, il est certain que l'inscription mériterait d'être réétudiée, puisqu'elle n'a manifestement fait l'objet d'aucune

⁵⁵⁵ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 156.

⁵⁵⁶ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, *op. cit.*, p. 152.

⁵⁵⁷ MASTINO Attilio, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni (indici)*, Bologne, CLUEB, 1981 (*Studi Di Storia Antica*, 5), p. 64.

⁵⁵⁸ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 157 ; MASTINO Attilio, *op. cit.*, p. 50-55.

⁵⁵⁹ Le commentaire fourni par la notice *CIL* III, 7597 est le suivant : « *rian(ae) pecuniae* : mihi est pecunia ab homine quodam, cui nomen fuit*rius*, testamento legata aut donazione data civibus Romanis, qui consistebant *Clevant.. vico*, puto. »

étude depuis sa publication par Ernest Desjardins en 1868⁵⁶⁰ reprise par le *CIL* III dans deux notices.

58. *CIL* III, 12471 (*IScM* IV, 14)

Base de données : HD 43576

Transcription :

----- *devotus*] / [*numini*] *maiesta*/[*tiqu*]e *eius*.

Traduction :

(...) à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (...).

Analyse :

- Le dédicant

L'identité du dédicant n'est plus accessible, en raison de l'état fragmentaire de l'inscription.

- Le destinataire

L'identité du destinataire est également inconnue.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'inscription date manifestement du III^e siècle si l'on se fie aux publications épigraphiques.

On peut réduire cette fourchette chronologique aux années 211 à 293.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le fragment a été découvert près des ruines du monument connu sous le nom de *Tropaeum Traiani* commémorant la victoire de Trajan en 101-102 lors de la bataille d'Adamclisi, localité située en actuelle Roumanie à proximité des bouches du Danube.

- L'aspect matériel

Il ne subsiste du support de l'inscription qu'un fragment en calcaire de 49 x 46 x 28 cm. L'objet de la dédicace était probablement une base de statue d'un Auguste, d'un César ou d'une *Augusta*, ou peut-être un autel ou une plaque honorifique.

- Le financement

L'état de conservation de l'inscription rend illusoire toute hypothèse relative à la problématique du financement de la dédicace.

- Le texte et sa formulation

La formule semble avoir été rédigée en toutes lettres. Le reste du texte a de toute façon disparu, mais le plus probable reste sans doute qu'il suivait le modèle rédactionnel le plus courant, à savoir la titulature officielle de l'empereur ou membre de la famille impériale, suivi des noms, fonctions et titres du dédicant, et finalement de la formule de dévotion.

- Le motif

Il n'est pas possible de se prononcer sur cette question dans le cas présent.

⁵⁶⁰ Dans les *Annales de l'Institut archéologique*.

Base de données : HD 43179

Transcription :

Imp(eratori) Cae(sari) [M(arco) Iulio] / [Philippo P(io) Fel(ici)] / invicto Au[g(usto) p(ontifici) m(aximo) trib(unicia)] / p(otestate) p(atri) p(atriciae) co(n)s(uli) pro[co(n)s(uli)] / ordo mun(icipii) Tr[oes(mensium)] / devoti numi[ni mai]/estatique e[ius].

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Iulius Philippus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, consul, proconsul, le sénat du municipe de *Troesmis*, dévoués (sic) à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

La dédicace émane du sénat (*ordo*) du municipe de *Troesmis*. La fondation de ce municipe remonte à la fin du règne de Marc Aurèle. Son fonctionnement est relativement bien connu grâce à la conservation d'une partie de sa « loi municipale »⁵⁶¹. Des assemblées municipales sont attestées sporadiquement au travers de notre *corpus* comme ayant dédié des inscriptions (8, 9 et 33) contenant la formule de dévotion.

- Le destinataire

On retrouve ici Philippe l'Arabe⁵⁶², empereur largement représenté dans les monuments honorifiques au *numen* et à la *maiestas* retrouvés dans la province voisine de Dacie. En revanche, dans les autres provinces du bassin danubien, cet empereur fait beaucoup plus rarement l'objet de ce genre d'hommage, en tout cas dans l'état actuel de nos connaissances. On compte ainsi, en plus de la présente inscription, seulement deux bornes milliaires en Pannonie inférieure qui émanent d'un même dédicant (inscriptions 21 et 22). Ce fait semble pouvoir s'expliquer par la guerre contre les Carpes qui occupe une part importante du règne de Philippe et l'amène à se déplacer personnellement en Dacie⁵⁶³.

- La datation et le contexte politico-militaire

La question de la datation est particulièrement épineuse. L'absence d'itération de la puissance tribunicienne et du consulat pourrait indiquer que l'inscription a été réalisée au début du règne de Philippe l'Arabe. Cette théorie se heurte au fait que le premier consulat de Philippe est en réalité parallèle à l'exercice de sa deuxième puissance tribunicienne. Selon nous, la titulature ne fait qu'énoncer les pouvoirs de l'empereur, ce qui pourrait correspondre au début de son règne⁵⁶⁴, mais pas nécessairement. Si la dédicace a effectivement été érigée en 244, elle coïncide alors avec le voyage de l'empereur retournant à Rome depuis la frontière orientale et traversant pour ce faire les provinces danubiennes. La même année d'importantes restaurations routières ont lieu dans ces régions sans doute à l'occasion du cheminement de l'empereur vers

⁵⁶¹ Voir ECK Werner, « La loi municipale de *Troesmis* : données juridiques et politiques d'une inscription récemment découverte », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 91 (2), 2013, p. 199-213, de même que les publications ultérieures de cet auteur relatives à cette « loi municipale ».

⁵⁶² L'IScM indique qu'Ernest Desjardins a bien lu partiellement le nom de cet empereur.

⁵⁶³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105-106 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 792-793.

⁵⁶⁴ La mention du consulat serait alors fautive, mais il n'est pas impossible qu'un dédicant mal informé ait décidé de l'ajouter à la titulature impériale.

Rome⁵⁶⁵. En revanche, si l'inscription est postérieure à 244, elle prend alors place durant le conflit carpique ou durant la période de reconstruction qui s'en est suivie⁵⁶⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument provient de *Troesmis* (Turcoaia, Roumanie), où il a été découvert dans la forteresse ouest. La localité occupe une position stratégique, à proximité de l'embouchure du Danube, et est un site militaire important. Siège de la *legio V Macedonica* pendant une bonne partie du II^e siècle, elle accueille ensuite des détachements de la *legio I Italica* et de la *legio XI Claudia*. Un municipe s'est développé à partir des *canabae* et de l'agglomération civile situées à proximité des installations militaires⁵⁶⁷.

- L'aspect matériel

L'inscription figurait sur une base en calcaire de dimensions inconnues sur laquelle devait reposer une statue impériale. Cette base est aujourd'hui perdue.

- Le financement

Le trésor public du municipe a probablement servi à financer la dédicace.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale suit le modèle officiel et intègre aux dignités impériales celle de proconsul. Les éventuelles itérations du consulat et de la puissance tribunicienne ne sont pas mentionnées. L'*ordo* précise son statut municipal et le nom de la localité. La formule est rédigée sans être abrégée. La dévotion est exprimée au pluriel *devoti*, alors qu'elle devrait être au singulier *devotus*. On observe ce genre de phénomène pour d'autres dédicaces émanant de corps constitués représentant une collectivité (voir inscriptions 12, 34, 43 et 50).

- Le motif

Les raisons motivant la décision de l'*ordo Troesmensium* d'honorer cet empereur ne sont pas mentionnées par le texte de l'inscription. Si la dédicace a été érigée au début du règne de Philippe, il est possible qu'elle ait eu pour but notamment de célébrer le cheminement de l'empereur vers la Ville. Des bienfaits ont été octroyés à certaines cités à cette occasion⁵⁶⁸. Le municipe de *Troesmis* aurait pu en profiter et ériger en conséquence ce monument témoignant de sa loyauté à l'empereur. Si en revanche le monument a été réalisé plus tardivement, la dédicace pourrait constituer une sorte de réponse à l'intervention de Philippe contre les Carpes et à sa défense des communautés civiques frontalières. En outre, *Troesmis* aurait pu bénéficier d'une manière ou d'une autre des efforts de restauration après la conclusion de la paix. Dans ce contexte de crise, ce témoignage de loyauté pourrait aussi être considéré comme une affirmation par le municipe de sa romanité et le rappel de son attachement à l'Empire à travers la personne de l'empereur.

⁵⁶⁵ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 104. Voir aussi PEACHIN Michael, op. cit..

⁵⁶⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 105-106.

⁵⁶⁷ BURIAN Jan, « *Troesmis* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 14, 2009, p. 958 ; MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, Bucarest, Conphys, 2010 (The Centre for roman military studies, 7), p. 27, 47-48, 82.

⁵⁶⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 104.

60. CIL III, 6173 (IScM V, 153)

Base de données : HD 43180

Transcription :

Imp(eratori) [[--- [et] ---]]⁵⁶⁹ / nobilissimo Cae[s(ari)] / ordo mun(icipii) Troes[m(ensium)] / devoti numini mai/[esta]tique eorum.

Traduction :

(...) à l'Empereur (...) et (...) au très noble César, le sénat du municipe de *Troesmis*, dévoué à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Le dédicant est identique à celui de l'inscription précédente, à savoir le sénat du municipe de *Troesmis*. L'érection de ce genre de monument mentionnant la dévotion au *numen* et à la *maiestas* impériaux ne se limitait donc pas à une pratique ponctuelle du moins dans ce municipe.

- Le destinataire

Les dédicataires de l'inscription sont manifestement un Auguste et un César dont les noms ont été martelés, ce qui semble résulter d'une *damnatio memoriae*. Trois possibilités existent : cela pourrait être Maximien le Thrace et Maxime, Philippe l'Arabe et Philippe II⁵⁷⁰, ou bien Dèce et *Herennius Etruscus*. Tous ces empereurs sont connus pour leurs activités militaires dans la région danubienne. À la tête des troupes stationnées dans ces provinces, ils ont mené d'importantes campagnes visant à repousser des incursions de peuples « barbares » sur le territoire romain. Le *CIL* estime qu'il est peu probable qu'il s'agisse de Dèce et *Herennius Etruscus*. L'éventualité d'une dédicace à Philippe l'Arabe et Philippe II serait particulièrement remarquable, car elle impliquerait l'élévation de deux monuments de ce type à un même empereur par le sénat de *Troesmis*.

- La datation et le contexte politico-militaire

Selon la logique énoncée ci-dessus, l'inscription a été réalisée entre 236, qui correspond à la nomination de Maxime comme César, et 251, qui correspond à la nomination de *Herennius Etruscus* comme Auguste. Il faut en outre exclure de cet intervalle de temps les années de règnes de Gordien III (238-244) et le co-règne de Philippe II comme Auguste (247-249). Durant cette période, la Mésie inférieure est régulièrement victime d'attaques des Carpes et des Goths provoquant des campagnes impériales visant à les repousser au-delà du Danube⁵⁷¹.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été découverte à *Troesmis* (voir *supra*), dans la forteresse ouest.

- L'aspect matériel

Le texte de l'inscription était inscrit sur une base de statue décrite par Ernest Desjardins aujourd'hui perdue.

- Le financement

Voir inscription 59.

⁵⁶⁹ L'IScM donne *[[Caes(ari) M(arco) Iul(io) Philippo et M(arco) Iul(io) Philippo]]* comme exemple de résolution.

⁵⁷⁰ On ignore si la mémoire de ces deux empereurs a été officiellement ou non condamnée, mais leurs noms ont en tout cas été martelés sur un certain nombre d'inscriptions (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 191).

⁵⁷¹ Voir les passages correspondants dans CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.* et SOTINEL Claire, *op. cit.*.

- Le texte et sa formulation

Quels qu'aient été les personnages honorés, leurs titulatures respectives semblent correspondre à leur modèle officiel même s'il est probable que la titulature de l'Auguste ne reprenait pas la liste extensive des titres et dignités n'étant pas intégrés à sa séquence onomastique. Le César, en plus de cette dignité qui le désigne comme l'héritier de la pourpre impériale, et de ses noms, est qualifié de *nobilissimus*, « très noble », adjectif superlatif qui accompagne systématiquement le titre de César au III^e siècle⁵⁷². Le sénat municipal se présente de la même manière que dans l'inscription précédente. Il en va de même pour la formule de dévotion rédigée en toutes lettres et reprenant le pluriel *devoti*. La seule différence est que le pronom renvoyant aux dédicataires est cette fois mis au pluriel *eorum*, « de ceux-ci ».

- Le motif

L'étendue de la période durant laquelle l'inscription aurait pu être gravée ne nous permet pas d'identifier une cause précise qui aurait motivé de manière probable l'élévation de la dédicace. En revanche, ce que l'on peut dire c'est que l'insécurité chronique et les destructions provoquées par les nombreux raids ayant frappé la province, de même que les campagnes impériales visant à restaurer l'autorité impériale et les efforts de restauration et de renforcement des défenses provinciales sont autant d'éléments cruciaux dans l'histoire des communautés civiques frontalières du Danube ayant pu influencer la réalisation d'un tel hommage. Il ne faut pas non plus oublier que proclamer sa loyauté à l'empereur c'est aussi affirmer sa romanité et rappeler son attachement à l'Empire et au monde romain, ce qui apparaît comme d'autant plus crucial en période de crise.

61. *CIL* III, 14211, 9 (add. p. 2316,45 ; *AE* 1896, 116 ; *ADBulgar* 62 ; *IDRE* II, 316)

Base de données : HD 23348

Transcription :

Sabiniae Tranquil/linae sanctissima[e] / Aug(ustae) coniugi d(omini) n(ostri) / Gordiani P(ii) F(elicis) Aug(usti) / coh(ors) Gem(ina) Dacor(um) / Gordiana X[---] / devota numi/ni maiestati / eius.

Traduction :

À *Sabina Tranquillina*, très vénérable *Augusta*, épouse de notre maître Gordien, pieux et heureux, Auguste, la *cohors Gemina Dacorum*, gordienne, (...), dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

La *cohors Gemina Dacorum* est à l'origine de cette inscription. Il s'agit d'une des deux seules attestations formelles de l'existence de cette unité⁵⁷³. Son histoire et ses activités ne sont pas connues, mais il est probable qu'elle a été confrontée aux incursions ayant touché la Mésie inférieure et qu'elle a pris part aux campagnes impériales visant à les repousser. Elle a peut-

⁵⁷² CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 139-140 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 611.

⁵⁷³ MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, op. cit., p. 207-208. Il faudrait également tenir compte de l'inscription *CIL* III, 12382 (p. 2316, 47 ; 14211, 1 ; *IDRE* II, 315 ; *ZPE* 214, p. 309) réalisée sous Sévère Alexandre en 233-234. Cette inscription nous apprend que la cohorte a été établie par cet empereur qui a pris soin de faire établir plusieurs *castra* pour accueillir cette unité par l'entremise du gouverneur de la province, légat d'Auguste propréteur, qui n'est autre que le futur empereur Dèce, attesté également dans cette position par l'inscription 66 de notre corpus.

être été déployée dans des provinces proches ou dans d'autres régions de l'Empire en fonction des besoins militaires, mais aucune source ne permet de le confirmer.

- Le destinataire

L'*Augusta Furia Sabina Tranquillina*, épouse de Gordien III, fait ici l'objet d'un hommage qui lui est exclusif. Gordien n'est mentionné que de manière indirecte dans la mesure où sa titulature est intégrée à celle de *Tranquillina*, « épouse de l'Auguste Gordien ». Cette dernière est également la fille de Timésithée, préfet du prétoire et véritable maître de la politique impériale dans la dernière partie du règne de Gordien⁵⁷⁴. Une série de dédicaces lui étant destinées a été retrouvée à travers l'Empire dont certaines mentionnent la formule de dévotion⁵⁷⁵. Cette situation est semblable à ce que l'on observe pour Salonine, épouse de l'empereur Gallien, dédicataire de l'inscription 33, mais elle reflète aussi les hommages épigraphiques adressés à Gordien III, relativement répandus à travers l'Empire⁵⁷⁶.

- La datation et le contexte politico-militaire

La consécration de la dédicace a nécessairement dû intervenir entre le mariage de Gordien avec *Tranquillina* en 241 et sa mort en Orient début 244. Cette période est riche en événements dans la région du Bas-Danube. En 242, a lieu la préparation de l'expédition orientale de Gordien et des troupes sont prélevées à cette fin sur le contingent danubien. La même année la Mésie inférieure est victime d'une incursion des Carpes à laquelle Timésithée répond par une brève campagne victorieuse⁵⁷⁷. Il est impossible de lier de manière certaine cette dédicace à l'un de ces événements, mais il est probable que la cohorte ait été impliquée d'une manière ou d'une autre dans ces opérations militaires, en particulier celles dirigées contre les Carpes.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le *CIL* note que la pierre a été « [trouvée] dans le site d'un *castrum* romain, entre les villages Tchelouchnitza et Belimel » en Bulgarie près de la cité de *Montana (civitas Montanensium)*. Si la cohorte était effectivement stationnée dans ce *castrum*, il est probable qu'elle ait élevé le monument dans les *principia* du camp.

- L'aspect matériel

L'inscription figurait sur une base de statue de 80 x 70 x 47 cm dont l'état de conservation n'est pas connu. Il n'existe pas de photo accessible du monument.

- Le financement

Il est probable que le financement provienne de la caisse commune de la cohorte, même si cela n'est pas précisé par le texte de l'inscription.

⁵⁷⁴ LORIENT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 735-744 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 57-58.

⁵⁷⁵ Quelques exemples comportant la formule de dévotion : *AE* 1911, 9 (*ILAFr* 432) ; *CIL* II, 5, 620 (II, 2070 (p. 705, 882)) ; *CIL* II, 4607 ; *ILAlg* II, 3, 7832 ; *CIL* VI, 1095 (p. 844, 3071, 3778, 4323, 4340 ; 31239 ; IX, *407,01 (p. 2117) ; XIII, *58 ; *ILS* 503) ; *CIL* VI, 1096 (p. 3071, 3778, 4323, 4340 ; 31239a ; *ILS* 504) ; *CIL* III, 132 (14160, 3). Outre celles-ci, il existe encore d'autres dédicaces destinées à *Tranquillina* de manière exclusive. De manière générale, elles sont le fait de cités ou de communautés civiques et souvent réalisées « par décret des décurions » (*decreto decurionum*).

⁵⁷⁶ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 53

⁵⁷⁷ LORIENT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756-757 et 765-767 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 58.

- Le texte et sa formulation

Tranquillina porte le titre d'*Augusta*, traditionnel pour les épouses des empereurs au III^e siècle, complété par l'adjectif *sanctissima* apparu sous Elagabal pour qualifier les *Augustae*⁵⁷⁸. Elle ne semble pas avoir porté d'autres titres⁵⁷⁹. Son lien avec l'Auguste régnant est précisé, ce qui est systématiquement le cas pour les femmes de la famille impériale dans les hommages épigraphiques, du moins dans notre *corpus*. La titulature de Gordien ne respecte pas le schéma officiel puisqu'elle ne reprend que les *cognomina* *Gordianus*, « pieux et heureux », et « Auguste ». Il est également désigné comme « notre maître », appellation apparue sous Commode qui tend à remplacer « Empereur César » et reflète l'évolution de la conception du pouvoir impérial⁵⁸⁰.

La cohorte bénéficie de l'épithète impériale *gordiana*, mais il est impossible d'attribuer ce privilège à l'une ou l'autre des actions que l'unité aurait menée lors d'opérations militaires. Elle était peut-être milliaire, à savoir composée de mille hommes. Le *CIL* dans sa reproduction indique en tout cas le symbole correspondant à *miliaria*, à savoir un huit allongé, à la place du *X[---]* repris dans la retranscription ci-dessus. La formule de dévotion n'est pas abrégée. Il manque une conjonction de coordination faisant le lien entre le *numen* et la *maiestas*. Le pronom *eius* conclut l'inscription ce qui montre bien que l'hommage s'adresse uniquement à *Tranquillina*.

- Le motif

La dédicace pourrait résulter de la campagne de Timésithée en 242 visant à repousser les raids des Carpes. Honorer l'épouse de Gordien aurait ainsi pu être une manière subtile de remercier à la fois l'empereur et son préfet du prétoire pour avoir assuré la sécurité de la province. Cette hypothèse est néanmoins fragilisée par la découverte de nombreuses dédicaces destinées à *Tranquillina* retrouvées à travers l'Empire. L'enjeu est dès lors de déterminer si le monument a été commandité par une autorité centrale telle que le Sénat romain ou si ces inscriptions sont des réponses spontanées par exemple à des bienfaits octroyés au nom de la jeune *Augusta* à des collectivités locales.

62. *ILS* 8929 (*ILBulg* 8a ; *Lungarova* 2012, 136a)

Base de données : HD 24880

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Aurel(io) / Val(erio) Diocletiano / P(io) F(elici) Invic(to) Aug(usto) pont(ifici) / max(imo) Germanico / max(imo) trib(uniciae) potest(at)is / p(at)ri p(at)riae) proco(n)s(uli) / Afranius Hanni/balianus Iul(ius) As(clepiodotus) v[v(iri)] / eemm(inentissimi) prae[ff(ecti) pr(aetorio)] / d(evoti) n(umini) m(aiestati)[q(ue) eius].

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Aurelius Valerius Diocletianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, très grand vainqueur des Germains, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, proconsul, *Afranius Hannibalianus* et *Iulius Asclepiodotus*, *vir* *eminentissimi*, préfets du prétoire, dévoués à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (ont donné ceci).

⁵⁷⁸ KUHOFF Wolfgang, *op. cit.*, p. 254, n. 43.

⁵⁷⁹ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 189.

⁵⁸⁰ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, *op. cit.*, p. 135 ; LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 606-607.

Analyse :

- Le dédicant

On a affaire ici à un cas inédit, à savoir une inscription dédiée par deux préfets du prétoire, *Afranius Hannibalianus* et *Iulius Asclepiodotus*⁵⁸¹. La période durant laquelle ces deux personnages ont exercé cette fonction peut difficilement être délimitée dans le temps avec précision. Il est néanmoins certain que le premier a été nommé avant le second sur lequel il conservait la préséance. On sait par ailleurs qu'ils ont tous deux accédé conjointement au consulat ordinaire en 292, sans pour autant avoir quitté leur poste de préfet⁵⁸². *Iulius Asclepiodotus* est d'ailleurs toujours attesté à cette position en 296. Il dédie d'ailleurs une dédicace fort similaire aux côtés d'un autre préfet du prétoire, *Aurelius Hermogianus*, retrouvée à Brixia (Brescia, Italie) et dédiée à Constance Chlore⁵⁸³.

À l'époque de la Dyarchie, puis de la Tétrarchie dioclétienne, la fonction de préfet du prétoire est exercée par un collège de deux chevaliers, ce dont témoigne bien la présente dédicace. Ceux-ci n'opèrent cependant plus à Rome, dont le statut de centre du pouvoir impérial s'est peu à peu affaibli. Chacun est affecté à un Auguste qu'il suit dans ses déplacements et avec lequel il collabore étroitement. Le profil des préfets tels qu'*Afranius Hannibalianus* et *Iulius Asclepiodotus* est celui de militaires de carrière, des hommes de guerre qui se distinguent par leur dévouement et leur fidélité aux Augustes. Ils restent le produit de la préfecture de la seconde moitié du III^e siècle, appelée à évoluer par la suite de manière radicale avec les réformes de l'époque tétrarchique⁵⁸⁴.

- Le destinataire

Dioclétien est honoré seul, sans son collègue Maximien Hercule. Pour rappel, le règne de Dioclétien comme seul Auguste ne dure guère plus qu'un an, de novembre 284 à avril 285. Il nomme ensuite Maximien comme co-Auguste, ce qui ouvre la période de la Dyarchie. Chaque Auguste gouverne « sa partie » de l'Empire, Dioclétien l'Orient, Maximien l'Occident. En 293, les deux Augustes s'adjoignent chacun un César, c'est la mise en place de la première Tétrarchie au sein de laquelle Dioclétien occupe toujours une position prépondérante. Ces années sont avant tout consacrées à la défense des frontières de l'Empire et au rétablissement de son intégrité territoriale. C'est aussi une période de grandes réformes institutionnelles qui touchent tant à l'organisation du pouvoir central qu'à celui de l'armée et des provinces⁵⁸⁵.

- La datation et le contexte politico-militaire

Si on suit la titulature impériale de manière stricte, l'année 285 s'impose, puisque le seul titre de victoire mentionné est celui de *Germanicus Maximus*⁵⁸⁶. Il faut ajouter à cela le fait que

⁵⁸¹ Pour *Afranius Hannibalianus* : *PIR*² A 444 ; *PLRE*, I, p. 407, n° 3. Pour *Iulius Asclepiodotus* : *PIR*² I 179 ; *PLRE*, I, p. 115, n° 3. Ces notices ne sont plus à jour du fait des avancées de la recherche sur cette thématique durant ces dernières décennies.

⁵⁸² HOSTEIN Antony, « Le consulat ordinaire à l'époque tétrarchique », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2008, 2015, p. 209.

⁵⁸³ *AE* 1987, 456, reprise et abondamment commentée par CHASTAGNOL André, « Un nouveau préfet du prétoire de Dioclétien : *Aurelius Hermogenianus* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 78, 1989, p. 165-168. Dans cette inscription, *Iulius Asclepiodotus* est mentionné en premier, signe de sa primauté sur son collègue, *Aurelius Hermogianus*, successeur d'*Afranius Hannibalianus*. Il est également présenté comme clarissime, conséquence de son accession au consulat en 292.

⁵⁸⁴ Sur ces questions, voir PORENA Pierfrancesco, « “À l'ombre de la pourpre” : l'évolution de la préfecture du prétoire entre le III^e et le IV^e siècle », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 18, 2007, p. 237-262.

⁵⁸⁵ Voir CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 191-216 et SOTINEL Claire, op. cit., p. 165-195 pour un aperçu global de cette période, et pour la chronologie, KIENAST Dietmar, op. cit., p. 257-275.

⁵⁸⁶ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 258.

Dioclétien est honoré de manière exclusive. C'est la première datation qui a été proposée par les savants et que l'on rencontre encore quelquefois dans la littérature. Les publications plus récentes tendent à proposer une datation plus tardive. La présence du nom *Aurelius* argumente en ce sens. Dioclétien n'a en effet commencé à le porter que postérieurement à l'avènement de Maximien comme Auguste⁵⁸⁷. Selon Pierfrancesco Porena, l'inscription a été réalisée pendant la Dyarchie, peut-être en 288-289⁵⁸⁸. Dioclétien se trouve alors sur le Danube pour combattre les Sarmates⁵⁸⁹.

- Le lieu de découverte et l'origine

Le monument a été retrouvé à proximité des ruines d'*Oescus* (Guljanci, Bulgarie). La cité est située au bord du Danube. Comme souvent dans ces régions, elle s'est développée dans la proximité d'un camp militaire⁵⁹⁰. Le site constitue en effet une place stratégique dans le dispositif du *limes* bas-danubien. À l'époque de la dédicace, l'abandon de la Dacie a forcé une réorganisation du découpage provincial et un redéploiement des troupes dans la région. *Oescus* fait ainsi partie de la province nouvellement créée de *Dacia Ripensis* et le camp militaire est à nouveau occupé par la *legio V Macedonica*⁵⁹¹. La découverte à cet endroit d'une dédicace qui est le fait de dédicants occupant une position aussi élevée au sein de la structure étatique romaine pose question.

- L'aspect matériel

L'inscription figure sur un autel ou une base de statue de Dioclétien de 120 x 68 x 56 cm. La graphie est particulièrement soignée et régulière comme on pourrait s'y attendre pour un monument érigé par des responsables impériaux de premier plan. Une des faces latérales de cette base a été utilisée au IV^e siècle par un centurion primipile pour y graver une inscription en *ex voto* à *Liber Pater*. La pierre a subi quelques dommages au cours du temps, mais qui n'entachent que légèrement la lisibilité du texte qui a pu être reconstitué dans son intégralité.

- Le financement

Les deux préfets, qui disposaient vraisemblablement de ressources financières considérables ont très probablement financé eux-mêmes directement leur dédicace, puisqu'il n'est fait mention d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Dioclétien tranche avec celle présentée dans l'inscription 3, faite de superlatifs et de formules élogieuses. Elle reprend ici le schéma officiel, semblablement à l'inscription 12 destinée au même empereur, tel que l'on peut l'observer dans l'écrasante majorité des cas dans les dédicaces de notre *corpus* destinées à des empereurs du III^e siècle. Elle se compose de la séquence onomastique officielle introduite par « Empereur César », suivie des titres de victoires, des dignités et charges revêtues officiellement par l'empereur.

Le nom *Aurelius* n'est pas présent dans les premières désignations de Dioclétien comme empereur comme l'a bien montré Alexandra Stefan⁵⁹² et ce dont témoigne l'inscription 12. La puissance tribunicienne et le consulat ne sont pas numérotés. Cela ne signifie pas pour autant qu'il revêtait alors ces charges pour la première fois, ce qui est impossible, ni qu'il était

⁵⁸⁷ STEFAN Alexandra, *op. cit.*.

⁵⁸⁸ PORENA Pierfrancesco, *op. cit.*, p. 245.

⁵⁸⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 197 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 168.

⁵⁹⁰ Voir BOYANOV Ilian, « *Oescus* - from *castra* to *colonia* », dans *Archaeologia Bulgarica*, 12 (3), 2008, p. 69-76.

⁵⁹¹ BURIAN Jan, « *Oescus* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 10, 2007, p. 58.

⁵⁹² STEFAN Alexandra, *op. cit.*.

effectivement consul lors de l'élévation du monument⁵⁹³. Dioclétien bénéficie également de la dignité de proconsul, ce qui est tout à fait logique étant donné que cet empereur est alors presque perpétuellement en campagne sur les frontières de l'Empire.

Le seul titre de victoire mentionné est celui de « très grand vainqueur des Germains », qui est celui qui a été le plus souvent octroyé à Dioclétien⁵⁹⁴. L'inscription 3 montre aussi que les titres de victoires repris dans les hommages épigraphiques adressés à Dioclétien sont parfois hasardeux et ne respectent pas ce que l'on sait de la chronologie d'octroi officiel de ces titres⁵⁹⁵. En revanche, si l'on part du principe que seuls les titres octroyés après la nomination de Maximien comme Auguste sont pris en compte, cela renforce l'hypothèse d'une datation en 287, 288 ou 289.

Les deux préfets du prétoire sont désignés par leur fonction et leur dignité équestre de *vir eminentissimus* réservée aux préfets du prétoire à partir de Marc Aurèle⁵⁹⁶. La nomination au consulat ordinaire de ces deux personnages les fera entrer dans l'ordre sénatorial et acquérir le statut de *vir clarissimus*, comme on peut le voir pour *Iulius Asclepiodotus* dans l'inscription AE 1987, 456. La formule de dévotion est abrégée aux seules lettres DNMQE abréviation utilisée au moins depuis le règne conjoint de Valérien et Gallien⁵⁹⁷.

- Le motif

Cette dédicace inaugure un genre d'hommages bien particulier que sont les « dédicaces collégiales des préfets » érigées sur ordre des préfets du prétoire dans leur ensemble, à Rome, mais aussi dans des cités de l'Empire comme c'est le cas ici, pour célébrer l'avènement (ou son anniversaire) d'un empereur (ou de plusieurs)⁵⁹⁸.

Pour Pierfrancesco Porena, ce phénomène résulte de l'évolution de la fonction de préfet du prétoire à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle⁵⁹⁹. Les préfets sont alors amenés à suivre chacun leur Auguste. Ils n'exercent donc plus leurs fonctions à Rome de manière centralisée et conjointe, mais de manière décentralisée et disjointe aux quatre coins de l'Empire. Ces dédicaces sont donc un moyen pour les préfets d'exprimer symboliquement la collégialité de leur fonction au service des empereurs. Pour reprendre les mots de Pierfrancesco Porena, elles sont « un signe monumental de la cohésion et de la dévotion des préfets à l'égard de leurs princes »⁶⁰⁰. La formule de dévotion est employée de manière certaine pour la majorité d'entre elles, même si dans certains cas seul le *numen* impérial est retenu par les dédicants.

Les deux préfets ont *a priori* commandité leur dédicace à un acteur local dont l'identité n'est pas connue. Il n'est pas impossible que la dédicace ait été érigée à l'occasion d'un des passages de Dioclétien dans la région alors qu'il menait campagne sur le Danube. Le préfet affecté à cet empereur aurait alors pu prendre soin de faire élever une statue ou un autel l'honorant au nom du collège, mais cela reste bien sûr tout à fait hypothétique.

⁵⁹³ Dioclétien n'exerce en effet le consulat que sur une base occasionnelle (KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 258).

⁵⁹⁴ Six fois en tout, à quatre reprises pour la seule période 285-288 (*Ibid.*, p. 258-259).

⁵⁹⁵ *Ibid.*.

⁵⁹⁶ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 677.

⁵⁹⁷ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, *op. cit.*, p. 158.

⁵⁹⁸ Pierfrancesco Porena en recense 7 à 8 pour la période 286 à 342 (PORENA Pierfrancesco, *op. cit.*, p. 242, n. 14).

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 242.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 243.

Base de données : HD 43071

Transcription :

[Im]p(erator) Caesar / [[[L(ucius) D]omitius]] / [[[Au]relianus]] / [[[Pius]] Fe]lix
Augustu[s] / [tribu]niciae pote/[stati]s III co(n)s(ul) p(ater) p(atriciae) / [pro]consul pon/[tifex
m]aximus Part(h)i/[cus] Gutticu[s](!) / [maximu]s Germanicu[s] / [maxim]us Carpicu[s] /
[maximus re]stitutori(!) patri[ae] / [---]s / [pra]eses provincia[e] / [dev(otus) numini]
maiestatiq(ue) eiu[s].

Traduction :

L'Empereur César *Lucius Domitius Aurelianus*, pieux et heureux, Auguste, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul, père de la patrie, proconsul, grand pontife, vainqueur des Parthes, très grand vainqueur des Guttas (sic), très grand vainqueur des Germains, très grand vainqueur des Carpes, au (sic) restaurateur de la patrie (...), le gouverneur de la province dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'auteur de la dédicace est *a priori* le gouverneur de la province. Bien qu'il soit désigné par le titre de *praeses*, qui peut soit désigner un gouverneur du rang le plus bas appartenant à l'ordre équestre, soit être le titre générique désignant le gouverneur d'une province⁶⁰¹, il s'agirait bien ici d'un sénateur légat d'Auguste propréteur dont l'identité quoi qu'il en soit demeure inconnue⁶⁰².

- Le destinataire

La dédicace est adressée à l'empereur Aurélien (270-275), dont le règne prend place durant les décennies de crise profonde que traverse l'Empire sur le plan politique et militaire. Aurélien est ainsi appelé à se déplacer à travers l'Empire pour lutter pour protéger les frontières et maintenir l'unité de l'Empire. Il mène ainsi campagne à plusieurs reprises dans la région danubienne, mais doit se résoudre à ordonner l'abandon définitif de la Dacie transdanubienne par l'armée et l'administration romaines. Il est malgré tout globalement victorieux dans ses entreprises et son règne connaît une amélioration sensible de la situation militaire de l'Empire. Notons par ailleurs également qu'il est originaire de Mésie et fait partie de la série des empereurs dits « illyriens » qui règnent durant la seconde moitié du III^e siècle⁶⁰³.

- La datation et le contexte politico-militaire

Ce monument honorifique a été érigé en 272, alors que l'empereur est revêtu pour la troisième fois de la puissance tribunicienne⁶⁰⁴. Durant la première partie de l'année, ou peut-être déjà en 271, alors qu'il fait route vers l'Orient pour mettre fin à la sécession de l'Empire palmyrénien, il fait étape dans la zone du Bas-Danube et s'attelle à pacifier et sécuriser la région notamment en combattant victorieusement les Goths. Il procède peut-être à cette occasion à l'évacuation des derniers habitants de Dacie et à leur réimplantation en Mésie. La même année, ou peut-être en 273, lors du retour de la campagne contre Palmyre, Aurélien est contraint de

⁶⁰¹ GROß-ALBENHAUSEN Kirsten, *op. cit.*, p. 768-769.

⁶⁰² PETOLESCU Constantin C., « Les derniers légats de la province de Moesia Inferior », dans *Pontica*, 45, 2012, p. 513-517.

⁶⁰³ Sur Aurélien et son règne, voir CIZEK Eugen, *op. cit.* ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 164-168 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 143-155.

⁶⁰⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 226.

repousser une incursion des Carpes en Mésie et en Thrace⁶⁰⁵. La dédicace a probablement été réalisée à cette occasion puisqu'Aurélien est déjà dit « très grand vainqueur des Carpes »⁶⁰⁶.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte à *Callatis* (Mangalia, Roumanie), cité portuaire et ancienne colonie grecque⁶⁰⁷. Son emplacement original n'est pas connu, mais elle était sans doute disposée dans un espace public de manière à être vue par le plus grand nombre.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est un autel de 143 x 73 x 54 cm. Par comparaison avec le reste de notre *corpus*, il n'est pas impossible que cet autel soit en réalité une base de statue. La taille de cet objet est relativement imposante par rapport à ce que l'on a l'habitude de rencontrer. L'écriture est régulière et soignée, dans un style semblable à celui de l'inscription précédente plus tardive d'une quinzaine d'années environ. Le côté gauche de la pierre est endommagé rendant une partie du texte inaccessible. Les noms de l'empereur et du gouverneur ont été martelés comme on pourrait le rencontrer dans le cas d'une *damnatio memoriae*. D'autres inscriptions mentionnant le nom d'Aurélien ont été martelées, mais il a cependant été divinisé après sa mort⁶⁰⁸.

- Le financement

Comme dans presque la totalité des cas, la source du financement de la dédicace n'est pas mentionnée dans le texte de l'inscription. L'hypothèse ici est que le gouverneur a financé son monument honorifique à ses frais ou à ceux de son administration.

- Le texte et sa formulation

Une caractéristique unique du texte au sein de notre *corpus* est que la titulature impériale est rédigée non pas au datif comme l'exige normalement un texte de ce type, mais au nominatif. Il est donc théoriquement présenté comme étant l'auteur du monument aux côtés du gouverneur. Cela peut s'expliquer soit par une erreur du lapicide, assez invraisemblable pour un monument de cette importance, soit parce que le monument aurait été érigé directement sous l'égide de l'empereur. Pour ce qui est des titres de victoires, ils ont tous été obtenus par l'empereur officiellement en 272, à l'exception du titre de *Carpicus maximus*, « grand vainqueur des Carpes », obtenu en 273 suite à sa campagne contre les Carpes de fin 272 et qui est donc ici porté de manière non officielle⁶⁰⁹. Le titre *Gutticus maximus* correspond nécessairement à *Gothicus maximus*.

L'expression *restitutor patriae* semble être une variation du titre *restitutor orbis*, gagné par Aurélien à la suite de ses succès militaires ayant rétabli l'unité du monde romain⁶¹⁰. Ce titre qui présente l'empereur en restaurateur de la paix et de la sécurité de la province est peut-être lié ici à sa campagne contre les Carpes. Le *restitutor* est mis au datif, ce qui pourrait être une erreur du lapicide, ou pourrait être une indication que l'inscription comporte en réalité deux parties : l'empereur érige le monument et le gouverneur la dédie au « restaurateur de la patrie ». La formule de dévotion n'est plus lisible intégralement, mais est bien attestée par la *maiestas*, la

⁶⁰⁵ CIZEK Eugen, *op. cit.*, p. 105-106 et 113-114 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 164-166 ; KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 225 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 147.

⁶⁰⁶ CIZEK Eugen, *op. cit.*, p. 113 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 147. KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 226, indique que le titre est octroyé officiellement en 273.

⁶⁰⁷ BURIAN Jan, « *Callatis* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 2, 2003, p. 959.

⁶⁰⁸ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 225.

⁶⁰⁹ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 226.

⁶¹⁰ CIZEK Eugen, *op. cit.*, p. 122 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 167 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 155.

conjonction *que* abrégée à sa première lettre qui y est accolée, et le pronom final *eius*. Elle ne semble pas avoir été abrégée.

- Le motif

Plusieurs indices semblent suggérer que l'inscription est bien liée à la campagne d'Aurélien dans les Balkans vers la fin de l'année 272 ou tout du moins à sa présence dans la région. La dédicace aurait pu être érigée à la fin des combats lors de l'effort subséquent de restauration du territoire de la province. Ces circonstances semblent en effet propices à une telle démonstration par le gouverneur de sa loyauté à l'empereur qui apparaît comme le garant de la sécurité de la province suscitant le dévouement de ses subordonnés.

64. AE 1957, 338 (*Montana* II, 3 ; *Lungarova* 2012, 2)

Base de données : HD 17669

Transcription :

Numini perpetuo / d(omini) n(ostri) invictissimi / Imp(eratoris) Caes(aris) [[[C(ai) Iul(i) V(eri)]]] / [[[Maximini]]] Pii Fe(l)icis Aug(usti) pont(ificis) / maximo(!) trib(unicia) / potest(ate) p(atris) p(atriciae) proco(n)s(ulis) / n(umerus) c(ivium) R(omanorum) [[M(a)xim(inia)]]/[nus]] devotus / numini maiesta/tique eius.

Traduction :

À la puissance divine perpétuelle de notre maître le plus invincible Empereur César *Gaius Iulius Verus Maximinus*, pieux et heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, proconsul, le *numerus* des citoyens romains, maximinien, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

Cette inscription a été réalisée par le *numerus* dit « des citoyens romains », précision étrange à une époque pourtant largement postérieure à la constitution antonine. Cette unité irrégulière de l'armée romaine en Mésie inférieure est uniquement attestée par des inscriptions du III^e siècle et était manifestement stationnée dans un camp situé à proximité du municpe de *Montana*⁶¹¹. On ne sait rien de son éventuelle implication dans les opérations militaires de Maximin le Thrace contre les peuples transdanubiens. Par ailleurs, il faut rappeler que les troupes stationnées dans les provinces danubiennes, auxquelles se rattache ce *numerus*, se distinguent par leur loyauté particulière envers cet empereur qu'elles ont porté au pouvoir et soutenu tout au long de son règne⁶¹².

- Le destinataire

Le bénéficiaire de la dédicace est l'empereur Maximin le Thrace, mais il n'en est pas le destinataire direct. Elle est en effet adressée au *numen* de l'empereur, sa « puissance divine », ce qui interpelle particulièrement puisque le dédicant y exprime ensuite sa dévotion à travers la formule consacrée. Ce genre de configuration n'est pas unique. Dans une inscription retrouvée en Dalmatie datant du règne de Gordien III (voir annexe 2.2), un *speculator* en mission de la *legio XI Claudia*, légion stationnée en Mésie inférieure, offre un autel ou une statue en *ex voto* au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur et au génie du lieu. Cette pratique était donc peut-être répandue au sein de l'armée de Mésie inférieure.

⁶¹¹ MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, op. cit., p. 237

⁶¹² LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 673, 688, 711.

Il est possible que le *numen* impérial soit utilisé ici de la même manière que dans les dédicaces adressées directement à des divinités sans pour autant avoir été élevées « pour le salut du prince ». Dans la région danubienne on dispose pour ce type d'inscription de deux exemples en Mésie supérieure (inscriptions 54 et 55) et deux en Dalmatie (voir annexe 2.2 et 2.3). Quoiqu'il en soit, cette dédicace doit bien être distinguée de celles adressées directement à l'empereur régnant.

Dans un autre registre, il est important de signaler que Maximin le Thrace serait originaire d'une localité du *limes* de Mésie se trouvant précisément dans la région où a été découverte la dédicace et qu'avant d'être empereur il a effectué une carrière militaire après s'être enrôlé dans une unité locale⁶¹³.

- La datation et le contexte politico-militaire

La date retenue par les publications épigraphiques⁶¹⁴ est celle de la première année de règne de Maximin, à savoir 235, sans doute sur base de l'absence du consulat et d'itération de la puissance tribunicienne⁶¹⁵. L'avènement du nouvel Auguste intervient sans doute vers le mois de février ou de mars, après l'assassinat de Sévère Alexandre et *Iulia Mamaea* sur le *limes* germanique⁶¹⁶. La deuxième partie de la même année est consacrée à des opérations militaires au-delà du Rhin et l'empereur ne se rend à *Sirmium* en Pannonie inférieure que dans le courant de l'année suivante⁶¹⁷.

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre a été découverte sur le territoire du municipe de *Montana* (ou *Municipium Montanensium*), dont le site est aujourd'hui occupé par une ville bulgare renommée d'après la ville antique en 1993. La localité est située dans l'ouest de la province, près de la frontière avec la Mésie supérieure, au bord d'un affluent du Danube relativement proche. La présence militaire y est importante. Au cours de son histoire, plusieurs unités auxiliaires de même que des vexillations des *legiones I Italica* et *XI Claudia* y ont été stationnées⁶¹⁸.

- L'aspect matériel

Le texte est inscrit sur une base de statue ou éventuellement un autel en marbre dont les dimensions sont de 80 x 65 x 60 cm. La qualité de réalisation du monument semble avoir fait l'objet d'une certaine attention. Les lettres sont tracées avec soin et de manière régulière. Les noms de Maximin le Thrace et l'épithète impériale portée par le *numerus* ont été martelés en application de la *damnatio memoriae* ayant frappé cet empereur après sa mort⁶¹⁹.

- Le financement

Le *numerus* devait vraisemblablement disposer d'une caisse commune qui a sans doute servi au financement de la dédicace même si le texte n'en fait pas mention.

⁶¹³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 77-78 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 668 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 40.

⁶¹⁴ Seule l'AE et les bases de données en ligne ont pu être consultées.

⁶¹⁵ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176.

⁶¹⁶ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 669-670.

⁶¹⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 79-81 ; KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 675-676 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 43.

⁶¹⁸ Voir IVANOV Rumen et LUKA Krassimira, « *Montana. Praesidium, Regio, Municipium* », dans IVANOV Rumen (éd.), *Roman cities in Bulgaria*, t. 2, Sofia, Musée national du livre et de la polygraphie, 2006, p. 197-278.

⁶¹⁹ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 176.

- Le texte et sa formulation

La dédicace n'étant pas destinée à l'empereur, mais à son *numen*, elle s'éloigne forcément quelque peu du modèle habituel faisant se suivre la titulature impériale au datif et la désignation du dédicant accompagnée de la formule de dévotion. Le texte s'ouvre ainsi par l'appel au *numen* qualifié de perpétuel⁶²⁰ suivi par la titulature impériale au génitif. Cette dernière cumule les appellations *Dominus noster* et *Imperator Caesar*, séparées par l'adjectif superlatif *invictissimus* variante de *invictus*, « invaincu », très fréquent chez les empereurs du III^e siècle⁶²¹. Après la séquence onomastique officielle de Maximin, on trouve de manière classique la liste des titres et dignités revêtus par l'empereur parmi lesquelles figure le proconsulat, logique pour un empereur qui ne s'est jamais rendu à Rome, mais pas le consulat, sans doute parce que l'empereur ne l'exerçait pas encore.

Le *numerus*, dont le nom est abrégé, porte l'épithète impériale *maximinianus*, signe de sa loyauté à l'empereur et qui ne découle sans doute pas d'une implication dans des opérations militaires, à moins de supposer une participation de l'unité à la campagne germanique de l'été 235. Plus vraisemblablement, l'épithète doit être attribuée à la proclamation de Maximin comme empereur par les troupes danubiennes. La formule de dévotion est attestée dans son intégralité et sous sa forme canonique.

- Le motif

L'inscription semble devoir être rattachée au culte du *numen* impérial en tant qu'entité divine autonome. Cela ne signifie pas pour autant que la formule en elle-même doit être considérée comme l'extension de ce culte, puisque l'exemple reste unique dans notre corpus, ou double si l'on considère également la Dalmatie. Cela montre en revanche que la formule peut être utilisée dans d'autres types d'hommages que ceux destinés directement à l'empereur vivant, ce que l'on peut également observer pour les inscriptions de notre corpus destinées à des divinités parfois *pro salute principis*. Quant au lien éventuel avec des activités ou déplacements de l'empereur, ou avec des événements politico-militaires particuliers, il semble dans ce cas-ci difficile d'en faire l'hypothèse, à moins que l'inscription ne soit ici liée à l'avènement de Maximin.

65. AE 1957, 340 (*Montana* II, 4 ; *Lungarova* 2012, 3)

Base de données : HD 17675

Transcription :

Felic[iter] / Imp(eratori) C(aesari) P(ublio) Licin(io) / Valeriano P(io) F(elici) / invic(to) Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) / trib(unicia) pot(estate) p(atri) p(atriciae) / con(suli) II procon(suli) / coh(ors) III collect(a) / devota numini / maiest(atique) eius / dedicante Ael(io) / Maximo trib(un)o.

Traduction :

Avec bonheur, à l'Empereur César *Publius Licinius Valerianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, consul pour la deuxième fois, proconsul, la *cohors III Collecta*, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci) ; le tribun *Aelius Maximus* consacrant (ceci).

⁶²⁰ Cette qualification semble unique dans l'épigraphie pour le *numen Augusti* (voir *EDCS*).

⁶²¹ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 152.

Analyse :

- Le dédicant

Tout comme l'inscription précédente, le dédicant est une unité auxiliaire stationnée dans la localité de *Montana*, à savoir la *cohors III Collecta*. Cette cohorte est en réalité un amalgame d'unités antérieures comme l'indique son nom. Son existence est attestée uniquement pour le règne conjoint de Valérien et Gallien par deux inscriptions, dont celle-ci⁶²². La consécration du monument s'est en réalité déroulée par l'intermédiaire de son commandant, le tribun *Aelius Maximus*. D'autres personnages sont mentionnés de la même manière dans certaines inscriptions de notre *corpus* (inscriptions 40, 46, 53, 56, 67 et 68) et sont presque toujours des gouverneurs, légats d'Auguste propréteur⁶²³. En tant que commandant de la cohorte et « consécrateur » de la dédicace, le tribun devait certainement être présent lors de l'élévation du monument honorifique, ce qui suggère qu'il devait certainement en être de même pour ces représentants directs de l'empereur ayant consacré ces autres dédicaces.

- Le destinataire

L'hommage est adressé à l'empereur Valérien (253-260), mais pas à son fils et co-Auguste, Gallien (253-268). Il est possible qu'un monument identique ait été érigé pour honorer Gallien, mais n'ait pas été retrouvé. Le fait que la formule de dévotion se conclut par le pronom *eius*, « de celui-ci » et non *eorum*, « de ceux-ci », affaiblit toutefois cette hypothèse. Il est possible également que l'inscription ait été réalisée durant le bref intervalle de temps précédant la nomination de Gallien comme Auguste aux côtés de son père ou que l'unité ait décidé d'honorer Valérien seul pour des raisons indéterminées peut-être liées à ses activités et déplacements en tant qu'empereur.

- La datation et le contexte politico-militaire

L'itération du consulat dans la titulature impériale semble indiquer que l'inscription a été réalisée dans le courant de l'année 254. Cette datation n'est cependant pas cohérente avec la puissance tribunicienne, qui ne présente pas d'itération, et pointerait donc plutôt pour l'année 253, après l'élévation de Valérien comme empereur durant l'été⁶²⁴. Le dédicant aurait pu indiquer l'itération du consulat par erreur, ce qui est plausible dans la mesure où Valérien avait déjà exercé le consulat (suffect) avant 238⁶²⁵, mais n'est pas suffisant pour écarter l'année 254.

Lorsque Valérien est proclamé empereur par ses troupes en Rhétie durant l'été 253, il doit faire face à la concurrence d'Émilien, fraîchement porté à la pourpre par l'armée de Mésie inférieure et vainqueur de Trébonien Galle et Volusien. Le Sénat reconnaît rapidement Valérien comme empereur légitime et octroie à son fils Gallien la dignité de César. Les troupes d'Émilien se rallient finalement à Valérien après avoir mis à mort leur ancien chef. Après sa victoire, Valérien rejoint Gallien à Rome et l'associe au pouvoir comme Auguste. Début 254, la nécessité de défendre les frontières impériales force les deux co-empereurs à quitter la Ville pour prendre la tête des opérations militaires. Gallien s'établit alors dans les provinces danubiennes tandis que Valérien se rend en Orient⁶²⁶.

⁶²² MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, op. cit., p. 206 ; SPAUL John, *Cohors²*, op. cit., p. 495.

⁶²³ Dans l'inscription 53, il s'agit d'un procurateur des mines, qui est également un représentant direct de l'empereur.

⁶²⁴ KIENAST Dietmar, op. cit., p. 205.

⁶²⁵ *Ibid.*.

⁶²⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 127-128 et 131-132 ; ID., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268) », op. cit., p. 808-809 et 814 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 81-83.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription a été découverte à *Montana* (voir *supra*).

- L'aspect matériel

Le bloc de pierre de 167 x 61 x 57 cm sur lequel figure l'inscription pourrait être une base de statue. Il est évasé sur sa partie supérieure ce qui lui donne un aspect atypique.

- Le financement

La cohorte a *a priori* payé pour la dédicace en puisant dans sa caisse commune.

- Le texte et sa formulation

Le texte est introduit par l'adverbe *feliciter* signifiant « avec bonheur » qui est mis en évidence tout au-dessus de la face inscrite et est séparé par un large espace du reste de l'inscription. La titulature impériale reprend le modèle officiel avec une apparente erreur dans l'itération du consulat ou dans l'absence d'itération de la puissance tribunicienne comme évoqué plus haut. Valérien porte le titre de proconsul, ce qui nous informe avec certitude que la dédicace a été réalisée alors qu'il ne se trouvait pas à Rome. Détail remarquable : la *cohors III Collecta* ne bénéficie pas de l'épithète impériale contrairement à toutes les unités auxiliaires présentes dans notre *corpus*. En réalité, cela est tout à fait normal puisque la cohorte fait partie de l'armée de Mésie inférieure qui a soutenu Émilien. Cette absence d'épithète impériale pourrait donc éclairer les circonstances et les motivations ayant mené à la réalisation d'un tel hommage. Quoi qu'il en soit, elle ne résulte de toute façon pas d'un manque de place sur la pierre.

- Le motif

L'hypothèse la plus probable selon nous serait celle d'une déclaration de loyauté au nouvel empereur juste après la défaite d'Émilien. Si les troupes de Mésie inférieure ont proclamé Émilien empereur, elles ont été poussées par le rapport de force défavorable à se retourner contre lui en faveur de Valérien (voir *supra*). Lors du retour dans sa garnison mésienne, la cohorte aurait éventuellement ressenti le besoin de déclarer clairement sa fidélité au nouveau maître de l'Empire, peut-être à l'instigation de son chef de corps, le tribun *Aelius Maximus*. Quelques indices discrets militent en ce sens : la deuxième partie de l'année 253 comme probable datation, le fait que Valérien est honoré seul, laissant penser que Gallien n'est pas encore Auguste, et finalement l'absence d'épithète impériale montrant bien que la loyauté de la cohorte ne faisait pas l'objet d'une reconnaissance par le pouvoir central⁶²⁷.

66. AE 1985, 752 (*PLINovae*, p. 206 ; *Montana* II, 2 ; *Lungarova* 2012, 1)

Base de données : HD 6280

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) [[Marco Aur(elio)]] / [[Severo Alexandro]] Pio / Felici Invicto Aug(usto) / pontifici maximo / patri patriae / C(aius) Quintus Decius leg(atus) Aug(usti) / pr(o) pr(aetore) provinciarum / Moesiae itemque / Germani(a)e inferiorum / candidatus Aug(usti) / devotissimus / dicatissimusque / numini / maiestatique / eorum.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Severus Alexander*, pieux et heureux, Auguste vaincu, grand pontife, père de la patrie, *Gaius Quintus Decius*, légat d'Auguste propréteur de la

⁶²⁷ Une possibilité toute autre pourrait être un passage hypothétique de Valérien dans la province en 254 alors qu'il fait route vers le *limes* oriental, mais rien ne permet vraiment d'appuyer cette hypothèse.

province de Mésie et également de Germanie inférieures, candidat d'Auguste, [doublement] très dévoué à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci (a donné ceci).

Analyse :

- Le dédicant

On a affaire ici à un cas très particulier puisque le dédicant n'est autre que le futur empereur Dèce. Il apparaît ici comme un sénateur de premier plan bénéficiant de la faveur impériale. Alors qu'il exerce le gouvernement de Mésie inférieure en 233-234 après avoir exercé le consulat suffect en 232, il est nommé gouverneur de Germanie inférieure en 234 par l'empereur Sévère Alexandre qui était alors sans doute en visite dans la province. Déjà avant l'arrivée de l'empereur, Dèce semble avoir œuvré à la réorganisation militaire de la province et au renforcement des fortifications du *limes* sur instruction impériale, entreprise poursuivie ensuite sous la supervision directe de Sévère Alexandre lors de sa visite⁶²⁸.

- Le destinataire

Dèce érige sa dédicace en l'honneur de l'empereur Sévère Alexandre (222-235). Le règne de cet empereur s'il est globalement pacifique est néanmoins marqué par la guerre contre les Perses sassanides en 232-233 et la campagne germanique de 234-235⁶²⁹. Il se distingue également par la large implication de *Iulia Mamaea*, mère de Sévère Alexandre, dans l'exercice du pouvoir impérial. Cette dernière n'est pas mentionnée nommément dans le texte de l'inscription. Dèce se dit pourtant dévoué à la puissance divine et à la majesté de « ceux-ci », ce qui suggère qu'un monument semblable destiné à cette *Augusta* aurait été érigé parallèlement. Plusieurs hommages épigraphiques lui ont été dédiés en Mésie inférieure notamment par Dèce lui-même⁶³⁰.

- La datation et le contexte politico-militaire

Il est à peu près certain que cette inscription doit être placée dans le contexte du passage de Sévère Alexandre dans la province début 234⁶³¹. L'empereur revient alors de sa campagne contre les Perses et traverse les provinces danubiennes pour se rendre sur le front germanique. Son passage en Mésie inférieure se fait dans une optique de renforcement des défenses de la province anticipant de probables incursions de peuples « barbares ». Cela passe notamment par la réparation de routes et de ponts, la réorganisation des unités militaires de la province, etc. Plusieurs indices épigraphiques, dont la présente inscription, laissent penser qu'il aurait pu se rendre dans le camp de *Montana* en compagnie de Dèce qui aurait alors fait ériger ce monument⁶³².

- Le lieu de découverte et l'origine

La pierre se trouvait dans la forteresse de *Montana* (voir *supra*) lors de sa découverte.

- L'aspect matériel

L'inscription figure sur une plaque de 93,5 x 66,5 x 12 cm, qui était peut-être fixée sur une base de statue, si l'on se livre à une comparaison avec le reste de notre *corpus*. Les lettres ont

⁶²⁸ SHARANKOV Nicolay, « Decius as governor of Lower Moesia and Severus Alexander's visit to the province in AD 234 », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 214, 2020, p. 318. Voir aussi concernant le *cursus* sénatorial de Dèce, LORiot Xavier, « Un sénateur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce », *op. cit.*, p. 43-55.

⁶²⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 73-75 ; KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 171 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 36-38.

⁶³⁰ AE 1977, 761 (*IscM* V, 269) ; SHARANKOV Nicolay, *op. cit.*, p. 318.

⁶³¹ Concernant cette visite, il faut impérativement se référer à l'article novateur et particulièrement convaincant de Nicolay Sharankov (*op. cit.*).

⁶³² SHARANKOV Nicolay, *op. cit.*, p. 318.

été tracées avec soin. Le texte emploie très peu d'abréviations et celles-ci sont limitées à des termes extrêmement fréquents dans l'épigraphie. Les noms de Sévère Alexandre ont été martelés conformément à la *damnatio memoriae* votée par le Sénat à la demande de Maximin le Thrace⁶³³.

- Le financement

Jusqu'à preuve du contraire, il faut partir du principe que Dèce a financé sa dédicace en puisant dans sa richesse personnelle, ou peut-être dans les ressources financières de son administration.

- Le texte et sa formulation

La titulature impériale reprend le schéma traditionnel faisant se suivre séquence onomastique, dignités et charges revêtues par l'empereur. Certains titres qui devraient s'y trouver et que l'on retrouve dans une large partie des inscriptions de notre *corpus* sont néanmoins absents, à savoir le consulat, le proconsulat, et la puissance tribunicienne⁶³⁴.

Dèce se présente par ses *tria nomina*, sa fonction de gouverneur (légal d'Auguste propréteur) pour la province de Mésie inférieure, de même que sa fonction nouvellement acquise de gouverneur (également légal d'Auguste propréteur) de Germanie inférieure. La précision « candidat d'Auguste » est sans doute due au fait qu'il a été nommé à cette position directement et personnellement par l'empereur, mais aussi qu'il ne l'occupe pas encore formellement, puisqu'il se trouve toujours en Mésie inférieure.

La formule de dévotion est rédigée dans son intégralité et présente comme particularité de comporter une « double dévotion ». Dèce se dit en effet à la fois *devotissimus* et *dicatissimus*, deux superlatifs qui signifient chacun « très dévoué ». Elle se conclut par le pronom *eorum*, « de ceux-ci », faisant référence à la fois à Sévère Alexandre, mais aussi à sa mère, *Iulia Mamaea*. La dédicace se rattachait donc peut-être à une galerie de portraits impériaux.

- Le motif

Il semble probable que la dédicace résulte de la visite de Sévère Alexandre dans la province dont Dèce était alors le gouverneur. Ce dernier a appliqué la politique impériale de renforcement de la Mésie inférieure, d'abord seul puis sous la supervision directe de l'empereur à l'occasion de sa visite. La dédicace pourrait ainsi servir en quelque sorte à commémorer la loyauté de Dèce démontrée sur le terrain par des réalisations concrètes sous commandement impérial. Bien sûr, il faut également mentionner que le monument apparaît comme un moyen d'autopromotion certain pour Dèce, sénateur d'envergure, par le rappel de son dévouement au service de l'empereur et de la faveur dont ce dernier le faisait bénéficier.

67. *CIL* III, 14429 (*AE* 1902, 126 ; add. *AE* 1908, 129 ; *ILBulg* 261)

Bases de données : HD 31995 ; Lupa 22274

Transcription :

Imp(eratori) Caesar] / [[Gaio Iulio Vero]] / [[Maximino]] Aug(usto) / pontifici max(imo) / tribuniciae po/test(ate) co(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) / coh(ors) I Cis(i)pa[d(ensium)] / [[Maximiniana]] / devota numini / maiestatiq(ue) eius / d(e) p(ecunis) quaestur(ae) de/dicante Domitio An/[t]igono cl(arissimo) v(iro) leg(ato) Aug(usti) pr(o) p[r(aetore)].

⁶³³ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 172 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43.

⁶³⁴ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 172. L'absence du consulat se justifie parfaitement puisque Sévère Alexandre ne l'exerçait pas en 234 (*Ibid.*).

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Iulius Verus Maximinus*, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, la *cohors I Cisipandensium*, maximinienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci) à partir des fonds de sa caisse, *Domitius Antigonus*, *vir clarissimus*, légat d'Auguste propréteur consacrant (ceci).

Analyse :

- Le dédicant

L'unité auxiliaire à l'origine de cette inscription est la *cohors I Cisipandensium*. Stationnée en Mésie pendant plusieurs siècles, elle occupe la garnison de *Sostra* durant la première moitié du III^e siècle et est chargée de surveiller la route reliant *Philippopolis* au Danube⁶³⁵. Elle fait partie de l'armée danubienne réputée pour sa fidélité à Maximin le Thrace⁶³⁶. La consécration de la dédicace a été effectuée par le gouverneur de la province, le sénateur *Domitius Antigonus*⁶³⁷, légat d'Auguste propréteur, semblablement à ce que l'on peut observer dans d'autres inscriptions de notre corpus retrouvées en Mésie et en Dacie (inscriptions 40, 46, 56 et 68). Ce personnage est bien connu : il est sénateur depuis le règne de Caracalla, partisan notoire des Sévères et gouverneur de Mésie inférieure en 235-236⁶³⁸.

- Le destinataire

L'hommage est adressé à Maximin le Thrace tout comme la dédicace érigée par le *numerus* des citoyens romains (inscription 64) à *Montana*. Il est utile de mentionner l'hostilité mutuelle qui caractérise sa relation avec le sénat⁶³⁹, ce qui tranche évidemment avec l'intervention d'un sénateur connu pour son soutien de la dynastie sévérienne dans la consécration de la dédicace.

- La datation et le contexte politico-militaire

Le fait que le consulat soit repris dans la titulature de Maximin oriente vers une datation à l'année 236, à moins qu'il ne s'agisse d'une titulature « générique » reprenant les pouvoirs et dignités habituellement octroyés à l'empereur. Cette période correspond au déplacement de Maximin à *Sirmium* après sa victoire sur le Rhin et à sa campagne contre les Sarmates, les Quades et les Daces⁶⁴⁰.

- Le lieu de découverte et l'origine

L'inscription provient de *Sostra* (Lomets, Bulgarie) localité située sur un axe routier stratégique connectant la ville de *Philippopolis* au *limes* danubien⁶⁴¹. Peut-être se trouvait-elle dans les *principia* du camp de la cohorte comme c'est le cas pour les dédicaces dédiées par des unités auxiliaires retrouvées *in situ* ?

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace était sans doute une statue de Maximin le Thrace puisque l'inscription a été gravée sur une base de statue. Cette base de calcaire mesure 140 x 80 x 80 cm. Elle est élargie sur sa base et sur sa partie supérieure. Les noms de Maximin et l'épithète impériale s'y

⁶³⁵ MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, op. cit., p. 205.

⁶³⁶ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 673, 688, 711.

⁶³⁷ Correspond aux notices *PIR*² A 736 et D 149, qui n'avaient pas correctement identifié le personnage.

⁶³⁸ LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 680.

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 677-681.

⁶⁴⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 81 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 675-676.

⁶⁴¹ Voir HRISTOV Ivan, « Sostra. Roman Castellum, Road-side Station and Settlements on the Road Oescus (Ulpia Oescus) - Philippopolis 2nd-5th c. », IVANOV Rumen (éd.), *Thracian, Greek, Roman, and Medieval cities, residences and fortresses in Bulgaria*, Sofia, Ratiaria Semper Floreat, 2015, p. 279-340.

référént ont été martelés en application de la *damnatio memoriae* ordonnée par le Sénat en 238⁶⁴².

- Le financement

On a affaire ici à une des rares inscriptions dont le texte précise l'origine du financement de la dédicace (inscriptions 31?, 40, 49 et 51). Ces inscriptions sont toujours le fait d'unités auxiliaires et la source du financement est toujours la même, à savoir la caisse commune de la troupe, la *quaestura*.

- Le texte et sa formulation

La titulature de Maximin est tout à fait classique, à l'exception néanmoins qu'elle ne comprend pas les *cognomina* « pieux et heureux », ni le proconsulat, pourtant nécessairement revêtu par l'empereur qui n'a sous son règne jamais mis les pieds à Rome. La cohorte porte l'épithète impériale en raison de sa fidélité à l'empereur. La formule précisant la provenance du financement diverge quelque peu du *ex quaestura* que l'on rencontre par ailleurs (inscriptions 31?, 40, 49 et 51), mais opte plutôt pour *de pecunis quaesturae*. La mention de la consécration par un personnage tiers prend la forme habituelle d'un ablatif absolu introduit par *dedicante*, suivi des noms, du titre et du statut du consécrateur.

- Le motif

L'élévation d'une dédicace honorant Maximin le Thrace par une unité militaire dans une région réputée particulièrement attachée à cet empereur qui en est originaire relativement peu de temps après son élévation à la pourpre semble pouvoir s'expliquer aisément. En revanche, la consécration par le gouverneur, fidèle à une dynastie renversée par le nouvel empereur et appartenant au Sénat qui lui est réputé hostile, est beaucoup plus étonnante. On peut se demander dès lors d'où vient l'initiative de réaliser cet hommage. Le plus probable est qu'elle vienne de la cohorte elle-même, peut-être en réaction à l'avènement de Maximin, ou à sa victoire germanique ou à sa présence sur le *limes* danubien. On ne peut néanmoins totalement évaluer l'éventualité d'une dédicace commanditée par une autorité supérieure dont le gouverneur aurait pu se faire le relais, indépendamment de son positionnement politique, mais en accord avec sa fonction de représentant de l'empereur dans la province.

68. *CIL* III, 14430 (*AE* 1902, 127 ; *ILBulg* 262 ; *Lungarova* 2012, 261)

Base de donnée : HD 31998

Transcription :

Imp(eratori) Caesari / M(arco) Ant(onio) Gordiano / p(io) f(elici) invicto Aug(usto), p(atri) p(atriciae), / pontifici maximo, / trib(unicia) potestate, co(n)s(uli) / II, proconsuli, coh(ors) I / H(isp(anorum) Gordiana de[vo]/ta numini maiesta/tiq(ue) eius dedicante / C[---] / leg(ato) Augusti pro / praetore.

Traduction :

À l'Empereur (...) César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, père de la patrie, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, la *cohors I Hispanorum*, gordienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci), C(...) légat d'Auguste propréteur consacrant (ceci).

⁶⁴² KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 176.

Analyse :

- Le dédicant

La *cohors I Hispanorum* est l'auteur de cette inscription. Cette unité auxiliaire était stationnée en Dacie au II^e siècle⁶⁴³. La cohorte aurait ensuite été stationnée en Mésie inférieure à *Sostra* où la dédicace a été découverte⁶⁴⁴. De 238 à 241, elle a certainement participé aux efforts de renforcement de la province sous l'égide de son gouverneur *Tullius Menophilus*⁶⁴⁵. Celui-ci tombé finalement en disgrâce est relevé de son commandement par Timésithée vers mi-241 et son nom est martelé des inscriptions le mentionnant⁶⁴⁶. Il est fort possible qu'il soit le légat d'Auguste propréteur mentionné ici comme ayant consacré la dédicace et dont le nom et le surnom ont été martelés.

- Le destinataire

Le monument honorifique a été érigé en l'hommage de Gordien III, honoré à plusieurs reprises en Pannonie inférieure, en Dacie et en Mésie supérieure, mais il s'agit ici de la seule dédicace qui lui est destinée en Mésie inférieure, si l'on fait exception de celle adressée à son épouse *Furia Sabina Tranquillina* par une autre cohorte stationnée dans la province (inscription 61).

- La datation et le contexte politico-militaire

Gordien étant consul pour la deuxième fois, la dédicace a nécessairement été érigée en 241⁶⁴⁷, probablement durant la première partie de l'année puisque le gouverneur est sans doute encore *Menophilus*. Cette date exclut donc que l'inscription puisse être mise en relation avec la préparation de l'expédition orientale de Gordien ou l'invasion de Mésie inférieure par les Carpes⁶⁴⁸. Le contexte est donc celui de la période de paix s'étalant de 238 à 241 durant lequel les provinces du Bas-Danube bénéficient d'une politique de renforcement de leurs infrastructures défensives en prévision de futures attaques de « peuples barbares »⁶⁴⁹.

- Le lieu de découverte et l'origine

La découverte de l'inscription a eu lieu à proximité du camp de *Sostra* (voir *supra*). La logique voudrait néanmoins qu'elle eût été placée à l'origine dans les *principia* du camp de la cohorte comme c'est le cas pour celles élevées par des unités militaires et ayant effectivement été retrouvées *in situ*.

- L'aspect matériel

L'objet de la dédicace est décrit comme un autel en calcaire de 176 x 58 x 58 cm. Son état de conservation exact est inconnu⁶⁵⁰. Les noms du gouverneur ayant consacré le monument, supposément *Menophilus*, ont été martelés.

⁶⁴³ MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, *op. cit.*, p. 215-217 ; SPAUL John, *Cohors*², *op. cit.*, p. 109-111.

⁶⁴⁴ HRISTOV Ivan, *op. cit.*, p. 317 ; SPAUL John, *Cohors*², *op. cit.*, p. 111.

⁶⁴⁵ *PIR*² T 387.

⁶⁴⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756.

⁶⁴⁷ KIENAST Dietmar, *op. cit.*, p. 187.

⁶⁴⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97-98 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756-757 et 766-767 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 58.

⁶⁴⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756.

⁶⁵⁰ L'autel est réputé se trouver au Musée national bulgare à Sofia.

- Le financement

La cohorte a probablement payé son monument honorifique sur ses propres ressources financières, mais rien ne l'indique dans le texte de l'inscription.

- Le texte et sa formulation

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant la formulation du texte de l'inscription, qui respecte le modèle le plus habituel pour ce genre d'inscriptions. La titulature suit le schéma officiel en reprenant l'ensemble des noms de Gordien, de même que ses titres, dignités et les charges qu'il exerce, dont le proconsulat. La cohorte bénéficie du port de l'épithète impériale *gordiana*. La formule est rédigée en toutes lettres à l'exception de la conjonction *que* qui est abrégée à sa première lettre. La formule de consécration par le gouverneur est composée du participe *dedicante* suivi des noms et de la fonction du personnage, semblablement à ce que l'on retrouve par ailleurs (voir inscriptions 40, 46, 53, 56, 65 et 67).

- Le motif

Cette inscription ne fait pas exception par rapport au reste de notre *corpus* puisque les causes exactes ayant mené à sa réalisation ne sont pas précisées. Il est néanmoins probable qu'elle doive être rapprochée des entreprises menées sous la direction du gouverneur *Menophilus* afin de renforcer le dispositif défensif de la province. La cohorte aurait ainsi pu participer à des travaux de construction de fortifications, être impliquée dans des opérations militaires d'ampleur limitée, ou bien encore effectuer des rénovations routières. Sur ce dernier point, il ne faut pas oublier précisément que l'unité était stationnée à *Sostra*, localité située précisément sur un axe stratégique pour l'approvisionnement du *limes*. Elle aurait peut-être par conséquent voulu commémorer de la sorte son dévouement en faveur de la défense de l'Empire.

III. La formule de dévotion dans les provinces danubiennes : synthèse

Dans cette seconde partie, il s'agit de compiler les observations effectuées précédemment lors de l'analyse individuelle de chacune des inscriptions et de les replacer dans une perspective plus large. L'enjeu est également de tester la solidité des différentes hypothèses de travail qui ont pu être avancées au cours de nos analyses. Cette synthèse suit la même structure en huit points présentée en introduction et déjà mise en œuvre dans la partie précédente. On s'efforcera dans cette mise en série de nos analyses à éviter autant que possible le piège d'une vue trop globalisante qui gommerait les différences. Il est important de distinguer à la fois les tendances générales, mais aussi tout ce qui pourrait s'apparenter à des écarts à la norme. Par ailleurs, on veillera à apporter une attention particulière aux variations diachroniques et géographiques que l'on pourrait relever, particulièrement pour ce qui est des différences entre les provinces. Les provinces danubiennes ne forment en effet pas un bloc monolithique, elles ont chacune leurs spécificités dont il convient de tenir compte.

1. Les dédicants (et consécrateurs)

L'enjeu est ici de comprendre quels sont les différents types de dédicants rencontrés au travers de notre *corpus* et de cerner peu ou prou quel pouvait être leur profil. Pour ce faire, il semble pertinent de s'intéresser en premier lieu à ce que ces dédicants n'étaient pas : les cités n'ayant pas le statut de colonie ou municipale, les simples particuliers en dehors de militaires ou de sénateurs et les magistrats locaux (décurions, *duumviri*, etc.) sont ainsi tout bonnement absents du groupe de dédicants. Une autre absence notable est celle des prêtres, *flamines* ou *sacerdoti*, chargés de la célébration des rites se rattachant aux cultes impériaux, que ce soit au niveau municipal ou provincial⁶⁵¹. Ce constat démontre bien encore une fois que ce genre d'hommages épigraphiques doit être considéré de manière distincte des actes cultuels destinés à l'empereur⁶⁵².

Pour ce qui est des dédicants présents dans notre *corpus*, plusieurs typologies peuvent être envisagées pour les rassembler et les dénombrer selon différentes caractéristiques telles que leur fonction, leur nature, leur dignité, leur statut, leur aspect privé ou public, etc. Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des différents groupes de dédicants avec leur fonction comme critère de distinction. Ce premier aperçu va nous permettre dans un premier temps d'émettre quelques considérations générales avant de passer en revue dans un second temps chacun des groupes ainsi définis en prêtant attention notamment à leur répartition entre chaque province et à travers le temps, mais aussi à leur profil au-delà de leur simple fonction.

⁶⁵¹ AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 113.

⁶⁵² À l'échelle de l'Empire, seule une inscription de Narbonnaise est dédiée par un personnage ne portant supposément que le titre de « *sacerdos* de Rome est des Augustes » et se disant dévoué au *numen* et à la *maiestas* impériaux : *CIL* XII, 1851 (*ILN* V, 1, 42 ; *CAG* 38, 3, p. 489).

Répartition globale des inscriptions par type de dédicant

Type de dédicants	Nombre de dédicaces	Pourcentage de dédicaces
Unités militaires	35	51,5 %
Cités et assemblées civiques	8	12 %
Gouverneurs	7	10 %
Assemblées provinciales	4	6 %
Militaire ou groupe de militaires ⁶⁵³	4	6 %
Sénateurs (hors gouverneurs)	2	3%
Préfets du prétoire	1	1,5%
Vétéran président d'association	1	1,5%
Association corporative	1	1,5%
Indéterminé	5	7 %
Total	68	100 %

Un premier élément tout à fait essentiel à mettre en évidence est évidemment la prépondérance très claire des militaires. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, à commencer par la présence massive de troupes le long du *limes*, mais aussi par le rôle central et l'influence persistante de l'armée dans ces provinces, notamment dans le développement des communautés civiques. L'armée a peut-être également joué un rôle dans la propagation de la formule au sein d'autres secteurs de la société. La masse d'inscriptions militaires cache cependant de nettes variations entre les provinces, nous y reviendrons. Notons par ailleurs l'écart substantiel entre les inscriptions dédiées par des unités militaires dans leur ensemble (51,5% du total) et celles dédiées par des militaires en leur nom propre (6% du total).

Ce dernier point permet d'introduire un deuxième constat majeur : les dédicants sont la plupart du temps des communautés ou des corps constitués. Les unités militaires, cités, assemblées civiques et provinciales, et dans un cas également une association corporative (inscription 53), représentent 71% du total des dédicaces. La formule de dévotion serait ainsi avant tout l'expression d'une loyauté collective. Même lorsqu'une inscription est dédiée par un individu (ou plusieurs individus), cette notion de dévouement collectif demeure. Un gouverneur fait ainsi le lien entre ses administrés et le pouvoir central, et le président d'une association (inscription 13) représente en quelque sorte les membres de ladite association. L'inscription dédiée par deux préfets du prétoire (inscription 62) quant à elle est avant tout celle d'un collège de magistrats. Pour ce qui est des militaires s'exprimant en leur nom propre, deux des quatre inscriptions relevant de cette catégorie sont malgré tout le fait de groupes d'officiers (inscriptions 47 et 48).

L'échelon provincial semble aussi tenir une place relativement importante, même si bien plus discrète que celle de l'armée. Un certain nombre de dédicaces émanent ainsi de gouverneurs et de conseils provinciaux, mais de manière fort localisée dans le temps et dans l'espace, comme nous le verrons. En revanche, il est possible que ces instances provinciales aient discrètement influencé la réalisation de dédicaces à un niveau local, en raison de leur position d'intermédiaire avec le pouvoir central. Le gouverneur est en effet mentionné dans

⁶⁵³ Hors légats de légion, gouverneurs et préfets du prétoire qui sont avant tout des mandataires du pouvoir central.

certaines inscriptions d'unités auxiliaires comme ayant consacré le monument offert en don, mais cette pratique demeure elle aussi relativement limitée géographiquement et chronologiquement. Dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet donc de supposer un rôle accru de ces instances provinciales dans la diffusion de la formule, ni de l'écarter.

Le point commun à l'écrasante majorité des dédicants est finalement d'être des acteurs institutionnels romains. Les rares exceptions sont tout de même le fait d'individus ou de groupes évoluant au sein de cette structure institutionnelle comme les militaires et les sénateurs (hors gouverneurs), même s'ils s'expriment en leur nom propre. Deux dédicants ne peuvent cependant pas être qualifiés de la sorte. Il s'agit de l'*ordo colonorum*, association regroupant les exploitants des mines de Dardanie (inscription 53) et *L. Cassius Florentinus*, président d'un *collegium* d'anciens légionnaires (inscription 13). Toutefois, dans le premier cas, l'association bénéficie du patronage du procurateur des mines, représentant direct de l'empereur, et dans le second, il s'agit d'un vétéran qui entretient manifestement toujours des liens avec son unité d'origine, la *legio XIV Gemina*, la dédicace ayant même peut-être été érigée au sein du camp de la légion à *Carnuntum*. De manière générale, ces monuments honorifiques peuvent donc être considérés comme émanant de groupes et d'individus largement romanisés, qui manifestent peut-être ainsi, entre autres raisons, leur appartenance au monde romain au travers de leur fidélité à l'empereur.

a. Les unités militaires

La présence massive des unités militaires parmi les dédicants peut s'expliquer non seulement par la large concentration de troupes dans ces régions, mais aussi par l'intensité de l'activité militaire impériale qui s'y déroule à l'époque de l'exploitation de la formule et par le lien privilégié qui unit les empereurs du III^e siècle à l'armée du Danube, à l'origine de plusieurs changements de règne. Néanmoins, lorsqu'on s'intéresse à la répartition des dédicaces émanant d'unités militaires à travers le temps et l'espace, d'importantes disparités apparaissent. Le tableau ci-dessous reprend pour chaque province le nombre de dédicaces réalisées par des unités militaires. Une distinction entre les dédicaces émanant de légions et celles étant le fait d'unités auxiliaires (cohortes, ailes de cavalerie et *numeri*) est également respectée.

Répartition par province des inscriptions dues à des unités militaires

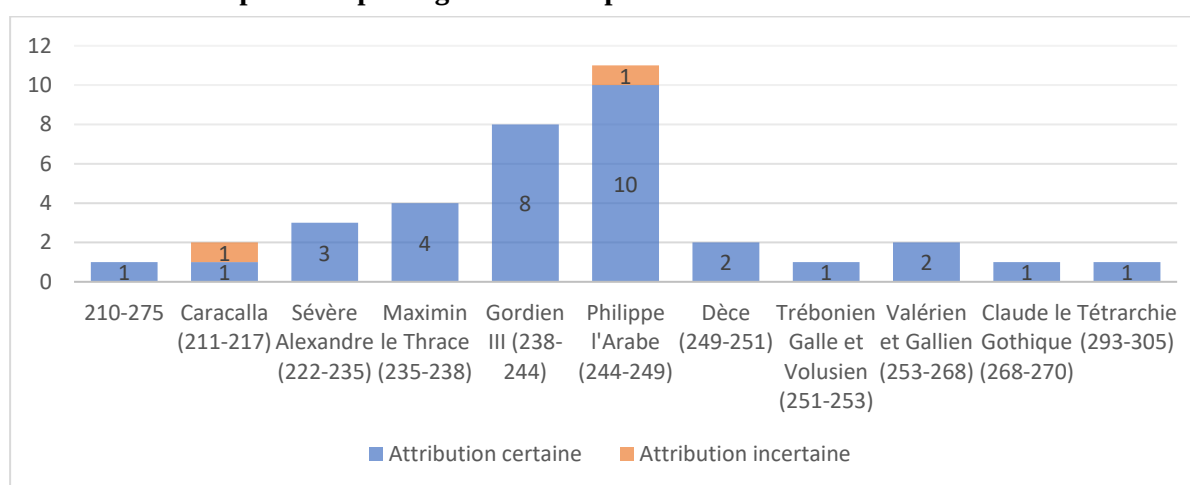
	Rhétie	Norique	Pannonie supérieure	Pannonie inférieure	Dacie	Mésie supérieure	Mésie inférieure	Total (n)	Total (%)
Légions	0	0	0	6	(1)	2	0	9	26%
Unités auxiliaires	1	0	0	4	15	0	6	26	74%
Total	1	0	0	10	16	2	6	35	100

Il en ressort une répartition très inégale des dédicaces entre la région du Haut-Danube (de la Rhétie à la Pannonie supérieure) et celle du Danube moyen et inférieur (de la Pannonie inférieure à la Mésie inférieure). Cela s'explique sans doute en partie par une réception différente de la formule entre les provinces. La répartition globale des dédicaces dans le temps et l'espace (voir *infra* III.3 et III.4) montre que l'usage de la formule s'est répandu de manière plus tardive dans la zone du Haut-Danube que dans celle du Bas-Danube. Or l'usage global de la formule décroît fortement chez les unités militaires dans la seconde moitié du III^e siècle, comme le montre le tableau suivant. Les provinces du Bas-Danube sont aussi celles qui ont été très tôt exposées à une intense pression extérieure déclenchant une série de campagnes impériales de Maximin le Thrace à Dioclétien auxquelles nombre de ces unités ont sans doute participé. La concentration de dédicaces dues à des unités militaires est particulièrement forte

en Dacie, seule province transdanubienne et par conséquent hautement militarisée. Cela n'est donc pas étonnant.

Enfin, il existe également une différence nette dans la répartition des dédicaces entre les légions et les unités auxiliaires, les secondes étant représentées bien davantage que les premières. Seulement huit inscriptions sont dues à des légions dans leur ensemble et une émane de deux centuries appartenant à une vexillation de la *legio VII Claudia* (inscription 42). Six d'entre elles proviennent de Pannonie inférieure, et cinq peuvent être attribuées à la seule *legio II Adiutrix* stationnée dans cette province, ce qui en fait de loin le dédicant le plus représenté de notre corpus. Cette série de dédicaces qu'a livrée cette légion s'étale sur une période allant de Gordien III à Claude le Gothique et démontre l'existence d'une pratique parfaitement instituée au sein de cette unité. Certaines unités auxiliaires ont également livré plusieurs dédicaces, en Pannonie supérieure et en Dacie. Dans cette dernière province, cinq unités auxiliaires ont ainsi dédié chacune deux dédicaces ayant subsisté jusqu'à nos jours.

Répartition par règne des inscriptions dues à des unités militaires



Pour ce qui est de la répartition à travers le temps des dédicaces réalisées par des unités militaires, on observe d'abord un pic de production sous Gordien III et Philippe l'Arabe. Cette période se signale pourtant par un déclin général de la production épigraphique dans l'Empire. En revanche, le peu d'inscriptions recensées pour la seconde partie du III^e siècle reflète bien la chute brutale de l'épigraphie durant les premières décennies de la seconde moitié du siècle, au plus fort de la crise politico-militaire⁶⁵⁴. Ces constatations sont plutôt cohérentes avec ce qu'on observe globalement pour l'usage de la formule dans ces provinces jusqu'à l'avènement de Dioclétien (voir *infra* III.3), ce qui est peu surprenant vu la prépondérance des unités militaires durant cette période. Au-delà du règne conjoint de Gallien et Valérien, plus aucune inscription datable n'est le fait d'unités auxiliaires, mais deux inscriptions émanant de légions sont encore érigées sous Claude le Gothique et la Tétrarchie. La période de sortie de crise entre le règne d'Aurélien et de Dioclétien, et la réorganisation de l'armée à la fin du siècle semblent avoir été fatales à la pratique de ce genre d'hommages par des unités militaires, du moins dans cette région de l'Empire. Ce sont donc d'autres catégories de dédicants qui se distinguent pour les périodes tardives en particulier dans les provinces du Danube supérieur comme le Norique et la Rhétie.

Les activités de toutes ces unités au III^e siècle ne sont pas connues en détail. Il est néanmoins certain qu'elles ont été associées à des degrés divers aux différentes entreprises impériales dans cette région, que ce soient des campagnes militaires visant à repousser des incursions, des travaux de restauration d'infrastructures défensives, ou des luttes internes pour

⁶⁵⁴ Voir MROZEK Stanislaw, *op. cit.*.

le pouvoir. Il n'est pas à exclure que l'usage de la formule réside, au moins dans certains cas, précisément dans l'implication de ces unités dans des événements concernant directement les initiatives militaires de l'empereur. Les éventuels liens entre les dédicaces et le contexte politico-militaire seront évalués plus loin (voir *infra* III.3).

b. Les cités et les assemblées civiques

Seuls deux types de cités entrent ici en ligne de compte : les municipes et les colonies. Ce sont donc systématiquement des établissements romains. En pratique, la manière dont ces cités se présentent dans les inscriptions diverge. Les municipes s'expriment toujours par l'intermédiaire de leur sénat local, l'*ordo municipii*. On compte au total cinq inscriptions érigées par des sénats municipaux pour la totalité des provinces danubiennes (inscriptions 8, 9, 33, 59 et 60). Les colonies en revanche érigent plutôt leurs dédicaces au nom de la cité tout entière (inscriptions 25 et 29) désignée par l'expression *res publica* (inscription 25), à savoir une cité en tant que collectivité dotée d'institutions, ou *metropolis* (inscription 29), c'est-à-dire une capitale provinciale. Dans un cas malgré tout, c'est bien le sénat de la colonie qui est mentionné comme dédicant (inscription 12) et il est probable que pour les deux autres ce soit également l'*ordo* qui se trouve à l'origine de la décision d'élever ce type de monuments comme c'est le cas généralement pour ce genre de réalisations⁶⁵⁵.

Les dédicaces issues de cités se répartissent entre le Norique (inscriptions 8, 9 et 12), la Pannonie inférieure (inscription 25), la Dacie (inscriptions 29 et 33) et la Mésie inférieure (inscriptions 59 et 60). Que les autres provinces (Rhétie, Pannonie supérieure et Mésie supérieure) n'en présentent aucune n'est pas surprenant dans la mesure où elles n'ont livré chacune qu'un nombre restreint d'inscriptions contenant la formule. Les attestations vont de Gordien III au règne de Dioclétien comme seul empereur. Pour certains municipes, deux dédicaces ont été découvertes, ce qui laisse supposer l'existence d'une pratique instituée. Ce constat n'est valable pour aucune colonie, mais cela ne signifie pas pour autant que la pratique n'y était pas courante. Au total, seuls trois municipes et trois colonies ont réalisé des inscriptions de dévotion au *numen* et à la *maiestas*. Même en tenant compte de l'état actuel des découvertes forcément partiel, ce nombre relativement faible quand on le compare aux nombreuses unités dédicantes suggère que le phénomène est resté marginal au sein des cités. Le peu de monuments découverts nous empêche quoiqu'il en soit de définir des tendances aussi clairement que pour les unités militaires.

c. Les conseils provinciaux

Les conseils provinciaux sont constitués par les représentants des cités et représentent les intérêts des communautés civiques de la province auprès du gouverneur. Ils disposent de certaines prérogatives relatives au culte impérial de la province notamment l'élection du flamine provincial⁶⁵⁶. Les conseils provinciaux sont donc *a priori* des institutions idéales pour exprimer la loyauté des provinces. Néanmoins, les dédicaces émanant de telles institutions sont rares. Le conseil des Trois Dacies livre ainsi deux inscriptions semblables, l'une sous Gordien III (inscription 43), l'autre sous son successeur Philippe l'Arabe (inscription 44). Ces deux empereurs sont les plus représentés globalement à l'échelle de notre *corpus*. Le second est particulièrement honoré en Dacie au moins en partie en raison de son intervention militaire pour en repousser les Carpes. Il s'agit des seuls exemples attestés pour le III^e siècle dans la

⁶⁵⁵ ROSSIGNOL Benoît, *op. cit.*, p. 86 ; HORSTER Marietta, *op. cit.*, p. 99.

⁶⁵⁶ AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 113 ; LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 628.

région du Danube, mais on en trouve ailleurs dans l'Empire, notamment par le conseil des Trois Gaule sous Gallien et Valérien⁶⁵⁷.

Au IV^e siècle, sous Constantin, deux dédicaces en l'hommage des Césars Constantin II et Constance II (inscriptions 4 et 5) ont été érigées par une institution similaire pour la province du Norique méditerranéen créée à l'époque tétrarchique⁶⁵⁸. Ce décalage temporel avec les inscriptions de l'assemblée des Trois Dacies est cohérent avec le fait que les dédicaces retrouvées en Norique sont globalement plus tardives que celles retrouvées dans les provinces plus en aval du fleuve. L'assemblée du Norique méditerranéen se présente en outre de manière différente de celle de Dacie, c'est-à-dire non pas comme *concilium provinciae*, mais directement sous le nom des habitants de la province, les *Norici mediterranei*. Il n'est donc pas absolument certain qu'il s'agisse d'une assemblée provinciale, même si c'est probable.

d. Les gouverneurs

Sept inscriptions sont directement le fait de gouverneurs. Cinq d'entre elles proviennent de provinces danubiennes supérieures de Rhétie (inscriptions 2 et 3) et du Norique (inscriptions 6, 10 et 11), dont deux pour la seule Rhétie qui n'a pourtant livré que trois dédicaces en tout. De ces cinq inscriptions du Haut-Danube, la plus ancienne date du règne de Probus (inscription 2), la plus récente du règne de Constant (inscription 6) et constitue en outre la dernière attestation connue de la formule dans l'entièreté des provinces danubiennes (hors Thrace et Dalmatie). Ces gouverneurs portent le titre générique de *praeses*, « gouverneur », et dans un cas celui d'*agens vices praesidis*, « agissant à la place du gouverneur ». Ils appartiennent à l'ordre équestre et n'exercent pas de commandement militaire, contrairement aux légats d'Auguste propréteurs sénatoriaux. Cela reflète bien sûr la réforme profonde du fonctionnement et du découpage administratifs des provinces à la fin du III^e siècle⁶⁵⁹.

Deux gouverneurs sont néanmoins recensés parmi les dédicants de Mésie inférieure. L'un d'eux porte également le titre de *praeses* même si dans ce contexte cela ne signifie pas nécessairement qu'il était chevalier et relevait de la catégorie de gouverneur décrite ci-dessus⁶⁶⁰. Il érige sa dédicace (inscription 63) sous le règne d'Aurélien, à une époque déjà relativement tardive à l'échelle de l'exploitation de la formule dans les provinces danubiennes. Il ne fait donc pas réellement figure d'exception contrairement au second gouverneur de Mésie inférieure, qui n'est autre que l'empereur Dèce, une quinzaine d'années avant sa prise de pouvoir, vers la fin du règne de Sévère Alexandre en 234. Dèce est en effet le seul gouverneur dans l'état actuel de nos connaissances à avoir dédié une inscription dévotionnelle de ce type (inscription 66) durant la première moitié du III^e siècle. Il est en outre le seul à porter clairement le titre de légat d'Auguste propréteur et à appartenir à l'ordre sénatorial.

Les gouverneurs en tant que représentants directs de l'empereur sont des intermédiaires essentiels entre les communautés provinciales et le pouvoir central. C'est sans doute avant tout cette qualité qui explique leur présence parmi les dédicants mais aussi parmi les personnages tiers ayant consacré certaines dédicaces comme on le verra plus loin. Il est néanmoins possible que les gouverneurs aient voulu de la sorte se mettre en scène personnellement et manifester leur loyauté individuelle à l'empereur à des fins d'autopromotion. Cette éventualité semble

⁶⁵⁷ CIL VI, 40704 (AE 1934, 161 ; AE 1971, 23). Voir CHRISTOL Michel et CORBIER Mireille, « Un nouveau vice-gouverneur de Lyonnaise à la lumière d'une inscription romaine », dans *Revue des Études Anciennes*, 73 (3-4), 1971, p. 356-364.

⁶⁵⁸ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 129.

⁶⁵⁹ CHRISTOL Michel, « Les classes dirigeantes et le pouvoir dans l'État, de Septime Sévère à Constantin », *op. cit.*, p. 70-71 ; GROß-ALBENHAUSEN Kirsten, « *Praeses* », dans *Brill's New Pauly*, vol. 11, 2007, p. 768-769 ; LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 725 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 179-182.

⁶⁶⁰ Voir PETOLESCU Constantin C., *op. cit.*.

correspondre particulièrement bien au cas de Dèce dont la dédicace a probablement été érigée lors de la visite de la Mésie inférieure par l'empereur Sévère Alexandre en 234. Dèce bénéficie alors de la faveur impériale et reçoit le gouvernement d'une nouvelle province sur instruction directe de l'empereur⁶⁶¹.

e. Les militaires et groupes de militaires

Un petit pourcentage (6%) des inscriptions du *corpus* a été réalisé par des militaires s'identifiant par leurs noms et leur rang au sein de la légion. Celles-ci (inscriptions 7, 15, 47 et 48) se trouvent cependant systématiquement dans un état fragmentaire. La présence de la formule semble néanmoins bien attestée. Il faut encore distinguer en leur sein les hommages qui sont le fait d'un seul individu (inscriptions 7 et 15) et ceux qui sont le fait d'un groupe d'individus (inscriptions 47 et 48).

Les individus ayant dédié les inscriptions 7 et 15 sont tous deux des légionnaires exerçant une fonction spécialisée les amenant à effectuer des missions en dehors du cadre de leur légion : le premier est un *speculator*, c'est-à-dire un espion, un garde du corps, un éclaireur, ou un messenger⁶⁶², et le second un centurion *regionarius*, à savoir un officier assurant des missions de police auprès du gouverneur d'une province⁶⁶³. Il n'est pas évident de déterminer si ces dédicaces ont été réalisées à titre privé ou dans le cadre de leurs missions. Toutefois, il est clair que l'inscription 15 du *speculator Turelius Paetus* revêt indéniablement une dimension personnelle. Les dédicants des inscriptions 47 et 48 sont à chaque fois des groupes d'officiers de la *legio V Macedonica* stationnée à *Potaissa* en Dacie. Dans le premier cas, il s'agit d'*evocati*, qui sont eux aussi des légionnaires amenés à exercer des fonctions spécialisées en dehors de la légion⁶⁶⁴. Le rang et les fonctions exacts des dédicants de l'inscription 48 sont quant à eux inconnus. Les inscriptions 15 et 48 partagent un autre point commun : elles sont en effet les deux seules à avoir été réalisées sous Elagabal, probablement lors du retour des troupes dans leurs casernements à la suite de la campagne menée par Caracalla contre les Parthes.

Cet usage, même marginal, de la formule par des militaires en leur nom propre interroge. Il est probable qu'ils aient été influencés par les pratiques officielles de la troupe qu'ils se sont réappropriées. Il en va sans doute de même pour *L. Cassius Florentinus*, vétéran de la *legio XIV Gemina* et président d'une association de « camarades de vétérances » (inscription 13), mais qui n'est plus à proprement parler un militaire lorsqu'il dédie son inscription à Maximin le Thrace et son fils Maxime.

f. Les autres dédicants

Il est question brièvement ici des dédicants n'appartenant pas strictement aux catégories reprises ci-dessus ou n'ayant pas pu être identifiés. Pour trois inscriptions, les dédicants sont directement issus des plus hautes instances étatiques romaines. Deux d'entre eux appartiennent ainsi à l'ordre sénatorial (inscriptions 16 et 55) et deux sont préfets du prétoire (inscription 62). L'un des deux sénateurs (inscription 16), *L. Alfenus Avitianus*, est le légat de la *legio X Gemina* et est par ailleurs un sénateur de premier plan puisqu'il est attesté comme *promagister* de la confrérie des Frères Arvales quelques années plus tard. On peut donc soupçonner qu'il était relativement proche de l'empereur Caracalla. Cette proximité avec l'empereur couplée à de hautes fonctions militaires se retrouve bien sûr chez les deux préfets du prétoire *Afranius Hannibalianus* et *Iulius Asclepiodotus* sous la Dyarchie. Les fonctions du second sénateur

⁶⁶¹ SHARANKOV Nicolay, *op. cit.*, p. 318-319.

⁶⁶² Au sujet des *speculatores* et des multiples fonctions qu'ils pouvaient remplir, voir DUBUISSON Michel, *op. cit.*.

⁶⁶³ PISO Ioan et CUPCEA George, *op. cit.*, p. 120 ; VETTERS Herman, *op. cit.*.

⁶⁶⁴ LE BOHEC Yann, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, *op. cit.*, p. 50.

(inscription 55), *L. Aurelius Iustinus*, ne sont pas connues, tout comme les raisons de sa présence en Mésie supérieure.

L'*ordo colonorum* de l'inscription 53, regroupant les exploitants des concessions minières de Dardanie en Mésie supérieure, représente un cas de figure tout à fait particulier. Cette association corporative est en effet la seule du genre parmi les dédicants des inscriptions de notre *corpus*. Il est probable qu'elle ait été influencée dans sa démarche par les unités militaires stationnées dans cette zone stratégique pour le financement des armées. Signalons par ailleurs que sa dédicace est patronnée par le procurateur des mines, représentant direct de l'empereur⁶⁶⁵, ce qui l'inscrit bien dans un cadre institutionnel romain. Une dernière exception est celle déjà évoquée de *L. Cassius Florentinus*, président d'une association de vétérans. Elle peut aisément s'expliquer par le profil du dédicant issu des rangs de l'armée et donc familiarisé avec ce genre de réalisations.

Enfin, certains dédicants non pas pu être identifiés (inscriptions 14, 26, 36, 57 et 58) en raison de l'état particulièrement fragmentaire des inscriptions qu'ils nous ont laissées. Il est néanmoins probable qu'ils entretenaient des liens avec l'armée au regard du reste de notre *corpus*, mais la nature de ces liens ne peut être élucidée.

g. Les consécrationes par des personnages tiers

Il arrive que le texte de l'inscription atteste de l'intervention d'un personnage tiers, distinct du dédicant, présenté comme ayant consacré le monument offert en don. Cet acte de consécration est précisé au travers d'une formule figée, un ablatif absolu introduit par le participe présent *dedicante* suivi du nom et des fonctions du personnage en question. Bien qu'il soit question d'une consécration, cette formule ne doit pas être comprise dans un sens religieux⁶⁶⁶. Ce personnage est toujours un supérieur hiérarchique du dédicant et agit de toute évidence comme intermédiaire entre celui-ci et l'empereur. Sept inscriptions mentionnent une telle consécration et toutes ont été réalisées entre le règne de Sévère Alexandre et le co-règne de Valérien et Gallien, uniquement en Dacie ou dans les deux Mésies.

Sur ces sept inscriptions, six sont le fait d'unités auxiliaires. Le personnage consécrateur est alors presque toujours le gouverneur (inscriptions 40, 46, 56, 67 et 68), portant le titre de légat d'Auguste propréteur, ce qui signifie qu'il commande effectivement les troupes stationnées dans la province. Dans un cas, c'est directement le tribun commandant la cohorte qui effectue la consécration (inscription 65) et agit peut-être alors en tant que substitut du gouverneur. La dernière inscription est celle émanant de l'*ordo colonorum* mentionné plus haut. Le consécrateur est ici le procurateur des mines de Dardanie, représentant de l'empereur, tout comme les gouverneurs de province. Peut-être doit-on voir dans ce dernier cas de figure, une imitation d'un mode de fonctionnement en vigueur chez les militaires ?

2. Les destinataires et dédicataires

Une première distinction importante doit d'emblée être établie : celle entre dédicataire et destinataire (ou bénéficiaire) d'une dédicace. Cette précaution méthodologique est nécessaire puisque certaines inscriptions sont dédiées à des divinités, qui en sont donc les dédicataires, au bénéfice d'empereurs, qui en sont donc les destinataires. On abordera plus loin la question des divinités dédicataires, mais il est nécessaire de tenir compte de ce cas de figure lorsque l'on parle des destinataires des inscriptions. Plusieurs configurations sont possibles en ce qui les concerne. Un Auguste peut être honoré seul ou en compagnie des autres membres du collège impérial et il en va de même pour les Césars, à savoir les héritiers désignés, et les *Augustae*, qu'elles soient l'épouse, la mère ou la grand-mère de l'empereur. Si l'on répertorie les différents

⁶⁶⁵ DOMERGUE Claude, *op. cit.*, p. 197.

⁶⁶⁶ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 118.

types de destinataires en fonction de leur dignité et des associations possibles, l'on obtient la répartition suivante :

Répartition des destinataires

Destinataires	Nombre de dédicaces	Pourcentage de dédicaces
Auguste seul	45/46/47	66/67,5/69 %
Collège impérial ⁶⁶⁷	4/5	7,5/9%
César seul	4/5	6/7,5%
<i>Augusta</i> seule	4	6%
Famille impériale ⁶⁶⁸	4	4,5%
Indéterminé	5	4,5%
Total	68	100

L'incertitude concernant le nombre total d'inscriptions correspondant à certaines catégories est due aux problèmes d'identification des destinataires des inscriptions 28 et 38. Quoi qu'il en soit, il apparaît très clairement qu'une large majorité des dédicaces ont bien comme destinataire un seul Auguste. Rares sont les inscriptions honorant uniquement un César ou une *Augustae*, ce qui pourrait indiquer que ces dédicaces ont été réalisées en raison de motifs particuliers. Il en va de même pour les inscriptions érigées en hommage à tous les membres de la famille impériale possédant la dignité d'Auguste, de César ou d'*Augusta*. Quelle que soit la configuration, s'intéresser au profil des personnages honorés pourrait mettre en lumière les motivations des dédicants. Cette question est étroitement liée à celle du contexte politico-militaire et des activités impériales dans la région du Danube, qui sera examinée subséquemment.

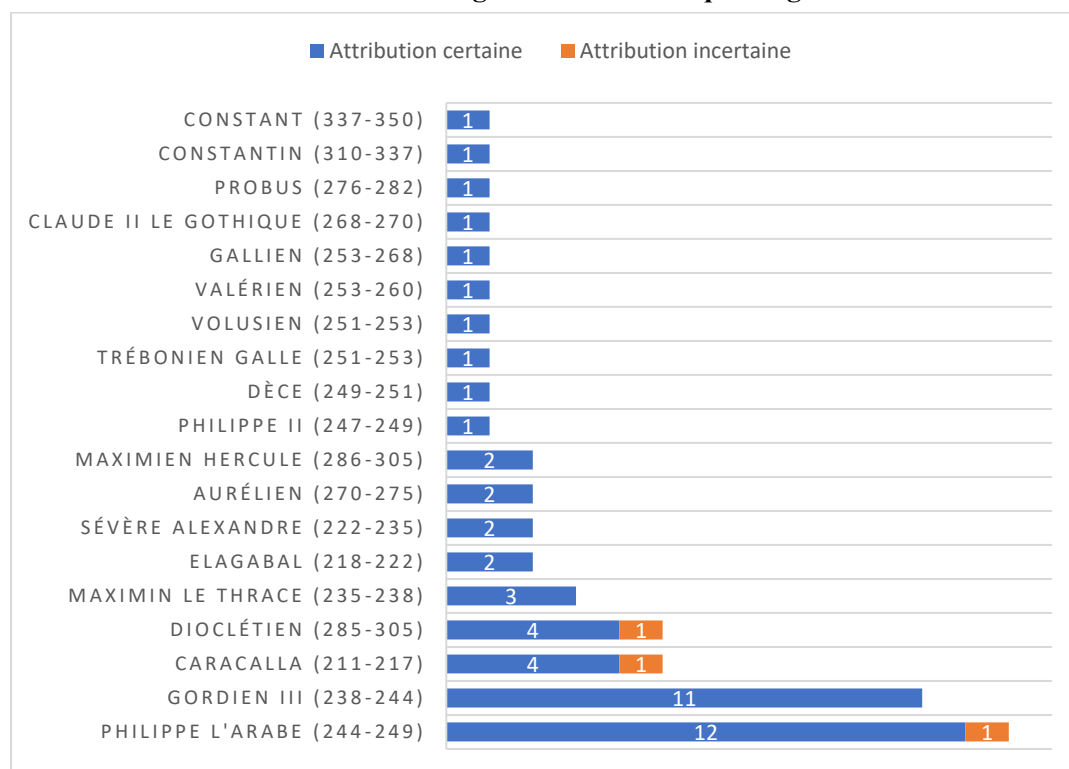
a. Les Augustes

Les empereurs en titre sont de loin les personnages ayant bénéficié du plus grand nombre d'hommages mentionnant la formule de dévotion. Le plus souvent, ils sont honorés seuls, mais pour une poignée d'inscriptions, ils le sont en compagnie d'un co-empereur (inscriptions 42 et 55), de leur héritier désigné portant leur titre de César (inscriptions 13, 38? et 60) ou de plusieurs membres de la famille impériale (inscriptions 21, 22 et 48) et une inscription est également destinée aux quatre Tétrarques (inscription 54). Cela ne nous dit cependant rien sur le profil de ces empereurs ni sur le nombre de dédicaces qui leur ont été à chacun adressées. Le graphique suivant reprend le nombre total d'hommages adressés à chaque empereur ayant bénéficié d'au moins une dédicace sur la période d'exploitation de la formule dans les provinces danubiennes. Les mentions des Augustes dans des inscriptions dédiées exclusivement à des Césars ou des *Augustae* ne sont ici pas prises en compte puisque l'hommage ne leur est pas adressé.

⁶⁶⁷ Dédicaces destinées à deux co-Augustes, ou à un Auguste et un César, ou aux Tétrarques.

⁶⁶⁸ Dédicaces destinées à un Auguste et une ou plusieurs *Augusta(e)*, ou à un Auguste, un César et une *Augusta*.

Nombre d'hommages adressés à chaque Auguste



Un premier élément fondamental à considérer est l'absence totale des empereurs que l'on pourrait qualifier d'« éphémères ». Macrin, Gordien I, Gordien II, Balbin, Maxime Pupien, Hostilien, Émilien, Quintillus, Tacite, Florian, Carus, Numérien et Carin sont ainsi totalement absents de notre *corpus* et parmi ceux-ci, seuls Macrin, Numérien et Carin ont dépassé l'année de règne. *A contrario*, seuls deux empereurs honorés de la sorte ont régné moins de deux ans. Il s'agit de Dèce et de Claude le Gothique qui ont tous deux été particulièrement actifs militairement dans la région du Danube. Par conséquent, l'hypothèse de monuments érigés en début de règne de manière systématique ne semble pas résister à cette observation et n'est d'ailleurs pas non plus compatible avec une répartition à ce point inégale entre les empereurs.

Un autre constat tout à fait évident est la popularité de l'usage de la formule de dévotion en lien avec les empereurs Gordien III et Philippe l'Arabe. La répartition des hommages épigraphiques qui leur sont destinés est cependant très inégale selon les provinces. Ils ne sont ainsi représentés que dans les provinces de Pannonie inférieure, de Dacie, de Mésie inférieure, et pour Gordien III également en Mésie supérieure. En outre, si pour Gordien III les attestations se répartissent à peu près équitablement entre ces provinces⁶⁶⁹, pour Philippe l'Arabe, l'écrasante majorité des dédicaces a été découverte dans la province de Dacie (neuf ou dix).

Comment expliquer cette répartition ? Pour Philippe l'Arabe, cette concentration en Dacie semble liée à sa campagne contre les Carpes s'étant déroulée de 245 à 247. C'est en tout cas l'hypothèse que nous avons avancée et que nos analyses semblent confirmer. Le même empereur bénéficie de quelques autres hommages du genre dans la péninsule ibérique, mais aucun n'est le fait d'unités militaires. Une de ces inscriptions est érigée par le conseil provincial de Bétique⁶⁷⁰ qui fait écho à celle érigée par le conseil des Trois Dacies (inscription 44). La première a cependant été réalisée en 245, alors que la seconde l'a été en 248, dans un contexte

⁶⁶⁹ Deux en Pannonie inférieure, trois en Dacie, trois en Mésie supérieure et une en Mésie inférieure.

⁶⁷⁰ *CIL* II, 7, 255 (*AE* 1989, 428 ; *HEp* 1989, 248 ; *HEp* 1993, 167).

tout à fait différent. Les autres⁶⁷¹ sont toutes le fait de communautés civiques et peuvent être rapprochées de l'inscription 59 du sénat du municipe de *Troesmis* en Mésie inférieure. Le lien entre les dédicaces destinées à Philippe l'Arabe en Dacie et le conflit carpique semble donc très probable.

La situation semble toutefois différente pour Gordien III, qui n'a pas mené de campagne d'ampleur dans la région du Danube comme Philippe l'Arabe. Sous son règne toutefois, est entreprise une politique de renforcement des infrastructures défensives dans les provinces du Danube inférieur qui profitent alors d'une paix relative⁶⁷². En 242, Gordien s'y rend personnellement pour procéder à une levée de troupes en vue de son expédition orientale contre les Perses sassanides⁶⁷³. La même année, son préfet du prétoire et véritable chef politique de l'Empire, Timésithée doit repousser une incursion des Carpes en Mésie inférieure⁶⁷⁴. De manière générale, la popularité de Gordien III dans les provinces est un fait reconnu et il n'est pas étonnant qu'il ait reçu autant de témoignages de loyauté de ce genre⁶⁷⁵.

Tous les autres empereurs honorés se sont également distingués par leur activité militaire dans la région du Danube. La plupart des dédicaces peuvent ainsi être rapprochées d'événements ayant trait à la personne de l'empereur et aux provinces danubiennes : une visite impériale, des rénovations routières, d'ouvrages défensifs ou de monuments, ou bien une campagne contre des groupements barbares limitrophes. Mais peut-on déduire que chacune des dédicaces résulte de pareils événements ? Cette question sera abordée plus tard lorsque nous nous intéresserons au contexte politico-militaire dans lequel ont été réalisées les dédicaces et aux motifs qui s'en trouvent à l'origine.

Rappelons pour l'instant que beaucoup de ces empereurs sont originaires de la région du Danube où ils jouissaient d'une popularité certaine en particulier au sein de l'armée. Ce n'est sans doute pas un hasard si les inscriptions honorant Maximin le Thrace ont été retrouvées en Pannonie et en Mésie inférieure, provinces dont les troupes l'ont porté au pouvoir et lui sont restées fidèles jusqu'à la fin⁶⁷⁶. En définitive, la personnalité des empereurs honorés et les actions qu'ils ont menées dans les provinces danubiennes ne semblent pas aller dans le sens d'hommages spontanés érigés systématiquement lors de l'entrée en fonction d'un nouvel empereur, en signe générique de fidélité. On verra plus loin que le contexte dans lequel ces dédicaces ont été érigées suggère également qu'elles ne sont pas le fruit d'un acte routinier, déconnecté des circonstances dans lesquelles il est posé.

b. Les Césars

Les Césars portant également le titre de prince de la jeunesse sont les héritiers présomptifs de la pourpre impériale⁶⁷⁷. Ceux-ci peuvent être honorés seuls, ou en compagnie de l'Auguste régnant dans une dédicace honorant le collège impérial. Dans ce cadre également, une dédicace de l'époque de la tétrarchie est destinée « aux Augustes et aux Césars »

⁶⁷¹ *CIL* II, 4608 (p. XLVIII); *CIL* II, 6083 (*CIL* II, 14, 924) ; *CIL* II, 3073 (*CIL* II, 13, 30) ; *CIL* II, 5947.

⁶⁷² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756.

⁶⁷³ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 98 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 766 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

⁶⁷⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 756-757 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 58.

⁶⁷⁵ SOTINEL Claire, op. cit., p. 53.

⁶⁷⁶ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 225-230 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », op. cit., p. 673, 688, 711.

⁶⁷⁷ LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 610-611.

(inscription 54). Enfin, le César peut être honoré dans une dédicace adressée à tous les membres de la famille impériale officiellement associés au pouvoir (voir *infra*).

Lorsque les Césars sont honorés seuls, l'enjeu est de déterminer s'ils le sont véritablement pour eux-mêmes ou avant tout pour honorer l'empereur régnant de manière indirecte. La réponse doit être nuancée et dépend selon nous de la personnalité du César concerné. Dans le cas de Philippe II, honoré en Dacie à la fois seul (inscription 50) et en compagnie de son père (inscription 38? et 42), il est probable que l'objectif recherché par les dédicants soit de rendre hommage à Philippe l'Arabe et au collègue impérial par la reconnaissance du pouvoir et de la dignité à son fils. Philippe II est en outre trop jeune lors du conflit carpique pour pouvoir jouer un quelconque rôle opérationnel, même s'il est bien présent dans la province aux côtés de son père⁶⁷⁸.

En revanche Maxime, fils de Maximin le Thrace, et *Herennius Etruscus*, fils de Dèce, semblent avoir pris une part plus active aux campagnes de leurs pères sur le Danube inférieur. *Herennius Etruscus* est même envoyé sur le Danube commander son armée alors que son père se trouve encore à Rome⁶⁷⁹. La dédicace que lui adresse de manière exclusive la *legio II adiutrix* (inscription 23) exprime bien le dévouement de l'unité au *numen* et à la *maiestas* de « celui-ci » (*eius*). C'est donc bien *Herennius Etruscus* seul qui est visé en tant que chef des armées du Danube, autrement dit la légion érige un monument en hommage à son commandant effectif. Il n'est pas impossible que ce soit également en ce sens que doivent être comprises au moins une partie des autres dédicaces érigées par des unités militaires alors que l'empereur se trouvait dans la région et exerçait sur elles un commandement direct. Notons par ailleurs concernant Maxime et *Herennius Etruscus*, que ce sont les troupes danubiennes qui ont porté leurs pères au pouvoir⁶⁸⁰. Adresser de tels hommages aux héritiers désignés pourrait donc être une manière de les reconnaître comme tels et de renouveler leur soutien et leur fidélité à l'empereur, mais aussi à sa dynastie.

À une époque bien plus tardive, le conseil provincial du Norique méditerranéen érige deux dédicaces en hommage aux fils de Constantin I^{er}, Constantin II (inscription 4) et à Constance II (inscription 5). Le contexte pourrait être celui des campagnes de Constantin sur le Danube au cours desquelles Constantin II effectue des missions au nom de son père et exerce des commandements militaires, ce qui n'est pas le cas de Constance II⁶⁸¹. L'utilisation du pronom *eorum* dans le texte de l'inscription destinée à Constantin II, alors qu'il est abrégé dans l'autre, pourrait laisser entendre que les deux monuments ont été érigés conjointement, peut-être à l'occasion d'une visite des deux Césars dans la province.

c. *Les Augustae*

Tout comme pour les Césars, plusieurs configurations sont possibles. Les *Augustae* peuvent être honorées seules ou en compagnie d'autres membres de la famille impériale. La même question se pose d'ailleurs : les hommages qui leur sont destinés sont-ils un moyen détourné d'honorer l'empereur régnant ou sont-ils au contraire des hommages sincères ? Depuis le règne de Septime Sévère, les femmes de la famille impériale sont davantage présentes dans la communication politique du régime. Elles reçoivent des titres et distinctions, les associant symboliquement au pouvoir, sur lequel elles peuvent aussi exercer une influence réelle⁶⁸². Les

⁶⁷⁸ LORIENT Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 793.

⁶⁷⁹ GROZDANOVA Lily, *op. cit.*, p. 237-238.

⁶⁸⁰ LORIENT Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 669 ; ID., « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 794-795.

⁶⁸¹ MARAVAL Pierre, *Les Fils de Constantin*, *op. cit.*, p. 21-22.

⁶⁸² Voir notamment KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.*, MARMOURI Khaled, *op. cit.*, et SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 118.

dédicaces adressées à des *Augustae* pourraient dès lors être une réaction à cette nouvelle réalité et servir de chambre d'écho à la propagande impériale.

Trois *Augustae* ont bénéficié seules d'un tel hommage dans les provinces danubiennes : *Iulia Mamaea*, mère de Sévère Alexandre, *Tranquillina*, épouse de Gordien III, Salonine, épouse de Gallien. *Iulia Mamaea*, qui exerce *de facto* le pouvoir sous Sévère Alexandre⁶⁸³, est la destinataire de deux dédicaces érigées par des unités militaires, la première en Pannonie inférieure par la *legio I Adiutrix* (inscription 18), la seconde en Dacie par la *cohors III Delmatarum* (inscription 40). Le texte de cette deuxième inscription indique que le monument de la dédicace a été consacré par le légat d'Auguste propréteur consulaire de Dacie, *Iasdius Domitianus*⁶⁸⁴. Or, il se trouve que cette dédicace n'est pas isolée : deux autres adressées à la même *Augusta* ont été érigées en Dacie par des unités auxiliaires⁶⁸⁵ selon le même mode de financement, à savoir « à partir de la caisse commune » de la troupe (*ex quaestura*), et consacrées par le même gouverneur. Une différence importante demeure néanmoins : l'absence de la formule de dévotion, ce qui explique leur absence de notre *corpus*. La formule pourrait donc agir ici comme une distinction particulière propre à l'unité à laquelle elle s'applique.

Les deux autres *Augustae*, *Tranquillina* (inscription 61) et Salonine (inscription 33), ont bénéficié d'hommages similaires un peu partout dans l'Empire. Elles sont en outre clairement honorées de manière exclusive, puisque le pronom employé dans la formule de dévotion est bien *eius* et non *eorum* qui engloberait aussi leur époux. Dans leur cas comme dans celui de *Iulia Mamaea*, la question des commanditaires de l'inscription est clairement posée. Une autorité supérieure, par exemple le sénat romain, aurait pu commanditer de tels hommages à travers l'Empire en chargeant les gouverneurs d'appliquer cette décision comme on le voit en Dacie avec *Iasdius Domitianus*. Cela reste cependant une hypothèse devant être investiguée avec plus d'attention. Les autres *Augusta* présentes dans notre *corpus* sont honorées aux côtés des autres membres de la famille impériale. C'est précisément ce que nous allons voir à présent.

d. La famille impériale

Peu nombreuses sont les dédicaces honorant tous les membres de la famille impériale. Elles n'ont d'ailleurs pas grand-chose à voir entre elles si ce n'est cette caractéristique. Les inscriptions 21 et 22 s'inscrivent clairement dans une pratique officielle. Il s'agit de deux bornes milliaires érigées par la *legio II Adiutrix* en Pannonie inférieure et dédiées à la fois à Philippe l'Arabe, mais aussi à son épouse *Marcia Otacilia Severa* et à leur fils, Philippe le jeune, « très noble César ». Ce sont des monuments élevés le long des routes pour indiquer les distances et qui revêtent donc un aspect officiel peut-être encore davantage que des statues érigées dans les *principia* d'un camp militaire ou sur le *forum* d'une colonie. Cela expliquerait pourquoi leur texte se positionne aussi clairement en résonnance à la communication politique du pouvoir central et à la décision prise par Philippe l'Arabe de faire octroyer à son épouse le rang d'*Augusta* et à son fils ceux de César et de prince de la jeunesse.

A contrario, les inscriptions 13 et 48 s'inscrivent plus dans un cadre privé et semblent résulter de l'initiative de ses dédicants. La seconde est en effet due à des *evocati* de la *legio V Macedonica* stationnée en Dacie, et dédiée à Elagabal, à sa grand-mère, *Iulia Maesa* et à sa mère, *Iulia Soaemias Bassiana*, dont on sait l'importance qu'elles ont eu sur la prise de pouvoir d'Elagabal et sur le cours de son règne⁶⁸⁶. Finalement, l'inscription 13 est la seule à employer la notion de *domus divina* englobant la totalité des membres de la famille impériale en plus de

⁶⁸³ KOSMETATOU Elizabeth, *op. cit.* ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 35.

⁶⁸⁴ PIR² I 12 ; PISO Ioan, *Fasti provinciae Daciae*, *op. cit.*, p. 192-196.

⁶⁸⁵ CIL III, 798 (ILS 2494) et AE 1950, 16 (AE 1969/70, 546 ; AE 1978, 683 ; AE 2018, 1358 ; IDR III, 4, 221).

⁶⁸⁶ SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 28-34. Sévère Alexandre n'est pas associé à la dédicace, sans doute car il n'a pas encore été officiellement désigné comme l'héritier d'Elagabal.

Maximin le Thrace et Maxime mentionnés nommément. Elle revêt en outre des caractéristiques particulières, puisqu'elle est érigée dans un cadre associatif, « pour le salut des empereurs ». Elle mélange en réalité plusieurs pratiques épigraphiques visant à honorer les empereurs vivants et semble donc résulter d'une création formulaire personnelle.

e. Les divinités

Il arrive pour certaines occurrences de la formule que la dédicace ne soit pas dédiée directement à un empereur, à une *Augustae* ou à un César, mais à une divinité voire plusieurs. N'oublions pas que l'association de l'empereur ou de membres de la famille impériale à des divinités est devenue un classique dans l'épigraphie à partir des Sévères⁶⁸⁷. C'est ici que notre distinction initiale entre destinataire et dédicataire devient pleinement opérante. Dans les faits, seule une poignée d'inscriptions est concernée, six en tout (inscriptions 13, 15, 16, 54, 55 et 64). Quatre d'entre elles sont le fait d'individus, un vétéran (inscription 13), un légionnaire *speculator* (inscription 15), un sénateur légat de légion (inscription 16) et un sénateur dont la fonction n'est pas connue (inscription 55). Elles ont été érigées « pour le salut de l'empereur » ou « des empereurs », selon la formule *pro salute imperatoris / imperatorum* bien connue et largement répandue au III^e siècle⁶⁸⁸.

La divinité la plus souvent invoquée est le dieu souverain Jupiter Capitolin, seul (inscription 15) ou avec « tous les autres dieux et déesses immortels » (inscription 55). Dans un cas (inscription 13), la divinité n'est pas connue, mais était probablement Jupiter Capitolin, ou peut-être Mithra étant donné la popularité du culte à *Carnuntum* où l'inscription a été retrouvée. Dans un cas également, la dédicace est adressée à Salus-Hygie, Télesphore et Esculape, qui ne sont pas mentionnés dans le texte de l'inscription, mais représentés sur le relief qui l'accompagne. Ce don à des divinités médicales revêt une dimension particulière relative à la personne de l'empereur Caracalla, dont la mauvaise santé est bien connue et qui se rendait régulièrement dans les sanctuaires de divinités sanitaires pour espérer la guérison⁶⁸⁹. Le dédicant, un sénateur de premier plan, aurait tout à fait pu agir en tant qu'intermédiaire direct de l'empereur.

Les deux autres inscriptions (54 et 64) ont été érigées par des unités militaires, mais sans appel au salut de l'empereur. Elles sont en effet directement dédiées à deux divinités. La première (inscription 54) est adressée à Neptune, qualifié de « sauveur » (*conservator*) des Augustes et des Césars. On rejoint donc implicitement la notion de salut impérial par la référence à l'intervention de la divinité en faveur de la bonne santé des empereurs. La dernière inscription (64) est dédiée au *numen Augusti* qualifié de « perpétuel ». Il s'agit du seul cas dans notre *corpus* pour lequel la formule de dévotion est effectivement liée à une dédicace directe au *numen* de l'empereur. Dans tous les cas, ces dédicaces à des divinités en lien avec l'utilisation de la formule s'éloignent nettement du modèle le plus répandu au sein de notre *corpus* et témoignent d'une certaine originalité par la combinaison de différents types d'hommages aux empereurs.

3. La répartition dans le temps et les contextes politico-militaires

Les occurrences de la formule de dévotion rassemblées au sein de notre travail se répartissent sur une longue période allant du règne de Caracalla comme seul Auguste (212-217) au règne de Constant (337-350). Les contextes dans lesquels elles apparaissent sont donc extrêmement variés, de la prospérité sévérienne, en passant par la crise profonde du milieu du

⁶⁸⁷ FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », *op. cit.*, p. 1243 ; ID., *The Imperial Cult in the Latin West*, *op. cit.*, III (1), p. 198.

⁶⁸⁸ TURCAN Robert, *op. cit.*, p. 1016.

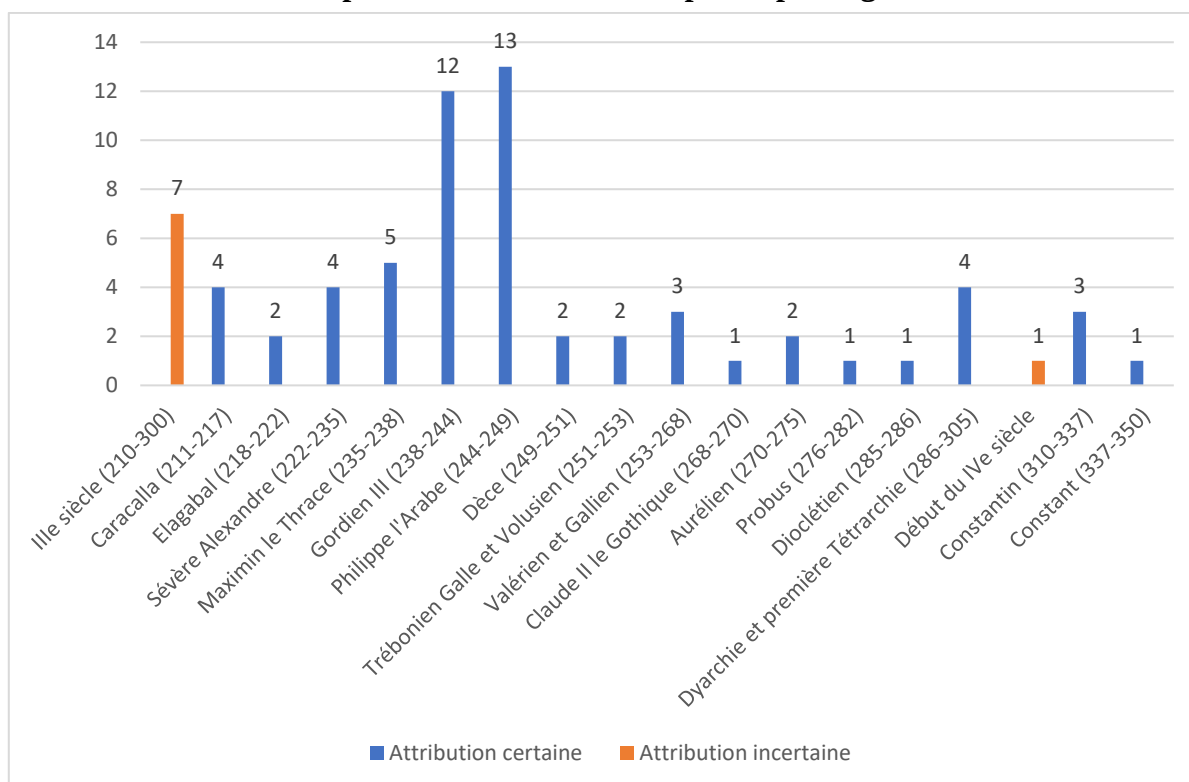
⁶⁸⁹ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 42 ; BECKER Audray, *op. cit.*, p. 193-195.

siècle, puis par la restauration dioclétienne et les réformes profondes de l'époque tétrarchique, pour arriver finalement à l'Empire constantinien. Il apparaît donc primordial d'étudier l'évolution de l'utilisation de la formule à travers le temps, mais aussi les circonstances dans lesquelles elle apparaît au sein même des règnes des différents empereurs. Ces deux aspects seront examinés successivement.

a. L'évolution générale de l'usage de la formule

Si l'on comptabilise pour chaque règne le nombre d'inscriptions contenant la formule de dévotion, indépendamment de leurs caractéristiques (types de dédicants et destinataires, aspects formel et matériel), l'on obtient le tableau ci-dessous. Les inscriptions ne pouvant être attribuées avec certitude à un règne sont reprises à part selon le siècle auquel elles se rattachent⁶⁹⁰.

Répartition totale des inscriptions par règne



Plusieurs tendances se dégagent nettement et ont déjà pu être observées précédemment lorsqu'il a été question des dédicants et destinataires. Ainsi, on remarque clairement un nombre plus important d'inscriptions pour les règnes de Gordien III et Philippe l'Arabe que pour les règnes précédents et suivants. Ce constat interpelle puisque la production épigraphique dans l'Empire est encore très florissante sous les Sévères et entre ensuite dans une phase de déclin de Maximin le Thrace à Philippe l'Arabe qui s'observe notamment en Dacie et les provinces voisines des deux Pannonies et des deux Mésies⁶⁹¹. Or c'est précisément dans ces provinces qu'ont été découvertes toutes les inscriptions datant des règnes de Gordien III et Philippe l'Arabe. La concentration d'inscriptions est particulièrement exceptionnelle en Dacie pour le règne du second.

⁶⁹⁰ Pour d'éventuelles estimations de datations plus précises, voire les inscriptions en question : 8, 14, 26, 38, 45, 55, 58, 60.

⁶⁹¹ Voir ARDEVAN Radu, « Once more on the last inscriptions of Roman Dacia », *op. cit.*.

À partir de Maximin le Thrace, le Bas-Danube devient une zone d'opérations prioritaire pour les empereurs en raison des nombreuses incursions sur le territoire romain de groupements « barbares ». Or c'est précisément dans ce contexte de pression maximale sur le *limes* danubien entraînant une présence impériale renforcée que ces inscriptions connaissent leur production la plus intense. Les dédicaces employant la formule de dévotion pourraient donc apparaître comme une réaction accueillant favorablement les interventions impériales et une réaffirmation de l'attachement de ces communautés civiques et militaires au monde romain. Cette hypothèse est séduisante, mais il faut néanmoins la confronter au contexte particulier de réalisation de ces monuments honorifiques afin de voir si elle se vérifie et éventuellement la nuancer.

Après le règne de Philippe l'Arabe, la situation militaire devient critique et les attestations de la formule se raréfient. La pratique se perpétue néanmoins et il est tout à fait significatif de trouver plusieurs dédicaces pour les règnes de Dèce, puis de Trébonien Galle et Volusien, qui sont pourtant brefs et marquent une réelle rupture pour les provinces du Danube inférieur qui sont submergées par des raids « barbares » de grande ampleur. Une dédicace à Trébonien Galle n'a tout simplement pas la même portée qu'une dédicace à Caracalla, ne serait-ce que par l'évolution même de la pratique épigraphique. Il est en effet remarquable que des groupes romanisés au cœur d'une période de crise généralisée continuent à consacrer des ressources matérielles et financières dans le seul but d'exprimer leur loyauté au pouvoir impérial dans les termes les plus forts.

La fin du III^e siècle constitue une nouvelle phase de l'histoire de la formule dans les provinces danubiennes. Malgré la sortie de crise progressive dès le règne d'Aurélien (270-275), puis la restauration pleine et entière de la puissance romaine sous Dioclétien et le nouveau régime tétrarchique qu'il œuvre à mettre en place, les occurrences de la formule demeurent rares et apparaissent aussi à un niveau différent. Les dédicants à partir d'Aurélien ne sont plus des unités auxiliaires ou des communautés civiques, mais avant tout des gouverneurs (inscriptions 2, 3, 6, 10 et 63). L'on recense aussi un centurion attaché au service du gouverneur du Norique sous Aurélien (inscription 7), deux préfets du prétoire sous la Dyarchie (inscription 62), et encore une légion sous la Tétrarchie (inscription 54). Les corps constitués civiques et militaires ancrés localement laissent donc la place à des représentants du pouvoir central.

Ce dynamisme local dans l'usage de la formule n'a finalement résisté ni aux bouleversements de la crise du III^e siècle qui ont profondément affecté les communautés romanisées de ces provinces ni à la réorganisation profonde du territoire, romain, de son administration et de sa défense. La province de Dacie profondément romanisée est totalement évacuée sous Aurélien en 274, or c'est bien cette province qui a livré le plus grand nombre de dédicaces mentionnant la formule de dévotion. L'arrêt de l'usage de la formule par ces communautés n'a en tout état de cause rien à voir avec l'émergence du christianisme comme religion du pouvoir politique qui n'intervient que des décennies plus tard.

Au-delà de l'époque tétrarchique, la formule disparaît quasi totalement des provinces danubiennes et est confinée presque exclusivement au Norique méditerranéen. Sous Constantin, cette province honore par l'intermédiaire de son conseil les Césars Constantin II (inscription 4) et Constance II (inscription 4). Son gouverneur rend hommage à Constantin seul Auguste (inscription 11) et plus tard à Constant co-régnant avec Constance II (inscription 6). Pour ces années post première Tétrarchie, il faut également compter une inscription fragmentaire découverte dans la forteresse romaine tardive de Fenékpuszta au bord du lac Balaton (inscription 14) qui se trouve alors en Pannonie première. L'inscription destinée à Constant est la plus tardive de notre *corpus* et date probablement de l'année 341. Dans les provinces balkaniques de Thrace et de Dalmatie, les gouverneurs érigent aussi dans les années 340 des dédicaces pour cet empereur et son frère Constance II (annexes 2.4, 2.6-9 et 3.3). Après le

milieu du IV^e siècle, la progression du christianisme pourrait bien expliquer la disparition définitive de la formule dans la région du Danube.

b. Le contexte particulier d'apparition

Le contenu même des textes des inscriptions n'offre que peu d'éléments permettant d'expliquer les raisons derrière l'élévation de ces dédicaces. Par conséquent, restituer le contexte particulier de réalisation de ces monuments a été d'une importance cruciale au cours de nos analyses. Notre parti pris a alors été de nous concentrer sur les éventuels liens entre l'activité impériale et la décision prise par ces groupes et individus de rendre hommage de la sorte à l'empereur ou à des membres de la famille impériale. Il s'est avéré que dans bien des cas, il est en effet possible de rapprocher ces inscriptions de certaines actions et entreprises menées par l'empereur honoré.

Plusieurs facteurs apparaissent comme récurrents et peuvent parfois s'entremêler : la présence de l'empereur dans la province, son intervention en faveur de la défense de la province, que ce soit par une opération militaire directe ou par l'appui de projets de construction et de restauration en prévision ou à la suite d'une incursion, et enfin dans le cas d'une inscription militaire, la participation de l'unité dans une campagne dirigée par l'empereur. Si de tels liens peuvent effectivement être établis à plusieurs reprises, rien ne dit en revanche que toutes les dédicaces ont été réalisées dans pareilles circonstances. Il s'agit à présent de remettre en perspective ces observations, de les nuancer, et de déterminer dans quelle mesure elles s'appliquent ou non à l'ensemble de notre *corpus*.

Les inscriptions du règne de Caracalla pourraient déjà relever de ces différents cas de figure. Il est possible en effet qu'elles résultent de sa campagne contre les Alamans vers la fin de l'été 213 ou de sa traversée des provinces danubiennes durant la seconde partie de la même année. Celles retrouvées en Dacie ont toutes été érigées par des militaires (inscriptions 30, 38[?] et 47). Ces derniers auraient pu commémorer de la sorte leur participation aux opérations contre les Alamans ou bien la visite de Caracalla en Dacie au cours de laquelle il œuvre au renforcement des défenses de la province⁶⁹². Ces inscriptions sont néanmoins toutes fragmentaires et l'une d'entre elles pourrait dater en réalité du règne de Philippe l'Arabe (inscription 38). L'inscription 16 apparaît comme plus directement liée à la campagne contre les Alamans, puisque son auteur, le légat *L. Alfenus Avitianus*, dit agir « pour le salut et les victoires » de Caracalla. Enfin, l'inscription 57 se rapporte à la construction ou à la rénovation d'un temple, mais impossible de déterminer exactement dans quel contexte.

Seules deux inscriptions (15 et 48) peuvent se rattacher au règne d'Elagabal, qui est donc l'empereur le moins représenté pour la première moitié du III^e siècle, à l'exception bien sûr de Septime Sévère. Ce constat est donc assez révélateur puisqu'Elagabal est le seul à ne pas avoir mené de campagnes militaires au cours de son règne. Les auteurs de ces inscriptions sont des militaires agissant en leur nom propre et pourraient avoir érigé leurs dédicaces en 219 dans le contexte du retour des troupes d'Orient aux côtés de l'empereur cheminant vers Rome après la campagne contre les Parthes de Caracalla et Macrin⁶⁹³. L'inscription 15 revêt une forte dimension personnelle. Le dédicant, un légionnaire exerçant la fonction de *speculator*, y fait référence aux « grands et nombreux dangers » auxquels il a échappé, probablement durant le conflit parthique. Par ailleurs, la dédicace a été érigée à *Poetovio*, localité qu'Elagabal a très probablement traversée lors de son voyage vers la Ville⁶⁹⁴.

⁶⁹² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 44 ; GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, op. cit., p. 96 ; OPREANU Coriolan Horațiu, op. cit.

⁶⁹³ KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 214 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 30.

⁶⁹⁴ Voir note 222.

Le règne de Sévère Alexandre fournit le premier exemple d'une dédicace (inscription 66) ayant été érigée de manière presque incontestable à l'occasion d'une visite impériale. Lors du retour de sa campagne contre les Sassanides début 234, l'empereur traverse la Mésie inférieure et entreprend de renforcer les défenses de la province en s'appuyant sur son gouverneur, le futur empereur Dèce, qui n'est autre que le dédicant de l'inscription⁶⁹⁵. Il est en revanche compliqué de rapprocher d'événements particuliers les autres dédicaces (1, 18 et 40) du règne de Sévère Alexandre en se fondant sur des éléments tangibles. Il en va de même pour le règne de Maximin le Thrace, mais la résidence prolongée dans la région du Danube de cet empereur qui ne s'est jamais rendu à Rome⁶⁹⁶ augmente significativement la possibilité d'un lien entre les dédicaces de cette période et ses campagnes contre les peuples « barbares » ou tout simplement sa présence dans ces provinces.

Les nombreuses inscriptions du règne de Gordien III ne peuvent être que difficilement contextualisées. Certaines pourraient avoir été réalisées en 242 alors que l'empereur se rend dans la région du Danube inférieur pour y lever des troupes en vue de mener une expédition militaire contre les Sassanides ou lors du combat contre les Carpes la même année en Mésie inférieure⁶⁹⁷. Plusieurs inscriptions peuvent néanmoins être datées avant cette période : une en 239 (inscription 29), deux en 240 (inscriptions 20 et 27) et une en 241 (inscription 43). Seule l'inscription 56 peut être datée avec certitude à l'année 242. Aucun conflit notable n'a lieu sur le Danube durant cette période. Le pouvoir impérial n'en est pas moins impliqué dans une politique de renforcement des défenses provinciales notamment en Mésie inférieure par l'intermédiaire du gouverneur *Menophilus*. Le financement de l'armée du Danube est assuré par l'ouverture d'un atelier monétaire et des négociations avec les peuples limitrophes sont menées pour garantir la paix⁶⁹⁸. La région profite alors d'une courte période de relative prospérité dont bénéficie notamment la Dacie⁶⁹⁹.

Le cas de Philippe l'Arabe, déjà abordé précédemment, est sans doute l'exemple le plus représentatif du lien entre les actions personnelles de l'empereur en faveur de la sécurité d'une province et les dédicaces qui y sont réalisées. Une large majorité des inscriptions dédiées à cet empereur se concentre en effet en Dacie où Philippe est intervenu victorieusement pour en repousser les Carpes de 245 à 247. L'intervention militaire est suivie d'un effort de restauration et de renforcement des défenses provinciales⁷⁰⁰. Les inscriptions retrouvées en Dacie témoignant de ces événements ne se limitent d'ailleurs pas à celles présentant la formule de dévotion⁷⁰¹.

Toutefois, il n'est pas évident que toutes les dédicaces adressées à cet empereur puissent bien se rattacher à ce conflit ou à ses conséquences. Celles érigées avant 247 sont particulièrement problématiques puisqu'elles pourraient *a priori* très bien être antérieures à l'incursion des Carpes. Une partie d'entre elles aurait pu être réalisée lors du voyage vers Rome de Philippe revenant d'Orient après la mort de Gordien III sur le champ de bataille et la paix conclue avec les Sassanides. Le nouveau souverain traverse alors les provinces danubiennes et

⁶⁹⁵ SHARANKOV Nicolay, *op. cit.*, p. 318.

⁶⁹⁶ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 81-82 ; KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, *op. cit.*, p. 226-229 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁹⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97-98 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756, 757 et 766 ; SOTINEL Claire, *op. cit.*, p. 58.

⁶⁹⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 97 ; LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle », *op. cit.*, p. 756.

⁶⁹⁹ ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *op. cit.*, p. 193-194.

⁷⁰⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, *op. cit.*, p. 105 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », *op. cit.*, p. 793.

⁷⁰¹ ARDEVAN Radu, « Once more on the last inscriptions of Roman Dacia », *op. cit.*, p. 128-129.

distribue des bienfaits aux cités locales⁷⁰². D'importants travaux routiers sont également initiés au début de son règne notamment sur l'itinéraire qu'il emprunte pour se rendre à Rome⁷⁰³ et il est probable que les inscriptions 21 et 22, qui sont précisément des bornes milliaires, soient érigées à cette occasion.

Au-delà du règne de Philippe l'Arabe, il est toujours possible d'opérer un rapprochement entre les dédicaces et des campagnes ou simples visites impériales dans la région, mais il existe des contre-exemples. Si Dèce et son fils *Herennius Etruscus* s'impliquent directement dans les combats contre les Goths en 252-253⁷⁰⁴ et bénéficient chacun d'une dédicace (inscriptions 23 et 51), Trébonien Galle et Volusien laissent à d'autres le soin de commander les armées,⁷⁰⁵ mais sont honorés chacun d'une inscription (9 et 19). Malgré tout, il est possible que l'inscription 9 découverte en Norique découle d'une hypothétique visite de Volusien dans la province, ce qui expliquerait pourquoi il est honoré sans son père et co-empereur, Trébonien Galle. Ce dernier bénéficie tout de même d'une dédicace (inscription 19) en Pannonie inférieure datée de l'année 252, alors qu'il se trouve à Rome⁷⁰⁶.

La situation est quelque peu similaire avec Gallien et Valérien. Le premier est honoré par une dédicace en Dacie réalisée en 257 (inscription 41), alors qu'il vient de passer trois années à mener campagne sur le Danube inférieur⁷⁰⁷. En revanche, l'inscription rendant hommage à Valérien réalisée en Mésie inférieure en 253-254 (inscription 65) ne peut être corrélée avec une visite impériale, mais semble plutôt découler de l'élévation de ce personnage à la pourpre après sa victoire sur Émilien. En ce qui concerne Claude le Gothique, honoré en Pannonie inférieure par la *legio II Adiutrix* en 270 (inscription 24), le lien avec sa victoire sur les Goths en 269 et avec sa résidence dans la province⁷⁰⁸ semble très probable, d'autant plus que la légion qui lui destine cet hommage a certainement pris part aux combats sous commandement impérial. Il en va de même pour Aurélien, honoré en 272 par un *praeses* (inscription 63) dans une région où il affronte les Goths fin 271, puis les Carpes l'année suivante⁷⁰⁹. Le texte de l'inscription le désigne d'ailleurs comme « très grand vainqueur des Carpes » et « restaurateur de la patrie », ce qui laisse peu de place au doute. L'inscription 7 retrouvée en Norique se rapporte peut-être au siège d'*Augusta Vindelicorum* en 274⁷¹⁰ ou aux campagnes d'Aurélien en 270-271 contre les Alamans et les Juthunges en Norique et en Rhétie⁷¹¹, ce que le profil du dédicant, un centurion *regionarius* de la *legio III Italica* ou d'une cohorte prétorienne, rend d'autant plus probable.

En 281, le gouverneur de Rhétie rend hommage à l'empereur Probus (inscription 2). Trois ans séparent cette inscription d'une campagne de cet empereur dans la province en 278⁷¹² et pourtant il est plus que probable qu'elle découle de ces événements, ou plutôt des efforts de restauration et de renforcement des défenses de la province qui ont suivi cet épisode militaire⁷¹³,

⁷⁰² CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 104.

⁷⁰³ Voir PEACHIN Michael, op. cit..

⁷⁰⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 122 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 76-78.

⁷⁰⁵ SOTINEL Claire, op. cit., p. 78 et 81.

⁷⁰⁶ *Ibid.*.

⁷⁰⁷ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 132 ; ID., « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268) », op. cit., p. 814-815.

⁷⁰⁸ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 163 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 98-99.

⁷⁰⁹ CIZEK Eugen, op. cit., p. 105-106 et 113-114 ; CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 164-166 ; KIENAST Dietmar, op. cit., p. 225 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 147.

⁷¹⁰ CIZEK Eugen, op. cit., p. 191 ; *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXXV, 4 et XLI, 8.

⁷¹¹ CIZEK Eugen, op. cit., p. 94-98 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 144-145.

⁷¹² KREUCHER Gerald, op. cit., p. 145 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 158.

⁷¹³ KREUCHER Gerald, op. cit., p. 147 ; SCHÖNBERGER Hans, op. cit., p. 179.

puisque Probus est qualifié de « restaurateur des provinces et des œuvres publiques ». Quelques années plus tard, les trois dédicaces adressées à Dioclétien personnellement (inscriptions 3, 12 et 62) ont été érigées entre 285 et 290 alors qu'il est actif militairement sur le Danube⁷¹⁴. L'inscription 12 en particulier aurait été réalisée dans la foulée de la campagne de cet empereur contre les Germains en 285⁷¹⁵. Son co-Auguste, Maximien Hercule, bénéficie d'un tel hommage sans doute peu avant 305, mais réside alors en Italie et n'est plus impliqué dans la défense des frontières⁷¹⁶. Les inscriptions du règne de Constantin pourraient être liées à ses campagnes militaires sur le Rhin et le Danube entre 328 et 332⁷¹⁷, mais elles ne peuvent être datées avec précision. En revanche, la dédicace la plus tardive de notre *corpus*, dédiée à l'empereur Constant, pourrait tout à fait coïncider avec la présence de cet empereur dans la province en 341 au cours de laquelle il mène une inspection du *limes* à *Lauriacum*. Il aurait pu passer à cette occasion par *Celeia* où le monument en son honneur a été érigé avant de se rendre sur le *limes* à *Lauriacum*⁷¹⁸.

Tout ce que nous venons de résumer ici a été mis en évidence de manière plus détaillée et complète dans nos analyses et montre bien que pour une part substantielle des inscriptions, une série d'indices plaident en faveur d'une influence de l'activité impériale dans la région sur leur réalisation. On ne peut cependant généraliser ce constat à l'ensemble de notre *corpus*. De nombreuses dédicaces restent ainsi difficilement situables au sein des règnes et il serait contre-productif de spéculer pour chacune d'entre elles sur d'éventuels liens avec des entreprises impériales dont l'existence est parfois hypothétique ou évanescente.

Certains de ces monuments honorifiques n'ayant pas pu être datés avec précision au-delà du règne auquel ils se rattachent pourraient avoir été érigés lors de l'élévation de l'empereur à la pourpre ou lorsqu'il s'agit d'un César, de son élévation au césar. D'autres pourraient constituer simplement une déclaration de loyauté sans lien avec le contexte particulier. Ce cas de figure ne peut cependant qu'avoir été marginal au vu des tendances que nous avons dégagées. Une comparaison systématique règne par règne avec les dédicaces découvertes dans le reste de l'Empire pourrait nous en apprendre davantage, mais excède largement le périmètre de notre étude. Quoi qu'il en soit, il apparaît que les dédicants se sont limités à une dédicace par règne, à l'exception des inscriptions 21 et 22 qui sont des bornes milliaires et peut-être des inscriptions 38 et 39 qui sont des bases de statue. L'attribution de l'inscription 38 au règne de Caracalla ou à celui de Philippe l'Arabe fait cependant débat.

Enfin, nous n'avons pas abordé le cas des dédicaces dédiées aux *Augustae Iulia Mamaea*, *Tranquillina* et *Salonine* pour lesquelles des hommages semblables ont été retrouvés un peu partout dans l'Empire. Par conséquent, ces monuments pourraient très bien avoir été commandités par une autorité centrale telle que le sénat romain de manière déconnectée des événements locaux, à moins qu'ils ne résultent de faveurs distribuées à des communautés à travers l'Empire. Nous y reviendrons dans la partie consacrée aux motifs des inscriptions.

4. La répartition géographique et les lieux d'exposition

Après avoir considéré l'évolution de l'usage de la formule à travers le temps et les différents contextes événementiels dans lesquels celui-ci s'inscrit, nous allons à présent adopter une perspective spatiale en nous intéressant à la répartition des occurrences de la formule entre les provinces, aux localités et environnements dans lesquels elles apparaissent, ainsi qu'aux lieux d'exposition de ces monuments honorifiques.

⁷¹⁴ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 197 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 165-168.

⁷¹⁵ STEFAN Alexandra, op. cit., p. 283.

⁷¹⁶ PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », op. cit., p. 302 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 178

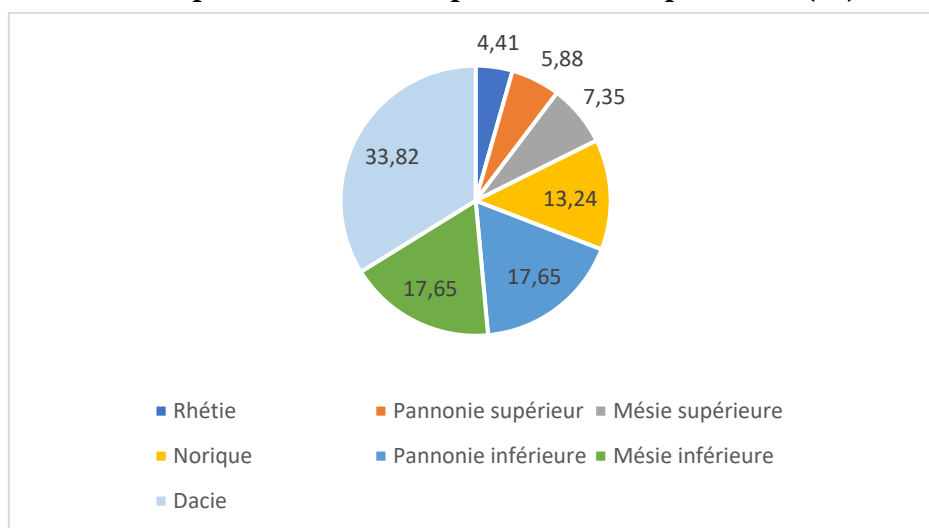
⁷¹⁷ MARAVAL Pierre, *Constantin le Grand*, op. cit., p. 227-230.

⁷¹⁸ HAINZMANN Manfred, op. cit., p. 83.

a. La répartition géographique

Nous évoquions déjà en introduction la répartition particulièrement inégale des inscriptions présentant la formule de dévotion entre les différentes provinces danubiennes. La Dacie à elle seule compte plus du double d'inscriptions (vingt-trois) que le Norique (neuf), la Pannonie supérieure (quatre), la Mésie supérieure (cinq) et la Rhétie (trois) réunis. En revanche, le nombre est à peu près équivalent entre le Norique (neuf inscriptions), la Pannonie inférieure et la Mésie inférieure (douze inscriptions chacune). Remise en pourcentages, la répartition du nombre d'inscriptions entre les provinces retenues pour notre étude donne le résultat suivant :

Répartition des inscriptions entre les provinces (%)



Deux facteurs peuvent être invoqués principalement pour expliquer cette répartition inégale : l'état des découvertes et les diverses réceptions de la formule par les communautés romaines de la région du Danube. Pour le premier point, le cas de la Dacie peut à nouveau nous éclairer. L'abandon progressif de la province à partir du règne de Gallien comme seul Auguste, puis définitif sous Aurélien, a peut-être favorisé la conservation d'un plus grand nombre de monuments, puisque les établissements romains, en particulier les camps militaires, n'ont plus été occupés dès le dernier quart du III^e siècle. Inversement, il se pourrait que dans certaines provinces comme le Norique et la Rhétie, plus proches de l'Italie, l'occupation continue des sites ait mené à la perte des inscriptions les plus anciennes, ce qui n'a pas été le cas en Dacie.

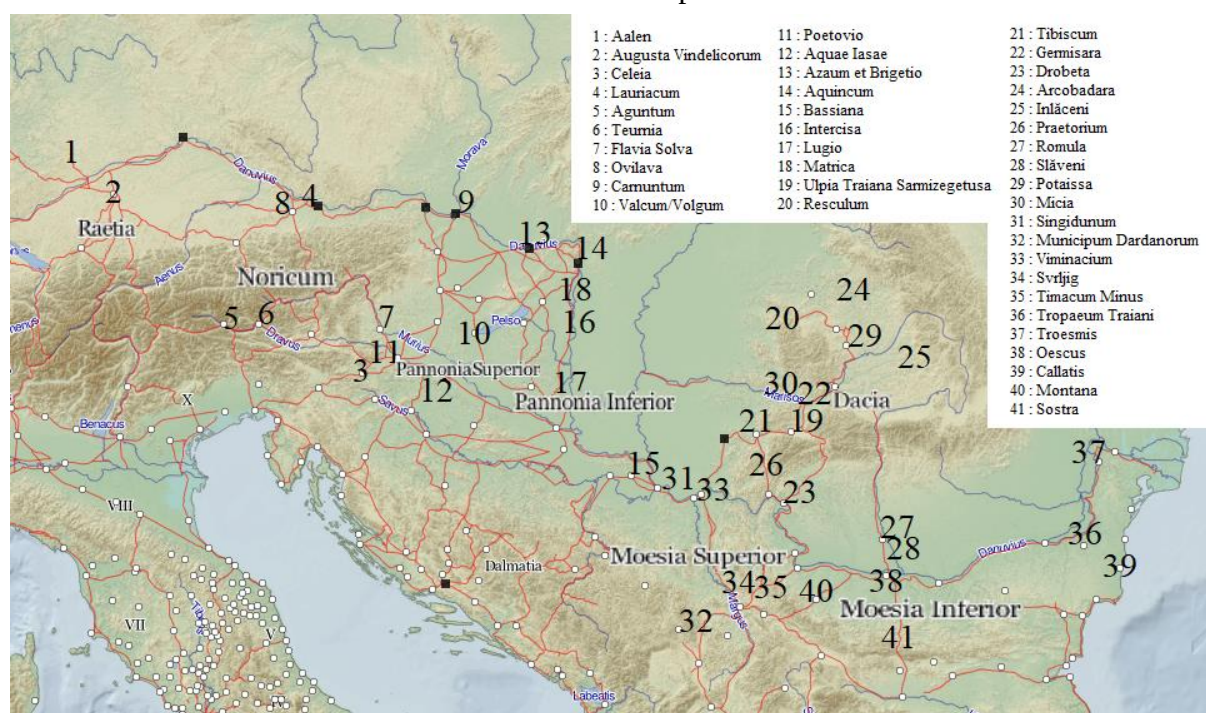
Cette explication, quoique probablement pertinente, n'est cependant pas suffisante puisqu'un déséquilibre existe aussi entre les provinces continuellement occupées aux III^e et IV^e siècles. Cela vaut non seulement à l'échelle des provinces danubiennes, mais aussi à celle de l'Empire tout entier où l'on observe que la formule est rare ou totalement absente dans une série de provinces, mais répandue voire omniprésente dans une série d'autres. Il apparaît dès lors que ce type d'hommage a fait l'objet d'une réception différente selon la province et plus globalement selon l'espace culturel concerné. Cette disparité trouve probablement sa source dans le dynamisme à la fois régional, provincial et local dans les hommages culturels ou non adressés à l'empereur et aux membres de la famille impériale. Le peu d'inscriptions comptabilisées pour la Rhétie concorde ainsi avec le nombre restreint de découvertes dans les provinces du *limes* rhénan dont la Rhétie est finalement plus proche puisque située au nord des Alpes. Par ailleurs, d'autres manières de rendre hommage à l'empereur vivant peuvent être implantées dans une province et justifier un recours plus rare à la formule de dévotion. Par exemple en Bretagne, les dédicaces destinées directement au *numen Augusti* ont été retrouvées

en grande quantité, mais peu d'attestations de la formule y ont été recensées, alors que la tendance est tout à fait inverse en Dacie⁷¹⁹.

La répartition entre les provinces doit aussi être appréciée selon une perspective diachronique, car elle n'est en réalité pas homogène à travers le temps. Dans la plupart des provinces, à l'exception de la Mésie supérieure et du Norique, la formule apparaît pour la première fois sous les Sévères. En Mésie supérieure, elle n'est pas attestée avant le règne de Gordien III qui concentre la majorité des dédicaces de la province (trois sur cinq). On observe globalement que dans chacune des provinces, excepté en Norique et en Rhétie qui ne comptent que trois inscriptions, la majorité des inscriptions émane de la première moitié du III^e siècle. Ce constat est cohérent avec l'évolution générale de l'usage de la formule à travers le temps étudiée précédemment (voir *supra* III.3).

Le Norique se distingue donc nettement des autres provinces puisque la formule ne peut y être attestée avec certitude avant le co-règne de Trébonien Galle et Volusien, au début de la seconde moitié du III^e siècle. Elle disparaît déjà en Dacie quelques années plus tard, durant le règne conjoint de Gallien et Valérien. Dans les autres provinces, elle se manifeste pour la dernière fois sous la Dyarchie ou la Tétrarchie. Si l'on fait abstraction d'une inscription fragmentaire mise au jour en Pannonie supérieure (inscription 14), toutes les inscriptions postérieures ont exclusivement été découvertes en Norique et plus précisément en Norique méditerranéen, province nouvellement créée lors des réformes tétrarchiques⁷²⁰ et qui n'est plus contiguë au Danube. Au IV^e siècle, la formule n'apparaît donc plus sur le *limes* ou dans sa proximité immédiate.

Cela nous amène à aborder le sujet de la répartition géographique des inscriptions à l'intérieur même des provinces. La carte ci-dessous reprend toutes les localités d'où provient au moins une dédicace au *numen* et à la *maiestas* impériaux :



Localités d'origine des inscriptions (ÅHLFELDT Johan, *Digital Atlas of the Roman Empire*, carte modifiée)

⁷¹⁹ FENECHIU Carmen, *op. cit.*, p. 231.

⁷²⁰ FISCHER Thomas, *op. cit.*, p. 129.

Ces localités se situent majoritairement « en première ligne » sur le *limes* danubien ou au-delà du fleuve, en Dacie. Ce fait est peu surprenant quand on connaît la proportion d'unités militaires parmi les dédicants. Ces unités sont positionnées aux frontières, dans des endroits parfois isolés, comme *Arcobadara*, situé aux confins de la Dacie (n° 24). Or, ces dédicaces sont élevées au sein même des lieux de garnison des unités dédicantes, ce qui explique cette accumulation aux marges du territoire romain plutôt qu'à l'intérieur des terres. D'abord pratiquée par les militaires, la formule aurait ensuite pu être transmise de manière privilégiée aux établissements civiques romains proches. L'armée est également présente sur des axes routiers importants localement comme à *Timacum Minus* (n° 35), ce qui explique peut-être comment elle a pu atteindre des communautés plus éloignées du *limes* comme celle des exploitants miniers du *Municipium Dardanorum* (n° 32).

Il ne faut pas oublier non plus les localités situées sur des axes stratégiques pour la politique impériale et les déplacements de l'empereur entre les différentes zones d'opération et régions de l'Empire. *Poetovio* (n° 11) par exemple est un carrefour routier faisant la jonction entre la région danubienne et l'Italie par lequel Elagabal aurait transité pour se rendre à Rome lors de son retour d'Orient accompagné de ses troupes⁷²¹. *Bassiana* (n° 15), *Singidunum* (n° 31), et *Viminacium* (n° 33), sont des villes situées sur la route reliant *Sirmium* à Byzance et sont donc des points de passage importants pour l'empereur et les armées qui se rendent combattre en Orient ou en reviennent. Elles font également face à la plaine séparant la Pannonie de la Dacie et occupent une position centrale sur le Danube inférieur, ce qui en fait des bases d'opérations idéales pour lancer des campagnes dans la région ou simplement inspecter les garnisons du *limes*. La ville proche de *Sirmium* a ainsi servi de résidence impériale à de nombreuses reprises⁷²². Aucune inscription présentant la formule de dévotion n'a cependant été découverte dans cette localité.

b. Les lieux d'exposition

Nous ne disposons que de peu d'informations sur les emplacements où étaient exposées les dédicaces. Les supports sur lesquels ont été gravées ces inscriptions ont souvent été déplacés ou réutilisés comme pierres de construction dans d'autres édifices. Lorsque celles-ci ont été exhumées à leur emplacement d'origine, les circonstances de leur découverte sont souvent floues ou peu renseignées dans les publications épigraphiques. Il faut dire que toutes les inscriptions n'ont pas été mises au jour lors de fouilles archéologiques rigoureuses et l'on sait parfois simplement qu'elles proviennent des ruines d'un camp militaire ou d'une ville.

Les monuments découverts *in situ* par des archéologues se trouvaient tous dans les *principia* de camps militaires (inscriptions 1, 7, 30, 31, 37, 45, 46, 47 et 48). Ceux-ci sont le fait principalement de l'unité militaire basée dans le camp, mais aussi d'officiers militaires en leur nom propre comme à *Potaissa* (inscriptions 47 et 48) ou à *Lauriacum* (inscription 7). Ce constat peut probablement être généralisé à la plupart des inscriptions militaires. Ce lieu d'exposition est logique puisque les *principia* constituent le centre névralgique du camp et les monuments honorifiques adressés aux empereurs sont habituellement placés dans la basilique⁷²³.

Pour ce qui est des dédicaces érigées par des cités, elles étaient sans doute exposées sur le *forum* local. On sait qu'à *Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, les inscriptions destinées aux empereurs étaient disposées sur le vieux *forum* de la colonie dont le plan fait écho aux *principia*

⁷²¹ Voir note 222.

⁷²² WILKES John, « *Sirmium* », *The Oxford Classical Dictionary*, p. 1373.

⁷²³ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel. Camps et piété militaires sous le Haut-Empire romain*, op. cit., p. 39 et 59.

des camps militaires⁷²⁴. Le *forum* est un lieu mémoriel important pour les communautés civiques. Les monuments qui y sont érigés sont souvent liés aux événements qu'elles ont traversés⁷²⁵. Assurément, on peut penser que le même genre de phénomène mémoriel s'applique également aux *principia* pour les unités militaires. Il est possible que les témoignages de dévotion à la puissance divine et à la majesté des empereurs doivent être compris en ce sens, à savoir comme des documents commémorant l'histoire du corps militaire, de la cité et parfois d'individus, en lien bien sûr avec le personnage impérial qui est honoré.

Certaines inscriptions néanmoins n'ont pas été érigées dans les *principia* d'un camp ou sur le *forum* d'une cité. Il s'agit d'abord des inscriptions gravées sur un support ayant une fonction particulière : les inscriptions 21 et 22 étant des bornes milliaires, cela signifie qu'elles se tenaient le long d'une route. L'inscription 42 figure sur une pierre qui a été encastrée dans les remparts de la colonie de *Romula* en Dacie lors de leur construction immédiatement après la fin du conflit carpique sous Philippe l'Arabe. Enfin, il y a le cas des inscriptions dédiées à des divinités qui auraient pu être placées dans des sanctuaires (inscriptions 13, 15, 16, 54, 55 et 63). L'inscription 57, qui figurait sans doute sur la base d'une statue de Caracalla, a vraisemblablement été placée dans un temple, bien qu'elle ne soit pas dédiée à une divinité. On sait par ailleurs que l'association de l'image de l'empereur à la divinité tutélaire d'un sanctuaire est une pratique qui existe et vise à mettre en évidence la *maiestas imperii*, l'autorité supérieure de l'empereur⁷²⁶.

5. L'aspect matériel : les types de monuments et de supports

Il s'agit à présent de nous attarder sur les supports des inscriptions et sur les monuments offerts en dédicaces. Les deux peuvent parfois se confondre, par exemple dans le cas d'un autel ou d'une table honorifique. Il n'a pas toujours été possible d'identifier avec certitude la nature de ces monuments et supports, qui sont souvent incomplets voire fragmentaires. Par ailleurs, certains sont aujourd'hui perdus et ont peut-être été décrits de manière impropre. Ainsi, ce qui a pu être identifié comme un autel peut en réalité être une base de statue. Semblablement, une plaque honorifique aurait très bien pu être apposée sur une réalisation de plus grande ampleur. Les approches récentes tendent apparemment à confirmer que les monuments de ce type, qui ont été décrits par le passé comme des autels ou simplement des inscriptions honorifiques, sont bien des bases de statue⁷²⁷.

En prenant en compte ces considérations, les inscriptions se rattachant à une base de statue ou pouvant probablement s'y rattacher représentent l'immense majorité des textes de notre *corpus* (environ 90%). Il apparaît donc qu'à part quelques exceptions très claires que nous aborderons plus loin, la formule se rapporte d'abord à des dédicaces statuaire. Hans Georg Gundel observait déjà que l'objet de ces dédicaces était la plupart du temps une statue de l'empereur et que les inscriptions étaient rédigées directement sur la base ou sur une plaque y étant accolée⁷²⁸. Ce genre de monument est par ailleurs tout à fait cohérent avec les lieux d'exposition de ces dédicaces, réels ou présumés, que sont les *principia* de camps militaires et le *forum* des cités, connus pour accueillir les statues honorifiques des empereurs et des membres de leur famille⁷²⁹. Gundel précise également que lorsque la dédicace est en rapport avec des

⁷²⁴ ROSSIGNOL Benoît, *op. cit.*, p. 90.

⁷²⁵ *Ibid.*.

⁷²⁶ AUGIER Bertrand, *op. cit.*, p. 113.

⁷²⁷ BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 122.

⁷²⁸ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 144.

⁷²⁹ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 117. Les fouilles du vieux *forum* d'*Ulpia Traiana Sarmizegetusa* ont révélé un nombre important de bases de statues (ROSSIGNOL Benoît, *op. cit.*, p. 90) et démontrent donc bien l'existence de cette pratique dans les provinces danubiennes

travaux de construction ou de restauration d'un édifice, la statue et sa base peuvent avoir été placés directement à l'intérieur de celui-ci⁷³⁰. L'inscription 57 illustre bien ce cas de figure. Elle figurait probablement sur la base d'une statue de Caracalla placée dans un temple restauré ou nouvellement construit.

Le savant hongrois Géza Alföldy a montré comment l'élévation de statues par les communautés locales était un moyen privilégié pour celles-ci de rendre hommage au souverain et d'accomplir leurs obligations politiques et religieuses à son égard. L'idée de loyauté envers l'Empereur et par conséquent envers l'État semble avoir été primordiale dans l'élévation de ces statues, qu'elles soient le fait de communautés ou de hauts fonctionnaires de l'État⁷³¹. La pratique d'exposer dans l'espace public des statues des empereurs romains et des membres de leur famille en signe de fidélité était largement répandue. Ces monuments peuvent souvent être reliés à des activités impériales telles que l'élévation à la pourpre d'un nouvel empereur, des anniversaires de règne ou des visites impériales⁷³². Dans les camps militaires, cette pratique d'élever des statues impériales ne se généralise qu'à partir d'Hadrien⁷³³. Selon Christophe Schmidt Heidenreich, tous les camps disposaient probablement de statues des empereurs. Elles étaient érigées généralement en première partie du règne, ou parfois plus tardivement, en raison de circonstances spéciales comme la réalisation de travaux dans le camp. Le coût de ces statues est pris en charge par l'ensemble de l'unité militaire⁷³⁴.

Malgré la très large prédominance des bases de statues parmi les supports des inscriptions, on ne peut selon nous exclure que dans certains cas la dédicace se réduisait effectivement à un autel ou une simple plaque honorifique. Il est possible par exemple que les moyens financiers à disposition de certains dédicants n'aient pas été suffisants pour assumer la réalisation d'une statue. On pense en particulier aux dédicaces érigées à titre individuel par des légionnaires de rang intermédiaire ou par des officiers subalternes (inscriptions 7, 15, 47, 48). Par ailleurs, rien ne permet d'infirmer que certaines plaques inscrites ne figuraient pas sur des bases de statue mais sur d'autres types de structures, par exemple des édifices ou monuments ayant fait l'objet d'une restauration. Enfin, en ce qui concerne les inscriptions dédiées à des divinités en faveur d'un empereur (ou de plusieurs), il n'est pas nécessairement évident que l'objet de la dédicace était bien une statue impériale (inscriptions 13, 15, 54, 55 et 64). Il faut également insister à nouveau sur l'état fragmentaire de nombreuses inscriptions dont on ne peut par conséquent pas envisager l'usage potentiel autrement qu'en se livrant à des comparaisons.

Un autre élément qui suggère que tous les fragments ne sont pas forcément liés à des bases de statues impériales est l'existence d'inscriptions gravées sur des supports dont la fonction est bien connue. Le texte des inscriptions 21 et 22 est ainsi inscrit sur deux bornes milliaires, objets de forme cylindrique servant à indiquer les distances le long des axes routiers. À partir des Sévères, elles sont considérées comme des dédicaces à l'empereur par ceux qui les mettent en place et deviennent des relais de la propagande officielle⁷³⁵. Il s'agit néanmoins des deux seuls exemples de bornes milliaires au sein de notre *corpus* et celles-ci ont en outre été érigées simultanément en Pannonie inférieure par le même dédicant, la *legio II Adiutrix*, ayant légué trois autres dédicaces par ailleurs (inscriptions 22, 23 et 24). D'autres attestations de la

⁷³⁰ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 146.

⁷³¹ ALFÖLDY Géza, *Römische Statuen in Venetia el Histria. Epigraphische Quellen*, Heidelberg, Universitätsverlag Carl Winter, 1984, p. 56, *non vidi*, mais cité *in extenso* par Manfred Hainzmann (*op. cit.*, p. 84 n. 70).

⁷³² BĂLTEANU Dan, *op. cit.*, p. 122 qui se réfère à HØJTE Jakob Munk, *Roman Imperial Statue Bases from Augustus to Commodus*, Aarhus, Aarhus University Press, 2005 (Aarhus Studies in Mediterranean Antiquity, 7).

⁷³³ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », *op. cit.*, p. 117.

⁷³⁴ *Ibid.*, p. 118.

⁷³⁵ LASSÈRE Jean-Marie, *op. cit.*, p. 918-919.

formule sur des bornes milliaires ont été recensées dans d'autres provinces mais elles sont généralement bien plus tardives⁷³⁶.

Le cas de l'inscription 42 retrouvée à *Romula*, bien qu'isolé, est révélateur. Directement intégrée au mur d'enceinte de la colonie, elle est le fait de deux centuries appartenant à une vexillation de la *legio VII Claudia* ayant participé à ériger cette fortification lors de la restauration de la ville à la suite du conflit carpique sous Philippe l'Arabe⁷³⁷. Cette inscription de construction et les deux bornes milliaires précitées sont particulièrement exemplatives de l'emploi de la formule déjà identifié par Gundel dans des monuments célébrant le patronage actif de l'empereur en faveur de projets de construction, tels que la rénovation de villes ou de routes⁷³⁸. Certaines statues ont sans doute été élevées dans des circonstances similaires, mais la différence des trois inscriptions précitées est que la fonction même du support sur lequel elles ont été inscrites est révélatrice des motifs pour lesquels ces dédicaces ont été réalisées.

L'inscription 16 est particulièrement exceptionnelle dans sa forme. Elle est gravée au bas d'un relief en marbre richement décoré qui constitue très clairement l'objet de la dédicace et représente les divinités sanitaires Salus-Hygie, Esculape et Télésphore. Le fait qu'elle soit dédiée à des dieux et dans ce cas précis « pour le salut et la victoire » de Caracalla renforce le doute déjà énoncé plus haut concernant les inscriptions du même type pour lesquelles l'objet offert en don n'a pas pu être identifié avec certitude. Un examen approfondi des dédicaces adressées à des divinités au bénéfice des empereurs pourrait être éclairant mais excède le périmètre de notre étude.

Il nous reste encore à évoquer brièvement la présentation même de ces monuments, leurs dimensions, les matériaux utilisés, le soin apporté à la gravure du texte, etc. Les styles de réalisation sont variés. Un modèle assez répandu est celui d'une base rectangulaire dont le texte est encadré par des moulures sans autres décorations particulières. Il est représenté par exemple par les inscriptions 42 et 43 dédiées par le conseil provincial des Trois Dacies, respectivement à Gordien III et Philippe l'Arabe. Certaines bases présentent des motifs végétaux discrets (exemples : inscriptions 35, 40 et 46), d'autres ont un socle et une base évasés (exemples : inscriptions 20, 55, 65 et 67). Le matériau le plus utilisé est la pierre calcaire, mais on trouve régulièrement aussi du marbre et dans un cas du tuf volcanique (inscription 37). La gravure du texte peut-être plus ou moins soignée. Tous ces paramètres dépendent au moins en partie des ressources financières du dédicant, de son rang, mais aussi des circonstances politiques et militaires. L'inscription 9, réalisée par un sénat municipal au cœur des années de crise du début de la seconde moitié du III^e siècle a ainsi peu à voir avec l'inscription 62 qui est le fait de deux préfets du prétoire de la dyarchie. La gravure du texte de la première est plus grossière et le monument de plus petite taille que pour la seconde. Le contraire eut été évidemment étonnant.

Enfin, il y a la question de l'état de conservation à laquelle nous avons déjà fait allusion. Rares sont les inscriptions à nous être parvenues intactes. Certaines sont mutilées, d'autres sont réduites à l'état de fragment ou ont carrément disparu. À notre connaissance, aucune des statues qui accompagnaient ces bases n'a été retrouvée. Certains dommages que l'on peut observer sur la pierre sont parfois la conséquence de sa réutilisation ou d'une *damnatio memoriae* ayant

⁷³⁶ Les deux exemples en Dalmatie (annexe 2.1) et en Thrace (annexe 3.4) datent de la première moitié du IV^e siècle. Mises à part les inscriptions 21 et 22, les exemples recensés ne sont pas antérieurs au règne d'Aurélien (une seule attestation en Bétique : *CIL* II, 7, 260 (II, 2201 ; VI, 1113 (p. 3071, 4324) ; *HEp* 1994, 304). Pour un aperçu plus complet des bornes milliaires mentionnant la formule de dévotion, voir *EDCS*.

⁷³⁷ HORSTER Marietta, *op. cit.*, p. 171.

⁷³⁸ GUNDEL Hans Georg, *op. cit.*, p. 145.

frappé certains empereurs et *Augustae*⁷³⁹, et dans un cas également une unité militaire (inscription 27). Certains empereurs dont on ignore si la mémoire a été formellement condamnée ou non ont vu leurs noms martelés dans certaines inscriptions leur étant dédiées. On l'observe pour Philippe l'Arabe (inscriptions 35, 37, 38? et 39) et Aurélien (inscription 63). Cela peut s'expliquer a priori pour Philippe l'Arabe par le ralliement de l'armée de Dacie à Dèce lors de son usurpation en 249 à la tête des armées du Danube⁷⁴⁰.

6. Le financement

La question financière revêt une importance particulière, notamment au regard du contexte de crise qui caractérise une partie importante du III^e siècle. Mobiliser des fonds en vue d'ériger un monument honorifique dans un monde plongé dans une instabilité prolongée et dont la production épigraphique a chuté radicalement n'est pas un acte anodin. Déterminer l'origine du financement a donc un intérêt particulier, dans la mesure également où cela est susceptible d'éclairer l'individu ou le groupe ayant pris l'initiative de faire ériger la dédicace qui pourrait être le dédicant mentionné ou bien un acteur tiers.

Ces attentes *a priori* sont cependant déçues par la réalité des sources, qui ne fournissent que rarement des informations de ce type de manière explicite. Seule une fraction des inscriptions de notre *corpus* (environ 9%) mentionne explicitement la source du financement de la dédicace. Il s'agit des inscriptions 31, 40, 49, 51, 57 et 67, toutes issues de deux provinces du Danube inférieur, à savoir la Dacie (31, 40, 49 et 51) et la Mésie inférieure (57 et 67). À l'exception de l'inscription 57, il s'agit à chaque fois d'inscriptions émanant d'unités auxiliaires mentionnant toujours le même type de financement, à savoir la *quaestura*, la « caisse commune » de la troupe. Toutes ont été réalisées entre le règne de Sévère Alexandre et celui de Dèce.

L'expression utilisée peut-être *ex quaestura* (31, 40, 49 et 51) ou *de pecunis quaesturae* (67). Cette seconde forme est unique, tandis que *ex quaestura* est attestée par ailleurs en Dacie également dans des dédicaces impériales honorifiques élevées par des unités auxiliaires, mais uniquement sous Sévère Alexandre⁷⁴¹. Un autre exemple sous Maximin le Thrace en Mésie inférieure fait état d'un gouverneur érigeant un monument à partir de la *quaestura* d'une cohorte auxiliaire⁷⁴². Ce dernier exemple est particulièrement instructif, car il suggère que certaines des inscriptions auraient pu être commanditées par le gouverneur, notamment l'inscription 40 dont le texte précise qu'elle a été consacrée par le gouverneur de Dacie, *Iasdius Domitianus*.

Ces rares mentions de la « caisse commune » comme origine du financement interrogent, d'autant plus qu'elles prennent place dans un contexte géographique et chronologique particulier. Peut-on en déduire que le recours au fonds de la *quaestura* était systématique dans le cas de dédicaces érigées par des unités militaires ? Un financement sur leurs propres fonds de la part de ces unités semble en effet être l'hypothèse la plus probable, puisqu'étant le plus évident et que la pratique est bien attestée par ailleurs pour les statues impériales⁷⁴³. Il aurait été étrange de passer sous silence une contribution financière par une tierce partie. Par ailleurs, il est presque certain que la formule *dedicante* suivie du nom du consécrateur présente dans les

⁷³⁹ Elagabal, sa mère et sa grand-mère (inscriptions 48), Sévère Alexandre et sa mère *Iulia Mamaea* (inscriptions 18, 40 et 66), Maximin le Thrace et Maxime (inscriptions 13, 28, 64 et 67), et Constantin II (inscription 4).

⁷⁴⁰ CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle*, op. cit., p. 120 ; LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », op. cit., p. 794-795 ; SOTINEL Claire, op. cit., p. 64.

⁷⁴¹ *CIL* III, 797 ; *CIL* III, 798 (*ILS* 2494) ; *AE* 1950, 16 (*AE* 1969/70, 546 ; *AE* 1978, 683 ; *AE* 2018, 1358 ; *IDR* III, 4, 221).

⁷⁴² *AE* 1964, 180.

⁷⁴³ SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », op. cit., p. 118.

inscriptions 40, 46, 53, 56, 65, 67 et 68 ne doit pas être comprise en des termes financiers, en témoigne l'inscription 40 consacrée par *Iasdius Domitianus* mais érigée *ex quaestura*.

On peut étendre cette considération à l'ensemble des inscriptions. Si l'origine des fonds ayant servi à ériger le monument honorifique est omise par l'auteur de l'inscription, alors c'est sans doute qu'elle devait être évidente. Dans la plupart des cas, les dédicants étant des acteurs institutionnels (cités, assemblées civiques ou supra-civiques, gouverneurs, etc.), il faut sans doute partir du principe que les dédicaces ont été financées à fonds publics, en puisant dans la caisse servant à financer leurs missions et activités. Il en va sans doute de même pour l'inscription 53 qui est le fait d'une association corporative, à la différence qu'il ne s'agit pas d'argent public.

Le doute demeure pour les dédicaces érigées par des individus puisqu'il n'est pas évident qu'elles l'aient été dans le cadre de leurs missions, puisqu'il s'agit soit de militaires spécialisés ou de rang supérieur (un centurion *regionarius* (7), un *speculator* (15), un légat de légion (16), des officiers (47), et un groupe d'*evocati* (48)), soit de titulaires de hautes fonctions d'État (toute une série de gouverneurs et deux préfets du prétoire). La piste d'un financement personnel reste cependant la plus probable, à l'exception peut-être des gouverneurs qui agissent en quelque sorte au nom de la province plus qu'à titre personnel. L'inscription 13 érigée par le président d'une association de vétérans en l'honneur de cette dernière a presque certainement été financée par le dédicant lui-même.

L'inscription 57 demeure isolée : elle fait état d'un financement à partir des intérêts générés par une somme d'argent issue d'une donation par un particulier. Ce type de financement « partir des intérêts d'une somme d'argent » est unique dans notre *corpus* mais est attesté par ailleurs pour des dédicaces religieuses⁷⁴⁴.

7. La formulation des textes

Nous nous sommes intéressés précédemment aux auteurs et destinataires des dédicaces, à leur contexte de réalisation général et particulier, tant d'un point de vue spatial que temporel, et enfin à l'aspect matériel de ces monuments honorifiques et à leur mode de financement. Il est temps à présent d'accorder une attention particulière aux aspects textuels de ces inscriptions, en détaillant leur modèle de rédaction, leur structure, les termes employés, les formules récurrentes, etc., mais aussi à la manière dont on peut interpréter ces différents éléments.

a. Le modèle de référence : un schéma officiel

Il faut bien reconnaître que la plupart du temps les textes des inscriptions sont rédigés selon une même structure. Ce « modèle de référence » fait se succéder la titulature impériale au datif, le nom du dédicant et ses éventuels titres et distinctions au nominatif, et enfin la formule de dévotion. Ces informations sont parfois complétées par la mention du consécuteur de l'inscription et du mode de financement (voir *supra*) et encore plus rarement par le nom des consuls en fonction (inscriptions 14 et 56). L'inscription 20, dédiée à Gordien III par la *legio II Adiutrix* fournit une bonne illustration de ce « modèle de référence » :

Transcription :

Imp(eratori) Caesari M(arco) / Antonio Gor/diano Pio Fel(ici) / Invicto Aug(usto) / pontifici max(imo) / trib(unicia) potest(ate) III / co(n)s(uli) proco(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) / leg(io) II adi(utrix) p(ia) f(idelis) / Gordiana / devota numini / maiestatique / eius.

⁷⁴⁴ Quelques exemples : *CIL* XIII, 5043 ; *CIL* XIII, 5042 (AE 1939, 206) ; *CIL* XIII, 4132 (*ILS* 5646 ; AE 1891, 33).

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Antonius Gordianus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul, proconsul, père de la patrie, la *legio II Adiutrix*, pieuse et fidèle, gordienne, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

La titulature impériale reprend d'abord la séquence onomastique officielle de Gordien III composée des *praenomina* *Imperator Caesar*, de la nomenclature de l'empereur (*Marcus Antonius Gordianus*), des *cognomina* « pieux et heureux » et « invaincu » apparus sous Commode et en usage quasi systématique au III^e siècle⁷⁴⁵, et finalement du *cognomen* et titre d'« Auguste ». Viennent ensuite les autres titres et pouvoirs traditionnellement revêtus par l'empereur que sont le grand pontificat, la puissance tribunicienne, le consulat, le proconsulat et l'appellation « père de la patrie ». L'unité militaire, sujet du texte, se présente par son nom et ses distinctions parmi lesquelles l'épithète impériale, *Gordiana*, renvoyant à l'empereur régnant. La formule de dévotion clôture le texte et est rédigée en toutes lettres dans sa forme canonique.

Ces différents éléments, la titulature impériale, la désignation du dédicant et la formule sont présentés de façon similaire pour la majeure partie des inscriptions. La plupart des textes se distinguent peu en raison de cet usage d'un formulaire relativement figé. Cette absence d'originalité appuie la dimension officielle de ces monuments, mais fait également douter du degré réel d'agentivité des dédicants dans la réalisation de ces monuments honorifiques. Quoi qu'il en soit, cela vaut la peine de reprendre les différentes séquences constitutives de ce modèle dominant, de les détailler, d'en expliquer certains éléments constitutifs et de nuancer leur rigidité. Mais il convient d'abord de revenir sur les inscriptions qui s'écartent clairement de ce modèle.

b. Les exceptions : des formes hybrides

Certaines dédicaces ne relèvent pas du modèle décrit ci-dessus. Ce sont en particulier celles dédiées à des divinités que nous évoquions précédemment lorsqu'il a été question des dédicataires. Il s'agit des inscriptions 13, 15 et 16 découvertes en Pannonie supérieure, les inscriptions 54 et 55 découvertes en Mésie supérieure et l'inscription 64 découverte en Mésie inférieure. Cette dernière, dédiée au *numen* de Maximin le Thrace, ne s'éloigne que peu du modèle décrit précédemment. Au-delà de l'adresse au *numen Augusti*, elle conserve une structure habituelle à la différence que la titulature impériale est au génitif et non au datif. L'inscription 54 en revanche, dédiée à Neptune Sauveur en faveur des Tétrarques, ne garde des titulatures impériales que les titres d'Auguste et de César et présente la formule de dévotion sous une forme largement abrégée.

Les exceptions les plus notables sont celles utilisant la formule *pro salute imperatoris* ou une variante comme dans l'inscription 16 érigée « pour le salut et les victoires » du prince. Cette formule est un classique des dédicaces destinées aux empereurs et est très répandue au III^e siècle⁷⁴⁶. On a donc affaire ici à une hybridation de deux manières d'honorer l'empereur régnant. Toutes les dédicaces *pro salute* de notre corpus sont le fait d'individus (inscriptions 13, 15, 16 et 55). Il est donc possible que cette hybridation résulte d'une créativité personnelle échappant aux normes institutionnelles. Les inscriptions 13 et 15 font preuve d'une originalité remarquable en offrant des précisions uniques sur le cadre dans lequel elles ont été réalisées. La première est le fait d'un vétéran, « ancien gardien des armes » (*ex custode armorum*), qui explique qu'il pose sa dédicace « en l'honneur de l'association de camarades de vétéran » (*in honorem collegii conveteranorum*) qu'il préside. La seconde est le fait d'un *speculator* qui

⁷⁴⁵ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 138 et 152 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 594-595.

⁷⁴⁶ TURCAN Robert, op. cit., p. 1016.

précise qu'il l'a érigée en raison des « grands et nombreux dangers » dont il a réchappé sans doute lors du conflit parthique de la fin du règne de Caracalla.

On remarque aussi que ces écarts tendent à se concentrer dans des provinces où la formule est moins présente, en Pannonie et en Mésie supérieures. Cela pourrait suggérer que l'usage de la formule n'y était pas encadré institutionnellement, ce qui pourrait être le cas dans d'autres provinces. En Dacie, énormément de dédicaces ont été découvertes, mais aucune n'intègre la formule *pro salute principis* ni même n'est adressée à une divinité. Toutes observent par ailleurs un strict respect des formes officielles. La seule inscription de Dacie s'écartant quelque peu du schéma habituel est l'inscription 42, qui est le fait de deux centuries appartenant à une vexillation de la *legio VII Claudia* stationnée en Mésie supérieure. Sa particularité est d'intégrer la formule *Salvis dominis nostris ... Augustis Felix* en introduction de la titulature de Philippe l'Arabe et Philippe II. Cette formule est unique dans notre *corpus* mais est bien connue par ailleurs⁷⁴⁷. Là encore, il s'agit d'une hybridation entre différents types répandus d'hommages épigraphiques aux empereurs. Le fait que cette inscription n'est pas le fait d'une unité stationnée en Dacie est révélateur des différences entre provinces sur ce point.

Les inscriptions 26 et 57 ne correspondent vraisemblablement pas elles non plus à la pratique dominante. La première comporte en effet la mention d'un vœu acquitté et a donc été élevée en *ex voto*, ce qui est exceptionnel dans notre *corpus*, mais qui est attesté également en Dalmatie (annexe 2.2). Les dédicants étaient manifestement un groupe d'individus, peut-être des militaires, et ont tenu à préciser qu'ils ont posé leur dédicace « sans y être contraints ». L'inscription 57 quant à elle contient des indications relatives à la restauration d'un temple ou à sa construction. Les deux inscriptions sont cependant largement mutilées et peu d'informations complémentaires sont disponibles à leur sujet.

c. Les titulatures impériales

La titulature impériale officielle, décrite plus haut, est celle la plus couramment utilisée dans les inscriptions. Elle reprend la séquence onomastique officielle de l'empereur, ses titres et ses pouvoirs. Concernant ces deux derniers points, il peut y avoir un certain flottement dans les inscriptions. Par exemple, les titres de victoire (ou *cognomina ex virtute*) portés par l'empereur ne sont pas systématiquement repris ou ne le sont que partiellement. Les acclamations impériales sont systématiquement absentes, sauf dans l'inscription 47, mais il s'agit d'une reconstitution. Des erreurs peuvent se glisser de temps à autre avec par exemple des incohérences dans les itérations de certaines fonctions ou l'omission de certains titres ou pouvoirs. Dans certains cas, la titulature se limite juste à la séquence onomastique de l'empereur.

En plus de ces titulatures officielles (ou pseudo-officielles étant donné qu'elles ne reflètent parfois que très imparfaitement la véritable titulature complète et officielle de l'empereur), d'autres revêtent des caractéristiques particulières typiques des titulatures tardives pouvant plus ou moins se combiner avec les éléments de la titulature officielle ou les supplanter. Le plus emblématique est sans doute la désignation de l'empereur comme « notre maître » (*dominus noster*) en lieu et place d'« Empereur César » (*Imperator Caesar*) même si les deux peuvent à l'occasion se cumuler. Il y a aussi la série de titres laudatifs et superlatifs pouvant proclamer le prince comme le plus courageux, le plus indulgent, le plus prévoyant, surpassant ses prédécesseurs, etc. Ce fleurissement rhétorique tend à se développer dans les titulatures au III^e siècle et reflète l'évolution de la conception de la personne de l'empereur et de son

⁷⁴⁷ SCHEITHAUER Andrea, *op. cit.*.

pouvoir⁷⁴⁸. Ces traits restent cependant relativement marginaux dans notre *corpus* pour la simple raison que l'essentiel des inscriptions date de la première moitié du siècle.

Il serait vain de détailler ici toutes les variantes qui peuvent être présentes dans les titulatures. Leur étude n'est d'ailleurs pas l'objet de notre travail⁷⁴⁹. Il est néanmoins essentiel d'attirer l'attention sur certains points, en premier lieu sur les formules dans les titulatures tardives pouvant faire référence à la restauration de la province par l'empereur à la suite d'une incursion. Deux inscriptions sont concernées : l'inscription 2 et l'inscription 63. La première est dédiée à Probus et le désigne comme « restaurateur des provinces et des œuvres publiques » (*restitutor provinciarum et operum publicorum*). La seconde présente Aurélien comme le « restaurateur de la patrie » (*restitutor patriae*). L'une et l'autre peuvent être rapprochées des actions militaires des empereurs dans la province et les activités de reconstruction ayant suivi.

Un second point auquel nous avons prêté attention au cours de nos analyses est la présence ou non dans la titulature du titre de proconsul, qui symbolise le pouvoir de l'empereur sur les provinces⁷⁵⁰. Il est logique de le retrouver dans des inscriptions relatives à la loyauté de communautés provinciales et nombreux sont les empereurs à effectivement en bénéficier dans les inscriptions. Il faut cependant résister à la tentation de le surinterpréter au-delà de sa signification initiale et d'en conclure par exemple que l'empereur se trouvait alors en opération militaire voire qu'il était de passage dans la province où il est honoré.

Les titulatures impériales sont toujours au datif ou parfois au génitif dans les inscriptions dédiées à des divinités ou lorsqu'elles complètent la titulature d'un César ou d'une *Augusta*. Une exception au nominatif existe néanmoins, l'inscription 63 dédiée à Aurélien qui est donc présenté comme le co-auteur du monument avec le gouverneur de la province. Enfin, il nous reste à évoquer brièvement les titulatures des Césars et des *Augustae*, qui se limitent en réalité à leurs noms, leur titre principal, toujours complété par l'adjectif *nobilissimus*, « très noble », pour les Césars, et parfois complété par l'adjectif *sanctissima*, « très vénérable », pour les *Augustae*. Le titre de « prince de la jeunesse » est aussi présent dans certains cas pour les Césars, et ceux de « mère des camps », « de l'armée », « de la patrie », ou « du sénat » pour les *Augustae*. Le lien qui les unit à l'Auguste régnant, parenté ou mariage, est toujours précisé.

d. Les dédicants et consérateurs

Les dédicants ont eux aussi leur propre titulature. Les individus précisent leur nom, mais aussi leur dignité et leur fonction, ou seulement l'un des deux. Par exemple, l'auteur de l'inscription 14, *Turelius Paetus*, se présente comme « *speculator* de la *legio X Gemina Antoniniana* » et celui de l'inscription 11, *Fabius Claudius*, comme « *vir perfectissimus*, gouverneur de la province du Norique méditerranéen ». Cela vaut aussi pour les consérateurs : par exemple, *Iasdius Domitianus* (inscription 40) se présente comme « légat d'Auguste propréteur consulaire des Trois Dacies ». La différence avec les dédicants est que leur titulature est à l'ablatif et est introduite par le participe *dedicante* formant ainsi un ablatif absolu. Cette formule de consécration, quand elle est présente, se trouve toujours à la fin du texte sauf dans l'inscription 53 où elle précède le nom du dédicant. Pour ce qui est des cités, on a vu précédemment qu'elles pouvaient se présenter sous plusieurs formes. Les colonies qui dédient une inscription au nom de la cité tout entière, en plus de leur nom et de leur statut de colonie, ajoutent la locution *res publica* (inscription 25), ou l'épithète *metropolis* (inscription 25). Les

⁷⁴⁸ CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 133-156 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 606-607.

⁷⁴⁹ Sur les titulatures impériales et leur évolution au III^e siècle, voir LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 591-607 et CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 133-156.

⁷⁵⁰ LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 602.

autres cités procèdent toutes par l'intermédiaire de leur sénat attaché au nom de la localité et le plus souvent à la mention de leur statut municipal ou colonial.

On en vient finalement aux unités militaires qui peuvent déployer elles aussi toute une titulature. En plus de leur nom qui précise d'ailleurs leur type (légion, cohorte, aile de cavalerie, *numerus*), certaines unités bénéficient de distinctions telles que les épithètes « pieuse et fidèle » pouvant être portées de manière indéfinie et souvent reçues à une époque antérieure. Certaines cohortes et ailes de cavalerie affichent également leur statut de milliaire signifiant par là qu'elles sont composées d'un millier d'hommes. L'élément le plus significatif dans cette titulature des unités militaires reste l'épithète impériale (*antoniniana*, *gordiana*, etc.), car elle se rattache directement à l'empereur honoré. Seules deux unités n'en bénéficient pas, mais dans un cas cela s'explique par l'époque tardive (inscription 54) et dans l'autre par les circonstances politiques et militaires de l'érection de la dédicace (inscription 65). Ces épithètes ne sont pas octroyées de manière systématique au début d'un règne, mais récompensent une unité individuellement ou les troupes d'une province en raison de leur loyauté à l'empereur ou pour service rendu, par exemple la participation à une action militaire⁷⁵¹. Il n'est donc pas étrange de voir le port de cette épithète corrélé avec l'usage de la formule de dévotion. Tant la formule de dévotion que l'épithète impériale reflètent la loyauté et le dévouement de l'unité à l'empereur. Il se pourrait même que l'usage de la formule de dévotion et le bénéfice de l'épithète impériale trouvent leur origine dans une même action de l'unité dédicante.

e. La formule de dévotion

La formule est toujours accolée à la titulature du dédicant dont elle est en quelque sorte le prolongement. Le plus souvent, elle est présente dans sa forme non abrégée. Certains termes peuvent parfois être amputés de leurs dernières lettres, sans doute avant tout pour des raisons d'optimisation de l'espace inscrit. La première attestation d'une abréviation totale du *numen* et de la *maiestas* serait l'inscription 42, datant du règne de Philippe l'Arabe, mais elle pourrait s'expliquer par le peu d'espace disponible sur la pierre. Ces termes ne sont abrégés par ailleurs que dans des inscriptions de la dernière décennie du III^e siècle et au IV^e siècle. La conjonction *que* liant *numen* et *maiestas* est quant à elle couramment abrégée à sa première lettre, voire absente. Une inscription (57) du règne de Caracalla utilise encore la conjonction *et*.

En ce qui concerne la disposition des différents mots composant la formule, le *numen* précède toujours la *maiestas*, sauf dans l'inscription 15, mais il faut rester prudent, car il s'agit d'une reconstitution. L'expression de la dévotion, *devotus* / *devota* / *devotum* / *devoti*, apparaît presque toujours en premier lieu. Elle peut être au superlatif *dicatissimus* ou *devotissimus* (accordé en fonction du dédicant), mais cela ne concerne *a priori* que huit inscriptions sur soixante-huit. L'inscription 66 présente la particularité de combiner les deux superlatifs *dicatissimus* et *devotissimus*. L'emploi du superlatif tend aussi à déplacer l'expression de la dévotion en bout de formule de telle manière qu'elle se retrouve mise en évidence (inscriptions 2, 10, 24 et 55). Dans certains cas, la dévotion n'est tout simplement pas exprimée (inscriptions 5, 39, et 40), mais il s'agit toujours d'inscriptions perdues ou fragmentaires.

À plusieurs reprises (inscriptions 12, 34, 43, 50, et 59), *devotus* est placé au pluriel *devoti* alors qu'il s'accorde pourtant avec un sujet singulier. Le dédicant est alors toujours un corps constitué civique ou militaire, que ce soit une unité auxiliaire, un sénat municipal ou un conseil provincial, qui ne sont jamais qu'un ensemble d'individus représentant un groupe, une collectivité, justifiant ainsi l'emploi du pluriel. Une autre « irrégularité » est l'emploi du pronom *eorum*, « de ceux-ci », à la place de *eius*, « de celui-ci », lorsqu'un personnage est honoré seul (inscriptions 4, 18, 19, 39, 41 et 66). Elle apparaît surtout dans des hommages adressés à un César, à une *Augusta*, ou à un co-empereur et pourrait être une manière d'associer

⁷⁵¹ FITZ Jenő, *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, op. cit., p. 25.

de manière implicite à la dédicace l'Auguste (ou l'autre co-Auguste) régnant. L'inscription 66 est cependant dédiée à Sévère Alexandre, unique Auguste, le *eorum* englobant alors sa mère, l'*Augusta Iulia Mamaea*. Il est possible également que cette particularité fasse avant tout référence à une ou plusieurs autres dédicaces statuaire érigées à proximité et honorant d'autres membres de la famille impériale. L'emploi du pronom *eorum* apparaîtrait alors évident pour un observateur extérieur, ce qui rend cette hypothèse tout à fait plausible. Il arrive également dans de rares cas qu'aucun pronom ne vienne conclure la formule de dévotion (inscriptions 15 et 50) ou qu'il soit remplacé par le pronom *eiusdem*, « du même » (inscriptions 3 et 57).

8. Les motifs : le grand silence

Les raisons pour lesquelles ces dédicaces ont été érigées ne sont jamais mentionnées dans les textes des inscriptions. Les différents aspects passés en revue précédemment nous donnent malgré tout un certain nombre de clés de compréhension qui nous permettent de cerner davantage quels pouvaient être les motifs ayant mené les dédicants à exprimer leur loyauté de la sorte à l'empereur régnant. Néanmoins, pointer des causes précises relève d'une véritable gageure pouvant rapidement s'apparenter à de la spéculation plutôt qu'à une analyse basée sur les éléments tangibles à notre disposition. On se contentera ici de reprendre une série d'observations et d'ouvrir un certain nombre de pistes en ce qui concerne ces motifs, mais sans espoir d'apporter une réponse définitive.

À première vue, si l'on se fie uniquement aux apparences, ces dédicaces constituent de simples déclarations de loyauté et de reconnaissance de l'autorité supérieure de l'empereur s'incarnant dans les concepts *numen* et *maiestas*. Rien n'indique *a priori* un lien avec des événements particuliers : les formes sont relativement figées et usent d'un langage administratif. De même, l'élévation d'une statue de l'empereur, objet d'une majorité des dédicaces, est une pratique largement répandue par ailleurs. Ces dédicaces pourraient donc passer pour le simple acquittement d'obligations dues à l'État romain, indépendamment des agissements et de la politique de l'empereur, mais aussi du contexte particulier expérimenté par le dédicant ou la province. Pourtant, il apparaît bien à la lumière de nos analyses que ces différents facteurs ont probablement influencé dans bien des cas la réalisation de ces dédicaces qui revêtent par conséquent une dimension extraordinaire. Autrement dit, derrière ces déclarations de loyauté d'apparence spontanée, il peut y avoir des motivations sous-jacentes.

L'intervention de l'empereur en faveur de la sécurité de la province semble souvent avoir été déterminante. Les dédicaces du règne de Philippe l'Arabe découvertes en Dacie en sont la meilleure illustration. L'empereur intervient dans la province, en commande les troupes pour repousser l'envahisseur carpe et initie ensuite la reconstruction de la province et de ses défenses. Philippe l'Arabe pourrait donc avoir été honoré à la fois en tant que protecteur et restaurateur de la province, mais aussi en tant que commandant des troupes. Les dédicants sont en effet avant tout des unités militaires. Avoir combattu sous commandement impérial direct pourrait bien avoir justifié l'élévation de leur monument honorifique destiné à l'empereur. Il en va de même pour l'éventuelle participation de ces unités aux entreprises de construction et de restauration initiées par l'empereur à la suite du conflit, comme on l'observe par exemple très clairement à *Romula* (inscription 42). Il pourrait s'agir pour ces unités de consigner sur la pierre leur loyauté effectivement démontrée sur le terrain, de commémorer leur implication dans des entreprises impériales.

Ces constatations concernant la Dacie de Philippe l'Arabe peuvent être étendues à d'autres règnes et à d'autres provinces. Par exemple, la dédicace du gouverneur de Rhétie destinée à Probus (inscription 2) prend place dans un contexte de reconstruction après une intervention militaire impériale. L'application par le gouverneur de la politique impériale pourrait être à l'origine de cet hommage. Un autre exemple similaire est celui de l'inscription

66 érigée par Dèce en tant que gouverneur de Mésie inférieure vraisemblablement à l'occasion de la visite de la province par Sévère Alexandre. Dèce procède alors au renforcement des défenses de la province sur les instructions de l'empereur. Là encore, la dédicace pourrait résulter de l'accomplissement de la politique impériale par le dédicant, mais cette fois-ci sous la supervision directe de l'empereur. Dans ce cas, comme dans d'autres, la présence personnelle de l'empereur dans la province aurait pu jouer un rôle et justifier la mise en place de ces monuments. Rappelons qu'au III^e siècle la région du Danube est devenue une zone d'opération prioritaire pour les empereurs en raison des nombreuses incursions de peuples « barbares ».

Pour ce qui est des dédicaces de cités ou de conseils provinciaux, elles pourraient répondre à des faveurs octroyées par l'empereur, par exemple sous la forme de restaurations de monuments, mais elles témoignent peut-être plus généralement de la protection des communautés civiques apportée par certains empereurs. Elles pourraient ainsi constituer une forme de remerciement pour avoir protégé la province par le biais d'une intervention militaire. Par exemple, la dédicace du sénat de la colonie d'*Ovilava* (inscription 12) est réalisée dans le contexte de l'intervention de Dioclétien contre les Germains en 285 et la dédicace du conseil des Trois Dacies de 248 (inscription 44) prend place juste après l'intervention victorieuse de Philippe l'Arabe. Inversement, ces inscriptions pourraient être un moyen d'interpeller l'empereur en lui rappelant l'attachement de ces communautés à l'Empire dans une période où les frontières sont menacées. Manifester sa loyauté à l'empereur et à la famille impériale pourrait finalement être une manière pour les dédicants d'affirmer leur romanité. Il ne faut pas non plus négliger la dimension d'autopromotion que pouvaient revêtir ces hommages. La formule met ainsi en valeur le dédicant qui se définit par sa dévotion envers le pouvoir impérial.

En réalité, une même dédicace pourrait avoir été érigée pour une série de raisons et posséder différents niveaux de signification. La formule ayant une portée générale de reconnaissance de l'autorité supérieure et de la souveraineté de l'empereur, elle peut se prêter à bien des situations. Néanmoins, l'éventualité d'actes ordinaires s'inscrivant dans une pratique institutionnelle routinière peut probablement être écartée. L'usage de la formule fait l'objet d'une trop grande disparité entre les provinces et à travers le temps pour qu'il en soit ainsi. En outre, la coïncidence entre l'érection de ces monuments et le contexte immédiat relatif aux agissements de l'empereur est parfois flagrante, nous l'avons vu. Ces dédicaces correspondent aussi à un certain investissement financier de la part des dédicants et atteignent leur popularité maximale à une époque où le déclin de la pratique épigraphique est déjà bien entamé. L'édification de ces monuments honorifiques devait sans doute intervenir dans des circonstances suffisamment significatives pour le dédicant pour que celui-ci prenne la peine de manifester sa loyauté de la sorte. Par ailleurs, les datations établies pour une série de monuments montrent bien qu'ils pouvaient être érigés à tout moment d'un règne, excluant de fait la possibilité d'une dédicace simplement en raison de l'élévation d'un nouvel Auguste.

Une dernière zone d'ombre demeure concernant le degré réel d'autonomie dont jouissaient les dédicants dans leur démarche. On peut en effet dans un certain nombre de cas postuler l'éventuelle intervention d'autorités supérieures. Les inscriptions pourraient pour partie avoir été rédigées sur demande du gouverneur, en particulier celles rédigées par des unités militaires. On sait par exemple qu'il était dans les compétences du gouverneur d'ordonner des restaurations dans les camps auxiliaires⁷⁵², ce qui pourrait correspondre à une série de dédicaces de notre *corpus*. Le gouverneur est d'ailleurs parfois mentionné explicitement comme ayant consacré le monument offert en dédicace. Les inscriptions destinées à certaines *Augustae* sont un autre indice de l'intervention hypothétique d'autorités supérieures agissant comme commanditaires. Des hommages similaires sont en effet octroyés à *Iulia Mamaea*, *Tranquillina*

⁷⁵² SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel*, op. cit., p. 190.

et Salonine, un peu partout dans l'Empire. On pourrait imaginer qu'ils aient été réalisés sur ordre du sénat romain, même si rien ne le prouve avec certitude. Le fait d'honorer des *Augustae* ou des membres de la famille impériale montre aussi comment ces dédicaces pouvaient constituer un certain prolongement de la propagande du pouvoir central en reprenant les traits de sa communication politique.

Dans certaines situations, il est évident que les dédicaces découlent d'une commande d'une autorité supérieure. Par exemple, les bornes milliaires (inscriptions 21 et 22) dédiées à Philippe l'Arabe, Philippe II et *Marcia Otacilia Severa* par la *legio II Adiutrix* n'ont pas pu être érigées sur la seule initiative de la légion qui ne peut avoir décidé de son propre chef de la restauration de routes. Dans ce cas précis, c'est peut-être Philippe l'Arabe lui-même qui a ordonné ces restaurations à l'occasion de son passage en Pannonie inférieure et c'est peut-être cette participation à une entreprise initiée directement par l'empereur qui est à l'origine de l'usage de la formule par la légion. Au bout du compte, quelles qu'aient été les interventions d'autorités supérieures, les différences substantielles entre les provinces montrent bien qu'une part d'autonomie des acteurs locaux demeure toujours et que c'est avant tout la situation particulière de la région ou de la province, voire l'expérience propre du dédicant, qui semblent motiver la réalisation de ces dédicaces.

IV. Conclusion et perspectives

Au terme de notre travail, l'étude systématique de la formule dans ses contextes d'apparition nous a permis de comprendre davantage la complexité et la richesse que peut recouvrir ce type d'hommages au-delà d'une interprétation globalisante. Les différents critères d'analyse que nous avons déterminés en introduction (le profil des dédicants et des dédicataires, le contexte politique et militaire tant particulier que général, le lieu de découverte et d'exposition, les aspects textuels et matériels des dédicaces, le financement de celles-ci et les motifs justifiant leur réalisation) appliqués à chaque dédicace puis examinés de manière globale ont permis de faire émerger un certain nombre de grandes tendances.

L'inscription dans un cadre institutionnel et officiel romain apparaît très clairement. Les dédicants sont ainsi presque tous des corps constitués militaires ou civiques (colonies et municipes) ou des représentants de l'État central et donc de l'empereur. Parmi ceux-ci, la prédominance des unités militaires est indéniable. C'est sans doute à partir de ces corps militaires que la formule s'est répandue à d'autres types de dédicants comme les cités proches ou les militaires de façon individuelle. Le gouverneur semble aussi jouer un rôle clé, d'abord en tant qu'intervenant discret dans la consécration des dédicaces, puis comme dédicant principal à la fin du III^e siècle et au IV^e siècle. Vers la même époque, la formule est abandonnée par les communautés frontalières et par les militaires stationnés dans ces provinces qui en sont les premiers utilisateurs.

La réception de la formule connaît de fortes disparités à travers le temps et entre les provinces. Sa popularité est à son sommet à la fin de la première moitié du III^e siècle dans les provinces du Danube moyen et inférieur les plus exposées aux invasions (Pannonie inférieure, Dacie et Mésie inférieure). Elle pourrait dès lors être interprétée comme l'expression par ces groupes et individus de leur romanité au travers de leur attachement à l'empereur alors que la pression sur les frontières s'intensifie. La crise profonde du début de la seconde moitié du III^e siècle et la réforme de l'organisation de l'armée et des provinces qui s'en est suivie sous Dioclétien et la Tétrarchie ont vraisemblablement été fatales aux manifestations de la formule dans ce contexte frontalier. Un déplacement géographique s'opère alors du Danube inférieur vers le Danube supérieur. La formule persiste pendant toute la première moitié du IV^e siècle dans la province du Norique méditerranéen et on sait qu'elle se maintient par ailleurs en Dalmatie et en Thrace par l'intermédiaire des gouverneurs de ces provinces. Elle disparaît ensuite définitivement de la région du Danube sans doute en raison de la christianisation de plus en plus marquée du pouvoir impérial et du personnel politique.

Si en apparence la formule ne laisse deviner rien d'autre qu'une manifestation ponctuelle de loyauté à travers un texte aux formes figées, il est clair qu'elle se manifeste souvent en coïncidence avec l'intervention de l'empereur en faveur de la sécurité des provinces et avec la mise à contribution du dédicant à la politique impériale. Cela s'incarne par exemple pour une unité militaire par la participation à une campagne impériale ou à des projets de construction ou de restauration d'infrastructures défensives. Pour un gouverneur, cela peut passer par la coordination du renforcement des défenses de la province pour le compte de l'empereur ou par la supervision de la restauration de celle-ci après une campagne impériale. Bien des exemples suggèrent que ces dédicaces ou une partie d'entre elles commémorent un dévouement effectif du dédicant à l'empereur qui s'est traduit par des actions concrètes. Par ailleurs, les rares mentions d'un mode de financement indiquent que les dédicants font réaliser sur leurs propres fonds ces dédicaces qui prennent le plus souvent la forme d'une statue de l'empereur. Cet effort financier témoigne de l'importance de ces dédicaces érigées dans des lieux occupant une position centrale symbolique que sont les *principia* des camps militaires et les *fora* des cités. Ces monuments pourraient dès lors apparaître comme une composante importante de l'identité et de la mémoire collective des groupes et individus qui les érigent.

En définitive, notre travail n'offre qu'une vision partielle sur la formule de dévotion et ses usages dans ses différents contextes d'apparition. Il ne constitue qu'une première étape, un *work in progress*, qui appelle à être poursuivi à l'échelle de l'Empire. D'autres provinces ont massivement utilisé la formule, mais sont situées dans un contexte géographique et culturel totalement différent. Il s'agit par exemple de l'Afrique proconsulaire, de l'Égypte, de la Bétique, de l'Hispanie citérieure, de la Syrie ou bien encore de la Cappadoce. Il serait intéressant de se livrer à une comparaison entre ces provinces et celles du Danube afin d'approfondir la question de la réception provinciale de la formule de dévotion. Rappelons également que cette formule n'est pas la seule à se retrouver dans une multiplicité de dédicaces en l'honneur de l'empereur vivant. Il en existe d'autres telles que *pro salute principis*, que nous avons rencontrée à plusieurs reprises en association avec notre formule, ou bien encore *in honorem domus divinae*. Il pourrait aussi être utile d'étudier la formule de dévotion selon une perspective plus large intégrant les autres types d'hommages épigraphiques relatifs aux empereurs. Cela permettrait d'identifier les spécificités des dédicaces présentant la formule et ainsi d'améliorer notre compréhension de son champ d'application et de sa signification profonde.

V. Sources

1. Sources littéraires et juridiques

AURELIUS VICTOR, *De Caesaribus*.

CICÉRON, *Discours au peuple après son retour*.

CICÉRON, *Philippiques*.

Codex Theodosianus.

Codex Justinianus.

DION CASSIUS, *Histoire romaine*.

HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*.

Histoire Auguste.

ZONARAS, *Épitomé historion*.

2. Sources épigraphiques

1. AE 1986, 529 (AE 1989, 586 ; add. AE 1995, 45)
2. Wagner II, 30 (Horster, p. 387)
3. CIL III, 5810 (IBR 121 ; ILS 618 ; AE 1972, 358)
4. CIL III, 5207 (add. p. 2328 ; ILLPRON 1669 ; ILS 723 ; RICeleia 209)
5. CIL III, 5208 (ILLPRON 1670 ; RICeleia 210)
6. CIL III, 5209 (ILLPRON 1671 ; RICeleia 211)
7. AE 1953, 129 (ILLPRON 963)
8. AE 1958, 83 (ILLPRON 1043 ; Gerstl 294 ; EQNoricum, A 5 ; Grabherr, 454-455, 18)
9. CIL III, 4741 (add. p. 1811 ; ILLPRON 311 ; EQNoricum, T 4)
10. AE 1992, 1359 (AE 1995, 1191 ; ZPE 107, p. 299 ; AEA 1983-1992, 392 ; AEA 1993-1998, 138)
11. CIL III, 5326 (ILLPRON 1398 ; RIS 173)
12. AE 2004, 1093 (AEA 2004, 76 ; ZPE 209, p. 282)
13. CIL III, 11189 (CSIR Oe I (4), 503 ; MaCarnuntum 65 ; CSIR Oe Carn, suppl. I, 618)
14. RIU II, 298
15. AIJ 273
16. AquaeIasae 69 (VAMZ 2017, 255)
17. AE 2010, 1245 (ZPE, 174, p. 280)
18. AE 2006, 1048 (Borhy 2006, 112)
19. CIL III, 4270 (ILS 523 ; RIU III, 704 ; RHP 207)
20. CIL III, 3520 (TitAq I, 24)
21. CIL III, 10619 (ILS 507)
22. CIL III, 14354, 6
23. AE 2003, 1455 (TitAq I, 25)
24. CIL III, 3521 (ILS 570 ; TitAq I, 26)
25. CIL III, 10205

26. *AE* 1971, 336 (*RIU* V, 1114)
27. *AE* 1947, 27 (*RIU* IV, 1044 ; *RHP* 402)
28. *CIL* III, 10375 (*ILS* 2552 ; *AE* 2001, 1678 ; *RIU* VI, 1428 ; *RHP* 382 ; *TitAq* IV, 1805)
29. *CIL* III, 1175 (add. p. 1015, 1390 ; *IDR* III, 5, 4*)
30. *AE* 2015, 1149 (*AMP* 2015, p. 207, 26 ; *EpRom* 2015, 34, 3)
31. *AE* 1972, 474+475+476 (*AE* 2015, 1151 ; *ILD* II, 614+621+622+623 ; *AMP* 2015, p. 208, 28 ; *EpRom* 2015, 34, 5)
32. *AE* 1972, 472 (*ILD* 619)
33. *CIL* III, 1550 (*IDR* III, 1, 132)
34. *CIL* III, 12573 (*AE* 1891, 78 ; *AE* 1967, 411 ; *IDR* III, 3, 214)
35. *AE* 1944, 101 (*AE* 1959, 311 ; *AE* 1960, 350 ; *AE* 1960, 360a ; *IDR* II, 10)
36. *IDR* II, 12
37. *AE* 2006, 1127 (*AE* 2013, 1284 ; *CERom* XXVI, 1188)
38. *AE* 1988, 970 (*AE* 2018, 1354 ; *IDR* III, 4, 265 ; *ILD* 439 ; *CERom* VIII, 497)
39. *AE* 1988, 973 (*AE* 2018, 1353 ; *IDR* III, 4, 269)
40. *AE* 1912, 5 (*IDR* III, 1, 76)
41. *CIL* III, 1577 (add. p. 1017 ; 8010 ; add. *AE* 2018, 1314 ; *IDR* III, 1, 77 ; *ILD* 188 ; *CERom* I, 67)
42. *AE* 1939, 28 (*IDR* II, 327 ; *ILD* 136 ; *CERom* I, 47 ; *CERom* II, 111 ; *Legio II Parth* 43)
43. *CIL* III, 1454 (*ILS* 7128 ; *IDR* III, 2, 80)
44. *AE* 1914, 113 (*IDR* III, 2, 81)
45. *AE* 2018, 1362
46. *AE* 2018, 1360 (*IDR* II, 500+501+502+503)
47. *AE* 2012, 1208 (*ILFPotaissa* 12 ; *EpRom* 2015, 35, 13)
48. *AE* 2012, 1210a (*ILFPotaissa* 14 ; *EpRom* 2015, 35, 14)
49. *CIL* III, 1379 (*IDR* III, 3, 58)
50. *CIL* III, 1380 (*IDR* III, 3, 59)
51. *AE* 1983, 847 (*ILD* 308 ; *CERom* III, 232 ; *CERom* IV, 289b)
52. *CIL* III, 8154 (*IMS* I, 24)
53. *ILJug* II, 503
54. *CIL* III, 14506 (*AE* 1901, 11 ; *IMS* II, 38)
55. *AE* 1934, 198 (*IMS* IV, 62)
56. *AE* 1952, 191 (*IMS* III, 2, 22 ; *ILJug* III, 1287)
57. *CIL* III, 6231 (7597)
58. *CIL* III, 12471 (*IScM* IV, 14)
59. *CIL* III, 6172 (*IScM* V, 152)
60. *CIL* III, 6173 (*IScM* V, 153)
61. *CIL* III, 14211, 9 (add. p. 2316,45 ; *AE* 1896, 116 ; *ADBulgar* 62 ; *IDRE* II, 316)
62. *ILS* 8929 (*ILBulg* 8a ; *Lungarova* 2012, 136a)

63. *CIL* III, 7586 (12507a ; *ILS* 8925 ; *IScM* III, 96 ; add. *AE* 2012, 1259)
64. *AE* 1957, 338 (*Montana* II, 3 ; *Lungarova* 2012, 2)
65. *AE* 1957, 340 (*Montana* II, 4 ; *Lungarova* 2012, 3)
66. *AE* 1985, 752 (*PLINovae*, p. 206 ; *Montana* II, 2 ; *Lungarova* 2012, 1)
67. *CIL* III, 14429 (*AE* 1902, 126 ; add. *AE* 1908, 129 ; *ILBulg* 261)
68. *CIL* III, 14430 (*AE* 1902, 127 ; *ILBulg* 262 ; *Lungarova* 2012, 261)

VI. Bibliographie

ÅHLFELDT Johan, *Digital Atlas of the Roman Empire*, Université de Göteborg, 2020, <https://imperium.ahlfeldt.se/>

ALFÖLDY Géza, *Noricum*, trad. par A. Birley, Londres, Routledge, 1974.

ALFÖLDY Géza, *Römische Statuen in Venetia et Histria. Epigraphische Quellen*, Heidelberg, Universitätsverlag Carl Winter, 1984, p. 56.

ANKERSDORFER Hans, *Studien zur Religion des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian*, Constance, 1973.

ARDEVAN Radu et ZERBINI Livio, *La Dacia romana*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2007.

ARDEVAN Radu, « Once more on the last inscriptions of Roman Dacia », dans ARDEVAN Radu et BEU-DACHIN Eugenia (éd.), *Mensa rotunda epigraphica Napocensis*, Cluj-Napoca, Mega, 2016, p. 125-160.

ARDEVAN Radu, « Einige Inschriften aus Inlăceni (Dakien) », dans BOTEVA-BOYANOVA Dilyana, DELEV Peter et TZVETKOVA Julia (éd.), *Society, Kings, Gods. In memoriam professoris Margaritae Tachevae*, Sofia, St Kliment Ohridski University Press, 2018 (*Jubilaus*, 7), p. 533-542.

ARDEVAN Radu, « Une inscription martelée d’Inlăceni (Dacie) », dans *Anuari de Filologia. Antiqua et Mediaevalia*, 8, 2018, p. 101-114.

ARNAUD Pascal, « Titulatures municipales et réseaux urbains : le titre de métropole dans les provinces romaines d’Orient », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 64, 2002, p. 39-47.

AUGIER Bertrand, « Le culte impérial », dans HUSQUIN Caroline et LANDREA Cyrielle (éd.), *Religions et pouvoir dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C.*, 2020, p. 103-115.

BAGNALL Riger e.a., *Consuls of the later Roman Empire*, Atlanta, Scholars Press, 1987 (Philological monographs of the American philological association, 36).

BALSDON John et LINTOTT Andrew, « maiestas », dans *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 889.

BĂLTEANU Dan, « Two imperial statue bases for Philip the Arab and Marcia Otacilia from the auxiliary camp of Slăveni », dans *Oltenia. Studii și comunicări. Arheologie-Istorie*, 25, 2018, p. 112-147.

BALTY Jean-Charles, « Apamée (1986) : nouvelles données sur l’armée romaine d’Orient et les raids sassanides du milieu du III^e siècle », dans *Comptes rendus des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 131 (1), 1987, p. 213-242.

BARNES Timothy, « Imperial Chronology », dans *Phoenix*, 34 (2), 1980, p. 160-166.

BEARD Mary, NORTH John et PRICE Simon, *Religions de Rome*, trad. par M. Cadoux, Paris, Picard, 2006.

BECKER Audray, « La mauvaise santé de l’empereur et son illégitimité politique au début du III^e siècle. L’exemple de Caracalla », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l’Antiquité romaine*, Grenoble, Jérôme Million, 2020 (*Horos*), p. 191-205.

BÉRENGER Agnès, *Le métier de gouverneur dans l’empire romain, de César à Dioclétien*, Paris, De Boccard, 2014 (De l’archéologie à l’histoire, 62).

BORHY László, « Das Legionslager Brigetio und sein ziviles und militärisches Umfeld in der Spätantike », dans KONRAD Michaela et WITSCHER Christian (éd.), *Römische Legionslager in*

den Rhein- und Donauprovinzen. *Nuclei spätantik-frühmittelalterlichen Lebens* ?, Munich, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 2011, p. 533-547.

BOYANOV Ilian, « Oescus - from castra to colonia », dans *Archaeologia Bulgarica*, 12 (3), 2008, p. 69-76.

BUCHI Ezio, « L'ordo Tridentinorum, devotus numini maiestatique eius », dans GIANFRANCO Paci (éd.), *Ἐπιγραφαί. Miscellanea epigrafica in onore di Lidio Gasperini*, vol. 1, Tivoli, Tipigraf, 2000 (Ichnia, 5), p. 135-145.

BURIAN Jan, « Aquincum », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 1, Leyde / Boston, Brill, 2002, p. 935-936.

BURIAN Jan, « Brigetio », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 2, Leyde / Boston, Brill, 2003, p. 773.

BURIAN Jan, « Callatis », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 2, Leyde / Boston, Brill, 2003, p. 959.

BURIAN Jan, « Germisara », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 5, Leyde / Boston, Brill, 2004, p. 816.

BURIAN Jan, « Intercisa », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 6, Leyde / Boston, Brill, 2005, p. 847.

BURIAN Jan, « Oescus », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 10, Leyde / Boston, Brill, 2007, p. 58.

BURIAN Jan, « Poetovio », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, vol. 11, Leyde / Boston, Brill, 2007, p. 443-444.

BURIAN Jan, « Tibiscum », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 14, Leyde / Boston, Brill, 2009, p. 661.

BURIAN Jan, « Troesmis », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 14, Leyde / Boston, Brill, 2009, p. 958.

CABANES Pierre, « Singidunum », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 13, Leyde / Boston, Brill, 2008, p. 495-496.

CHASTAGNOL André, « Deux chevaliers de l'époque de la Tétrarchie », dans *Ancient Society*, 3, 1972, p. 223-231.

CHASTAGNOL André, « Le formulaire de l'épigraphie latine officielle dans l'Antiquité tardive », dans DONATI Angela (éd.), *La terza età dell' epigrafia*, Faenza, Lega, 1988, p. 11-65.

CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome. Figures et commémorations. Scripta varia IV*, éd. BENOIST Stéphane e.a., Genève, Droz, 2008.

CHASTAGNOL André, « Un nouveau préfet du prétoire de Dioclétien : Aurelius Hermogenianus », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 78, 1989, p. 165-168.

CHAUSSEON François, *Stemmata aurea : Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle*, Rome, Erma di Bretschneider, 2007.

CHRISTOL Michel et CORBIER Mireille, « Un nouveau vice-gouverneur de Lyonnaise à la lumière d'une inscription romaine », dans *Revue des Études Anciennes*, 73 (3-4), 1971, p. 356-364.

CHRISTOL Michel, *L'empire romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, Concile de Nicée)*, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Errance, 2006 (Collection des Hespérides. Histoire).

- CHRISTOL Michel, « Les classes dirigeantes et le pouvoir dans l'État, de Septime Sévère à Constantin », dans *Pallas*, numéro spécial : *L'empire Romain de 192 à 325*, 1997, p. 57-77.
- CHRISTOL Michel, « Les règnes de Valérien et de Gallien (253-268): travaux d'ensemble, questions chronologiques », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 2, 1975, p. 809-817.
- CHRISTOL Michel, « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (*vir perfectissimus, agens vice praesidis*) », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 8, 1997. p. 231-241.
- CHRISTOL Michel, « Manifestations cultuelles et attitudes politico-religieuses à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle après J.-C. : Mithra, dieu des soldats, et la *salus* impériale », dans VIGOURT Annie e.a. (éd.), *Pouvoir et religion dans le monde romain. En hommage à Jean-Pierre Martin*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006 (Collection Passé/Présent), p. 417-436.
- CIZEK Eugen, *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (Histoire).
- CLAUSS Manfred, *Kaiser und Gott. Herrscherkult im römischen Reich*, Leipzig, Saur, 2001.
- COCIȘ Sorin et GĂZDAC Cristian, *Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, Cluj-Napoca, Mega, 2004 (Coins from roman sites and collections of roman coins from Romania, 1).
- DALLA ROSA Alberto, « Les aspects religieux de l'exercice du pouvoir impérial », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 65-76.
- DAMIAN Paul-Cristian, OPRÎȘ Ioan-Carol, ȚENȚEA Ovidiu e.a., *Raport științific privind derularea proiectului Strategii defensive și politici transfrontaliere. Integrarea spațiului Dunării de Jos în civilizația romană (STRATEG)*, Faza I : *Evaluarea contextului patrimonial și teoretizarea modelului cognitiv și tehnologic al cercetării*, 2007.
- DEGRASSI Attilio, *I fasti consolari dell'impero romano. Dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Rome, Storia e letteratura, 1952 (Sussidi eruditi, 3).
- Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 2001.
- Dizionario epigrafico di antichità romane*, vol. 3, réimpr., Rome, L'Erma di Bretschneider, 1962.
- DOMERGUE Claude, *Les mines antiques. La production des métaux aux époques grecque et romaine*, Paris, Picard, 2008 (Antiqua).
- DRINKWATER John Frederick, « Augusta Vindelic(or)um », dans *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 206.
- DUBUISSON Michel, « Renseignement, espionnage et services secrets dans l'armée romaine », dans *Ktêma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 21, 1996, p. 305-312.
- DUMITRACHE Iulia, « Les données épigraphiques du culte impérial en Mésie supérieure », dans BOTEVA-BOYANOVA Dilyana e.a. (éd.), *Pax Romana : Kulturaustausch und Wirtschaftsbeziehungen in den Donauprovinzen des römischen Kaiserreichs. Akten der Tagung in Varna und Tulcea 1.-7. September 2008*, Kaiserslautern, Parthenon Verlag, 2012, p. 57-66.
- DUŠANIĆ Slobodan, « Aspects of Roman Mining in Noricum, Pannonia, Dalmatia and Moesia Superior », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 6, p. 52-94.
- ECK Werner, *Devotus numini maiestatique eorum. Repräsentation und Propagierung der Tetrarchie unter Diocletian*, dans von Hesberg Henner et Thiel Wolfgang (éd.), *Medien in der Antike. Kommunikative Qualität und normative Wirkung*, Cologne, Wasmuth, 2003 (Zakmira, 1), p. 51-62.

ECK Werner, « La loi municipale de *Troesmis* : données juridiques et politiques d'une inscription récemment découverte », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 91 (2), 2013, p. 199-213.

ÉTIENNE Robert, *Le culte impérial dans la Péninsule Ibérique d'Auguste à Dioclétien*, Paris, De Boccard, 1958.

FARKAS István Gergő, *The Dislocation of the Roman Army in Raetia*, Oxford, Archaeopress, 2015 (BAR International series, 2723).

FENECHIU Carmen, *La notion de « numen » dans les textes littéraires et épigraphiques*, Cluj-Napoca, Mega, 2008.

FISCHER Thomas, *Noricum*, Mayence, Philippe von Zabern, 2002 (Orbis Provinciarum).

FISHWICK Duncan, « Numen Augustum », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 160, 2007, p. 247-255.

FISHWICK Duncan, « Sanctissimum numen : Emperor or God ? », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 89, 1991, p. 196-200.

FISHWICK Duncan, « The Development of Provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16 (2), 1978, p. 1201-1253.

FISHWICK Duncan, *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leyde / Boston / Cologne, Brill, 1987-2005.

FISHWICK Duncan, « Votive Offerings to the Emperor ? », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 80, 1990, p. 121-130.

FITZ Jenő, *Honorific titles of Roman military units in the 3rd Century*, trad. par M. Baranyai, Budapest / Bonn, Akadémiai kiadó, 1983.

FITZ Jenő, *Les Syriens à Intercisa*, Bruxelles, Latomus, 1972 (collection Latomus).

FRANKE Thomas, « *Legio XIV Gemina* », LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 191-202.

FRIJA Gabrielle, « Cultes impériaux et pouvoir impérial : diffusion et circulation des cultes des empereurs dans le monde romain », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 77-94.

FRIJA Gabrielle, *Les prêtres des empereurs. Le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

FÜLEP Ferenc, « Lugio », dans FITZ Jenő (éd.), *Der römische Limes in Ungarn*, Szekesfehervar, István Király Múzeum, 1976 (Bulletin du Musée Roi Saint-Etienne, série A 22), p. 113-115.

GĂZDAC Cristian, GĂZDAC-ALFÖLDY Ágnes, NEAGOE Marin et NEAGOE Oana, *Drobeta. The never abandoned city of roman Dacia*, Cluj-Napoca, Mega, 2015 (Coins from roman sites and collections of roman coins from Romania, 9).

GINSBURG Michael, « Roman Military Clubs and Their Social Functions », dans *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 71, 1940, p. 149-156.

GIZEWSKI Christian, « *Maiestas* », dans *Brill's new Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 8, Leyde / Boston, Brill, 2006, p. 185-187.

GÓMEZ-PANTOJA Joaquín, « *Legio X Gemina* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 169-190.

- GRADEL Ittai, *Emperor Worship and Roman Religion*, Oxford, Clarendon Press, 2002.
- GROß-ALBENHAUSEN Kirsten, « Praeses », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 11, Leyde / Boston, Brill, 2007, p. 768-769.
- GROZDANOVA Lily, « What about Herennius Etruscus ? », dans GRUSKOVÁ Jana, MARTIN Gunther et MITTHOF Fritz (éd.), *Empire in Crisis : Gothic Invasions and Roman Historiography. Beiträge einer internationalen Tagung zu den Wiener Dexipp-Fragmenten (Dexippus Vindobonensis)*. Wien, 3.–6. Mai 2017, Vienne, Holzhausen, 2020 (Tyche Supplementband, 12), p. 235-244.
- GUDEA Nicolae et LOBÜSCHER Thomas, *Dacia. Eine römische Provinz zwischen Karpaten und Schwarzem Meer*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern, 2006 (Orbis provinciarum).
- GUDEA Nicolae, « Das Römerlager von Bologa. Zur dakischen Tonware in den Militärlagern des römischen Dakien », dans *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, t. II, Cologne, Rheinland-Verlag, 1977, p. 313-338.
- GUDEA Nicolae, « Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte », dans *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseum Mainz*, 44, 1997, p. *1-113.
- GUNDEL Hans Georg, « “Devotus maiestatique eius”. Zur Devotions Formel in Weihinschriften der römischer Kaizerzet », dans *Epigraphica*, 15, 1953, p. 128-150.
- HAEGEMANS Karen, *Imperial authority and dissent. The Roman Empire in AD 235-238*, Louvain, Peeters, 2010 (Studia Hellenistica, 47).
- HAINZMANN Manfred, « Ovilave-Lauriacum-Virunum. Zur Problematik der Statthalterresidenzen und Verwaltungszentren Norikums ab ca. 170 n. Chr. », dans *Tyche. Beitrage zur Alten Geschichte, Papyrologie und Epigraphik*, 6, 1991, p. 61-85.
- HØJTE Jakob Munk, *Roman Imperial Statue Bases from Augustus to Commodus*, Aarhus, Aarhus University Press, 2005 (Aarhus Studies in Mediterranean Antiquity, 7).
- HOLDER Paul, « Auxiliary units entitled Aelia », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 122, 1998, p. 253-262.
- HORSTER Marietta, *Bauinschriften römischer Kaiser. Untersuchungen zu Inschriftenpraxis und Bautätigkeit in Städten des westlichen Imperium Romanum in der Zeit des Prinzipats*, Stuttgart, Steiner, 2001.
- HOSTEIN Antony, « Le consulat ordinaire à l'époque tétrarchique », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2008, 2015, p. 209-224.
- HUMER Franz, « Eine Stadt entsteht und entwickelt sich rapide », dans HUMER Franz (éd.), *Carnuntum. Wiedergeborene Stadt der Kaiser*, Darmstadt, Philipp von Zabern, 2014, p. 36-41.
- HRISTOV Ivan, « Sostra. Roman Castellum, Road-side Station and Settlements on the Road Oescus (Ulpia Oescus) - Philippopolis 2nd-5th c. », IVANOV Rumen (éd.), *Thracian, Greek, Roman, and Medieval cities, residences and fortresses in Bulgaria*, Sofia, Ratiaria Semper Floreat, 2015, p. 279-340.
- IVANOV Rumen et LUKA Krassimira, « Montana. Praesidium, Regio, Municipium », dans IVANOV Rumen (éd.), *Roman cities in Bulgaria*, t. 2, Sofia, Musée national du livre et de la polygraphie, 2006, p. 197-278.
- IVLEVA Tatiana Alexandrovna, *Britons abroad. The mobility of Britons and the circulation of British-made objects in the Roman Empire*, Université de Leyde, 2012 [thèse de doctorat en archéologie].
- KIENAST Dietmar, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, 6^e éd., Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2017.

- KOLŠEK Vera, « Dva miljnika iz Celja », dans *Arheološki vestnik*, 11-12, 1960-1961, p. 147-152.
- KOSMETATOU Elizabeth, « The Public Image of Julia Mamaea. An Epigraphic and Numismatic Inquiry », dans *Latomus*, 61 (2), 2002, p. 398-414.
- KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, Bonn, Habelt, 2014 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 65).
- KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia in the late Roman period I (284-363 AD)*, Bonn, Habelt, 2016 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 67).
- KOVÁCS Péter, « Epigraphic research in Hungary, 2012-2017 », dans *Acta Archaeologica Academiae Scientiarum Hungaricae*, 69 (1), 2018, p. 97-106.
- KRAUSE Jens-Uwe, « *Colonatus* », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 3, Leyde / Boston, Brill, 2003, p. 538-541.
- KREMER Gabrielle, « Les mithréums de *Carnuntum* », dans BRICAULT Laurent, VEYMIERS Richard et AMOROSO Nicolas (éd.), *Le mystère Mithra. Plongée au cœur d'un culte romain*, Morlanwelz-Mariemont, Musée royal de Mariemont, 2021, p. 251-256.
- KREUCHER Gerald, *Der Kaiser Marcus Aurelius Probus und seine Zeit*, Franz Steiner, Stuttgart, 2003 (Geschichte, 174).
- KUHOFF Wolfgang, « Zur Titulatur der römischen Kaiserinnen während der Prinzipatszeit », dans *Klio*, 75, 1993, p. 244-256.
- LASSÈRE Jean-Marie, *Manuel d'épigraphie romaine*, 3^e éd. revue et mise à jour, Paris, Picard, 2011, 2 vol.
- LAST Rosa, LANIADO Avshalom et PORATHA Pinchas, « A dedication to Galerius from Scythopolis. A revised reading », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 98, 1993, p. 229-237.
- LE BOHEC Yann et WOLFF Catherine, « *Legiones Moesiae Superioris* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 239-245.
- LE BOHEC Yann, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3^e éd. revue et augmentée, Paris, Éditions Picard, 2002.
- LEFEBVRE Sabine, « Critères de définition des hommages publics dans l'Occident romain », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2002, p. 100-111.
- LETTA Cesare, *Tra umano e divino. Forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano*, Lugano, Agora, 2021.
- LIERTZ Uta-Maria, *Kult und Kaiser. Studien zu Kaiserkult und Kaiserverehrung in den germanischen Provinzen und in Gallia Belgica zur römischen Kaiserzeit*, Rome, Institutum Romanum Finlandiae, 1998.
- LŐRINCZ Barnabás, « *Legio I Adiutrix* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 151-158.
- LŐRINCZ Barnabás, « *Legio II Adiutrix* », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, 20), p. 159-168.

- LORiot Xavier, « Chronologie du règne de Philippe l'Arabe (244-249 après J.C.) », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II (2), 1975, p. 788-797.
- LORiot Xavier, « Les premières années de la grande crise du III^e siècle : De l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II (2), 1975, p. 657-787.
- LORiot Xavier, « Un sénateur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce », dans FRÉZOULS Edmond et JOUFFROY Hélène (éd.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, Strasbourg, AECR, 1998 (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 8), p. 43-55.
- LUKA Krassimira, FILIPOVIC Vojislav et PETROVIĆ Vladimir P., « The roman road Naissus – Timacum Maius – Timacum Minus – Conbustica – Ratiaria », dans IVANOV Rumen (éd.), *Ratiaria semper floreat*, t. 1 : *Ratiaria and its territory*, Sofia, Association archéologique bulgare, 2014, p. 97-142.
- MALIGORNE Yvan, « *Bono rei publicae natus* : une louange impériale sur quelques monuments de l'Antiquité tardive (à propos d'une inscription de Lancieux : CIL, XIII, 8994 = XVII-2, 420a) », dans *Revue archéologique de l'Ouest*, 25, 2008, p. 291-304.
- MARAVAl Pierre, *Constantin le Grand. Empereur romain, empereur chrétien (306-337)*, Paris, Tallandier, 2011.
- MARAVAl Pierre, *Les Fils de Constantin. Constantin II (337-340). Constance II (337-361). Constant (337-350)*, Paris, Éditions CNRS, 2013.
- MARCHAND Sébastien, « *Devotus numini maiestatique eius*. La formule de dévotion à la puissance divine et à la majesté de l'empereur en Dacie au III^e siècle apr. J.C. », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 100 (1), 2022, p. 209-230.
- MARICIC Gordan et ŠAJIN Željka, « The status of the *coloni* in the mining district of Vipasca in view of the provisions of the *Lex metallis dicta* », dans *Starinar*, 69, 2019, p. 287-296.
- MARMOURI Khaled, « *Lepcitani Saloniniani*. À propos d'un bienfait impérial pendant la "crise" du III^e siècle », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 21, 2010, p. 63-87.
- MASTINO Attilio, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni (indici)*, Bologne, CLUEB, 1981 (Studi Di Storia Antica, 5).
- MATEI-POPESCU Florian, « The Auxiliary Units in Moesia Superior and Dacia. A Review and an Update », dans VAGALINSKY Liudmil et SHARANKOV Nikolaï (éd.), *Limes XXII. Proceedings of the 22nd International Congress of Roman Frontier Studies, Ruse, Bulgaria, September 2012*, Sofia, National Archaeological Institute, 2015, p. 407-418.
- MATEI-POPESCU Florian, *The Roman Army in Moesia Inferior*, Bucarest, Conphys, 2010 (The Centre for roman military studies, 7).
- MENNEN Inge, *Power and Status in the Roman Empire, AD 193-284*, Leyde, Brill, 2011 (Impact of Empire, 12).
- MIŠIĆ Blanka, *Cults and Religious Integration in the Roman Cities of the Drava Valley*, Royal Holloway, Université de Londres, 2013 [Thèse de doctorat].
- MÓCSY András, « Matrica », dans FITZ Jenő (éd.), *Der römische Limes in Ungarn*, Szekesfehervar, István Király Múzeum, 1976 (Bulletin du Musée Roi Saint-Etienne, série A 22), p. 95.
- MÓCSY András, *Pannonia and Upper Moesia. A history of the middle Danube provinces of the Roman empire*, trad. éd. par S. Frere, Londres, Routledge, 1974.

- MROZEK Stanislaw, « La répartition chronologique des inscriptions latines datées au III^e siècle ap. J.-C. », dans FRÉZOULS Edmond et JOUFFROY Hélène (éd.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, Strasbourg, AECR, 1998 (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 8), p. 11-20.
- NEMETI Sorin et BĂRBULESCU Mihai, « Arcobadara », dans *Latomus*, 69 (2), 2010, p. 446-455.
- OPREANU Coriolan Horațiu, « Caracalla and Dacia. Imperial Visit, a Reality, or only Rumour ? », dans *Journal of Ancient History and Archaeology*, 2 (2), 2015, p. 16-23.
- PEACHIN Michael, « Philip's Progress : From Mesopotamia to Rome in A.D. 244 », dans *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 40 (3), 1991, p. 331-342.
- PEGLER Andrew, « Social Organisations within the Roman Army », dans FINCHAM Garrick, HARRISON Geoff, RODGERS HOLLAND Rene, REVELL Louise (éd.), *TRAC 99: Proceedings of the Ninth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference, Durham 1999*, Oxford, Oxbow Books, 2000, p. 37-43.
- PETOLESCU Constantin C., « Les derniers légats de la province de Moesia Inferior », dans *Pontica*, 45, 2012, p. 513-517.
- PETROVIĆ Petar, *Inscriptions de la Mésie Supérieure (IMS)*, III (2) : *Timacum Minus et la Vallée du Timok*, Belgrade, Centre d'études épigraphiques et numismatiques, 1995, p. 37-50.
- PETROVIĆ Vladimir P., « Une nouvelle borne milliaire découverte sur la voie romaine Naissus-Lissus », dans *Starinar*, 56, 2006, p. 367-376.
- PISO Ioan et CUPCEA George, « Ein *centurio regionarius* aus der *legio X Fretensis* in Dakien », dans *Tyche. Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik*, 29, 2014, p. 115-123.
- PISO Ioan, « Ein neuer Statthalter von Noricum Mediterraneum », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 107, 1995, p. 299-304.
- PISO Ioan, « Epigraphica Potaissensia », dans ZERBINI Livio (éd.), *Culti e religiosità nelle province danubiane. Atti del II Convegno Internazionale Ferrara 20-22 Novembre 2013*, Bologne, I Libri di Emil, 2015, p. 429-433.
- PISO Ioan, *Fasti provinciae Daciae*, t. I : *Die senatorischen Amtsträger*, Bonn, Habelt, 1993 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 43).
- PISO Ioan, *Inscriptions d'Apulum (inscriptions de la Dacie Romaine – III 5)*, vol. 2, Paris, Diffusion de Boccard, 2001 (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 24).
- PISO Ioan, « Les légions dans la province de Dacie », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2000 (Collection du centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines Nouvelle série, 20), p. 205-225.
- PISO Ioan, « Studia Porolissensia IV », dans *Revista Bistriței*, 27, 2013, p. 39-51.
- Prosopographia imperii romani saeculi I, II et III*, 2^e éd., Berlin, Berlin, de Gruyter, 1933-2015.
- The prosopography of the later Roman empire*, Cambridge, Cambridge university press, 1971-1980.
- PÓCZY Klára, *Städte in Pannonien*, trad. par V. Nagy et L. Dira, Budapest, Corvina, 1976.
- POPESCU Mihai, « Les troupes de Dacie et les dieux : les témoignages collectifs de piété », dans *Pontica*, 37-38, 2004-2005, p. 199-220.
- PORENA Pierfrancesco, « “À l'ombre de la pourpre” : l'évolution de la préfecture du prétoire entre le III^e et le IV^e siècle », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 18, 2007, p. 237-262.

PRESCENDI Francesca, « *Numen* », dans *Brill's new Pauly Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 9, Leyde / Boston, Brill, 2006, p. 893-895.

PRICE Simon, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

ROSSIGNOL Benoît, « Les cités des provinces danubiennes de l'Occident romain : vue cavalière depuis Sarmizegetusa », dans BERRENDONNER Clara, CÉBEILLAC-GERVASONI Mireille et LAMOINE Laurent (éd.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2008 (Collection Histoires croisées), p. 83-101.

ROSSO Emmanuelle, « Augustea et Caesarea. Modalités et espaces du "culte impérial" dans les cités de l'Occident romain d'Auguste aux Sévères », dans BELAYCHE Nicole et ESTIENNE Sylvia (éd.), *Religion et pouvoir dans le monde romain. L'autel et la toge. De la deuxième guerre punique à la fin des Sévères*, 2020 (Histoire), p. 319-346.

ŠAŠEL KOS Marjeta, « *Bassiana(e)* », dans *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world*, vol. 2, Leyde / Boston, Brill, 2003, p. 543.

SCHEID John, « Épigraphie et rituel. De quelques formulations ambiguës relatives au culte impérial », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 21, 2010, p. 285-291.

SCHEID John, « I fondamenti religiosi del potere imperial », dans FERRARY Jean-Louis et SCHEID John (éd.), *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperiale da Augusto a Commodo*, Pavie, Iuss Press, 2015, p. 185-202.

SCHEID John, *Le collège des Frères arvaes. Étude prosopographique du recrutement (69-304)*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1990.

SCHEID John, « Les Augustea et le culte des empereurs. Réflexions sur les rites célébrés dans ces lieux de culte », dans GROS Pierre, MARIN Emilio et ZINK Michel (éd.), *Auguste, son époque et l'Augusteum de Narona*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2015, p. 17-30.

SCHEID John, « Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents », dans *L'Antiquité Classique*, 73, 2004, p. 239-249.

SCHEID John, « numen », dans *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1025.

SCHEID John, « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur. Le culte des empereurs sous le Haut-Empire romain », dans *Cours et travaux du Collège de France*, 107, 2008, p. 663-681.

SCHEITHAUER Andrea, « Epigraphische Studien zur Herrscherideologie I. Salvis Augustis Felix ... Entstehung und Geschichte eines Formulars », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol. 114, 1996, p. 213-226.

SCHERRER Peter, « Silvanus unter Verdacht. Auf den Spuren einer Fälscherwerkstatt in Carnuntum » dans HAEUSSLER Ralph, KING Anthony C. (éd.), *Continuity and Innovation in Religion*, t. 2, Portsmouth (RI), Journal of Roman Archeology, 2008 (Supplementary Series, 67), p. 217-238.

SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, « L'armée romaine et le culte impérial », dans *Pallas*, 111, 2020, p. 95-111.

SCHMIDT HEIDENREICH Christophe, *Le Glaive et l'Autel. Camps et piété militaires sous le Haut-Empire romain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (Histoire).

SCHÖNBERGER Hans, « The Roman Frontier in Germany: An Archaeological Survey », dans *The Journal of Roman Studies*, 59 (1), 1969, p. 144-197.

SEECK Otto, « Constans », dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, IV, 1, 1900, p. 950.

SHARANKOV Nicolay, « Decius as governor of Lower Moesia and Severus Alexander's visit to the province in AD 234 », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 214, 2020, p. 309-319.

SOTINEL Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric 212-fin du V^e siècle*, Paris, Belin, 2019 (Mondes anciens).

SPAUL John, *Ala². The auxiliary cavalry units of the pre-diocletianic imperial roman army*, Andover, Nectora Press, 1994.

SPAUL John, *Cohors². The evidence for and a short history of the auxiliary infantry units of the Imperial Roman Army*, Oxford, Archaeopress, 2000 (International Series, 841).

STÄCKER Jan, *Princeps und miles. Studien zum Bindungs- und Nahverhältnis von Kaiser und Soldat im 1. und 2. Jahrhundert n. Chr.*, Hildesheim, Olms, 2003.

STEFAN Alexandra, « Caius Valerius Diocletianus. Le seul nom de Dioclétien en 285-286 d'après les inscriptions, les papyrus et les monnaies », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 209, 2019, p. 276-291.

TĂTULEA Corneliu Mărgărit, *Romula-Malva*, Bucarest, Museion, 1994.

ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, « Alae et Cohortes Daciae et Moesiae. A review and updating of J. Spaul's *Ala²* and *Cohors²* », dans *Acta Musei Napocensis*, 39-40, 2004, p. 259-296.

ȚENȚEA Ovidiu et MATEI-POPESCU Florian, *Auxilia Moesiae Superioris*, Cluj-Napoca, Mega, 2018 (The Center for Roman Military Studies, 9).

ȚENȚEA Ovidiu, *Ex Oriente ad Danubium. The Syrian auxiliary units on the Danube frontier of the Roman Empire*, Bucarest, Mega, 2012 (The Centre for roman military studies, 6).

TÓTH Endre, « Zur Urbanisierung Pannoniens. Municipium Volgum », dans *Folia Archaeologica*, 37, 1986, p. 163-181.

TUDOR Dimitrie, *Les ponts romains du Bas-Danube*, trad. par A. G. Boeșteanu, Bucarest, Académie de la République socialiste de Roumanie, 1974 (Bibliotheca historica Romaniae, 51).

TURCAN Robert, « Le culte impérial au III^e siècle », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16 (2), 1978, p. 997-1083.

VETTERS Herman, « Ein neues Denkmal des Sicherheitsdienstes in den Provinzen ? », dans *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes*, 39 (suppl.), 1953, p. 103-106.

VEYNE Paul, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, éd. revue et augmentée, Paris, Albin Michel, 2007 (Idées).

VISY Zsolt, *Intercisa. Dunaújváros in the Roman Period*, trad. par L. Halápy, Budapest, Corvina, 1977.

WILKES John, « Les provinces danubiennes », dans LEPELLEY Claude (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 avant J.-C.-260 après J.-C.*, 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Nouvelle Clio), p. 231-297.

WILKES John, « Sirmium », *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1373.

WINKLER Gerhard, *Die Reichsbeamten von Noricum und ihr Personal bis zum Ende der römischen Herrschaft*, Vienne, Österreichische Akademie der Wissenschaften, 1969.

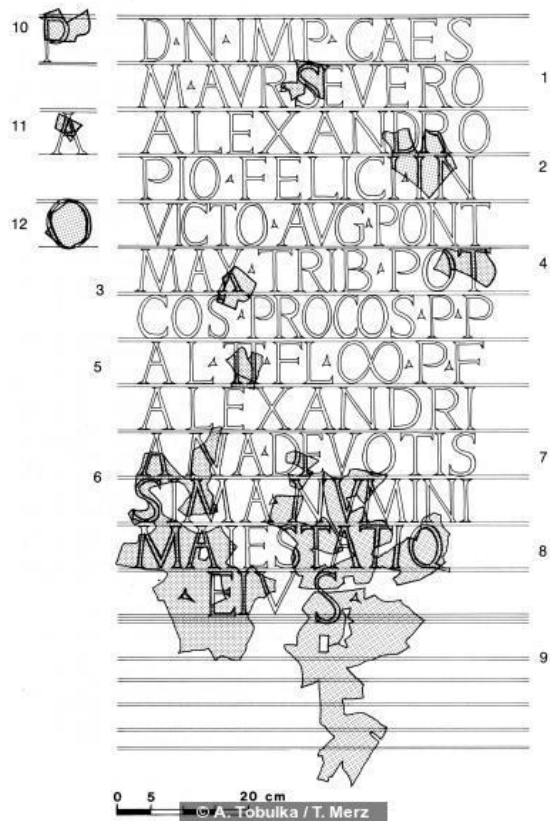
ZIMMERMAN Markus, *Romanisation und Repräsentation in Noricum*, Bonn, Rudolf Habelt, 2017 (Antiquitas, 1. Abhandlungen zur alten Geschichte, 71).

VII. Annexes

1. Photos et illustrations

Note : toutes les images proviennent des bases de données *EDCS*, *HD* ou *Ubi Erat Lupa*.

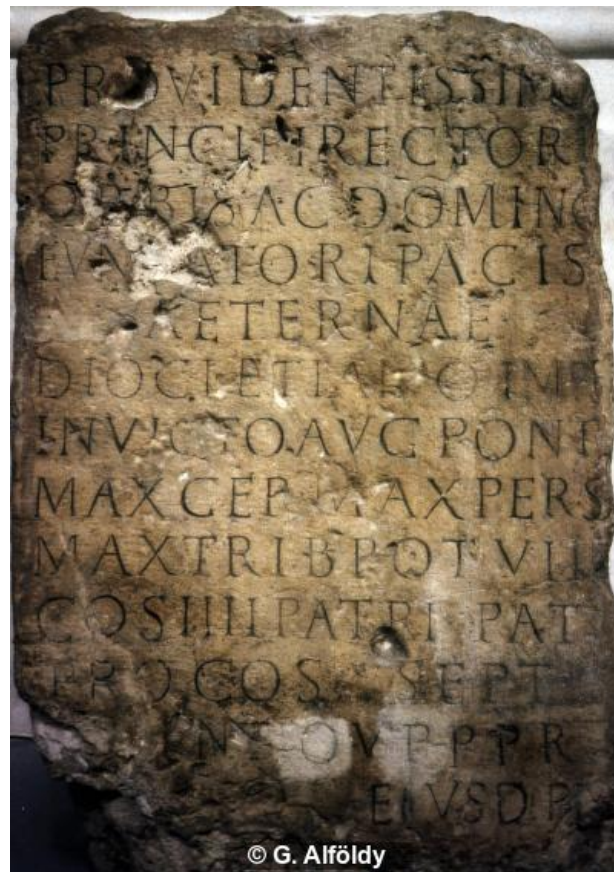
❖ Inscription 1



❖ Inscription 2



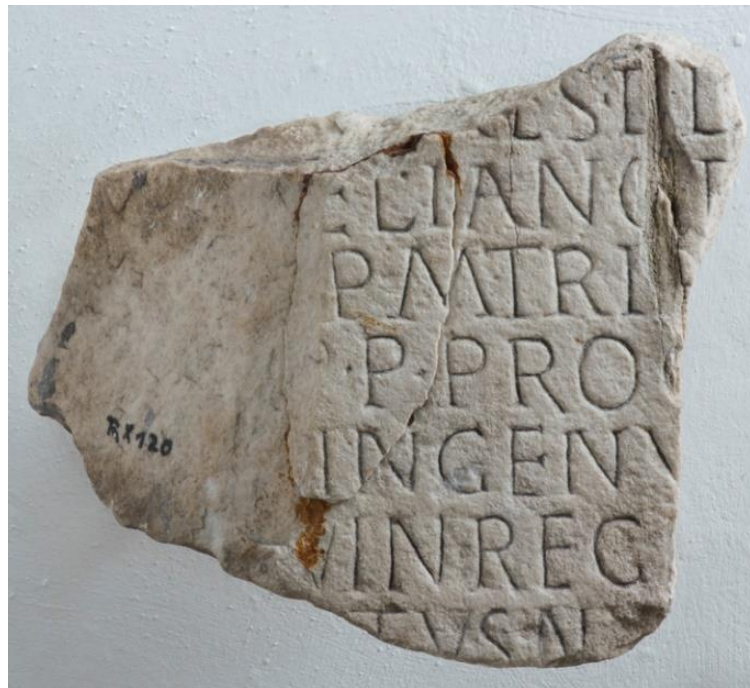
❖ Inscription 3



❖ Inscription 4



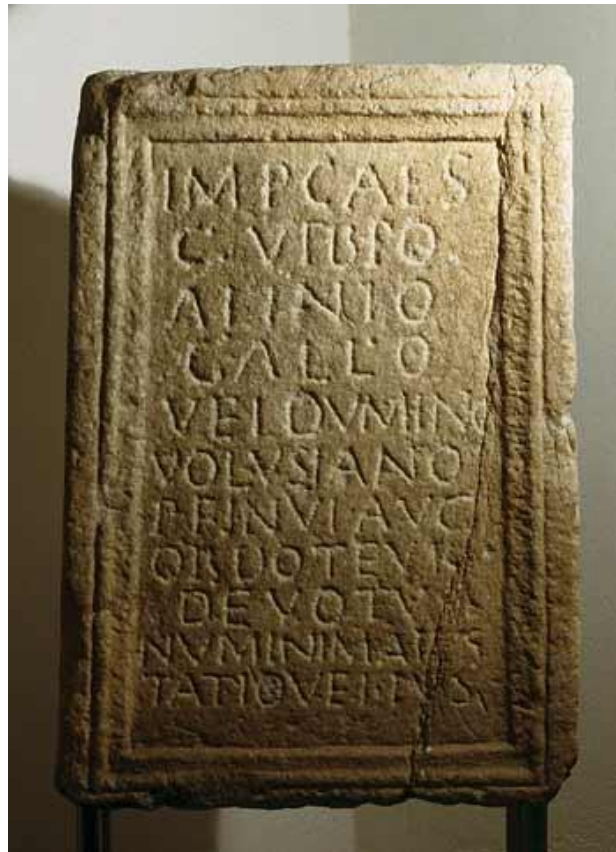
❖ Inscription 7



❖ Inscription 8



❖ Inscription 9



❖ Inscription 10

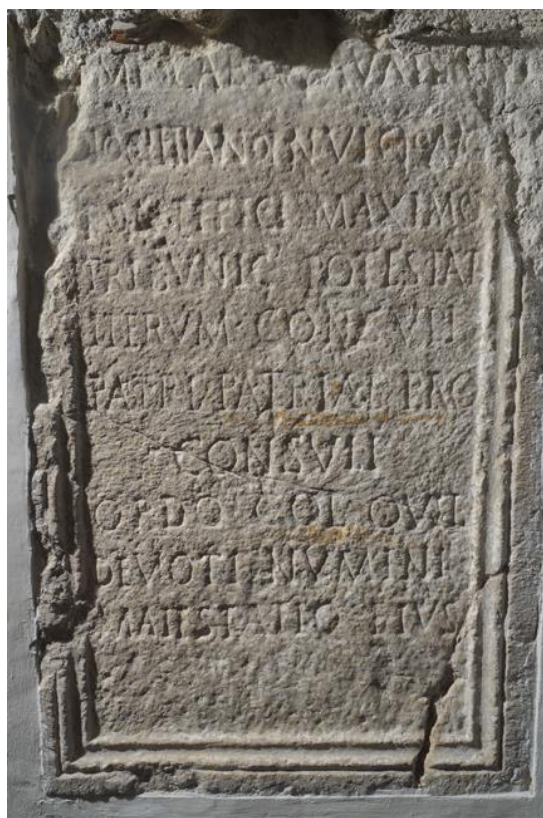


PIISSIMOAC
RETR°EMP°RIS
PRINCIPVM
FORTISSIMO
~~MP MAXIMIANO~~
P·F·INVICT°AVG
SEPT
V·P·P·P·N·M·N
M·QVE·EIVS
DICATISSIMVS

❖ Inscription 11



❖ Inscription 12



❖ Inscription 13



❖ Inscription 14



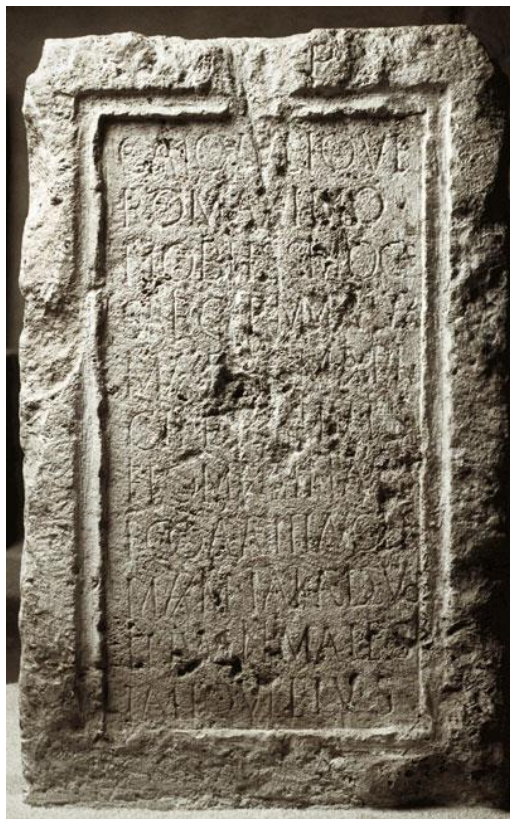
❖ Inscription 15



❖ Inscription 16



❖ Inscription 17



❖ Inscription 18



❖ Inscription 19



❖ Inscription 20



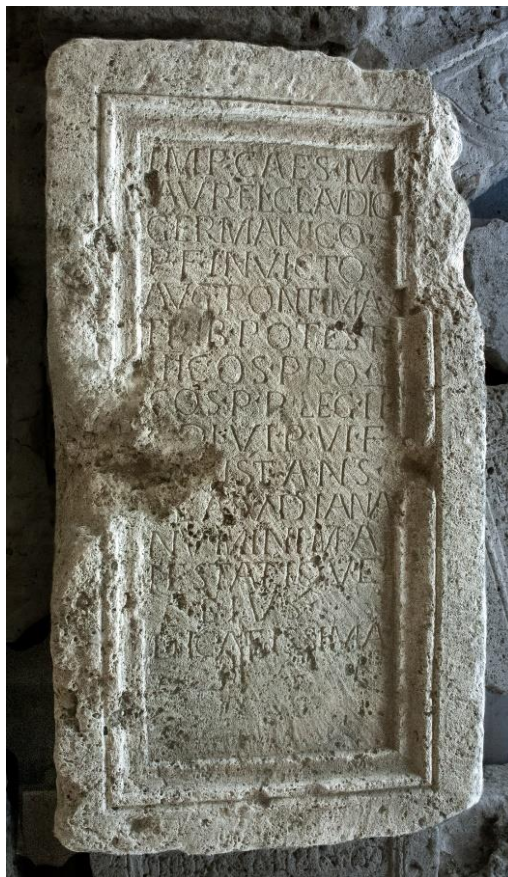
❖ Inscription 22



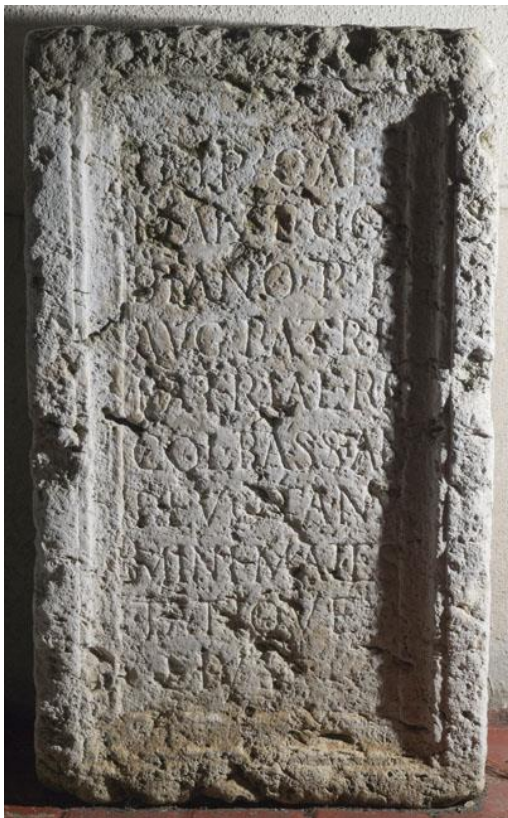
❖ Inscription 23



❖ Inscription 24



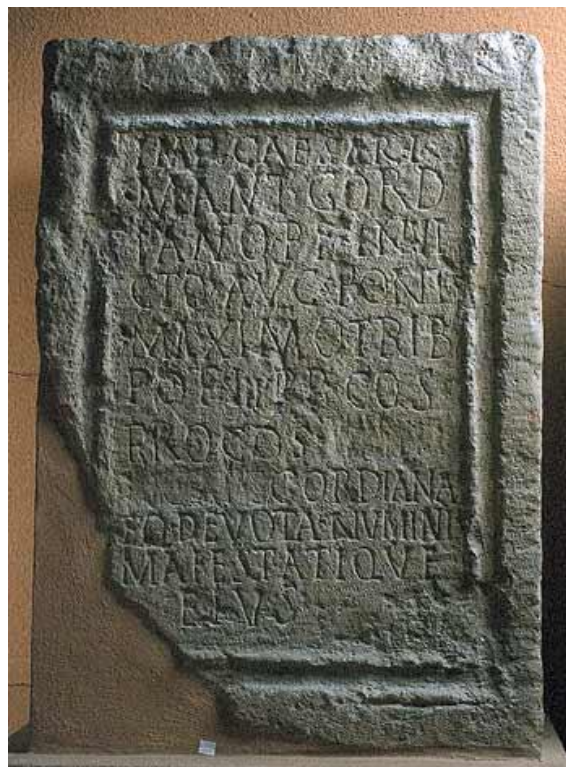
❖ Inscription 25



❖ Inscription 26



❖ Inscription 27



❖ Inscription 28



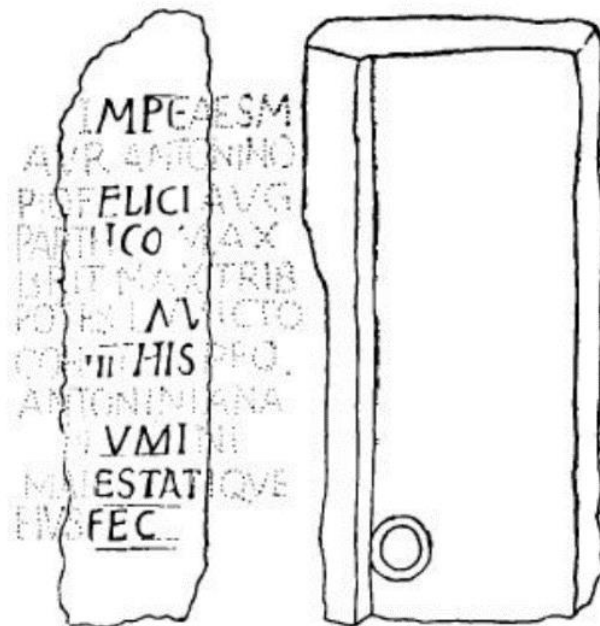
❖ Inscription 33



❖ Inscription 35



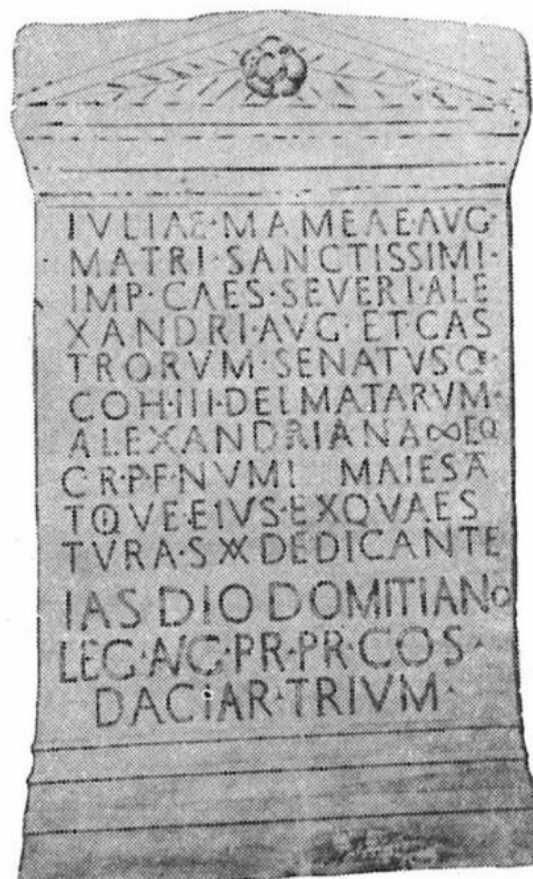
❖ Inscription 38



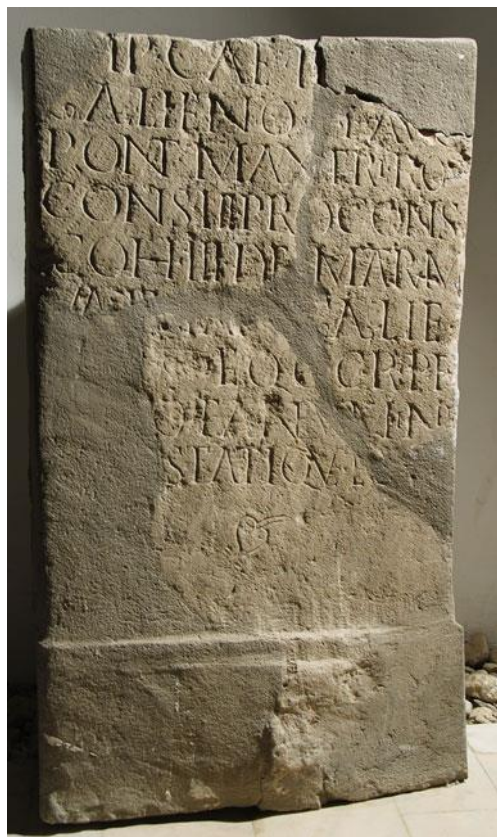
❖ Inscription 39



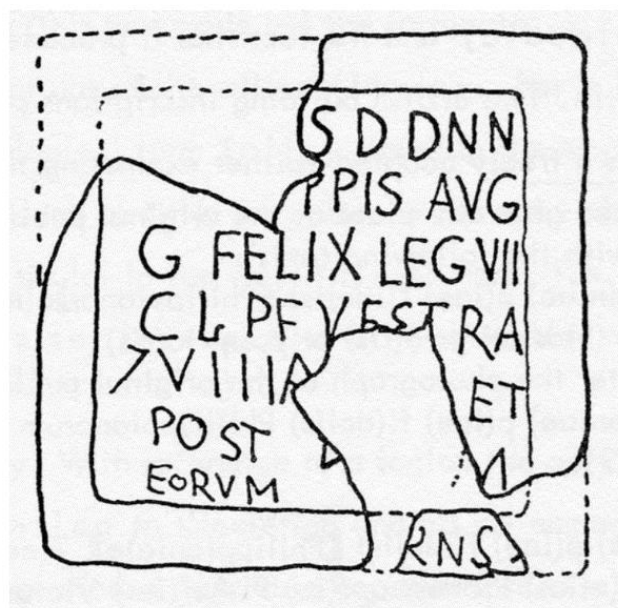
❖ Inscription 40



❖ Inscription 41



❖ Inscription 42



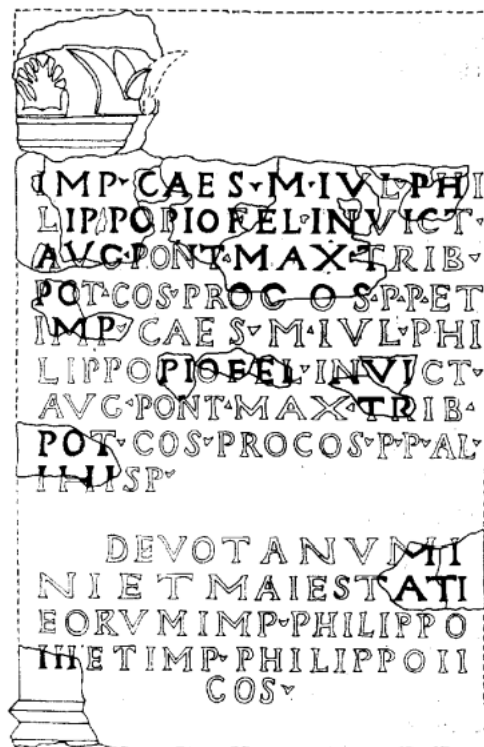
❖ Inscription 43



❖ Inscription 44



❖ Inscription 46



IDR II, 500



IDR II, 501



IDR II, 502

❖ Inscription 47



❖ Inscription 48



❖ Inscription 55



❖ Inscription 56



❖ Inscription 62



❖ Inscription 63



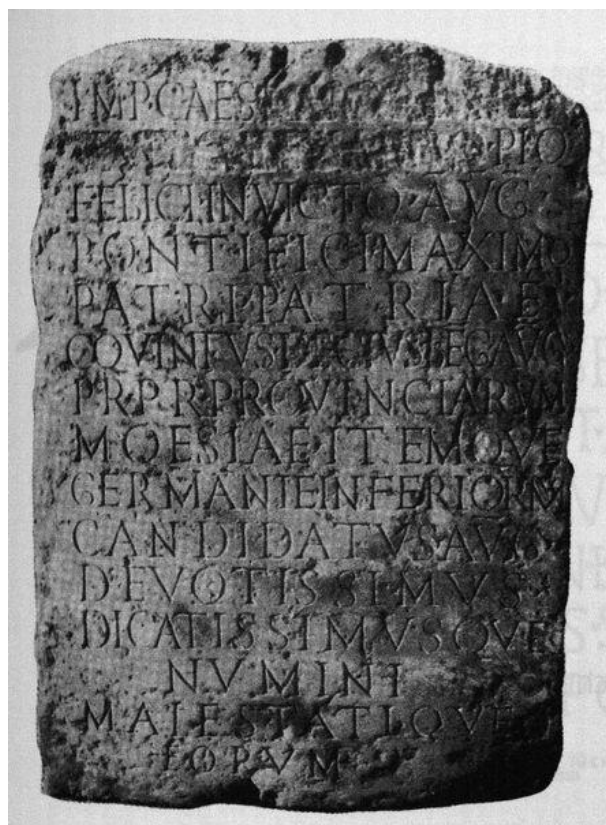
❖ Inscription 64



❖ Inscription 65



❖ Inscription 66



❖ Inscription 67



2. Dalmatie

1. *CIL* III, 10177 (add. p. 2174 ; XVII, 4, 268)

Base de données : HD 61778

Transcription :

*D(omini) n(ostri) Fl(avi) / Co(n)stan<t>/ini maxi/mi victo/ris sem/[p]er Augu/sti [---]I(?)S(?)
/ ex [---] / [-----] / [-----] / [-----] / SAI(?)[---] / d(evot-) n(umini) m(aiestatique) Fla(viorum)
// [-----](?) / [---] VAL[---] / [---]AN[---] / [---]AIC[---] / [---? ma]ximae / [---? per]petu(ae) /
[-----? // [-----] / AV[---] / [-]R[---] / [-----]*

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantinus*, très grand vainqueur, toujours Auguste, (...) dévoué(e/s/es?) à la puissance divine et à la majesté des *Flavii* (...).

Lieu de découverte :

Près d'*Asseria* (Benkovac, Croatie), ancienne cité liburnienne progressivement transformée en une cité romaine, qui obtient le statut de municipes sous Claude⁷⁵³.

Date :

312-337.

Description :

Borne milliaire en pierre calcaire de 165 x 30 cm dont il ne subsiste que trois fragments.

Commentaire :

Le dédicataire est l'empereur Constantin (312-337) et à ses fils, tous ou seuls certains d'entre eux.

2. *CIL* III, 3021 (10058)

Bases de données : HD 55357 ; Lupa 11525

Transcription :

*Numini / maiestatiq(ue) / d(omini) n(ostri) Gordiani / Aug(usti) / et Genio loci / Aur(elius)
Valerianus / spec(ulator) leg(ionis) XI Cl(audiae) / referens / gratiam // v(otum) s(olvit).*

Traduction :

À la puissance divine et à la majesté de notre maître *Gordianus*, Auguste, et au génie du lieu, *Aurelius Valerianus, speculator* de la légion XI *Claudia*, reconnaissant. Il s'est acquitté de son vœu.

Lieu de découverte :

Près de *Metulum* (Josipdol, Croatie), cité qui bénéficiait du statut de municipes⁷⁵⁴.

Date :

238-244.

Description :

Autel ou base de statue en pierre calcaire (86,5 x 61 x 36 cm). L'inscription a été réalisée avec grand soin.

⁷⁵³ SANADER Mirjana, *Dalmatia. Eine römische Provinz an der Adria*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern, 2009 (Orbis provinciarum), p. 62.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 65-66.

Commentaire :

L'inscription se distingue par le fait qu'elle est directement destinée au *numen* et à la *maiestas* de Gordien III, au même titre que « le génie du lieu » (*Metulum*), en acquittement d'un vœu. Elle ne contient donc pas à proprement parler la formule de dévotion mais fait état néanmoins de l'association entre *numen* et *maiestas* de l'empereur régnant. Cette dédicace est également remarquable en raison du profil de son dédicant, *Aurelius Valerianus*, légionnaire *speculator* qui devait alors se trouver en mission en Dalmatie puisqu'appartenant à la *legio XI Claudia*, stationnée sur le Danube, à *Durostorum* en Mésie inférieure⁷⁵⁵.

Photo :



3. *CIL* III, 10060⁷⁵⁶

Bases de données : HD 55356 ; Lupa 11527

Transcription :

-----] / I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Gen(io) loci m(unicipii) Met(ulensium) / Aur(elius) Maximus / (centurio) l(eg(ionis) II adiutricis vo)tum posuit lib(ens) numin[i ma]/iestatiq[ue] eiu[s] / Im[p(eratore)] d(omino) n(ostro) Diocl[e]ti[ano] / [-----

⁷⁵⁵ FELLMANN Rudolf, « Die 11. Legion Claudia Pia Fidelis », dans LE BOHEC Yann (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, op. cit., p. 130.

⁷⁵⁶ L'inscription est également décrite ici : RENDIĆ-MIOČEVIĆ Ante, « Tracce del culto imperiale nel retroterra dell'Adriatico orientale : esempi dalla Croazia centrale e nordoccidentale », dans *Le regioni di Aquileia e Spalato in epoca romana. Convegno. Castello di Udine 4 aprile 2006*, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2006, p. 55.

Traduction :

À Jupiter, très bon, très grand, et au génie du lieu du municpe de *Metulum*, *Aurelius Maximus*, centurion de la *legio II Adiutrix* a établi de bon gré un vœu à la puissance divine et à la majesté de celui-ci, Dioclétien notre maître étant empereur (...).

Lieu de découverte :

Près de *Metulum* (Josipdol, Croatie).

Date :

284-305.

Description :

Autel (75 x 52,5 x 23 cm) fortement endommagé. La gravure est de qualité médiocre.

Commentaire :

Tout comme l'inscription précédente, il s'agit d'une inscription votive au *numen* et à la *maiestas* de l'empereur aux côtés du génie de *Metulum*, auxquels s'ajoute ici Jupiter capitolin. Le profil du dédicant est également similaire, puisqu'il s'agit à nouveau d'un légionnaire en mission, à savoir *Aurelius Maximus*, centurion de la *legio II Adiutrix*. La proximité entre cette inscription et la précédente est saisissante : toutes les deux ont été érigées en *ex voto* par des militaires en mission, dans la même localité et à environ un demi-siècle d'écart.

Photo :



4. *CIL* III, 2771 (add. p. 1035 et 1624)

Base de données : HD 53425

Transcription :

Virtute et felici/tate omnes retro / principes super/gresso d(omino) n(ostro) Fl(avio) Iul(io) / Constanti victo/ri ac triumphatori / semper Aug(usto) / Fl(avius) Iul(ius) Rufinus Sar/mentius v(ir) c(larissimus) prae/sis(!) prov(inciae) Dalmati/ae d(evotus) n(umini) m(aiestatique) <e>ius.

Traduction :

À notre maître *Flavius Iulius Constantius*, qui surpasse tous les princes antérieurs par son courage et sa chance, vainqueur et triomphateur, toujours Auguste, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Riditae (actuel Šibenik, Croatie), municipe se trouvant non loin de la capitale provinciale Salone⁷⁵⁷.

Date :

337-350.

Description :

Base de statue.

Commentaire :

Cet hommage à Constant I^{er} (337-350) par *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur et gouverneur de la province de Dalmatie doit être rapproché de la série de dédicaces érigées à Salone par le même dédicant au même empereur et à son frère Constance II (337-361) intégrant systématiquement la formule de dévotion abrégée (voir *infra*). On peut s'étonner qu'une telle formule aux connotations païennes puisse encore s'appliquer à des empereurs chrétiens, mais cela peut se justifier dans la mesure où il s'agit avant tout d'une manifestation politique de loyauté à l'empereur.

5. CIL III, 8707 (AE 2016, 1203 ; *EpRom* 2016, 31, 1)

Base de données : HD 53729

Transcription :

[[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aur(elio) Pro]]/bo P(io) F(elici) Invic/to Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) / t(ribunicia) p(otestate) II co(n)s(uli) p(atri) p(atriciae) / proco(n)s(uli) / Aur(elius) Marci/anus v(ir) p(erfectissimus) pr(aes(es) prov(inciae) Del(matiae)(!) / d(evotus) n(umini) m(aiestatique) eius.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Probus*, pieux et heureux, invaincu, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul, père de la patrie, proconsul, *Aurelius Marcianus*, chevalier, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Salone.

Date :

277.

Description :

Plaque encadrée dans le mur d'une maison.

⁷⁵⁷ SANADER Mirjana, *op. cit.*, p. 66.

Commentaire :

La dédicace est adressée à l'empereur Probus (276-282) par *Aurelius Marcianus*, gouverneur de la province de Dalmatie, le premier connu issu de l'ordre équestre⁷⁵⁸. Elle pourrait résulter des opérations militaires menées en 277 sur le Danube par cet empereur⁷⁵⁹.

6. CIL III, 1982a (AE 2012, 1098 ; Salona IV, 1, 6)

Base de données : HD 53423

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Constanti v[ic]t[ori]o[siss]im[o] semper Augusto / Fl(avius) Iul(ius) Rufinus Sarmen[ti]us v(ir) c(larissimus) p(raeses) p(rovinciae) Dal(matiae) d(evotus) n(umini) m(aiestatique) e(ius).

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantius*, très victorieux, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Salone (Solin, Croatie).

Date :

337-350

Description :

Architrave en calcaire appartenant à un monument de grande taille, brisée en deux ; seule la partie gauche (44 x 140 x 27,5 cm) subsiste.

Commentaire :

La dédicace est érigée en hommage à Constant I^{er} par le gouverneur de la province, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*.

7. CIL III, 1982b (Salona IV, 1, 7)

Base de données : HD 64574

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Constanti victori ac triumphatori / Fl(avius) Iul(ius) Rufinus Sarmentius v(ir) c(larissimus) p(raeses) p(rovinciae) Dal(matiae) d(evotus) n(umini) m(aiestatique) [e(ius)].

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantius*, vainqueur et triomphateur, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

⁷⁵⁸ JAGENTUEFEL Adolf, *Die Statthalter der römischen Provinz Dalmatia von Augustus bis Diokletian*, Vienne, Österreichische Akademie der Wissenschaften, 1958 (Schriften der Balkan-Kommission. Antiquarische Abteilung, 12), p. 61.

⁷⁵⁹ Cette hypothèse est avancée par CAMBI Nenad, « Two Inscriptions Discovered in the Immediate Vicinity of Diocletian's Palace », dans *Miscellanea Hadriatica et Mediterranea*, 3, 2016, p. 140-149 (AE 2016).

Lieu de découverte :

Salone.

Date :

337-350.

Description :

Architrave similaire à la précédente, appartenant à un monument de grande taille.

Commentaire :

Tout comme l'inscription précédente, celle-ci honore également Constant I^{er} par *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, gouverneur de la province, mais présente une titulature impériale quelque peu différente.

8. *CIL* III, 1983 (*AE* 2012, 1099 ; *Salona* IV, 1, 8)

Base de données : HD 64575

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Constantio victori [ac] triumphatori semper Augusto / Fl(avius) Iul(ius) Rufinus Sarment[ti]us v(ir) c(larissimus) p(raeses) p(rovinciae) Dal(matiae) d(evotus) n(umini) m(aiestatique) e(ius).

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantius*, vainqueur et triomphateur, toujours Auguste, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Salone.

Date :

337-350/361.

Description :

Architrave semblable aux deux précédentes.

Commentaire :

C'est l'empereur Constance II qui est honoré par ce monument encore une fois érigé par le gouverneur *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*. Il n'est cependant pas possible de déterminer si cette dédicace et la suivante ont été érigées en synchronie avec les deux précédentes honorant Constant I^{er}, ou bien après la mort de celui-ci et la prise de contrôle de la Dalmatie par son frère en 350.

9. *CIL* III, 8710 (*AE* 2000, 47 ; *Salona* IV, 1, 9)

Base de données : HD 52768

Transcription :

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Constantio victorios[is]imo semper Augusto / Fl(avius) Iul(ius) Rufinus Sarmentiu[s] v(ir) c(larissimus) p(raeses) p(rovinciae) Dal(matiae) d(evotus) n(umini) m(aiestatique) e(ius).

Traduction :

À notre maître *Flavius Constantius* très victorieux, toujours Auguste, *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, sénateur, gouverneur de la province de Dalmatie, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Salone.

Date :

337-350/361.

Description :

Architrave semblable aux trois précédentes.

Commentaire :

Seconde dédicace honorant Constance II élevée par *Flavius Iulius Rufinus Sarmentius*, elle présente néanmoins une titulature impériale quelque peu différente. On retrouve cette même alternance dans la titulature impériale des deux dédicaces par lesquelles le même personnage rend hommage à Constant I^{er}, ce qui tend à accréditer l'hypothèse d'une réalisation en synchronie.

10. *CIL* III, 13905

Base de données : HD 64101

Transcription :

-----]AAI[---] / [--- triumph]atorum s[emper Augustorum ---] / [---]s d(evotus) n(umini) m(aiestati)q(ue) [e(orum) -----

Traduction :

(...) ayant triomphé, toujours Augustes, (...) dévoué à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci.

Lieu de découverte :

Salone.

Date :

324-400⁷⁶⁰.

Commentaire :

La dédicace s'adresse au moins à deux empereurs co-régnant sur tout l'Empire ou sur leurs parties respectives.

⁷⁶⁰ Sur base des titres *semper Augusti* et *triumphatores* (CHASTAGNOL André, *Le pouvoir impérial à Rome*, op. cit., p. 155 et 158 ; LASSÈRE Jean-Marie, op. cit., p. 607).

3. Thrace

1. AE 2016, 1387a

Transcription :

Principi iuuentut[is] / Fl(aui) Val(erio) Const[a]nt[io] / nobiliss[imo] Caesari / Aem(ilius) Alexander u(ir) p(erfectissimus) / praes(es) prou(inciae) Thrac(iae) / d(euotus) n(umini) m(aiestatique) eius].

Traduction :

Au prince de la jeunesse, *Flavius Valerius Constantius*, très noble César, *Aemilius Alexander*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province de Thrace, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Augusta Trajana (Stara Zagora, Bulgarie) ; la pierre a été réemployée dans une structure au Moyen Âge située devant les ruines d'un bâtiment antique identifié comme un temple du culte impérial.

Date :

293-305, peut-être vers 303, si l'on identifie le dédicant à l'*Alexander* récipiendaire d'un rescrit de Dioclétien et Maximien daté du 8 juin 303 (*Codex Justinianus*, V, 73, 4).

Description :

Base en calcaire brisée en plusieurs fragments.

Commentaire général :

La dédicace est dédiée à Constance Chlore, César de la première Tétrarchie, par le gouverneur de la province, *Aemilius Alexander*, également dédicant de l'inscription suivante et de l'inscription *CIL III, 14408*.

2. AE 2016, 1387b

Transcription :

Principi iuuentutis / Gal(erio) Val(erio) Maximiano / nobilissimo Caesari / Aem(ilius) Alexander u(ir) p(erfectissimus) [[p]] / praes(es) prou(inciae) Thrac(iae) / d(euotus) n(umini) m(aiestatique) eius.

Traduction :

Au prince de la jeunesse, *Galerius Valerius Maximianus*, très noble César, *Aemilius Alexander*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province de Thrace, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Augusta Trajana (Stara Zagora, Bulgarie) ; découverte *in situ*, dans le coin droit du temple du culte impérial auquel il est fait référence pour l'inscription précédente.

Date :

293-305, ou vers 303, tout comme l'inscription précédente.

Description :

Base en calcaire.

Commentaire général :

La dédicace est dédiée à Galère, César de la première Tétrarchie, par *Aemilius Alexander*.

3. *CIL* III, 12330 (AE 1892, 8 ; add. AE 1987, 902 ; add. AE 2014, 66 ; add. AE 2014, 1293 ; *ILS* 8944 ; *IBulgarien* 191 ; *ACHTAB* 1987, 294)

Base de données : HD 42932

Transcription :

[P]acifico piissimo[q]ue p(ri)ncip[i] / d(omino) n(ostro) Fl(avio) Cl(audio) Constanti victor[i] a]/[c] triumfatori [p]erpetuo Au[g(usto)] / Ant(onius) Marcellinus et Dom(itius) Leonti[us e]/t Fab(ius) Titianus vv(iri) cc(larissimi) praeff(ecti) praet(orio) / n(umini) m(aiestati)q(ue) eorum semper devotissim[i] / [p]rocurante Palladio v(iro) p(erfectissimo) praesid[e] / [p]rovinciae Thraciae / consecraverunt.

Traduction :

Au pacificateur et très pieux prince, notre maître, *Flavius Claudius Constantius*, vainqueur et triomphateur, Auguste perpétuel, *Antonius Marcellinus* et *Domitius Leontius* et *Fabius Titianus*, *vir clarissimi*, préfets du prétoire, toujours très dévoués à la puissance divine et à la majesté de ceux-ci ont consacré (ceci), *Palladius*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province de Thrace, s'étant occupé (de ceci).

Lieu de découverte :

Nova Zagora, Bulgarie.

Date :

341-344.

Description :

Base de statue de 190 x 60 x 60 cm, aujourd'hui disparue.

Commentaire général :

Le gouverneur *Palladius* agit comme intermédiaire du pouvoir central des préfets du prétoire, *Antonius Marcellinus*, *Domitius Leontius* et *Fabius Titianus*, dans l'érection de cette dédicace à l'empereur Constant.

4. *CIL* III, 14408 (AE 1895, 103 ; add. AE 2016, 1387)

Base de données : HD 64513

Transcription :

[Imp(eratori) Caes(ari) / C(aio) Val(erio) Diocletiano]⁷⁶¹ / P(io) F(elici) Inuict[o Aug(usto)] / Aemilius Alexander [u(ir) p(erfectissimus) p]raes(es) / prou(inciae) Thraciae / d(euotus) n(umini) m(aiestati)<q>(ue) eius. / Feliciter.

Traduction :

À l'Empereur César *Gaius Valerius Diocletianus* (ou *Marcus Aurelius Valerius Maximianus*), pieux et heureux, Auguste invaincu, *Aemilius Alexander*, *vir perfectissimus*, gouverneur de la province de Thrace, dévoué à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci). (Fait) avec bonheur.

Lieu de découverte :

Asenovgrad, Bulgarie.

⁷⁶¹ Ou [Imp(eratori) Caes(ari) / M(arco) Aur(elio) Val(erio) Maximiano].

Date :

Peut-être vers 303 (voir *supra*, AE 2016, 1387).

Description :

Borne milliaire en marbre, 140 x 70 cm.

Commentaire général :

Le texte est adressé à un des deux Augustes de la première Tétrarchie, à savoir Dioclétien ou Maximien. Elle est à rapprocher des dédicaces érigées par le même dédicant à la même époque aux Césars de la Tétrarchie (voir *supra*, AE 2016, 1387).

4. Inscriptions rejetées : Pannonie supérieure

1. AE 1992, 1412 (AE 2000, 1209 ; CSIR Oe Carn, suppl. I, 710 ; AEA 1983-1992, 206 ; RICIS II, 613-703 ; RICIS, S, 2, p. 295 ; RICIS III, 613/703)

Bases de données : HD 47942 ; Lupa 8694

Transcription :

[Deo Invicto] Sarapidi et [Isidi Reginae] / [pro salute victoria et in]columitate Imp(eratoris) Ca[es(aris) M(arci) Aureli Antonini Pii Felicis] / [August(i) Parth(ici) max(imi) Brit(annici) max(imi)] Ger(manici) max(imi) pont(ificis) max(imi) [trib(unicia) pot(estate) XVI imp(eratoris) III co(n)s(ulis) IIII p(atris) p(atriciae) et] / [Iuliae Piaae Aug(ustae) matris cas]trorum ac patri[ae templum vetustate conlapsum] / [restituit P(ublius) Cornelius Anu]llinus leg(atus) leg(ionis) X[IIII] g(eminae) M(artiae) v(ictricis) Antoninianae d(evotus) n(umini) m(aiestati)q(ue) eorum].

Traduction :

Au Dieu Invaincu Sérapis et à Isis reine, pour le salut, la victoire et le maintien en bon état de l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, très grand vainqueur des Parthes, très grand vainqueur des Bretons, très grand vainqueur des Germains, grand pontife, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la seizième fois, ayant reçu les acclamations impériales pour la troisième fois, consul pour la quatrième fois, père de la patrie et à *Iulia*, pieuse et *Augusta*, mère des camps et de la patrie, *Publius Cornelius Anullinus* commandant de la *legio XIII Gemina Martia Victrix Antoniniana*, dévoué à la puissance divine et à la *maiestas* de ceux-ci a restitué le temple écroulé à cause de son ancienneté.

Lieu de découverte :

Canabae du camp de *Carnuntum* (Bad Deutsch-Altenburg, Autriche).

Date :

213-214.

Description :

Plaque en calcaire, peut-être une inscription de construction. 60 x 121 x 20 cm.

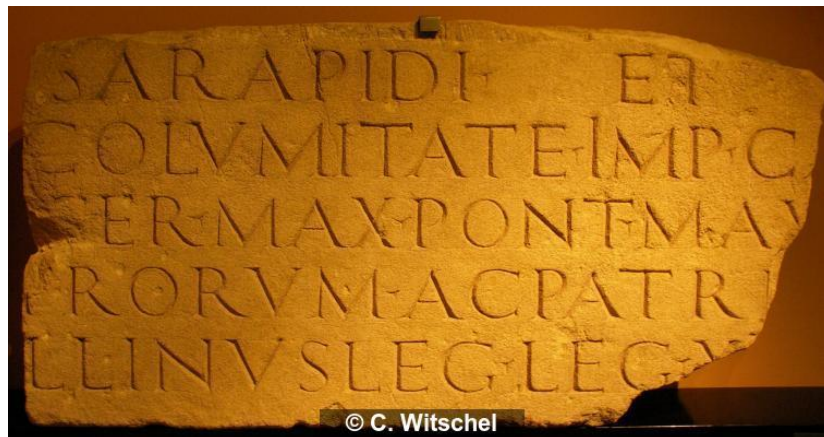
Commentaire :

Le cognomen *ex virtute Ger(manicus) max(imus)* permet d'identifier Caracalla qui l'a reçue fin septembre 213 à la suite de sa campagne contre les Alamans. Les dieux évoqués sont à mettre en lien avec les traces de l'existence d'une communauté de fidèles des principales divinités égyptiennes sur le site de *Carnuntum*⁷⁶². Il pourrait s'agir d'une inscription de construction intégrée à un temple de Sérapis et Isis dans les *canabae* de *Carnuntum*, réalisée à l'occasion de la visite de Caracalla dans la province en 213⁷⁶³.

⁷⁶² Voir JOBST H., « The cult of the oriental deities in Carnuntum », dans FITZ Jenő, *Religions and cults in Pannonia*, Székesfehérvár, Fejér megyei múzeumok igazgatósága, 1998, p. 37-42.

⁷⁶³ Voir CSIR Oe Carn, suppl. I, 710, qui cite FITZ Jenő, Ingenius et Régalien, Bruxelles, Latomus, 1966, p. 202-205 et MRÁV Zsolt, *Der besuch Caracallas und der Deus Invictus Serapis-Kult in Pannonien*, dans *Communicationes archaeologicae Hungariae*, 2000, p. 67-97. Concernant la visite de Caracalla en Pannonie, il vaut mieux se référer à la contribution récente sur la question dans KOVÁCS Péter, *A history of Pannonia during the Principate*, op. cit., p. 192-210.

Photo :



2. *CIL* III, 14359, 31

Base de données : HD 74610

Transcription :

-----] / [C]a[e]sari[s?] / [---]ANSI[---] / [---]A[---]O / [---]INHV[---] / [---]V[---] / [dev(otus)?] n(umini?) m(aiestati?)q(ue?) <e>(---) [---].

Traduction :

(...) de César (...) dévoué à la puissance divine et à la majesté (...).

Lieu de découverte :

Vindobona (Vienne).

Date :

III^e siècle.

Description :

Autel en grès.

Commentaire :

La retranscription de cette inscription particulièrement lacunaire reste largement incertaine notamment en ce qui concerne la présence de la formule de dévotion sous sa forme abrégée.

3. *CIL* III, 11205 (*ZaCarnuntum* 377)

Base de données : HD 73920

Transcription :

-----] n(umini) m(aiestati)[q(ue) -----

Traduction :

(...) à la puissance divine et à la majesté (...)

Lieu de découverte :

Carnuntum (Bad Deutsch-Altenburg, Autriche).

Commentaire :

Les lettres subsistantes NM ne permettent pas à elles seules d'attester la présence de la formule sous sa forme abrégée.

5. Inscriptions rejetées : Pannonie inférieure

1. AE 1964, 226 (ILJug II, 1072)

Bases de données : HD 16147 ; Lupa 7991

Transcription :

-----?] / [d(omino) n(ostro) C(aio) Gal(erio) V]al(erio) M[aximiano p(ontifici) m(aximo) Germ(anico) max(imo) V Sar(matico) max(imo) III Persic(o) max(imo) II] / [Britt(anico) ma]x(imo) II Carp[ic(o) max(imo) V Armen(iaco) max(imo) Medic(o) max(imo) Adiabenic(o)] / [max(imo) t]rib(unicia) potest(ate) [--- co(n)s(uli) --- p(atri) p(atricae) proco(n)s(uli) P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto)] / leg(io) VI Herc[ul(ia) d(evota) n(umini) m(aiestati)que eius] / die VII Kal(endas) Oc[t(obres) --- co(n)s(ulibus)].

Traduction :

(...) à notre maître *Gaius Galerius Valerius Maximianus*, très grand vainqueur des Germains, très grands vainqueurs des Sarmates à cinq reprises, très grand vainqueur des Perses à trois reprises, très grand vainqueur des Bretons à deux reprises, très grand vainqueur des Carpes à trois reprises, (...) consul (...) père de la patrie, proconsul, pieux et heureux, Auguste invaincu, la légion VI *Herculia*, dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci), le septième jour des calendes d'octobre, (...) étant consuls.

Lie de découverte :

Près de *Mursa* (Batina, Croatie).

Date :

25 septembre 306.

Description :

Fragment de 52 x 62 cm d'une plaque en calcaire.

Commentaire :

Galère en s'appuyant sur la *legio VI Herculia*, établie sous Dioclétien, reprend le contrôle de la Pannonie à l'été 307 après une guerre contre Maxence. Cette inscription honorifique aurait été réalisée par la légion à la suite de cet événement⁷⁶⁴, mais l'utilisation de la formule de dévotion reste hypothétique.

⁷⁶⁴ Kovács Péter, *A history of Pannonia in the late Roman period I (284-363 AD)*, op. cit., p. 29-30.

Photo :



6. Inscriptions rejetées : Dacie

1. *CIL* III, *37 = *ILD* 540 = *AE* 1950, 17

Bases de données : HD 21565 ; Lupa 20011

Transcription :

Imp(eratori) Caesari / Marco Anto/nio Gordiano / Pio Felici In/victo Aug(usto) p[on]/tif(ici) max(imo) [trib(unicia)] / p[ot(estate) --- res p(ublica) col(oniae)] / [Nap(ocensis) dicatissima] / [numini maiestati]/[que eius].

Traduction :

À l'Empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la (...) fois, la *res publica* de la colonie de *Napoca*, très dévouée à la puissance divine et à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Napoca (Cluj-Napoca, Roumanie). L'inscription est aujourd'hui intégrée à un mur de la cour intérieure du Musée national d'histoire de Transylvanie à Cluj.

Date :

238-244.

Description :

Fragment de 50 x 60 cm d'une plaque en calcaire.

Commentaire :

L'inscription est considérée comme fausse par Mommsen. La présence de la formule de dévotion est le fruit d'une restitution possible mais incertaine.

Photo :



7. Dévotion uniquement au *numen* ou à la *maiestas*

Note : ces inscriptions sont reprises à titre d'exemple et ne constituent pas une liste exhaustive des dédicaces présentant une dévotion au seul *numen* ou à la seule *maiestas* retrouvées dans ces provinces.

1. *CIL* III, 10490 (*AE* 2000, 1219 ; *TitAq* I, 23)

Bases de données : HD 47945 ; Lupa 9812

Transcription :

[*Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aur(elio)*] / [*Antonino P(io) F(elici) Aug(usto)*] / [*Suetrius Sabinus*] / [*iudex ex delegat(u)*] / [*cognition(um) sacrar(um)*] / [*Caesarianar(um) cum?*] / suis [---] / *devot[issimus]* / *maiestat[i] eius* / *consul pontifex* / *augur*.

Traduction :

À l'Empereur César *Marcus Aurelius Antoninus*, pieux et heureux, Auguste, *Suetrius Sabinus*, juge délégué des enquêtes sacrées de César, avec ses biens, (...), très dévoué à la majesté de celui-ci, consul, pontife et augure.

Lieu de découverte :

Dans le Danube à Budapest (*Aquincum*).

Date :

214.

Description :

Plaque en calcaire (38,7 x 53 x 15 cm) appartenant à une base de statue. Seuls deux fragments subsistent : les restitutions doivent être prises avec précaution.

Commentaire :

Le dédicant supposé, *Suetrius Sabinus*, est un ami intime de Caracalla et un très haut personnage de l'État. Il a l'honneur exceptionnel d'être membre à la fois du collège des pontifes et de celui des augures.

Photo :



2. AE 1971, 335 (RIU V, 1144 ; RHP 325)

Bases de données : HD 11554 ; Lupa 8069

Transcription :

Sanctissimo / ac super om/nes principes / clementissimo / Imp(eratori) Caes(ari) G(aio) Vibio / Treboniano / Gallo P(io) F(elici) Invic/to Aug(usto) pontif(ici) / max(imo) trib(unicia) pot(estate) [II?] / co(n)s(uli) II p(atri) p(atriciae) [pro]/co(n)s(uli) coh(ors) [I |(miliaria)] / Hemes(enorum) ma[ies]/tati eorum / devotissi[ma].

Traduction :

Au très vénérable et au-dessus de tous les princes, l'Empereur César *Gaius Vibius Trebonianus Gallus*, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul pour la deuxième fois, père de la patrie, proconsul, la cohorte I milliaire des *Hemeseni*, très dévouée à la majesté de celui-ci (a donné ceci).

Lieu de découverte :

Intercisa (Dunaújváros, Hongrie), réutilisée.

Date :

252.

Description :

Plaque en calcaire de 95 x 42 x 13 cm.

Commentaire :

Contemporaine de l'inscription 19, où l'*ala III Augusta Thracum* porte les épithètes *Galliana* et *Volusiana*. L'AE en se basant sur Jenő Fitz⁷⁶⁵ explique que cette unité, la *cohors I Hemesenorum*, n'aurait pas participé à la campagne contre les Quades.

⁷⁶⁵ *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, op. cit..

Photo :



3. *CIL* III, 3331 (*RIU* V, 1143 ; *RHP* 318)

Bases de données : HD 37284 ; Lupa 5244 ; EPSG 138

Transcription :

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) / Ant(onio) Gordiano / P(io) F(elici) Invicto Aug(usto) / pontif(ici) max(im)o / trib(unicia) pot(estate) III / patri patriae / co(n)s(uli) proco(n)s(uli) / coh(ors) I (milliaria) Hem(esenorum) / Gordiana / sagitt(aria) eq(uitata) c(ivium) R(omanorum) / numini eius / devotissima.

Traduction :

À l'Empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux et heureux, Auguste invaincu, grand pontife, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul, proconsul, la *cohors I Hemesenorum*, milliaire, gordienne, composée d'archers, montée, des citoyens romains, très dévouée à la puissance divine de celui-ci (a donné ceci).

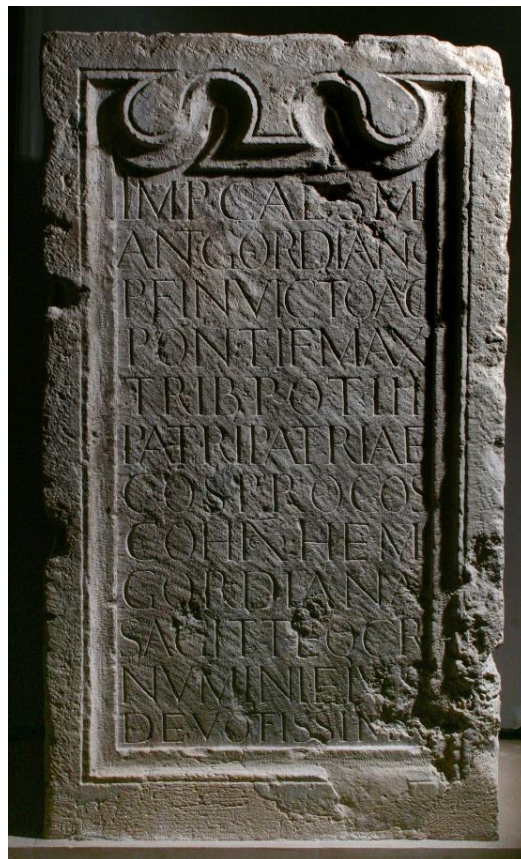
Lieu de découverte :

Intercisa (Dunaújváros, Hongrie).

Date :

239-240.

Photo :



VIII. Table des abréviations

ADBulgar = *Antike Denkmäler in Bulgarien*, Vienne, 1906.

AE = *L'Année épigraphique*.

AEA = *Annona Epigraphica Austriaca*.

AIJ = *Antike Inschriften aus Jugoslawien*.

AMP = *Acta Musei Porolissensis*.

AquaeIasae = *Aquae Iasae. Recent discoveries of Roman remains in the region of Varazdinske Toplice*.

BCTH = *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques*.

BritRom = *Britannia Romana. Roman inscriptions and Roman Britain*, Oxford, 2018.

CAG = *Carte archéologique de la Gaule*.

CERom = *Cronica epigrafică a României*.

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

CILA = *Corpus de Inscriptiões Latinas de Andalucia*.

CSIR Oe = *Corpus Signorum Imperii Romani*. Österreich.

CSIR Oe Carn, suppl. 1 = *Götterdarstellungen, Kult- und Weihedenkmäler aus Carnuntum*, Vienne, 2012.

EDCS = *Epigraphische Datenbank Clauss – Slaby* (www.manfredclaus.de).

EQNoricum = *Epigraphische Quellen zur städtischen Administration in Noricum*, Klagenfurt, 1997.

EpRom = *Epigraphica Romana* (www.epigraphica-romana.fr/).

Erdelyi 1954 = *Intercisa I. (Dunapentele - Sztálinváros) Geschichte der Stadt in der Römerzeit*, Budapest, 1954.

ERItalica = CANTO DE GREGORIO Alicia, *La epigrafía romana de Itálica*, Université Complutense de Madrid, 1985 [thèse de doctorat en histoire].

Gerstl = *Supplementum epigraphicum zu CIL III für Kärnten und Osttirol*.

Grabherr = *Die spätantike Höfensiedlung auf dem Kirchbichl von Lavant. Eine archäologische und archivalische Spurensuche*, Innsbruck, 2011.

HEp = *Hispania Epigraphica*.

Horster = *Bauinschriften römischer Kaiser*, Stuttgart, 2001.

IAM = *Inscriptions antiques du Maroc*.

IBR = *Inscriptiones Baivarum Romanae, sive inscriptiones provinciae Raetiae adiectis Noricis Italicisve*.

IDR = *Inscriptiones Daciae Romanae*.

IDRE = *Inscriptiones Daciae Romanae. Inscriptiones extra fines Daciae repertae*.

IKoeln = *Die römischen Steininschriften aus Köln*, 2^e éd., Mayence, 2010.

ILBulg = *Inscriptiones Latinae in Bulgaria repertae*, Sofia, 1989.

ILD = *Inscriptiile latine din Dacia*.

ILFPotaissa = *The Inscriptions of the Legionary Fortress at Potaissa*, Bucarest, 2012.

ILGIL = *Instrumenta Latina et Graeca inscripta des Limesgebiets von 200 v. Chr. bis 600 n. Chr.*, Weinstadt, 2012.

IIJug = *Inscriptiones Latinae quae in Iugoslavia ... repertae et editae sunt.*

ILN = *Inscriptions Latines de Narbonnaise.*

ILLPRON = *Die römischen Inschriften aus Österreich. Supplementum Austriacum ad CIL III.*

ILS = *Inscriptiones Latinae selectae.*

IMS = *Inscriptions de la Mésie Supérieure.*

IScM = *Inscriptiones Scythiae Minoris Graecae et Latinae.*

Kaschuba-1994 = KASCHUBA Gerhard, *Lagertorinschriften im Imperium Romanum. Von claudisch-neronischer bis in diokletianische Zeit*, Université de Ratisbonne, 1994 [thèse de doctorat en histoire].

LBIRNA = *The phraseology and structure of Latin building inscriptions in Roman North Africa*, Helsinki, 2010.

Legio II Parth = FAURE Patrice, « Entre épigraphie et archéologie. La II^e légion Parthique et les structures des légions romaines », dans BERTHOLET Florence et SCHMIDT HEIDENREICH Christophe (éd.), *Entre archéologie et épigraphie. Nouvelles perspectives sur l'armée romaine*, Berne, 2013, p. 17-77.

Lungarova 2012 = *Rimskite kultove v provincija Dolna Mizija. Katalog na pametnicite*, Veliko Tarnovo, 2012.

Mirkovic 1971 = MIRKOVIĆ Miroslava, « Sirmium. Its history from the I century A.D. to 582 A.D. », dans POPOVIĆ Vladislav (éd.), *Sirmium. Archaeological investigations in Syrmian Pannonia*, Belgrade, 1971, p. 5-90.

Montana = *Montana*, Sofia, 1987-1993.

PIR² = *Prosopographia imperii romani saeculi I, II et III*, 2^e éd., Berlin, Berlin, de Gruyter, 1933-2015.

PLINovae = *Paleography of Latin inscriptions from Novae*, Poznań, 2010.

PLRE = *The prosopography of the later Roman empire*, Cambridge, 1971-1980.

RE = *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft.*

RHP = *Die römischen Hilfstruppen in Pannonien während der Prinzipatszeit*, Vienne, 2001.

RIB = *The Roman Inscriptions of Britain.*

RICeleia = *The roman inscriptions from Celeia and its ager*, Celje, 2017.

RICIS = *Receuil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, Paris, 2005.

RIS = *Die römerzeitlichen Inschriften der Steiermark*, Graz, 1969.

RIU = *Die römischen Inschriften Ungarns.*

Rosso = *L'image de l'empereur en Gaule romaine. Portraits et inscriptions*, Paris, 2006.

RSK = *Die Römischen Steininschriften aus Köln*, Cologne, 1975.

Salona IV = *Salona IV. Inscriptions de Salone chrétienne IV^e-VII^e siècles.*

SIRIS = *Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969.

TitAq = *Tituli Aquincenses.*

VAMZ = *Vjesnik Arheološkog Muzeja u Zagrebu.*

Wagner II = *Neue Inschriften aus Raetien.*

ZPE = *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik.*

IX. Table des matières

I.	Introduction	3
1.	Un avatar du « culte impérial » ?	6
2.	Définition, interprétation et contexte d'apparition de la formule.....	9
3.	L'Empire de Caracalla à Constant et les provinces danubiennes.....	12
4.	Les inscriptions de dévotion dans les provinces danubiennes : définition du <i>corpus</i> ...	13
5.	Problématique et méthode	15
II.	Catalogue et analyses des inscriptions	17
1.	Rhétie	18
2.	Norique.....	25
3.	Pannonie supérieure	43
4.	Pannonie inférieure	54
5.	Dacie.....	77
6.	Mésie supérieure	119
7.	Mésie inférieure.....	130
III.	La formule de dévotion dans les provinces danubiennes : synthèse	155
1.	Les dédicants (et consécrateurs).....	155
2.	Les destinataires et dédicataires	162
3.	La répartition dans le temps et les contextes politico-militaires	168
4.	La répartition géographique et les lieux d'exposition	174
5.	L'aspect matériel : les types de monuments et de supports	178
6.	Le financement.....	181
7.	La formulation des textes	182
8.	Les motifs : le grand silence.....	187
IV.	Conclusion et perspectives : ailleurs dans l'Empire.....	190
V.	Sources	192
1.	Sources littéraires et juridiques	192
2.	Sources épigraphiques.....	192
VI.	Bibliographie.....	195
VII.	Annexes.....	205
1.	Photos et illustrations	205
2.	Dalmatie	228
3.	Thrace.....	235
4.	Inscriptions rejetées : Pannonie supérieure	238
5.	Inscriptions rejetées : Pannonie inférieure	240
6.	Inscriptions rejetées : Dacie	242
7.	Dévotion uniquement au <i>numen</i> ou à la <i>maiestas</i>	243

VIII.	Table des abréviations	247
IX.	Table des matières	249

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial